

C

CABANIS (PAUL, LÉON, ROLLIN), né à Sumène (Gard) le 9 novembre 1892, mort à Beaune-la-Rolande (Loiret) le 26 février 1944.

Député du Loiret de 1935 à 1942.

Dès qu'il eut terminé ses études de médecine, Paul Cabanis installa son cabinet à Beaune-la-Rolande. Il y exerça avec désintéressement sa profession et devint bientôt une des personnalités marquantes de la région.

Elu Conseiller municipal de Beaune-la-Rolande puis, en 1931, Conseiller général du même canton, il devint maire en 1935 et conserva ce mandat jusqu'au mois d'août 1942.

Le décès de M. Henri Chevrier, survenu le 24 juin 1935, laissait vacant le siège de député de la circonscription de Pithiviers. Paul Cabanis se présenta à l'élection partielle du 29 septembre 1935 et fut élu au deuxième tour de scrutin par 5.866 voix contre 5.855 à M. Lagarde.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il fut membre de la Commission des Douanes et des Conventions commerciales. Citons son rapport sur le projet de loi tendant à réglementer, dans un but de sécurité, la circulation, la vente et l'importation en France des lampes à deux filaments et à écran intérieur pour projecteurs d'automobiles (1935).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il fut réélu au deuxième tour de scrutin, par 7.172 voix contre 6.007 à M. Morin, dans la même circonscription.

Membre de la Commission de l'hygiène (1936) et de la Commission de l'agriculture (1938), il participa à la discussion du projet de loi tendant à l'institution d'un Office national professionnel du blé. Son activité parlementaire fut, néanmoins, assez réduite.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote du projet de loi constitutionnelle.

Rentré à Beaune-la-Rolande, il se consacra à sa tâche de médecin et, jusqu'en août 1942, aux intérêts de sa mairie.

Lorsqu'il mourut subitement, le 26 février 1944, âgé seulement de 52 ans, il fut unanimement regretté. Sa cons-

cience professionnelle, son dévouement, son intégrité, lui avaient valu de très nombreuses amitiés.

CABANNES (GASTON, MARIE, LÉON), né le 12 août 1882 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 9 novembre 1950 à Bordeaux (Gironde).

Député de la Gironde de 1932 à 1942 et à la première Assemblée Nationale Constituante de 1945 à 1946.

Originaire du Lot-et-Garonne, Gaston Cabannes apprit le métier de tailleur. Il s'installa à Bordeaux en qualité d'artisan et devint secrétaire du Syndicat des tailleurs de cette ville.

La politique l'attirait. Il se présenta, comme candidat du bloc des gauches, aux élections générales législatives du 11 mai 1924 (scrutin de liste) mais échoua. Il se présenta de nouveau à celles du 22 avril 1928 dans la circonscription de Blaye et essuya un second échec.

Devenu Conseiller municipal de Bordeaux, puis, le 18 octobre 1931, Conseiller général de la Gironde, il fut élu maire de Floirac. Il fut de nouveau candidat aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932 et fut élu député de la septième circonscription de Bordeaux, au deuxième tour de scrutin par 8.819 voix contre 8.537 à M. Labroue, son concurrent le plus favorisé.

Inscrit au parti socialiste S.F.I.O., il fut à la Chambre membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales (1932) et de la Commission du travail (1934). Il intervint dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget de l'exercice 1933 (Santé publique) et s'intéressa au sort des blessés de guerre, mutilés du cerveau.

De nouveau candidat aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il fut réélu, au deuxième tour de scrutin, par 8.938 voix contre 8.916 à M. Labroue, son ancien adversaire.

Il resta membre de la Commission du travail et entra à la Commission des boissons (1936). Il s'intéressa à la situation des chômeurs âgés de 70 ans ne pouvant être inscrits aux Caisses de chômage (1938).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota contre les pouvoirs constituants demandés par le Maréchal Pétain et fut révoqué de ses fonctions de Maire de Floirac, mandat qu'il retrouva après la Libération.

A ce moment, il se présenta aux élections à la première Assemblée Nationale Constituante et fut réélu député de la Gironde, le 21 octobre 1945, sur la liste S.F.I.O. qui obtint 135.901 suffrages sur 383.742 votants.

Membre des Commission de l'intérieur, de l'Algérie et de l'administration générale départementale et communale (1945), il fut nommé, cette même année, juré à la Haute Cour de Justice.

Le 2 juin 1946, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat de député. Il devait mourir quatre ans plus tard à Bordeaux le 9 novembre 1950. Il était âgé de 68 ans.

CABART-DANNEVILLE (CHARLES, MAURICE), né le 24 juin 1846 à Lavis (Seine), mort le 24 juillet 1918 à Paris.

*Député de la Manche de 1889 à 1895.
Sénateur de la Manche de 1895 à 1918.*

Issu d'une vieille famille normande, illustrée par Mgr de Beauvais, prédicateur de Louis XV, évêque de Sez, et par M. Lebrun, duc de Plaisance, troisième consul, Charles Cabart-Danneville était fils d'un professeur, examinateur à l'Ecole Polytechnique, aussi distingué en mathématiques qu'en physique et en chimie, en lettres qu'en sciences et qui a laissé un traité de physique et de chimie ainsi qu'un ouvrage sur les applications de la trigonométrie. La croix d'Officier de la Légion d'honneur et le titre d'examinateur honoraire de l'Ecole Polytechnique créé pour lui, récompensèrent ses longs et brillants services.

C'est dans ce milieu où le travail intellectuel occupait une place prépondérante, que grandit et se forma Charles, Maurice.

Après avoir terminé ses études secondaires, il entra à l'Ecole forestière et fut nommé, en 1869, Garde général à Barle-Duc. Un an plus tard éclata la guerre. Le conservateur des forêts lui confia bientôt une mission délicate: il l'envoya au milieu de l'armée prussienne avec la charge d'établir une ligne de correspondance entre les gardes forestiers. Ce réseau, parfaitement organisé rendit plus tard de précieux services au général Cambriels qui commandait l'armée des Vosges. Pour son courage, sa prudence, son dévouement et l'esprit d'initiative dont il fit preuve, Charles Cabart-Danneville fut promu Chevalier de la Légion d'honneur.

Le 7 septembre, il franchit les lignes prussiennes et entra dans Paris où il servit en qualité de lieutenant puis de capitaine commandant d'une batterie d'artillerie territoriale.

La guerre terminée, il reprit ses fonctions dans l'administration forestière, fut nommé Inspecteur-adjoint des forêts, puis en 1874, il démissionna: en lui s'éveillaient une vocation nouvelle, peut-être due à l'atavisme paternel. Il reprit, à l'âge de 28 ans, ses études. Il passa avec succès sa licence ès-sciences-mathématiques, devint professeur à l'Ecole Arago et examinateur à l'Hôtel de Ville.

L'insuffisance de l'instruction dispensée à la classe ouvrière lui apparut bientôt comme une injustice qu'il s'attacha à réparer dans toute la mesure de ses possibilités. Il organisa des cours et des conférences, il y professa avec compétence et dévouement. Pour les enfants des familles sans ressources, il fonda une école à Paris.

Il possédait au Becquet, à Tourlaville (Manche), une propriété à laquelle il était très attaché. Il s'y rendait aussi fréquemment que le lui permettait son travail et les tâches auxquelles il se consacrait.

Très populaire dans la région, il exposait volontiers ses opinions résolument républicaines.

C'est en 1885 qu'il envisagea de faire une carrière politique. Il se présenta, cette année-là, aux élections générales législatives, obtint plus de 9.000 voix dans l'arrondissement de Cherbourg, mais échoua. Il prit sa revanche aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 où il fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 9.489 voix contre 5.890 à M. Liais, concurrent redoutable qui avait obtenu au premier tour 5.484 voix contre 5.416 à lui-même.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain. Membre de diverses commissions spéciales, il prit une part active aux discussions qui s'instituèrent sur: l'organisation du corps des dessinateurs des arsenaux de la marine et des établissements hors des ports (1890); le logement des fonctionnaires des ministères dans les bâtiments du domaine de l'Etat (1891); l'organisation de l'armée coloniale (1893); le reclassement et le traitement des instituteurs (1893).

Aux élections générales du 20 août 1893, il fut réélu, au premier tour de scrutin, avec 8.334 voix contre 3.894 au Commandant Rioulet. Membre de la Commission de la marine (1894), il présenta des propositions de loi tendant: à confier à la marine la défense du Cotentin et de la Corse (1894); à réorganiser les troupes de l'infanterie et d'artillerie de marine et à constituer une armée coloniale (1894).

Un siège de Sénateur se trouva vacant dans son département du fait du décès de M. Sébire survenu le 24 juin 1895. Cabart-Danneville fit acte de candidature et fut élu, au premier tour de scrutin, à l'élection partielle du 18 août 1895. Il obtint 1.008 voix contre 35 à M. Bailloz, sur 1.197 votants. Il se démit de son mandat de député le 25 octobre suivant.

Au renouvellement du 3 janvier 1897, il fut réélu au premier tour de scrutin par 1.035 voix sur 1.201 votants et au renou-

vement du 7 janvier 1906, il conserva son siège, toujours au premier tour, par 681 voix sur 1.184 votants.

Au Sénat, il montra la même activité qu'à la Chambre, s'intéressant particulièrement aux problèmes maritimes. Sa compétence en cette matière fit autorité. Dès 1897, il fut nommé secrétaire de la commission chargée de tous les projets intéressant la Marine. Il déposa le rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, sur la militarisation des gulleteurs des électrosémasphores de la marine (23 janvier 1897). Il fut nommé secrétaire de la commission chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la Convention consulaire signée à Sucre le 5 août 1897 entre la France et la Bolivie ; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés portant approbation de la convention signée à Paris le 22 juillet 1897, pour la délimitation des possessions françaises du Dahomey et du Soudan et des possessions allemandes du Togo.

En 1898, il se fit entendre dans la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'une convention passée avec la Compagnie générale transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal du Havre à New-York. Il s'intéressa à nouveau à la formation de l'armée coloniale (1900) ; à l'outillage des ports de guerre et à l'établissement des bases d'opérations de la flotte, particulièrement à Bizerte (1901) ; à l'organisation du service hydrographique de la marine ; aux équipages des navires hôpitaux (1906) ; au régime commercial entre l'Algérie et la France (1909) ; à la mise en chantier de bâtiments dans le cours de l'année 1911.

Il déposa des rapports sur les propositions de loi adoptées par la Chambre des Députés, ayant pour but : de conserver à la France sa flotte marchande des grands voiliers par le maintien d'une compensation d'armement (1912) ; d'organiser le corps des ingénieurs du génie maritime (1914).

En 1917, il est élu membre de la Commission chargée de l'étude de l'organisation économique du pays pendant et après la guerre (17 mars 1917). Il dépose aussitôt (le 30 mars 1917), un avis au nom de la Commission de la marine sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, modifiant la loi du 10 avril 1915 et instituant l'assurance obligatoire contre les risques de guerre pour les navires et les cargaisons de plus de 500 tonneaux de jauge.

En 1918, il dépose deux projets de loi tendant : à modifier la législation forestière concernant les bois particuliers ; à réglementer la possession et la concession des mines, carrières, ardoisières, situées en France, dans les colonies et pays de protectorat (20 juin 1918). A cette époque, la santé de Charles Cabart-Danneville commençait à décliner, mais il refusait de tenir compte de certains signes inquiétants.

Il mourut en cours de mandat le 24 juillet 1918 à Paris à 72 ans. Cette nouvelle jeta, parmi ses collègues une grande consternation.

A la séance du 29 juillet 1918, M. Boivin-Champeaux, vice-président du Sénat, retraça la carrière politique du disparu et conclut son éloge funèbre en ces termes : « A cette rapide esquisse manquerait l'essentiel si je ne rappelais les sympathies dont il jouissait dans cette Assemblée. Comment n'être pas attiré vers cet honnête homme dont la main aimablement tendue, le regard clair, la figure toujours souriante attestaient la franchise et la bonté ? Cabart-Danneville, dans son département, avait sans doute des adversaires — c'est le lot des hommes politiques. Je doute qu'il ait eu des ennemis. En tous cas, il n'avait ici que des amis qui regrettent profondément sa disparition. »

CABART-DANNEVILLE (MAURICE), né à Paris le 9 juin 1886, mort au Sorbier de la Glacerie (Manche) le 2 mai 1942.

Sénateur de la Manche de 1930 à 1941.

Fils du précédent, Maurice Cabart-Danneville fit à Paris, ses études secondaires. Attiré par la médecine, il parvint au doctorat, puis exerça la profession de médecin dans laquelle il excella.

Il avait atteint l'âge de 42 ans lorsqu'il aborda la carrière politique : il fut élu conseiller général de Cherbourg, le 21 octobre 1928. L'année suivante, au renouvellement du 12 mai 1929, il fut élu, pour 6 ans, conseiller municipal de Cherbourg.

Un siège de sénateur se trouva vacant dans le département de la Manche, du fait du décès de M. Gaudin de Villaine survenu le 28 mai 1930. Maurice Cabart-Danneville fit acte de candidature. Dans sa profession de foi, il affirma son attachement aux intérêts agricoles, commerciaux, industriels, aux questions transatlantiques, au développement des ports du littoral de la Manche. Il parla de la mise en valeur des moyens de production, de l'électrification complète des campagnes. « J'ai l'ardent désir, dit-il notamment, d'être le continuateur de celui qui fut mon père et votre ami et qui, jusqu'à son dernier souffle fut dévoué à la chose publique ».

Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, à l'élection partielle du 27 juillet 1930 par 917 voix sur 1.146 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il s'intéressa au budget de la marine marchande (1931) ; à celui des travaux publics (1932) ; à l'industrie des grandes pêches maritimes (1932).

Au renouvellement du 10 janvier 1933 (élections du 16 octobre 1932), il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 895 voix sur 1.154 votants. Membre de la Commission de la marine, il déposa un avis sur le projet de loi, adopté par la

Chambre des Députés, modifiant certains articles de la loi du 17 décembre 1926 concernant le Code disciplinaire et pénal de la marine marchande (1933). Il s'intéressa à la modification du régime des retraites des marins du commerce (1933). Comme rapporteur, il parla dans la discussion de la proposition de loi ayant pour objet l'insertion de clauses relatives au statut du personnel dans les Cahiers des charges des compagnies de navigation contractuelles ou subventionnées.

Membre de la Commission des affaires étrangères (1936), il déposa un ordre du jour sur les sanctions à envisager contre l'Italie et sur la déclaration du Gouvernement concernant sa politique extérieure (25 juin 1936).

Quoiqu'il assistât encore aux séances, il prit, dès cette époque, rarement part aux débats, limitant son activité parlementaire à diverses questions écrites.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote du projet de loi constitutionnelle.

C'est au Sorbier de la Glacerie, dans son département de la Manche qu'il devait mourir prématurément le 2 mai 1942.

Il n'était âgé que de 56 ans.

CABROL (JULES, ALBERT, PIERRE), né le 8 juin 1871 à Aubin (Aveyron), mort le 24 septembre 1924 à Paris.

Député de l'Aveyron de 1908 à 1919.

Jules Cabrol fit à Paris ses études de pharmacie, puis revint à Aubin, sa ville natale, où il s'établit.

La politique l'attirait. Très populaire dans sa région, il fut bientôt élu maire d'Aubin, puis conseiller général de l'Aveyron.

Le décès de M. Maruejols, député de la deuxième circonscription de l'arrondissement de Villefranche, l'incita à se présenter à l'élection partielle du 20 décembre 1908. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.527 voix contre 6.971 à M. Louis Bos, son principal adversaire.

Inscrit au groupe socialiste, il ne prit part à aucun débat en cette fin de législature.

Il se représenta aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 et fut réélu, au deuxième tour de scrutin, par 8.446 voix contre 7.672 à son ancien concurrent, M. Bos. Membre de la Commission des mines (1910), il prend part à la discussion de la proposition de loi tendant à modifier la loi de 1894 sur les retraites des ouvriers mineurs (1912). Il pose au Ministre des Travaux publics une question concernant l'explosion de grisou qui a eu lieu dans les mines d'Aubin (1913).

Au élections générales du 26 avril 1914, il est réélu au premier tour de scrutin par 7.911 voix contre 7.164 à M. Panassié.

Membre de la Commission des mines, comme sous la précédente législature, il entre à celle de l'hygiène publique (1914).

Il ne cesse de s'intéresser aux retraites des ouvriers mineurs, aux retraites ouvrières et paysannes, aux allocations des ouvriers mineurs retraités. Il prend part à la discussion de la proposition de loi sur le régime des productions de guerre (1917). Il faut citer aussi son rapport sur le projet de loi tendant à rendre obligatoire la vérification et le contrôle des thermomètres médicaux (1917). En 1919, il est nommé membre du comité consultatif des Mines.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste, il n'obtint que 8.358 voix sur la liste du parti socialiste qui est battue.

Il renonce dès lors à la politique. Il devait mourir prématurément 5 ans plus tard, à Paris, le 24 septembre 1924, âgé seulement de 53 ans.

CACHET (LOUIS-AUGUSTE), né le 21 avril 1850 à Saint-Claude (Jura), mort le 19 octobre 1914 à Domfront (Orne).

*Député de l'Orne de 1902 à 1910
Sénateur de l'Orne de 1910 à 1914.*

Fils d'un receveur particulier et entrepreneur des Contributions indirectes, Louis Cachet, ses études secondaires terminées, prépara l'École du Service de santé militaire de Strasbourg où il entra en 1869.

La guerre survint l'année suivante et Louis Cachet servit pendant le siège puis, la paix rétablie, il termina ses études au Val de Grâce à Paris. Reçu docteur, il quitta l'armée pour installer un cabinet médical à Domfront.

Il prit bientôt intérêt à la vie politique, fut élu conseiller d'arrondissement, puis conseiller municipal de Domfront.

Il se présenta aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 et fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la première circonscription de Domfront par 6.546 voix, contre 4.900 à M. Christophle, son principal adversaire.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des Républicains nationalistes. Membre de diverses commissions spéciales, de celle relative à la séparation des Eglises et de l'Etat (1903), de celle relative à la législation des boissons (1903), il s'intéressa particulièrement au principe de liberté de distillation pour les bouilleurs de cru, à l'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables. Il rapporta les budgets de l'Imprimerie nationale et de la Légion d'honneur (1904) ; il participa à la discussion du projet et des propositions de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), et protesta à plusieurs reprises contre les mesures antilibérales. Il s'intéressa à la répression des fraudes sur les vins et spiritueux (1905) et aux warrants agricoles (1905).

Aux élections générales du 6 mai 1906, il est réélu, sans concurrent, au premier tour de scrutin, par 8.043 voix sur 10.845 votants.

Membre de la Commission des économies, de la Commission des usages industriels de l'alcool (1907) ; de la Commission de l'hygiène publique (1909), il prend part à la discussion des projets de loi concernant : le rachat du chemin de fer de l'Ouest (1906) ; le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907) ; la modification de certains articles de loi sur la séparation des églises et de l'Etat (1907) ; les Conseils de guerre (1909) ; les modalités concernant le tarif général des douanes (1909).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 24 avril 1910, mais un siège de sénateur se trouvant libre du fait du décès de M. Poriquet, survenu le 9 mars 1910, Louis Cachet brigua ce siège et l'emporta à l'élection partielle du 5 juin suivant, au deuxième tour de scrutin, par 483 voix contre 368 à M. Poulain sur 857 votants.

Il se fit inscrire au groupe de la gauche républicaine du Sénat. Membre de plusieurs commissions *ad hoc*, ses interventions à la Tribune furent assez nombreuses. Il parla : du recrutement de l'Armée (1910) ; de la Conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique (1911) ; de la répression des fraudes (1912) ; d'un contingent spécial de Croix de la Légion d'honneur destiné à récompenser les services rendus à l'aéronautique (1913), des moyens à adopter pour combattre la dépopulation (1914).

Le 19 octobre 1914, il mourait en cours de mandat, à Domfront, à l'âge de 64 ans. Le Président du Sénat, M. Antonin Dubost, annonça son décès à la séance du 22 décembre 1914 et termina l'éloge funèbre en ces termes : « Par ses manières simples et naturellement amicales, il était sympathique à tous. Nous perdons un collègue utile et distingué. »

Louis Cachet était Chevalier de la Légion d'honneur.

CACHIN (GILLES, Marcel), né à Paimpol (Côtes-du-Nord) le 20 septembre 1869. Mort à Choisy-le-Roi (Seine) le 12 février 1958.

Député de la Seine de 1914 à 1932

Sénateur de la Seine de 1936 à 1940.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire en 1944.

Député aux première et deuxième Assemblées Nationales Constituantes de 1945 à 1946.

Député à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1958.

C'est dans la petite ville de Paimpol « belle, sévère et lumineuse » que naquit, le 20 septembre 1869, le futur fondateur du parti communiste français. Son père était gendarme, sa mère était fleuriste de lin, comme toutes les paysannes de son petit hameau de Pen-an-hont, commune de Plourivo. Tous deux rêvaient pour leur fils d'une brillante carrière militaire

et souhaitaient le diriger vers Saint-Cyr. Mais le jeune homme était attiré par les lettres et, particulièrement, par la philosophie. Au lycée de Saint-Brieuc, puis à celui de Rennes, il fit d'excellentes études secondaires. Il vint ensuite à Bordeaux afin d'y suivre les cours de la Faculté des Lettres. Ayant obtenu sa licence de philosophie, il devint professeur dans cette ville et y demeura durant 15 ans.

Préoccupé de questions sociales, souhaitant ardemment l'avènement d'une démocratie qui libérerait les classes opprimées, les peuples coloniaux, il trouva en Jules Guesde et en Paul Lafargue des hommes qu'il admira et dont il devint bientôt le disciple préféré. Dès 1901, il entra en contact avec le parti ouvrier français qu'animait ces deux personnalités. Il collabora à la *Question sociale* et au *Socialiste de la Gironde* dont il devint le rédacteur en chef. Tout en enseignant la philosophie et en préparant son agrégation, il devint secrétaire d'une section du Parti Ouvrier Français, et en 1896, le parti posa sa candidature à une élection partielle dans l'arrondissement de Libourne. A l'occasion de cette campagne qui fut très importante, il fonda dans le Libournais de nombreuses sections du Parti ouvrier français. Il ne fut pas élu, mais en 1900, il entra au Conseil municipal de Bordeaux et devint adjoint au maire. Il remplira ces fonctions jusqu'en 1904. A cette époque, il sera délégué du congrès international du Parti ouvrier français, qui se prononcera, à Amsterdam, pour l'unification des partis socialistes.

En 1905, les diverses fractions qu'exprime le socialisme en France se réunissent à la salle du Globe, boulevard de Strasbourg, en congrès appelé « de l'Unité » et, en application de la décision prise à Amsterdam l'année précédente, constituent ce qui devint le parti socialiste, longtemps appelé unifié, secteur français de l'Internationale ouvrière, la S.F.I.O. Marcel Cachin est nommé délégué à la propagande. Pendant 6 ans, il occupera ce poste et parcourra la France pour y tenir d'innombrables réunions. Il prendra, le plus souvent, la parole et se révélera un orateur prestigieux, à la voix cuivrée et chaude. Il dominera tous les auditoires, il les entraînera par son éloquence passionnée.

Aux élections législatives des 6 et 20 mai 1906, le parti S.F.I.O. présente la candidature de Marcel Cachin dans la première circonscription de Béziers. Il est battu, au deuxième tour de scrutin, par 10.163 voix contre 12.169 à M. Louis Lafarre. Toujours préoccupé par le problème des peuples coloniaux, il entreprend, en 1908, un voyage en Algérie (Alger, Oran, Constantine, Bône, Philippeville). Il en rapporte une documentation abondante dont il fait connaître l'essentiel aux lecteurs des journaux auxquels il collabore.

Aux élections des 24 avril et 8 mai 1910, il mène une lutte serrée dans la 1^{re} circonscription d'Alais, contre M. Marius Devèze, professeur, député sortant. Au

deuxième tour de scrutin, ce dernier obtient 6.929 voix contre 6.944 à Marcel Cachin. Mais la Commission de recensement rectifie ces chiffres et proclame Marius Devèze élu par 6.952 voix contre 6.947. Marcel Cachin conteste cette élection. Le rapport présenté par le quatrième bureau de la Chambre attribue aux deux adversaires un nombre à peu près égal de suffrages et conclut à l'annulation. Mais la Chambre passe outre, et après discussion, l'élection de Marius Devèze est validée par scrutin public à la tribune.

L'année suivante, Marcel Cachin retourne en Algérie. Cette fois, il dirige ses investigations vers l'Ouest algérien et se rend, notamment, à Sidi-Bel-Abbès. Il communiquera ses impressions aux lecteurs des journaux socialistes dans une série d'articles qui auront un grand retentissement.

En 1912, le 18^e secteur de la fédération de la Seine le désigne comme candidat, et il est élu conseiller municipal de Paris pour le quartier de la Goutte-d'or et conseiller général de la Seine. À l'Hôtel de Ville, où il siège pendant deux ans, il se spécialise dans la question des transports urbains. Il sera d'ailleurs élu, en 1913, secrétaire du Syndicat des transports en surface de la région parisienne. Cette année-là, il entre à l'*Humanité* comme rédacteur, en remplacement de Paul Lafargue. Nommé président du congrès constitutif des Jeunesses socialistes de France, il est délégué, en 1914, au congrès international de Bâle.

Aux élections générales législatives des 25 avril et 10 mai 1914, il est élu député de la 3^e circonscription du 18^e arrondissement de Paris, battant, au deuxième tour de scrutin, M. Edouard Bussat, député sortant, radical indépendant, par 7.246 voix contre 7.098 à son adversaire. Inscrit au parti socialiste, membre des Commissions de la marine, des affaires extérieures, de la réorganisation économique, de la législation civile, il s'intéresse à tous les grands problèmes se rattachant aux affaires extérieures comme aux questions sociales.

À la veille de la guerre, le jour de l'assassinat de Jean Jaurès, il vient, avec une délégation de son parti, affirmer au secrétaire d'Etat, Abel Ferry, la volonté des socialistes de ne pas accepter le conflit. Mais, les hostilités engagées, il se prononce pour la défense nationale et assume la présidence du Comité patriotique du ravitaillement de Paris. Dès lors, il se préoccupe des baux et loyers pendant la guerre, du problème du charbon et de la politique minière du Gouvernement, du rationnement de la consommation du pain. Ces responsabilités ne l'empêchent pas d'accepter plusieurs missions à l'étranger. Elles sont dangereuses et difficiles. Deux d'entre elles, au moins, et des plus importantes, seront menées à bien : en 1915, il prend contact avec Mussolini, directeur du journal socialiste *l'Avanti!*, pour le persuader de déclencher une campagne en faveur de l'entrée en guerre de l'Italie

contre les Empires centraux ; en 1917, ayant à ses côtés les députés socialistes Ernest Lafont et Marius Moutet, il conduit à Pétrograd une délégation de la Commission des affaires étrangères de la Chambre, dans le but d'entraîner Kérensky et le Gouvernement provisoire russe à reprendre contre l'Allemagne une bataille désespérée. La mission réussit, mais l'offensive des troupes russes est écrasée, et c'est la débâcle militaire, la paix de Brest-Litowsk, la révolution d'octobre. Les bolcheviks balaient le Gouvernement Kérensky et s'emparent du pouvoir.

La guerre s'achève. Marcel Cachin assiste, aux côtés de Clemenceau et de Poincaré, à l'entrée des troupes françaises à Strasbourg. L'émotion l'étreint visiblement. « L'homme qui, en 1918, avait pleuré d'émotion en voyant les troupes françaises rentrer dans Strasbourg, suivit pendant la dernière guerre les fluctuations de la politique stalinienne », écriront plus tard certains journalistes. Tout était vrai en Marcel Cachin : le plus ardent patriotisme, le dévouement le plus absolu à l'idéal du parti auquel il consacra sa vie, l'aspiration passionnée à une paix durable.

Nommé directeur de l'*Humanité* en 1918, (il le restera jusqu'à sa mort) il pose, à la Chambre, le 27 décembre 1918, la question de l'intervention contre la Russie. Il entreprend ensuite, dans son journal une vive campagne contre la politique menée par le Gouvernement à l'égard de l'Allemagne, notamment en ce qui concerne l'occupation de la Ruhr.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il est élu député de la première circonscription de la Seine sur la liste socialiste, par 60.459 voix sur 191.850 votants, et dès 1920, il repart pour la Russie, chargé par le congrès S.F.I.O. de Strasbourg d'une mission à Moscou : il s'agit d'étudier le moyen d'aboutir au rétablissement de l'unité socialiste. Accompagné de M. Frossard, secrétaire général du parti, Marcel Cachin assiste au deuxième congrès de l'Internationale communiste et revient en France le 11 août, après avoir parcouru 3.000 kilomètres en 71 jours dans la Russie encore en lutte et avoir rencontré Lénine à plusieurs reprises. Aussitôt rentré, il organise avec M. Frossard une réunion publique au cirque de Paris. Acclamés par une foule enthousiaste, les deux orateurs font le compte rendu de leur voyage. Puis, c'est l'ardente campagne menée à travers le pays : il faut faire connaître la signification de la révolution d'Octobre, la nature du pouvoir soviétique, ses réalisations, ses perspectives d'avenir.

Le 29 décembre 1920, a lieu le congrès socialiste de Tours. Clara Zetkin, lutteuse ardente et courageuse de la Social-Démocratie allemande y paraît. Le programme est : adhésion ou non-adhésion à la troisième Internationale. Marcel Cachin présente la motion d'adhésion à l'Internationale communiste. Après des débats passionnés, le congrès se prononce

pour l'adhésion. Mais une fraction n'accepte pas cette sanction : l'unité socialiste est, à nouveau, rompue. La majorité adhère à la III^e Internationale et prend le nom de Parti communiste français. Les minoritaires décident de rester dans la II^e Internationale et conservent à leur fraction le nom de Parti socialiste français. Membre du comité directeur de la section française de l'Internationale communiste, Marcel Cachin fait bientôt partie du comité central et du bureau politique, fonctions qu'il conservera jusqu'à sa mort.

En 1923, la politique de M. Raymond Poincaré trouve en Marcel Cachin un adversaire déterminé. Plus que jamais, il réprouve l'occupation de la Ruhr. A Essen, où il se rend avec Gaston Monmousseau et Gabriel Péri, il prend la parole aux côtés de Clara Zetkin, opposant la politique de guerre à l'idéal de l'Internationalisme. Le manifeste du parti communiste, diffusé parmi les troupes d'occupation, affirme la fraternité qui unit les ouvriers des deux pays. Le Gouvernement poursuit alors Marcel Cachin pour complot contre la sûreté de l'Etat, mais le Sénat, réuni en Haute Cour de justice, rejette ces poursuites le 26 mai 1923.

En 1924, Marcel Cachin est élu membre du comité exécutif de l'Internationale communiste. Ce sera pour lui l'occasion de contacts nouveaux avec les représentants des partis communistes du monde entier, l'occasion, aussi, d'orienter ses préoccupations vers la question qui, jusqu'à sa mort, ne cessera jamais de l'obséder : l'indépendance des peuples coloniaux. Il reviendra constamment sur ces problèmes : la guerre du Rif, les événements d'Indochine avant la guerre de 1939 et, depuis la fin de cette guerre, Madagascar, la Tunisie, le Cameroun, le Viet-Nam et, enfin, l'Algérie. C'est à l'Algérie que fut consacré son dernier écrit, en 1958.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est réélu en tête de la liste du bloc ouvrier-paysan. Il obtient personnellement 48.524 voix sur 196.986 votants. Survient la guerre du Rif. Les murs se couvrent d'affiches du comité central du parti communiste, pathétique appel à la cessation des hostilités. L'imprimeur est arrêté, mais Marcel Cachin revendique l'entière responsabilité du document. Arrêté avec M. Vaillant-Couturier à la sortie du Palais-Bourbon, il est condamné à deux ans de prison. En appel, la peine est ramenée à un an. Il l'accomplira à la Santé.

Le 25 avril 1924, (retour au scrutin d'arrondissement) il est élu de nouveau dans la troisième circonscription du 18^e arrondissement de Paris par 8.119 voix contre 5.619 à M. de Gouvion Saint-Cyr. Mais, en 1932 il est battu, au deuxième tour de scrutin, par un de ses anciens disciples, M. Louis Sellier devenu socialo-communiste. Cet échec ne ralentit en rien l'ardeur de sa lutte. Inlassablement, il affirme sa confiance dans le traité franco-soviétique pour le resserrement

d'une alliance qui pourrait contrebalancer la puissance nazie. Lorsque éclate la guerre civile en Espagne, il défend avec vigueur les 2 thèmes de son parti : sur le plan extérieur, front unique international pour venir en aide aux espagnols luttant contre le franquisme ; sur le plan intérieur, réalisation du Front populaire.

Au renouvellement partiel du Sénat, du 14 janvier 1936 (élections du 20 octobre 1935) il est élu sénateur de la Seine, au deuxième tour de scrutin, sur une liste d'Union radicale, S.F.I.O., communiste, par 620 voix sur 1.241 votants. Il est le premier représentant du parti communiste à entrer au Palais du Luxembourg. Bientôt rejoint par M. Clamamus sur les bancs d'extrême-gauche, il est désigné, en juin 1936, comme président du groupe parlementaire communiste réunissant députés et sénateurs.

Vient la guerre de 1939. Un décret promulgué le 26 septembre, quelques jours après la déclaration de guerre, interdit l'activité des organisations communistes. Marcel Cachin se solidarise avec les membres du parti, poursuivis après la conclusion du pacte germano-soviétique qu'ils ont refusé de désavouer. En janvier 1940, ils sont déchus de leurs fonctions publiques. Le Sénat prononce leur exclusion. Marcel Cachin, qui habitait une maison appartenant à son parti, doit déménager : le décret du 26 septembre précédent met sous séquestre les biens du parti communiste. Il se réfugie dans sa petite maison de Bretagne où les Allemands l'arrêtent en août 1941. Il est incarcéré à la prison de Saint-Brieuc, puis à celle de Rennes, et, un peu plus tard, il est transféré à la Santé. A cette époque, est affiché sur les murs de Paris le passage d'une lettre dans laquelle Marcel Cachin désavoue les attentats individuels commis contre les troupes allemandes, comme non conformes à la doctrine et à la tradition du mouvement ouvrier. On se souvient des polémiques suscitées par ce document et de l'assurance qui fut donnée : on avait abusé de la signature du prisonnier.

Dès sa libération, il repart pour Paimpol. Plus tard, des amis le cachent chez eux, dans la région parisienne, où il mènera, jusqu'en 1944, une vie clandestine.

Aussitôt la guerre terminée, Marcel Cachin reprend toutes ses activités politiques. Membre de l'Assemblée Consultative provisoire de Paris comme représentant du parti communiste français (1944-1945), il est élu député de la deuxième circonscription de la Seine aux deux Assemblées Nationales Constituantes (21 octobre 1945 par 100.192 voix sur 457.737 votants et 2 juin 1946 par 98.866 voix sur 457.556 votants). Réélu comme tête de liste du parti communiste, devant Mme Jeannette Vermeerch, le 10 novembre 1946 par 105.120 voix sur 459.292 votants, puis le 17 juin 1951 par 80.611 voix sur 425.224 votants ; et enfin, le 2 janvier 1956 par 102.639 voix sur 507.179 votants, il est Président d'hon-

neur du groupe parlementaire communiste et Président de la Commission des affaires étrangères, fonctions qu'il remplira durant plusieurs années. Régulièrement, mais en vain, il est candidat à la Présidence de l'Assemblée Nationale, contre M. Vincent Auriol d'abord, puis contre MM. Edouard Herriot, Schneider, et Le Troquer.

En novembre 1946, il devient doyen d'âge de l'Assemblée, puis se voit déposé du décanat aux élections du 17 juin 1951 par M. Eugène Pebblier, père, son aîné de trois ans et demi. Il recouvrera ce titre à la mort du député de la Haute-Loire, survenue le 30 mars 1952. De nouveau, il ouvre chaque session au fauteuil présidentiel. En dépit de son grand âge, il est resté alerte et a conservé toute la lucidité de son esprit. Sa voix a toujours ses belles sonorités graves. On se presse à ces séances inaugurales : Marcel Cachin passe d'un pas rapide entre les gardes qui lui rendent les honneurs. Au-dessus de l'hémicycle, sa silhouette se détache, couronnée d'une chevelure blanche. Prononcée par lui, « l'allocution d'usage » prend un ton personnel et polémique qui provoque souvent des remous, mais ne peut laisser personne indifférent.

Le 17 novembre 1956, il dut subir une cruelle épreuve : la mort de sa femme, Mme Marguerite Cachin. Bien qu'agé de 87 ans, Marcel Cachin avait gardé intacte une sensibilité jeune et vivante. Il lui fallut dominer sa peine et continuer à assumer les multiples devoirs de ses charges. Le 20 septembre 1957, une joie lui fut donnée : il reçut la décoration de l'ordre de Lénine. Mais peu à peu, sa santé déclinait. Il refusa longtemps, aussi longtemps qu'il le put, d'interrompre son activité. Il mourut chez lui, à Choisy-le-Roi, 19 rue Auguste-Blanqui, le 12 février 1958. Le groupe communiste de l'Assemblée Nationale lui rendit hommage dans une motion rendue publique le lendemain de sa mort. « Saluons avec respect et émotion la mémoire du militant prodigieux qui fut, tout au long d'une activité de presque 70 années, une des plus belles figures du mouvement ouvrier français, l'exemple de la fidélité inflexible, du désintéressement et du dévouement absolu à la cause de la classe ouvrière et de son parti. »

Le 14 février, le cercueil fut placé dans le hall de l'Humanité, 6 faubourg Poissonnière et, dès 11 heures du matin, les fidèles défilèrent, innombrables. Les obsèques eurent lieu le lendemain. Le char funèbre quitta le faubourg-Poissonnière à 14 h. 45, précédé par l'harmonie de la R.A.T.P. et par les drapeaux des fédérations du parti communiste. Derrière, venait la famille du disparu : Mme le Docteur Marcelle Cachin-Herzog, ancien député; Mme Marie-Louise Cachin-Jacquier, avocat à la Cour d'Appel; le Docteur Charles Cachin, ancien interne des Hôpitaux de Paris. M. Maurice Thorez, accompagné de M. Etienne Fajon, avait pris place dans une voiture. Suivi d'une foule immense et recueillie, le cortège arrivait à 16 h. 30 au cimetière du Père-

Lachaise où le cercueil fut déposé sur un catafalque entouré de bannières rouges et tricolores.

A la deuxième séance du Mardi 18 février 1958, le Président André Le Troquer prononça l'éloge du disparu. Il retraça sa longue carrière, mettant l'accent sur le dramatique congrès de Tours. « L'amitié qui nous attachait, dit-il, devint silencieuse, discrète et comme pudique. L'un et l'autre, nous l'avons conservée. » Il évoqua ensuite avec émotion la belle figure de Mme Cachin, « admirable compagne de sa vie », puis il termina en ces termes : « Notre Assemblée rend hommage à celui qui la présida 14 fois en qualité de doyen. Elle exprime ses vives condoléances au parti communiste qui le vénérait. L'homme était de qualité : sa loyauté, sa probité, sa fidélité, avaient fait de lui un symbole respecté. »

Il est impossible de passer sous silence un aspect de Marcel Cachin que connaissait bien son entourage : son amour de la pensée et des arts. Il avait, parmi ses amis, des écrivains, des peintres, des sculpteurs, des cinéastes. Passionné de philosophie, d'histoire, d'art sous toutes ses formes, il fut lié avec Matisse, Paul Signac, Maximilien Luce, Picasso, Ehrenburg, Paul Eluard, Thomas Mann et bien d'autres, tous de qualité.

La mort du leader communiste laissait vacante à l'Assemblée le siège du Doyen d'âge. M. le Chanoine Kir, député de la Côte-d'Or, né le 22 janvier 1876, succéda à Marcel Cachin.

CADENAT (BERNARD), né à Pexiora (Aude) le 2 janvier 1853, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 1^{er} août 1930.

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1898 à 1919 et de 1924 à 1930.*

Originaire de l'Aude, Bernard Cadenat vint de bonne heure à Marseille où il ouvrit une échoppe de cordonnier. L'animation de la grande cité, la diversité des milieux et des opinions, stimulèrent son goût de l'action. Il se mêla aux luttes politiques et sociales, et adhéra au jeune Parti ouvrier français qu'animait Jules Guesde. En peu de temps, il devint Marseillais d'adoption. En 1879, alors qu'il n'avait que 26 ans, il participa au congrès socialiste, et, dès lors, ne cessa de militer pour la cause de son parti.

En 1886, il entre au Conseil municipal et y siège avec assiduité, marquant toujours plus fortement sa place. Toutes les questions intéressant la ville de Marseille trouvent en lui un écho favorable, et il mène à bien tant de problèmes qu'en 1892 il est nommé adjoint au maire.

Le 1^{er} mai 1893, Marseille est le théâtre de manifestations sociales si violentes, qu'elles dégénèrent en véritables échauffourées. Arrêté dans la mêlée, Bernard Cadenat est l'objet d'une condamnation.

Il se présente néanmoins aux élections générales législatives du 20 août 1893 dans la deuxième circonscription de Mar-

seille, mais est battu au premier tour de scrutin, par M. Bouge, avocat, député sortant, qui obtient 5.411 voix alors qu'il en totalise lui-même 5.064. Mais, en 1898, aux élections générales des 8 et 22 mai, il l'emporte sur son ancien adversaire, au deuxième tour de scrutin, par 8.448 voix, contre 7.040.

Inscrit au parti socialiste, il appartient à diverses commissions, notamment à celle du travail (1898) et à celle du commerce et de l'industrie (1899). Il prend un intérêt tout particulier au problème du travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899); il participe à la discussion des interpellations de MM. Vaseille sur la politique générale du Gouvernement, Thierry sur les grèves de Marseille, Marcel Sembat sur l'extradition de Sipido (1900). Il est entendu dans la discussion du projet de loi adopté par le Sénat sur l'extinction de certaines actions pénales. Il s'intéresse aussi à la législation des Conseils de prud'hommes (1901), au tarif des droits de succession, aux Caisses de retraites ouvrières, à la réglementation du travail des mécaniciens, chauffeurs et agents des chemins de fer.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 6.470 voix, contre 5.110 à M. Pierre, son principal concurrent. Membre de la Commission des douanes et de la Commission du commerce et de l'industrie, il s'attache à l'étude d'un projet de résolution tendant à la création d'une Caisse de pensions pour les anciens députés, leurs veuves et leurs orphelins mineurs (1904). Comme sous la précédente législature, il ne perd pas de vue les intérêts des travailleurs, et particulièrement ceux des enfants et des femmes, affectés souvent à cette époque, à des travaux disproportionnés à leurs forces et préjudiciables à leur santé.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il obtient au premier tour de scrutin, 8.763 voix contre 1.445 à M. Cambos, et retrouve brillamment son siège. Membre de la Commission des douanes, comme sous la législature précédente, de la Commission des boissons (1907), il s'intéresse à la construction de casernes de douaniers à Marseille, à la sériciculture, au projet de loi tendant à suspendre le monopole de pavillon et à déroger au régime commercial et maritime entre l'Algérie et la métropole.

En 1910, meurt M. Allar, maire de Marseille. Bernard Cadenat est porté aussitôt à la première magistrature de la grande cité. Il exerce ces fonctions avec autorité et simplicité, ne recherchant aucun honneur, n'écartant aucune responsabilité, forçant l'estime de ses adversaires par sa probité et le dévouement dont il ne cessera jamais de faire preuve.

Aux élections générales législatives de cette même année 1910, il est réélu au

premier tour de scrutin, par 7.424 voix, contre 3.735 à M. Spinelli.

Membre des mêmes commissions que sous la précédente législature, il entre en outre à celle des postes et télégraphes (1910) et demande à interpeller le Gouvernement sur les incidents survenus à Marseille le 29 octobre 1912 entre les grévistes et la police; il prend part à la discussion des projets de loi relatifs : à l'exploitation du service maritime postal entre le Havre et New York (1913), au relèvement des soldes des officiers et sous-officiers des armées de terre et de mer et des militaires de la gendarmerie (1913).

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 7.777 voix contre 3.722 à M. Laurent. Membre de la Commission de la marine marchande, il étudie particulièrement les problèmes concernant l'assurance obligatoire des cargaisons des navires dont le corps a été assuré par l'Etat (1915) et la réforme du régime des entrepôts (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui ont lieu au scrutin de liste, il n'obtient que 34.470 voix sur la liste du parti socialiste unifié. M. Fernand Bouisson, député sortant, est élu en tête par 34.858 voix sur 84.040 votants, suivi de MM. Morucci, Canavelli et Maurel, tandis que Bernard Cadenat est écarté de l'Assemblée.

Mais aux élections générales du 11 mai 1924, il est élu sur la liste du cartel des gauches, par 52.219 voix sur 111.459 votants. Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales (1924) et de celle des comptes définitifs et des économies (1927), il participe plus rarement aux débats. Il est à ce moment septuagénaire. Il intervient néanmoins au cours de la discussion d'un projet de loi sur la nationalité (1927).

Aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement, il retrouve ses électeurs de la deuxième circonscription de Marseille qui le réélisent au premier tour de scrutin, par 7.057 voix contre 3.018 à M. Laurent, son ancien adversaire de 1914. Mais sa santé déclinant, il n'intervient qu'exceptionnellement dans les débats. Il devait mourir en cours de mandat, le 1^{er} août 1930, à Marseille âgé de 77 ans.

Au cours de la séance du 4 novembre, le Président Fernand Bouisson prononça son éloge funèbre. Il parla du dévouement du disparu à l'égard de la classe ouvrière « dont il connaissait, pour vivre près d'elle, tous les besoins », et il conclut en ces termes : « Bernard Cadenat revivait sans cesse dans le labeur et dans la lutte, une ardeur qu'il savait faire partager à ceux qui l'entouraient. On le saluait comme un maître dont la vie même était une leçon et dont le nom ne sera pas oublié. »

CADIC (JOSEPH, MARIE, AUGUSTIN), né le 5 septembre 1886 à Noyal-Pontivy (Morbihan).

*Député du Morbihan
de 1924 à 1932, de 1936 à 1942
et de 1956 à 1958.*

Joseph Cadic exploite, depuis 35 années, une ferme à Noyal-Pontivy, sa commune natale. Il se maria jeune et eut neuf enfants. Attiré par la politique, il devint Conseiller municipal de Noyal-Pontivy en 1919. Il avait fondé le syndicat agricole, les mutuelles et la caisse rurale pour lesquels il se dépensait sans compter, avec le plus grand dévouement.

Lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 dans le département du Morbihan sur la liste de la Fédération républicaine indépendante, il fut élu aisément par 55.368 voix sur 114.027 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il siégea à la Commission des douanes et des conventions commerciales (1924) ; et à celle de l'agriculture (1926). Les questions agricoles et les problèmes sociaux lui tenaient particulièrement à cœur. C'est ainsi qu'il demanda à interpellier sur l'odyssée malheureuse de nombreux ouvriers agricoles bretons qui se virent évincés en Beauce et dans le Centre par la main-d'œuvre polonaise qui offrait son travail au rabais, provoquant ainsi le chômage et une baisse de salaires hors de proportion avec le coût de la vie.

Elu maire de Noyal-Pontivy en 1925, il en entreprit aussitôt l'électrification et, en moins de deux ans, dota sa commune de 26 postes de transformation. (Ces travaux qui coûtèrent à l'époque 1.300.000 francs couvrirent tous les besoins communaux en électricité).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la première circonscription de Pontivy par 7.515 voix, contre 7.373 à M. Gaul, son concurrent le plus favorisé. Membre de la Commission de l'agriculture, ainsi que sous la précédente législature, il s'intéressa : au cours du blé, à la vente des issues et céréales (1929) ; au barrage de Guerleden, sur le canal de Nantes à Brest (1929) ; aux voies navigables (1929). Il ne perdit jamais de vue les intérêts des petits exploitants qui, obligés de vendre leur blé aussitôt la récolte terminée, risquaient d'être victimes des spéculateurs (1929). Ses préoccupations sociales l'amènent à s'intéresser spécialement à l'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables ; à l'allocation aux familles dont les soutiens étaient sous les drapeaux ; aux Caisses de crédits agricoles ; aux baux à ferme (1931). Citons aussi son rapport sur la proposition de loi de M. Laurent Bonnevay, tendant à étendre aux anciens combattants, désireux d'acquérir une petite propriété

rurale, les réductions d'intérêts consenties aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre par la loi du 5 août 1920 sur le crédit mutuel de la corporation agricole.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il fut battu par M. Paul Lotz qui obtint 8.445 voix contre 6.988 à lui-même. Mais il reconquit son siège aux élections générales du 26 avril 1936. Il remporta 7.488 voix, battant ainsi M. Le Penneec qui en obtint 6.449.

Durant cette législature, il revint sur les questions agricoles et sociales qui furent toujours au premier rang de ses préoccupations. Il participa à de nombreuses discussions notamment sur : la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et la fixation de la durée du travail dans les mines souterraines de charbon (1936) ; l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage (1936) ; le tarif douanier et la lutte contre le dumping (1937) ; l'amélioration des rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels par la conclusion de conventions collectives (1937) ; l'octroi de délais aux débiteurs de bonne foi pour le règlement des dettes agricoles (1937). Il demanda à interpellier sur : les mesures susceptibles d'arrêter la désertion des campagnes et de rétablir l'équilibre du point de vue social et familial, entre la situation des ouvriers agricoles et celle des autres travailleurs (1937) ; la réouverture, en 1938, de l'Exposition internationale des arts et techniques dans la vie moderne (1937). Il s'inquiéta de nouveau du boycottage de la main-d'œuvre nationale agricole par des ouvriers étrangers travaillant à vil prix, notamment aux travaux de la moisson et à l'arrachage des betteraves (1938.)

La guerre survint. Le 10 juillet 1940, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, ce qui lui vaudra d'être déclaré inéligible après la Libération. Arrêté par les Allemands et révoqué par eux de ses mandats de maire et de conseiller municipal, il retrouva ces fonctions après la Libération comme il retrouvera, aux élections législatives du 2 janvier 1956, son siège de député du Morbihan. (L'inéligibilité fut supprimée par l'effet de la loi du 6 août 1953 — article 19). Il se présenta sur la liste d'Union des indépendants et des paysans et des républicains nationaux sur laquelle il occupait la deuxième place et fut élu par 40.475 voix sur 282.231 votants.

A l'Assemblée, il s'intéressa, comme il l'avait fait antérieurement à la justice fiscale, à l'établissement d'un revenu minimum pour l'agriculteur exploitant par la vente de ses denrées à un prix suffisamment rémunérateur. Il ne se représenta pas aux élections législatives du 23 novembre 1958.

Toujours maire de Noyal-Pontivy, il termine actuellement ses travaux de voirie et envisage l'installation de ser-

vice d'eau et du tout-à-l'égout dans la commune entière.

Il est grand-père de quinze petits-enfants.

CADILHON (CHARLES), né le 15 décembre 1876 à Onesse (Landes), mort le 22 décembre 1940 à Paris.

Sénateur des Landes de 1920 à 1933.

Fils de Georges Cadilhon, éleveur de chevaux de courses parmi lesquels on se plaît à citer le célèbre « Epinard » qui fut longtemps imbattable, Charles Cadilhon hérita de son père le goût de la race chevaline et l'amour de la forêt landaise dans laquelle il était né et où il avait passé sa jeunesse.

Il acquit de bonne heure une grande expérience de l'exploitation des pins et des produits résineux. En 1914, quand survint la guerre, il entra au Comité et à l'Office interallié du bois où son activité et sa compétence furent rapidement appréciées.

La guerre terminée, il revient dans les Landes et reprend ses occupations civiles. L'intérêt qu'il porte à son département le conduit à envisager une carrière politique. Maire d'Onesse, il se présente aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 en tête de la liste républicaine d'union nationale et d'action économique. Mais c'est M. Pierre Deyris inscrit à la deuxième place sur cette liste qui est élu député par 17.654 voix sur 66.537 votants.

Ainsi écarté par le suffrage universel, il prend sa revanche l'année suivante, au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920 en se faisant élire sénateur des Landes au deuxième tour de scrutin, par 439 voix sur 705 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il siège à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle du travail et des postes et à celle des douanes et des conventions commerciales. Il défend à maintes reprises les intérêts des propriétaires de plantations de pins et des producteurs de produits résineux. Au nom de la Commission du travail et des postes, il rapporte un projet de loi adopté par la Chambre des Députés, portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signée à Madrid le 30 novembre 1920. Il se fait entendre dans la discussion : du budget spécial des dépenses recouvrables (1921) ; du projet de loi relatif au régime des chemins de fer (1921). Il prend un intérêt particulier au transport de la houille de la Sarre en France et à l'exploitation des forêts rhénanes.

Il conserve son siège de sénateur au renouvellement du 6 janvier 1924, au premier tour de scrutin, par 562 voix sur 708 votants, et reste membre des mêmes commissions. Il s'intéresse : aux incendies de forêts, nombreux en 1924 et d'une violence exceptionnelle ; aux tarifs

des chemins de fer (1925), au projet de loi sur les loyers (1926). Il s'inquiète des nouvelles surcharges tarifaires auxquelles sont exposés les usagers des chemins de fer et dépose une demande d'interpellation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour que les nouveaux tarifs soient appliqués suivant la valeur respective des marchandises appelées à les supporter (1926). Il dépose un amendement au projet de loi relatif à diverses conventions douanières (1928) et lit un rapport sur les opérations électorales en Inde française (1929). A partir de 1930, il participe plus rarement aux débats.

Il subit un échec au renouvellement du 10 janvier 1933 et vit désormais à l'écart de la politique. Il devait mourir à Paris le 22 décembre 1940, âgé seulement de 64 ans.

Il laissait un ouvrage publié en 1923, intitulé : *A propos du Congrès de Lesperon : la mise en régime des forêts domaniales*, qui s'adressait principalement aux spécialistes des questions forestières.

CADORET (FRANÇOIS, BENJAMIN, PIERRE, JOSEPH), né le 13 février 1887 à Riec-sur-Belon (Finistère), mort le 24 juillet 1948 à Riec-sur-Belon.

Député de la Finistère de 1930 à 1936.

Après des études secondaires, commencées au collège Saint-Yves à Quimper et poursuivies au lycée Clemenceau à Nantes, François Cadoret s'installa ostréiculteur à Riec-sur-Belon, région particulièrement favorable à l'élevage d'huîtres de qualité, très appréciées des gourmets. Il y annexa une fabrique de conserves alimentaires.

Il devint conseiller municipal de sa commune natale en 1912 et accéda à la mairie en 1919 pour la conserver jusqu'à sa mort.

Elu conseiller général du canton de Pont-Aven en 1922 où il succéda à Corentin-Guyo, il resta membre de l'Assemblée départementale jusqu'en 1945.

Le 23 mars 1930, eut lieu, dans la circonscription de Quimperlé, une élection législative partielle pour pourvoir au remplacement de M. Le Louedec élu sénateur le 20 octobre 1929 et démissionnaire de son mandat de député le 24 janvier 1930. François Cadoret emporta le siège au deuxième tour de scrutin par 8.951 voix contre 1.126 que se partagèrent divers concurrents, sur 10.336 votants et 8.285 abstentions. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et entra à la Commission de l'aéronautique, à celle de l'enseignement et des beaux-arts, à celle d'Alsace-Lorraine, à celle de la marine marchande et à celle de la marine militaire. Il participa à la discussion : du budget de la marine marchande de l'exercice 1931-1932 pour encourager les travaux maritimes sur le littoral français et pour développer le balisage des routes

internationales maritimes, ainsi que du budget des travaux publics du même exercice, toujours au sujet des travaux maritimes. Il s'intéressa également à la modification de certains droits de douane, notamment de ceux applicables aux truites d'élevage (1931).

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 9.260 voix contre 2.840 à M. Meur sur 14.288 votants, il siégea à la Commission de la marine marchande, à celle de la marine militaire, dont il devint président, et à celle des P.T.T. Il s'intéressa à l'organisation du Ministère de l'air, au budget de la marine marchande de l'exercice 1933, au sujet de la gestion de l'établissement national des invalides de la marine et de la chasse aux bélugas, et au budget de la marine militaire du même exercice pour exposer sa politique maritime (1933). Il se fit également entendre au cours de la discussion : de la tranche 1934 du programme naval, en sa qualité de président de la Commission, du budget de la marine militaire de l'exercice 1935, à propos de l'École navale, de la création de foyers du marin et du budget de l'Intérieur du même exercice (1934). Il participa également aux interpellations concernant la crise de la pêche maritime (1935).

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 où il n'obtint, au deuxième tour de scrutin, que 4.301 voix contre 6.092 à M. Louis Montfort, qui lui succéda.

Il fut membre du Conseil supérieur des Pêches, du Conseil d'administration de l'Office scientifique et technique des pêches maritimes de 1925 à 1945, président d'honneur du syndicat des ostréiculteurs, président du syndicat intercommunal d'électrification de Pont-Aven, administrateur de la Caisse régionale de Crédit agricole, et président de la Ligue française de rugby à XIII de 1933 à 1944.

Il est mort dans sa commune natale, le 24 juillet 1948, à 61 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CADOT (HENRI, EMILE, CHRISTIAN), né le 22 avril 1864 au Quesnoy-en-Artois (Pas-de-Calais), mort le 13 décembre 1947 à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

Député du Pas-de-Calais de 1914 à 1931.

Sénateur du Pas-de-Calais de 1931 à 1936.

Député du Pas-de-Calais de 1936 à 1942.

Fils d'un débitant de boissons du Quesnoy, Henri Cadot dut travailler dans les Mines du Pas-de-Calais dès son plus jeune âge, pour gagner sa vie et aider ses parents. Soucieux d'améliorer les conditions de travail des ouvriers mineurs, il milita dès son adolescence dans les mouvements syndicaux et socialistes du département et contribua en 1889, avec Émile Basly et Arthur Lamendin, à fonder le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, dont il fut élu vice-président

en 1892. L'année suivante, il était nommé par les travailleurs de Bruay, délégué-mineur à la sécurité des ouvriers et devait remplir ces fonctions jusqu'en 1914, date de son entrée au Parlement. En 1893, il était devenu directeur politique du journal *La Tribune*, organe du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Il s'employait activement, dans ses articles, à marquer l'importance des revendications ouvrières dont il devait se faire le défenseur à la tribune de la Chambre et du Sénat pendant près de trente ans.

C'est après trois échecs successifs aux élections législatives de 1902, 1906, et 1910 qu'il réussit à entrer à la Chambre, au renouvellement législatif du 26 avril 1914, comme représentant du 4^e arrondissement de Béthune. Il fut élu, dès le premier tour de scrutin par 12.016 voix contre 10.539 à son plus proche concurrent, M. Senis ; le député sortant de la circonscription, Fernand Bar, qui l'avait battu aux élections précédentes, ne se représentait pas.

Dans sa profession de foi, en même temps qu'il exposait le programme du parti socialiste unifié, il expliquait les raisons pour lesquelles il était devenu « négociant-commerçant », se déclarait prêt à lutter pour le petit et le moyen commerce et proclamait : « J'ai toujours défendu la République, je ne la sépare pas du socialisme. »

Inscrit au groupe socialiste, et membre de la Commission des comptes définitifs et des économies, il déposa des propositions de loi sur la création d'une Caisse autonome des ouvriers mineurs (1916) et sur les inondations de Bruay en 1917. Il intervint dans de nombreux débats concernant principalement les problèmes sociaux et notamment l'application de la loi de huit heures dans les mines (1914), la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), la vente et la taxation des charbons (1916), la crise des transports (1916), le régime des productions de guerre (1917), la situation et le statut des réfugiés et rapatriés des pays envahis (1917), la responsabilité des dommages causés par les faits de guerre (1919), l'échange des bons de monnaie des régions libérées (1919), la durée du travail dans les mines (1919). Il avait demandé pendant la guerre à interpeller le Gouvernement sur les accusations portées contre les ouvriers mineurs de Bruay et sur l'interdiction de renvoyer des mineurs des mines envahies dans les mines du Pas-de-Calais (1917).

Au renouvellement législatif du 16 novembre 1919, qui vit la victoire des listes modérées, il fut néanmoins réélu, deuxième de la liste socialiste conduite par Émile Basly, qui recueillit la majorité absolue des suffrages. Il obtint lui-même 64.407 voix de moyenne. La même année, il était élu maire de Bruay pour le rester jusqu'à la guerre de 1940-1944.

Membre de la Commission de l'agriculture, il n'abandonna pas son action en faveur des travailleurs du sous-sol et déposa de nouvelles propositions de loi sur la Caisse autonome des ouvriers mi-

neurs (1922). Il prit part à de fréquents et importants débats qui eurent lieu à ce sujet ainsi que sur : la crise du charbon, la création de nouvelles ressources fiscales, les grèves, le budget des régions libérées, l'amnistie, la législation des loyers (1921), la taxation de certaines denrées alimentaires (1922), le budget de l'instruction publique, l'élection des députés et le sectionnement électoral, le contrôle des opérations de change et la création d'une Caisse des pensions de guerre (1923).

Il fut réélu deuxième de la liste socialiste aux élections législatives du 11 mai 1924, mais cette fois au quotient électoral, avec une moyenne de 70.648 voix, et il fit partie, au cours de cette législature, de la commission du commerce et de l'industrie et de celle des régions libérées. Son activité fut moins intense ; il se contenta de prendre part à des débats concernant : les budgets de 1925, 1927 et 1928, la vie chère et le chômage. En 1927, il demanda à interpellier le Gouvernement sur les salaires des ouvriers mineurs menacés d'abaissement en raison de la dénonciation, par les Chambres des houillères, des dernières conventions.

Au renouvellement du 22 avril 1928 qui marqua le retour au scrutin d'arrondissement, il fut réélu dès le premier tour, dans la sixième circonscription de Béthune, par 13.256 voix contre 3.784 à son plus proche concurrent, M. Duconseille. Il ne cessa de s'occuper des problèmes ouvriers, cette fois en qualité de membre de la Commission des mines, pour laquelle il était tout naturellement désigné. Il présenta des rapports sur l'extension des pouvoirs des délégués mineurs (1928 et 1929) et intervint dans la plupart des débats concernant les budgets de 1927, 1929 et 1930. Il déposa à ce sujet un amendement concernant les constructions scolaires, question qui lui tenait à cœur. En 1928, il avait été nommé également membre du comité consultatif des mines.

La très grande popularité dont il jouissait dans son département, l'amena à se présenter le 21 décembre 1930 à une élection partielle sénatoriale consécutive au décès de M. Henri Bachelet. Il était alors vice-président de l'association des maires du Nord et de l'Est et président du syndicat unifié des mineurs du Pas-de-Calais. Il emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 1.029 voix contre 1.019 à M. Tailliandier, sur 2.098 votants. Son élection fut d'autant plus significative que la représentation sénatoriale du Pas-de-Calais avait toujours été jusqu'alors de tendance très modérée.

À la Chambre Haute, où il s'inscrivit au groupe socialiste, il fit partie successivement des commissions de l'agriculture, de l'enseignement, des pétitions, des départements libérés et des mines. Il fut vice-président de cette dernière commission. Il déposa une proposition de réso-

lution tendant à la constitution d'une commission interministérielle chargée de procéder à l'étude du problème du charbon (1932) et présenta un rapport sur l'amélioration de la situation des orphelins des ouvriers mineurs et ardoisiers (1935). En 1932, il interpella sur le chômage dans les mines de houille et le licenciement d'ouvriers mineurs aux mines de Ligny-lez-Aire. En 1935, il intervint dans la discussion sur les accords de Naples relatifs à la Sarre.

Il ne siégea pas longtemps au Sénat ; il fut en effet battu, au renouvellement du 20 octobre 1935, par M. Paul Bachelet, fils de son prédécesseur. Mais il se représenta presque immédiatement au renouvellement législatif suivant qui vit les 26 avril et 9 mai 1936 la victoire du Front populaire. Il fut élu dans la quatrième circonscription de Béthune, au deuxième tour de scrutin, par 11.076 voix contre 9.280 à M. Apourchaux, sur un programme qui attaquait violemment « la politique des deux cents familles, imposée aux Gouvernements précédents par une oligarchie de banquiers et d'industriels ». Il se prononçait vigoureusement contre « les décrets-lois de misère, la politique de superdéflation à outrance et les mesures iniques et cruelles du Gouvernement Laval » et proclamait notamment : « En même temps qu'elle a ruiné le pays, la politique de l'Union nationale a saboté la République. Après quelques années de cette politique et jusqu'à l'avènement du Ministère Sarraut, que restait-il des institutions républicaines ? Elles subsistaient dans leur forme. Elles étaient vidées de leur esprit. »

Devenu membre de la Commission des mines et de la force motrice, il fit partie en 1936, du comité consultatif des mines et déposa la même année une proposition de loi sur les congés payés pour les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. Il présenta d'autre part plusieurs rapports sur la répression des fraudes (1937), sur les prêts hypothécaires à la Caisse autonome des ouvriers mineurs en vue de la construction d'habitations (1938) et sur le taux de la redevance communale sur le charbon (1939). Il intervint dans la plupart des discussions budgétaires et dans celles concernant le marché charbonnier. En mars 1939, quelques mois avant la déclaration de guerre, il devait être élu également membre du comité consultatif de la répression des fraudes dans le domaine charbonnier. Il ne prit pas part au vote sur la délégation des pouvoirs constituant au Gouvernement du Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940, à Vichy.

Il quitta alors la vie politique et se retira dans la ville où il avait passé toute sa vie de mineur, Bruay-en-Artois, et où il devait mourir quelque temps après la Libération en 1947, âgé de 83 ans.

Il était médaillé du travail.

CADUC (ARMAND), né le 13 septembre 1818 à Ladaux (Gironde), mort le 25 août 1902 à Cauterets (Hautes-Pyrénées).

*Représentant de la Gironde
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député de la Gironde de 1878 à 1885.
Sénateur de la Gironde de 1885 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 545.)

Il appartint à diverses commissions spéciales, mais ne se manifesta pas à la tribune.

Réélu au renouvellement du 3 janvier 1897, au premier tour de scrutin, par 850 voix sur 1.281 votants, son rôle fut des plus effacés, tant au sein des commissions *ad hoc*, dont il fut membre, qu'en séance publique.

Il avait quitté le groupe de l'Union républicaine pour se faire inscrire à celui de la gauche démocratique.

Le président du Sénat annonça son décès à ses collègues à la séance de rentrée du 21 octobre 1902. Il était mort durant l'intersession, le 25 août, à Cauterets, à l'âge de 84 ans.

Après avoir retracé sa longue carrière politique, le Président Armand Fallières déclara : « Il n'y a pas un progrès qu'il n'ait appelé de ses vœux, une liberté qu'il n'ait consacré de son vote, un acte de défense ou d'action républicaine auquel il n'ait attaché son nom. M. Caduc a honoré son mandat et son parti ; n'est-il pas juste, qu'en retour, nous honorions sa mémoire ? »

CAFFARELLI (JEAN, LOUIS, MAXIMILIEN), né le 5 janvier 1855 à Leschelles (Aisne), mort le 23 décembre 1911 à Leschelles.

*Député de l'Aisne de 1889 à 1893
et de 1902 à 1906.*

Issu d'une vieille famille patricienne d'origine romaine, dont une branche (les Caraffelli du Falga) s'était fixée au Languedoc à la suite des Médicis, le Comte Caffarelli était le petit-fils et le petit-neveu de généraux de l'Empire, qui siégèrent dans les Assemblées parlementaires en qualité de pairs de France. Son père, le Comte Eugène Caffarelli, fut lui-même Maître des requêtes au Conseil d'Etat, préfet et député sous le Second Empire.

Destiné tout d'abord, selon la tradition familiale, à la carrière militaire, il donna rapidement sa démission d'officier pour se consacrer à l'administration des domaines étendus qu'il possédait dans l'Aisne. Maire de sa commune natale, il s'acquit une grande notoriété dans l'arrondissement de Vervins en tant que spécialiste des questions agricoles. Il y fonda la première laiterie coopérative.

Soutenu par les comités boulangistes,

il se présenta avec succès aux élections législatives du 22 septembre 1889 dans le 2^e arrondissement de Vervins, sur un programme résolument monarchiste et révisionniste. Il fut élu dès le premier tour de scrutin par 7.501 voix contre 5.262 au député sortant Gabriel Hanotaux, historien et futur Ministre des Affaires étrangères. Dans sa profession de foi, il s'engageait à demander par ses votes le retour du général Boulanger et la révision du jugement en Haute Cour. Il s'en prenait d'autre part à la majorité de l'Assemblée précédente qu'il accusait « d'avoir déguisé l'emprunt à l'aide d'expédients » et à laquelle il reprochait d'avoir institué la Haute Cour et d'avoir fait acquitter le député Daniel Wilson, gendre du Président Grévy, compromis dans une célèbre affaire de trafic de décorations. « Ce que je veux, proclamait-il enfin, ce n'est pas une révolution, c'est seulement un Gouvernement honnête, juste, libéral, pacifique, économe et respectueux des droits de tous. C'est la fin de ces expéditions lointaines qui déciment nos soldats et dévorent nos millions, non sans profit pour quelques-uns, mais sans utilité pour le pays. »

Membre de la Commission du budget, il ne prit qu'une faible part aux travaux parlementaires, se contentant d'intervenir de temps à autre dans des discussions concernant le budget de l'agriculture et la vérification des beurres. Au renouvellement de 1893, il fut battu par le candidat républicain, Arthur Moret.

Ce n'est qu'après une assez longue éclipse qu'il se représenta aux élections législatives du 27 avril 1902, toujours dans la même circonscription, mais cette fois contre le socialiste Eugène Fournière, député sortant, qui avait battu Arthur Moret en 1898. Il fut élu dès le premier tour de scrutin, par 7.487 voix contre 5.001 à M. Fournière, sur un programme électoral moins agressif, dans lequel il s'affirmait désormais républicain. Il déclarait notamment dans sa nouvelle profession de foi : « Je suis décidé à soutenir une République libérale, économe, tolérante, respectueuse elle aussi des grandes libertés que nos pères ont conquises, liberté d'association, de conscience ». Il se présentait encore comme un adversaire irréductible du Ministère Combes, se proclamait anti-dreyfusard et rendait hommage à l'armée « le meilleur de notre sang ».

Inscrit au groupe de l'action libérale, fondé par Jacques Pion et Albert de Mun, membre de la Commission des boissons et d'une Commission d'enquête sur une tentative de corruption faite auprès du Président du Conseil, il ne déploya qu'une activité parlementaire restreinte, se bornant à présenter plusieurs rapports sur des pétitions déposées par ses électeurs.

Après un dernier échec aux élections de 1906 où il fut battu par le radical-socialiste Albert Hauet, il se retira dans ses terres et mourut en son château de Leschelles peu de temps avant la guerre de 1914. Il n'avait que 56 ans.

CAFFORT (CHARLES, LOUIS, SIMON), né le 12 septembre 1880 à Olonzac (Hérault), mort le 21 janvier 1958 à Olonzac.

Député de l'Hérault de 1914 à 1919 et de 1924 à 1932.

Fils d'un viticulteur de l'Hérault, Charles Caffort après avoir terminé ses études secondaires au lycée de Montpellier, entreprit des études juridiques à la Faculté de droit de Paris et fut reçu, en décembre 1905, docteur en droit avec une thèse consacrée à *La situation des mineurs délinquants confiés à une société de patronage*.

Avocat à la Cour d'Appel de Paris de 1903 à 1910, il n'abandonna pas pour autant la cause de la viticulture, à laquelle il devait du reste se vouer durant toute sa vie, aussi bien au Parlement qu'au sein du Conseil général de l'Hérault, où il siégea sans interruption de 1907 à 1940.

Tout en améliorant et développant les installations du domaine viticole qu'il avait hérité de son père, il ne cessa de prêcher la coopération entre les viticulteurs du Midi et fonda notamment la cave coopérative d'Olonzac dont il fut maire de 1939 à 1943 et de 1947 à 1953, et la fédération viticole du Minervois, associations dont il fut longtemps président.

Fort de la popularité qu'il avait acquise dans la circonscription de Saint-Pons, notamment en raison de son attitude au moment de la crise viticole, il se présenta aux élections législatives de 1910 dans cet arrondissement, mais fut battu de peu par le député sortant Jules Armand Razimbaud, fils d'un sénateur du même département.

Cet échec ne le découragea pas et il prit sa revanche dans la même circonscription aux élections suivantes (26 avril 1914), en battant J.A. Razimbaud dès le premier tour de scrutin, par 5.486 voix contre 5.269. Il était déjà à cette époque membre fondateur du conseil d'administration de la C.G.V. (Confédération générale des vignerons), dont il devait devenir président. Il avait fait profession de foi radicale-socialiste et réclamait notamment la réduction à deux ans du service militaire. Il garantissait d'autre part à ses électeurs que son concours leur était acquis pour empêcher la pénétration en France des vins d'Afrique du Nord. Membre des Commissions des douanes, des pensions civiles et militaires, de l'enseignement, de l'assurance et de la prévoyance sociales, de l'armée, d'une Commission d'enquête sur la métallurgie, il déposa au cours de cette première législature de nombreuses propositions de loi concernant : les pensions et secours alloués aux veuves de militaires tués ou à leurs orphelins (1915), le renvoi dans leur foyer des maires et secrétaires de mairie mobilisés (1918), la nomination des instituteurs et institutrices mariés et séparés de leur conjoint dans le département et la résidence de ce dernier (1919) et l'augmentation du taux

des amendes. Sa proposition de loi sur la réunion des ménages d'instituteurs fut adoptée par le Sénat sous le nom de « Loi Roustan ».

Il intervint fréquemment à la tribune, dans les discussions sur la situation des enseignants, sur la taxation des denrées et substances nécessaires à l'alimentation, sur les baux et loyers en temps de guerre, sur l'aggravation de la crise des transports, sur la vie chère et sur la réforme électorale (scrutin de liste).

Celle-ci ne lui fut pas immédiatement favorable car il échoua au renouvellement législatif de 1919, la liste sur laquelle il se présentait n'ayant obtenu que deux élus, MM. Guilhaumon et Viala.

Il entra au Parlement au renouvellement du 11 mai 1924, date à laquelle il fut élu deuxième de la liste du Cartel des gauches conduite par M. Edouard Barthe, qui obtint la majorité absolue des suffrages. Il recueillit personnellement 72.331 voix sur 110.022 votants.

Membre des Commissions de l'hygiène et des boissons, il déposa de nouvelles propositions de loi sur l'assimilation du brevet supérieur au baccalauréat (1925) et sur l'organisation d'un statut pour un Corps de sages-femmes d'Etat (1926). Secrétaire de la Chambre pendant toute la législature, il présenta également un certain nombre de rapports concernant notamment les normaliens non pourvus de postes à la sortie de l'Ecole, les instituteurs libérés du service militaire, le statut des pupilles de la nation.

Ses interventions à la tribune portèrent en majeure partie sur le budget et la crise viticole, à propos de laquelle il demanda plusieurs fois à interpellier le Gouvernement pour protester contre « la non-application rigoureuse du décret réglementant provisoirement le contingent des vins tunisiens admis en France en franchise de tous droits » et réclamer des explications quant à l'application des traités de commerce, avant leur discussion par les Chambres.

Au renouvellement des 22 et 29 avril 1928, qui marqua le rétablissement du scrutin uninominal, il fut élu au deuxième tour de scrutin député de la 2^e circonscription de Béziers par 10.002 voix contre 9.250 au député sortant Jean Félix, socialiste, qui avait été du reste élu en 1924 sur la même liste que lui. Il expliquait sa nouvelle position à ses électeurs en reprochant aux élus socialistes de refuser la participation au pouvoir, de voter des augmentations chimériques tout en s'opposant aux budgets présentés par les Gouvernements précédents. Il souscrivait toujours au programme du parti radical-socialiste.

Membre des Commissions des comptes définitifs et des économies, des travaux publics et des moyens de communication, des boissons et de la marine marchande, il se montra plus que jamais, pendant cette législature, le défenseur attitré des viticulteurs du « Midi ruiné » et déposa des propositions de loi tendant à continger l'importation des vins

algériens en France (1929), à venir en aide aux viticulteurs de l'Hérault éprouvés par les inondations (1929), à réglementer la publication de la déclaration de récolte des vins (1930) et à améliorer la retraite de quelques maîtres de cours complémentaires particulièrement défavorisés (1931).

Il présenta également des rapports sur le budget de l'enseignement public, sur la suppression de la taxe d'octroi pour les vins, sur le prolongement de chemins de fer d'intérêt local et enfin sur l'institution d'un prix pour la découverte d'un corps permettant de constater l'emploi du sucre en vinification. En 1928, il avait demandé à interpeller le Gouvernement sur les retards apportés à la déclaration de récolte des vins en Tunisie.

Il intervint encore dans de nombreux débats concernant notamment le budget, la réglementation du sucrage des vins, à propos de laquelle il déposa un amendement relatif aux vendanges récoltées sur place (1929) et le projet de loi de 1932 sur la viticulture et le commerce des vins.

Il ne fut pas réélu au renouvellement de 1932, ses électeurs lui ayant préféré son ancien colistier et concurrent socialiste Jean Félix, maire d'Agde. Sans se retirer totalement de la vie politique — il restait conseiller général de l'Hérault — il accepta, après cet échec, la charge de conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, qui lui conféra l'honorariat au moment où il prit sa retraite.

Il mourut après la guerre, en 1958, à 78 ans, dans son village natal d'Olonzac, où il s'était retiré. Il était président de la Confédération générale des vigneronns du Midi et président, puis président d'honneur de la Fédération départementale radicale-socialiste de l'Hérault.

Il avait publié en 1936 un ouvrage *L'idée de Droit*.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CAILLARD d'AILLIÈRES, Voyez AILLIÈRES.

CAILLAT (PAUL, AUGUSTIN), né le 2 octobre 1874 à Gap (Hautes-Alpes), mort le 21 avril 1947 à Meknès (Maroc).

Député des Hautes-Alpes de 1919 à 1924.

Banquier à Gap, dont il était maire ; conseiller général des Hautes-Alpes, Paul Caillat fut élu député aux élections législatives du 16 novembre 1919 qui devaient amener à la Chambre une majorité d'union nationale. Deuxième de la liste de « concorde républicaine », où il représentait une fraction dissidente du parti radical-socialiste, il obtint une moyenne de 9.555 voix et passa à la majorité absolue.

Il ne prit qu'une part réduite aux travaux de la Chambre, où il fit partie des Commissions de l'administration générale et des comptes définitifs, mais sans s'inscrire à un groupe parlementaire. En 1920 et en 1921, il intervint dans des discussions concernant les budgets de l'instruction publique et des forces hydrauliques. En 1920 et en 1922, il déposa des propositions de loi tendant respectivement à la création d'une Caisse nationale d'avances aux communes et à l'obtention de crédits extraordinaires en faveur de victimes d'orages dans son département.

Au renouvellement législatif de 1924, la liste sur laquelle il figurait en première place, en compagnie de MM. Maurice Petsche et Pierre Cot, fut battue à la majorité absolue par celle du Cartel des gauches.

Il se retira alors à Meknès pour administrer les propriétés qu'il possédait au Maroc, et mourut dans cette ville en 1947.

Commandant de réserve, il était Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre 1914-1918 et Officier de l'instruction publique, du Mérite social et du Ouissam Alaouite.

CAILLAUX (EUGÈNE, ALEXANDRE), né le 10 septembre 1822 à Orléans (Loiret), mort le 8 août 1896 à Paris.

*Représentant de la Sarthe
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.*

*Sénateur de la Sarthe
de 1876 à 1882.*

*Ministre des Travaux publics
de 1874 à 1876.*

*Ministre des Finances
du 17 mai au 23 novembre 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 548).

Il ne se représenta pas au renouvellement du 4 janvier 1891 et se fixa à Paris où il mourut le 8 août 1896, âgé de 74 ans.

CAILLAUX (JOSEPH, PIERRE, MARIE, AUGUSTE), né le 30 mars 1863 au Mans (Sarthe), mort le 21 novembre 1944 à Mamers (Sarthe).

*Député de la Sarthe de 1898 à 1919.
Sénateur de la Sarthe de 1925 à 1944.*

*Ministre des Finances,
de juin 1899 à juin 1902,
d'octobre 1906 à juillet 1909
et de mars à juin 1911.*

*Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes
de juin 1911 à janvier 1912.*

Ministre des Finances,
de décembre 1913 à mars 1914
et d'avril à octobre 1925.

Vice-Président du Conseil
et Ministre des Finances
de juin à juillet 1926.

Ministre des Finances,
du 1^{er} au 6 juin 1935.

Fils du précédent, Joseph Caillaux, qui siégea presque sans interruption au Parlement de 1898 à 1944 et qui joua un rôle considérable dans la vie politique française au cours de certaines de ses périodes les plus critiques, fut l'une des personnalités les plus controversées du demi-siècle, tant pour ses idées en matière financière que pour ses prises de position en politique étrangère. Si ses débuts dans la vie publique eurent lieu sous le signe de la jeunesse et du succès — il fut l'un des plus jeunes Ministres des Finances de France — son attitude politique et la vivacité de son caractère, lui valurent des revers et soulevèrent contre sa personne des inimitiés violentes, freinant son élan et ne lui laissant plus que la possibilité par la suite, de jouer un rôle d'arbitre et de témoin, contrairement à la ligne de conduite qu'il s'était fixée lui-même, pour obéir, disait-il, « à ce destin qui l'emportait hors des voies communes ». « Caillaux, c'est un Sarthois. Il a, dans l'élevation, la mesure et l'apreté des collines de son pays », disait de lui son ami Anatole France.

Né au Mans, Joseph Caillaux fut élevé dans une atmosphère familiale déjà toute imprégnée de passions politiques. Son père était Ministre des Finances d'un cabinet qui préconisait volontiers la manière forte et n'entendait pas transiger avec les principes traditionnels de la droite royaliste et catholique. Les études qu'il fit mener à son fils s'accordaient avec la rigidité de ses idées politiques et le jeune Joseph, après avoir suivi les cours du lycée du Mans, du lycée Condorcet à Paris (alors lycée Fontanes), dû subir, contre son gré, l'influence d'un précepteur clérical sectaire et celle de l'enseignement des Jésuites. C'est de là, semble-t-il, que débulera sa réaction contre les idées reçues et que s'amorcera l'évolution qui le mènera au radicalisme.

Admirant toutefois beaucoup son père, il ne s'opposa jamais à ses directives et accepta même, selon le désir de ce dernier, de préparer le concours de l'école polytechnique, tout en souhaitant dès son adolescence, aboutir à l'inspection des finances. Sa formation s'acheva au moment où était déjà consommée la défaite des gouvernements de centre droit et où son père devait quitter de ce fait la scène politique. La leçon n'était pas perdue et il devait beaucoup en retirer.

Licencié en droit, professeur à l'école des Sciences politiques, il prépara le concours de l'inspection des finances, avec l'aide de Léon Say, ex-grand trésorier de l'État et y fut reçu sans peine, second, en 1888. Sa carrière financière se dessi-

nait déjà dans ses grandes lignes. A l'âge de vingt-cinq ans, il se trouvait adjoint à l'inspection générale des finances et, pendant dix ans, devait effectuer en cette qualité de multiples tournées en province tout en résidant à Paris, sans négliger pour autant l'étude de l'évolution de la situation politique en France. Il tint lui-même à mettre en relief, plus tard, l'immense profit qu'il retira de cette formation.

Parallèlement, malgré l'aversion de sa famille pour les idées nouvelles, ses convictions républicaines s'affirmaient et il n'achevait de se détacher de toute influence religieuse. Lors de la crise boulangiste, il se montra particulièrement opposé aux nationalistes et au parti clérical et se félicita même d'avoir pu entraîner son père dans le camp antiboulangiste.

« Il faut être avec le Gouvernement de son pays ... Tu feras de la politique, mon enfant. Il y a une situation à prendre pour toi dans la Sarthe. Mais, doucement, mon fils, doucement, défie-toi de la vivacité de ton tempérament ... » lui disait son père à cette époque. C'est précisément après la mort de ce dernier que l'occasion de vérifier ces prédictions lui fut donnée. L'arrondissement de Mamers, jusqu'alors divisé en deux circonscriptions électorales, représentées depuis toujours par des royalistes intransigeants, fut unifié pour le renouvellement législatif du 8 mars 1898, en raison de la diminution de la population sarthoise. Le député sortant, candidat des droites, le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, qui siégeait au Parlement depuis 1871, était donné gagnant. Sur les objurgations des comités républicains du département, Joseph Caillaux se décida, après quelque hésitation, à poser sa candidature. En dépit d'une campagne électorale improvisée, — quinze jours avant le scrutin, il se trouvait encore en tournée d'inspection en Algérie — il fut élu dès le premier tour par 12.930 voix contre 11.737 au duc de Doudeauville. Ce succès qui étonna même ses amis politiques, suscita une vive émotion dans un département que son propre père avait représenté sur les bancs royalistes de la Chambre et lui valut aussitôt de violentes animosités jusque dans son milieu familial.

C'est à ce moment que débute la carrière politique de Joseph Caillaux. Les électeurs de Mamers lui resteront fidèles même dans l'adversité, lorsqu'il devra mener de rudes combats pour conserver son siège, triomphant chaque fois au premier tour de scrutin. Au renouvellement du 27 avril 1902 il est réélu par 13.572 voix contre 11.481 à un membre de l'Institut, Sénart, et à ceux des 6 mai 1906, 24 avril 1910 et 26 avril 1914, il bat régulièrement un membre de la famille d'Aillières, de vieille tradition parlementaire royaliste sarthoise, successivement par 12.356 voix contre 12.248, 13.283 contre 11.081 et 12.308 contre 10.841.

Dans sa profession de foi de 1898, il déclare d'emblée : « Je suis profondé-

ment républicain non seulement parce que la République est le gouvernement légal du pays, mais aussi parce qu'elle est l'expression la plus large de la liberté, du droit et du progrès. Fidèle à ces principes, il s'inscrit au groupe des Républicains progressistes (modérés) et devient membre des Commissions des crédits, des colonies et de la législation fiscale. Il a trente cinq ans. A peine un an plus tard, il sera Ministre des Finances.

Grand travailleur, grand debater, il consacre d'une manière intensive son activité de jeune député aux questions fiscales, dépose une proposition de loi concernant la réorganisation du service des comptables directs, présente des rapports, sur le budget, sur les crédits... Il se fait connaître, professe dès son entrée à la Chambre une grande admiration pour celui qu'il appellera « son maître », Waldeck-Rousseau, et se range sous sa bannière. Il se lie avec quelques uns des présents et futurs leaders politiques de l'époque : Paul Deschanel, Gaston Doumergue, Raymond Poincaré, Louis Barthou, Maurice Rouvier, Théophile Décaissé. A la demande de Rouvier, il présente à la Commission de législation fiscale un exposé comparatif sur les divers systèmes d'impôt sur le revenu, ce qui lui vaut une notoriété déjà appréciable. Simultanément, il prend des positions fermes sur les grands problèmes de l'heure, oppose une fin de non-recevoir catégorique aux avances de Paul Déroutelle, manifeste sans ambiguïté ses sentiments en faveur de Dreyfus et se brouille même à cette occasion avec son collègue de la Sarthe, nationaliste à outrance, Godefroy Cavaignac. Dès ce moment le revirement est consommé : le fils du Ministre de Mac-Mahon se range délibérément parmi les éléments de gauche. De même il applaudit à la répression des menées antisémites et déclarera plus tard : « Je fus frappé par la pauvreté des arguments des anti-dreyfusards ». Quand Waldeck-Rousseau constitue le 22 juin 1899 son Gouvernement, il fait appel sans hésiter au jeune député de la Sarthe pour le Ministère des Finances, en dépit de sa brève expérience parlementaire. Ce Gouvernement, appelé, selon les augures, à ne durer que quelques mois, restera trois ans au pouvoir. Joseph Caillaux va pouvoir mettre en application ses idées en matière financière.

Quelques mois auparavant, il s'était prononcé en faveur du projet des gauches concernant l'impôt sur le revenu global et progressif déjà esquissé par Doumer, son prédécesseur au Ministère des Finances. Ministre, il manifeste clairement son intention d'éliminer les « soi-disant » comptes extraordinaires qui, selon lui, n'ont pour objet que de masquer le déficit. Il préconise l'économie des deniers de l'Etat, la compression des dépenses et la majoration des recettes. Il a le souci des budgets « bien équilibrés ». En trois ans, il remanie de fond en comble les impôts sur les boissons, transforme les droits sur les successions et

assure une refonte complète de la taxation des sucres, au risque de provoquer une vive opposition au Sénat, où Waldeck-Rousseau doit le soutenir de tout son poids en 1901. Toutefois, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, il préfère ne pas engager les hostilités, estimant qu'un tel projet ne trouverait pas de majorité dans les Chambres de l'époque. « Je ne voulais pas, dira-t-il également, m'engager à fond dans une réforme dont je ne considérais pas encore les tenants et aboutissants ». Au bout de trois ans de ministère, il peut s'enorgueillir en tout cas d'avoir présenté plusieurs budgets qui se sont soldés par de « copieux excédents » et « d'avoir incorporé dans le budget le seul compte à côté, ayant de l'importance, qui existe à l'époque, celui du perfectionnement du matériel d'armement ». Après les élections de 1902, qui voient un net fléchissement à gauche, il se solidarise avec Waldeck-Rousseau et quitte le pouvoir avec lui le 7 juin 1902, refusant de faire partie du Ministère Combes, mais proposant pour sa succession son candidat, Maurice Rouvier. A cette date, comme en témoigne sa profession de foi, son programme se résume en deux phrases : « ordre et progrès dans la République. Ni réaction, ni révolution ».

Au début de cette nouvelle législature, il reste dans l'expectative et se borne à déployer une intense activité dans les commissions dont il fait partie. Il dépose diverses propositions de loi, présente de nombreux rapports, se préoccupe de la pêche fluviale, de la prorogation des surtaxes d'octroi, du règlement définitif des comptes des dépenses de l'expédition de Madagascar, du budget, du Code civil, de la compétence des juges de paix et de la réforme des justices de paix, du tarif général des douanes, du nouveau tarif des avoués, des bouilleurs de cru et des coopératives agricoles. Entre-temps, il effectue un voyage d'affaires en Italie et en Turquie.

Toutefois, peu à peu, il commence à s'opposer à la politique du nouveau cabinet qu'il juge trop violente et trop radicale. Il exprime de sérieuses réserves envers la politique d'Emile Combes à qui il reproche de faire de l'anticléricalisme un programme de Gouvernement. En ce qui concerne les lois de séparation des églises et de l'Etat et de suppression de l'enseignement congréganiste, sa position est bien arrêtée. Il proclame en effet, dans sa profession de foi pour les élections de 1906 : « il faut les appliquer sans faiblesse, aussi bien qu'avec mesure et loyauté ». Quoi qu'il en soit, il contribue à renverser le Ministère Combes. Dans ses mémoires, il évoquera cette période en déclarant : « J'ai bien souvent observé que le radicalisme n'était pas un parti, mais un état d'esprit ».

Sous les Ministères suivants, dirigés par Sarrien et Rouvier, ses idées vont toutefois s'accroître nettement.

Elu vice-président de la Chambre en 1906, il se démet de ces fonctions dès

l'ouverture de la session, entendant se réserver pour des responsabilités ministérielles. Dans le cabinet que constitue le 25 octobre 1906 Georges Clemenceau et qui va durer également près de trois ans, il obtient en effet pour la seconde fois le portefeuille des finances. Pendant cette nouvelle expérience du pouvoir, il règle le rachat des chemins de fer de l'Ouest, la transformation des contributions directes, institue le cautionnement mutuel et surtout met en route délibérément ce qu'il appelle lui-même « la réalisation législative d'un système rationnel, logique et étudié d'impôt sur le revenu ». Cette décision soulève des tempêtes dans les deux Chambres et notamment au Sénat, où il doit faire face aux violentes attaques de plusieurs de ses anciens amis, notamment Alexandre Ribot et R. Poincaré. Si son projet réussit à passer à la Chambre, il ne franchit pas le cap de la Haute Assemblée où il se heurte à une vive opposition conservatrice, malgré le soutien de Clemenceau. La démission du Ministère, le 20 juillet 1909, met provisoirement un terme à la controverse, mais dès ce moment, Joseph Caillaux se trouve séparé de ses anciens amis. Il a pris parti et derrière lui se rangent une part des gauches, tandis que les droites s'acharnent sur sa personne.

Ayant refusé d'entrer au Cabinet Briand, il entreprend de nouveau plusieurs voyages à l'étranger, nécessités par les fonctions de président du Conseil d'administration, qu'il a acceptées, aux Crédits fonciers égyptien et argentin, pour remédier à certains embarras financiers. Il se rend notamment en Egypte, en Palestine, en Syrie, au Lyban et au Soudan. Ces activités lui seront du reste vivement reprochées par ses adversaires.

De retour en France, il devient vice-président de la Commission des finances, entre à celle des affaires étrangères et prend des contacts avec le parti radical, dont le chef est Maurice Bertheaux. Grand ami de ce dernier, il s'efforce de regrouper avec lui les gauches, dont il devient l'une des personnalités les plus représentatives. De concert, ils préparent bientôt l'avènement du Ministère Monis dans lequel, le 2 mars 1911, Bertheaux prend le portefeuille de la Défense nationale et Caillaux de nouveau celui des finances. Il s'agit d'une solution de compromis car, dans un discours prononcé à Lille le 8 janvier 1911, il avait virtuellement posé sa candidature à la présidence du Conseil, pressentant la chute prochaine du Ministère Monis. Quelques semaines plus tard, après la mort accidentelle de Bertheaux le 21 mai, Caillaux se trouve pratiquement le seul chef du parti radical et le Ministère Monis se désagrège de lui-même. Le 27 juin 1911, le Président Fallières fait appel à Joseph Caillaux pour constituer le nouveau Gouvernement.

Dans son Ministère, il confie à un modéré, de Selves, les Affaires étrangères et s'entoure de plusieurs de ses amis politiques : Pams, Debassé, Augagneur,

Gouyba, René Renoult. Il se réserve le portefeuille de l'intérieur et des cultes, mais il va devoir affronter une nouvelle épreuve qui pèsera sur tout son avenir politique : la question du Maroc et le « coup » d'Agadir. Jusqu'alors, dans le domaine des affaires extérieures, il s'est toujours montré méfiant à l'égard de l'alliance avec la Russie, très en faveur depuis 1900. Sur ce point il s'était même trouvé en désaccord avec Waldeck-Rousseau et avait toujours manifesté sa sympathie pour un accord avec l'Allemagne. C'est celui qu'il va conclure mais qui, en même temps, lui coûtera le pouvoir et lui vaudra des haines tenaces, dont celle de son ancien chef de Gouvernement, Clemenceau.

Lorsque l'affaire d'Agadir éclate — il est depuis un mois au pouvoir — il lui semble en effet que ses conséquences les plus graves seraient d'aboutir à un conflit avec l'Allemagne. Il tente de toutes ses forces, et avec succès, d'éviter la guerre et, pour remédier à la situation créée par les exigences du Gouvernement allemand, met au point une convention avec ce dernier, à la suite de négociations directes — convention grâce à laquelle la France retrouve sa liberté d'action au Maroc moyennant des concessions territoriales au Cameroun (le fameux bec de canard). Ratifié sans difficulté à la Chambre, cet accord rencontre des adversaires acharnés au Sénat et au sein même du Gouvernement. Le Ministre des Affaires étrangères, de Selves, donne sa démission et une dernière attaque de Clemenceau à la tribune du Sénat entraîne la chute du Ministère le 11 janvier 1912. Il n'aura pas duré plus de six mois. Dans sa profession de foi pour les élections de 1914, Caillaux expliquera ainsi son échec : « Mon crime, aux yeux de mes adversaires, a été de vouloir la paix qu'ils détestent parce qu'elle assure la prospérité matérielle et morale de la France républicaine ».

Eloigné provisoirement du Gouvernement, auquel accèdent ses adversaires, il consacre alors tous ses efforts à la réunification des diverses fractions du parti radical et il y affirme sa prépondérance en se faisant élire en 1912, au cours du Congrès de Pau, président du parti, pour lequel il élabore un solide plan de combat. Il prévoit déjà les élections suivantes, entend justifier sa politique et présenter un programme cohérent aux électeurs. A cette époque, l'étoile de Joseph Caillaux semble être au zénith. Il fait figure de chef de Gouvernement en puissance et son influence joue dans la coulisse sur toute crise ministérielle. La convention franco-allemande qu'il a mise au point est signée par son successeur Poincaré. Il devient le porte-drapeau indiscuté des gauches.

C'est en quelque sorte avec l'élection présidentielle de janvier 1913 que vont commencer pour lui les revers. Il soutient deux candidats : un radical Jules Pams, officiellement ; et en sous-main, un modéré, Paul Deschanel, son ami de toujours, alors Président de la Chambre.

C'est Poincaré qui l'emporte, fort de la présidence du Conseil qu'il occupe et de l'appui de Barthou et de Briand. Déçu, Caillaux refuse de s'associer à la politique des Gouvernements suivants, se retranche dans une opposition modérée. Mais, le 2 décembre 1913, la Chambre — où il garde une solide influence — renverse sous son impulsion le Cabinet Barthou sur l'immunité de la rente défendue par Caillaux.

Pendant la crise ministérielle qui suit, les positions sont tranchées de part et d'autre. Caillaux a préparé son retour au pouvoir en négociant notamment avec les socialistes, par l'intermédiaire de Jaurès, mais il se heurte de nouveau à l'hostilité de Clemenceau, pour qui son retour au pouvoir « serait un désastre ». Dans le Gouvernement que constitue Gaston Doumergue le 9 décembre, il accède néanmoins une fois de plus au Ministère des Finances, sans se douter des tempêtes que vont déchaîner quelques mois plus tard une violente campagne de presse orchestrée par ses adversaires et un geste malheureux de sa femme.

Au début de l'année 1914, en effet, le directeur du *Figaro*, Gaston Calmette, commence la publication d'articles consacrés à la politique de Caillaux et aux raisons qu'il lui donne. La campagne, selon les uns, est menée par l'ambassadeur d'Espagne, selon les autres par les ennemis de l'homme d'Etat et au Parlement. Quoi qu'il en soit, la polémique s'engage, les partis et les journaux de gauche soutiennent fidèlement Caillaux, tandis que ceux de droite l'attaquent sans ménagement. Le 12 janvier, le chroniqueur, Jean Bernard, peut résumer ainsi la situation : « Le journaliste affirme, le Ministre nie et le public s'intéresse à ce jeu de cache-cache qui nous réserve des surprises et des déceptions, des scandales peut-être, qui soit... ». En effet, l'affaire se dénoue tragiquement : très éprouvée par la publication de lettres qui mettent en cause sa vie intime, Mme Caillaux se rend dans le bureau du directeur du *Figaro* et le tue d'un coup de revolver. Joseph Caillaux doit donner sa démission de Ministre et sa carrière paraît sérieusement compromise. Au cours du procès de sa femme, qui se termine le 31 juillet — veille de la déclaration de guerre — par un acquittement, il la défend courageusement et souligne qu'il n'était pas au courant de la démarche qui aboutit à la mort du journaliste. Cela ne désarme pas ses adversaires qui orient à la préméditation et qui vont bientôt prendre leur revanche sur sa personne privée, après avoir réussi à l'éliminer pour un temps de la scène politique. Comme le dit encore Jean Bernard : « la mort tragique d'un journaliste, assassiné par la femme d'un des personnages les plus puissants de l'Etat avait exaspéré de vieilles haines ».

Réélu député le 26 avril 1914 malgré une virulente campagne, Joseph Caillaux intervient peu dans les affaires politiques de la nouvelle législature qui est celle de

la guerre dont il désapprouve l'évolution. De plus, l'assassinat de Calmette et le procès de sa femme ont fait beaucoup plus pour lui faire perdre sa popularité que l'impôt sur le revenu et l'accord franco-allemand. Il est plus que jamais opposé à la guerre, prévoit la durée du conflit et soutiendrait volontiers la conclusion d'une paix rapide avec l'Allemagne. Il rentre alors dans l'ombre et se borne à effectuer plusieurs missions en Argentine (1914) et en Italie (1917). Bientôt va éclater la seconde affaire Caillaux qui, dans l'esprit de ses adversaires, devait l'éloigner à tout jamais des affaires politiques mais au contraire, chose curieuse, par son outrance même, suscitait une réaction inverse et lui permettra de faire peau neuve.

Clemenceau, son vieil adversaire — c'est le seul à qui il n'en voudra pas plus tard, car, dit-il, il ne faisait que rendre coup pour coup — arrive au pouvoir le 16 novembre 1917 et pratique une politique de guerre sans ambiguïté. Caillaux va être le premier visé par le « Tigre » dont l'action est soutenue à fond par les droites et surtout l'*Action française*. Dans les affaires Bolo Pacha et du Bonnet Rouge, il est impliqué et doit intervenir à la tribune de la Chambre pour se défendre. En vain ; l'accusation de trahison lancée contre lui, fait du chemin. Ses ennemis profitent de déclarations imprudentes et de démarches inconsidérées. Le vide se fait autour de lui, même dans les rangs de son propre parti où il n'est plus soutenu que par de rares amis, dont le député de l'Aisne, Ceccaldi, son fidèle compagnon. Le rapprochement franco-allemand qu'il préconisa toute sa vie lui est imputé comme un crime et Léon Daudet parle même « d'une trahison systématique, altière et doctrinaire... ». En décembre 1917, la Chambre vote la levée de son immunité parlementaire. Le 14 janvier 1918, il est arrêté pour « intelligence avec l'ennemi ». Contre lui on relève toutes ses déclarations, toutes ses démarches passées, aussi bien que des documents découverts dans le coffre-fort dont il disposait dans une banque de Florence, documents qui constituent, selon ses adversaires, son plan pour prendre le pouvoir, selon ses partisans, « rien, sinon sans doute l'orgueilleuse probité du prétendu conspirateur ». Au cours de l'instruction, deux accusations simultanées de trahison et de complot contre la sûreté de l'Etat sont portées contre lui. Le Sénat, réuni en Haute Cour de Justice, le juge deux fois et le condamne définitivement en février 1920, après la fin des hostilités, à trois ans d'emprisonnement et à la privation de ses droits politiques, ne retenant que le fait de « correspondance avec l'ennemi ». Si, à cette date, les passions se sont affaiblies, les droites et les gauches s'affrontent toujours sur son nom et il est défendu par deux grands ténors de la politique radicale de l'entre-deux guerres, François Albert et Anatole de Monzie. Ce dernier prononce à la tribune du

Sénat un véritable plaidoyer en sa faveur, en faisant ressortir que les papiers découverts à Florence constituèrent seulement « le révé d'une réformation politique » et qu'on lui reprochait surtout en réalité « d'avoir rompu le pacte d'union sacrée par l'exercice d'une imaginative liberté ». Soulignant plus tard que la condamnation de Joseph Caillaux n'avait été rien de plus qu'une erreur judiciaire, Monzie pouvait décomposer ainsi les passions suscitées par son procès : « Première proposition : Caillaux a été condamné parce qu'on l'a comparé à Catilina. Deuxième proposition : quelques-uns, dont je fus, en prenant le parti de Caillaux, croyaient prendre le parti de Catilina contre Caton et Cicéron. Troisième proposition : Caillaux n'était pas Catilina et il l'a d'ailleurs prouvé ».

Cette condamnation suscita, du reste, une véritable indignation dans de nombreux milieux politiques, ainsi qu'une protestation en bonne et due forme de la Ligue des droits de l'homme. Charles Paix-Séailles publia alors un livre intitulé *Jaurès et Caillaux* pour défendre l'ancien Président du Conseil et « effacer cette tâche honteuse sur la vie nationale ». Caillaux lui-même ressentit quelque amertume, notamment à l'égard de certains amis sur lesquels il croyait pouvoir compter et il en voudra particulièrement plus tard à Barthou, Klotz et Poincaré.

Il dut quitter Paris et ne reparut dans la capitale qu'après le triomphe électoral, en 1924, du cartel des gauches et de ses amis qui demandaient sa réhabilitation. En octobre 1924, il pouvait assister aux obsèques de son ami, Anatole France. Deux mois plus tard, le 1^{er} janvier 1925, sa situation était régularisée par le vote de la loi d'amnistie qui lui rendait la totalité de ses droits politiques. Il rentrait presque aussitôt dans la vie publique, en reprenant la présidence du Conseil général de la Sarthe et en se présentant au Sénat, dans le même département, au siège laissé vacant par son ami, le Dr. Gigon, démissionnaire à son profit. Le 12 juillet 1925, il était élu sans difficultés. La deuxième phase à coup sûr surprenante de sa vie politique, commençait.

Il obtint, en effet, sa complète réhabilitation en redevenant, pour la cinquième fois, Ministre des Finances dans le Cabinet constitué par son ami, Paul Painlevé, le 17 avril 1925, à la chute d'Edouard Herriot. Il était appelé, en qualité de « sauveur », à rétablir une situation financière jugée des plus critiques. On lui demandait d'être le restaurateur des finances. La Chambre, issue des élections précédentes, était déjà profondément divisée. Il ne rentrait plus au Gouvernement comme candidat des gauches, mais bien plutôt comme arbitre. En quelques mois, ceux qui l'avaient soutenu et défendu devaient s'opposer vigoureusement à ses projets financiers, alors que la majorité des conservateurs se rangeait au contraire derrière lui. Au cours des quelques mois que dura le Gou-

vernement, il s'efforça de stabiliser la balance des comptes, reniant pratiquement l'impôt sur le revenu et se déclarant cette fois adversaire de l'impôt sur le capital préconisé par les socialistes. Il se rendit à Washington pour conclure un accord sur le règlement des dettes de guerre de la France envers l'Amérique et n'hésitait pas à déclarer, alors, que l'excès de fiscalité avait eu pour résultat en France de tarir les ressources sur lesquelles l'Etat était en droit de compter.

La chute du Ministère Painlevé ne tarda guère ; elle intervint le 27 octobre 1925.

Il reprit alors sa place au sein du groupe de la gauche démocratique du Sénat, mais cette fois à la droite du parti radical. Son optique politique nouvelle le rangeait parmi les conservateurs et lui valait l'hostilité grandissante des socialistes et d'une partie des radicaux. Dans le Cabinet Briand du 23 juin 1926, il accepte encore le portefeuille des finances, avec le titre de vice-président du Conseil. Il est décidé à pratiquer une politique déterminante en matière de prix et au cours d'une séance de la Chambre, se qualifie alors de « Ministre rendu prudent à l'excès pour avoir longtemps médité sur les problèmes, dont l'esprit est peut-être nécessairement timoré, un homme sachant quelque chose en la matière, mais qui se rend compte des difficultés... ». Un mois plus tard il demande un sursis pour ses nouveaux projets financiers et réclame de la Chambre l'autorisation de prendre toutes mesures d'assainissement de nos finances par décrets délibérés en Conseil des Ministres, pendant une certaine période. Il se heurte alors à l'opposition massive de la gauche et entraîne dans sa chute le 17 juillet, le Ministère Briand. Edouard Herriot, alors président de la Chambre, descend du fauteuil présidentiel pour mener l'attaque définitive contre lui et combattre ses projets attentatoires aux prérogatives du Parlement.

C'est pratiquement la fin de la carrière politique active de Joseph Caillaux qui, après cet échec, se borne à participer à la plupart des débats financiers de la Chambre Haute, où il conserve un solide ascendant dans la majorité conservatrice.

Il y est réélu aisément aux renouvellements sénatoriaux du 9 janvier 1927 et du 14 janvier 1936 et à partir de 1923 devient président de la Commission des finances, poste qu'il occupera jusqu'à la seconde guerre mondiale, en y jouant un rôle influent de conseiller et d'arbitre. Bien qu'il soit nommé une dernière fois Ministre des finances dans le Cabinet mort-né constitué le 1^{er} juin 1935 par Fernand Bouisson, il ne reparaitra plus dans les conseils gouvernementaux et se contentera d'intervenir à la tribune du Sénat pour faire connaître l'avis de la Commission qu'il préside. Parmi les questions qui le préoccupent plus particulièrement pendant cette période, on peut noter bien entendu le budget et les crédits, les statuts de

la marine marchande et de l'armée de l'air, le remboursement ou la conversion des fonds publics, les émissions du Trésor, les conventions entre l'Etat et la Banque de France ou la Compagnie générale transatlantique, l'amélioration de la situation des retraités, le traitement des fonctionnaires, les avoirs à l'étranger, la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre, l'extension du système d'assurance-crédit de l'Etat, la réforme des finances départementales et communales, le Code du travail, etc. En 1937, il dépose une dernière proposition de loi tendant à interdire toute émission d'emprunt sur le marché français aux débiteurs étrangers qui sont en défaut pour le paiement total d'une dette financière antérieurement contractée, et présente un rapport concernant la réouverture en 1938 de l'exposition internationale des arts et techniques de la vie moderne. En 1939, il participe au débat sur l'organisation de la nation en temps de guerre, mais son avis ne prévaut plus que rarement dans les milieux politiques et il semble assister de loin à des luttes qui n'ont plus pour lui aucun rapport avec celles de son temps. « Il y a dans cette vaillance qui ne renonce pas et dans ce dépouillement de soi du bel ambitieux d'antan une étonnante chevalerie », remarque à cette époque Anatole de Monzie, qui « persiste » à le placer « au-dessus de ses contemporains politiques ».

Joseph Caillaux est resté fidèle à la collaboration franco-allemande, tout en ne cachant pas son aversion pour les idées hitlériennes. Il est inquiet d'autre part de l'attitude éventuelle de l'Italie, dont il soupçonne les visées territoriales. Il sait que ses avis ne seront pas écoutés, mais il entend les faire partager au moins à quelques uns. Cette fois il n'est plus que spectateur.

La fin de la guerre le trouve au Mans, où il est gardé à vue pendant quelques jours. Puis il se retire définitivement à Mamers, pour y écrire ses mémoires, après avoir voté à Vichy les pleins pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain. C'est là qu'il s'éteindra quatre ans plus tard, presque oublié, quelques mois après la libération, à un moment où les Français, séparés des luttes politiques du début du siècle par deux conflits mondiaux, pensaient à toute autre chose qu'à l'impôt sur le revenu ou à l'assassinat du directeur du Figaro.

La personnalité de Joseph Caillaux a donné lieu aux jugements les plus contradictoires. Pour Léon Daudet, qui admirait toutefois son « magnétisme personnel » c'était un traître. Pour le sénateur Magnin « il avait du talent, mais roublard, roué comme les fesses d'un postillon (sic). Avec cela, quel républicain ! d'origine, de tradition, de famille, de conviction, amen ! » Quant à Jean Bernard, il s'interrogeait ainsi : « Est-ce, comme il le soutient, un réformateur, qui

a été victime de la calomnie au moment où il allait opérer une formidable réforme politique ? », mais de s'élever simultanément contre les « divagations économiques de M. Caillaux qui menacent d'ébranler la République avec ses fantasmagories financières ». Au contraire, M. P. Gheusi rend hommage à « la loyauté de celui qu'il tenait pour un aristocrate démocratique, qui restera comme l'un des plus grands chefs du régime, sinon même le plus digne d'être jugé en véritable homme d'état » et Waldeck-Rousseau lui-même a le temps, peu avant sa mort, de se féliciter de « l'admirable concours » qu'il a reçu de son Ministre des Finances. La polémique avait provoqué tous ces jugements accusés. Peut-être faut-il s'en tenir simplement au portrait qu'en dresse de Monzie, en citant à son propos celui de Barbézieux par Saint-Simon : « Nul homme ne rapportait mieux une affaire ni ne possédait plus pleinement tous les détails ni ne les maniait plus aisément que lui... Il épuisait les affaires d'une manière surprenante, mais orgueilleux à l'excès, entreprenant, hardi... Son humeur était terrible et fréquente ; il la connaissait, il s'en plaignait, il ne s'en pouvait vaincre ; naturellement brusque et dur, il devenait brutal et capable de toutes les insultes et de tous les emportements imaginables, qui lui ont été beaucoup d'amis. Il les choisissait mal et, dans ses humeurs, il les outrageait, quels qu'ils fussent, et les plus proches, et les plus grands... Changeant avec cela... ».

Pour défendre ses idées, pour justifier sa politique, Joseph Caillaux a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *L'action réformatrice* (1911), *La guerre* (1916), *Mes mémoires* (1942, 1943 et 1947, en partie posthume). Les sous-titres donnent une idée du caractère de l'auteur : *Ma jeunesse orgueilleuse, mes audaces, clairvoyance et force d'âme dans les épreuves*. *Agadir ma politique extérieure* (1919), *D'Agadir à la grande pénitence* (1933), *La France aux prises avec la crise mondiale* (1932), *Devant l'histoire : mes prisons* (1920), *La guerre et la République* (1916), *L'impôt sur le revenu* (1909), *Ma doctrine* (1926), *Où va la France, où va l'Europe ?* (1922), *Les finances de la France* (1901), *Les impôts en France : traité technique* (1896-1904). Entre les deux guerres, l'ancien président du Conseil, préface de nombreux ouvrages, dont un livre de son ami, Emile Roche, futur président du conseil économique. D'autre part, plusieurs écrivains se sont penchés sur sa forte personnalité notamment G. Bastel (1912), P. Vergnet (1918), Letellier (1922), De Pierrefeu (1925), Gaston Martin (1931), Fabre-Luce (1933), Emile Roche (1949), Launay (1933), Urbain Gohier, Georges Suarez, E. Chichet, Paul Boncour et enfin, en 1951, R. De Fleurieu. On a de lui, un buste exécuté par le sculpteur François Cogné.

CAILLIER (RENÉ), né le 7 juillet 1879 à Argentat (Creuse), mort le 11 novembre 1946 à Bordeaux (Gironde).

Sénateur de la Gironde de 1932 à 1941.

Après avoir fait de brillantes études de droit, René Caillier s'inscrivit en 1901 au Barreau de Bordeaux, avant de présenter en 1906, devant la Faculté de cette ville, une thèse consacrée au « Régime économique et fiscal des tabacs ».

Grand spécialiste du droit commercial, il fut choisi comme avocat par la Régie et le resta pendant trente ans. Il se fit remarquer par ses brillantes plaidoiries prononcées dans une langue très pure. Parallèlement à ses activités d'avocat, il milita constamment dans les rangs de l'Alliance démocratique et radicale de la Gironde, dont il fut longtemps vice-président. Il fit également du journalisme en publiant périodiquement dans le journal « *La petite Gironde* » de nombreux articles de politique étrangère qu'il signait du pseudonyme de « Christostome ».

Après la guerre de 1914, qui lui valut la Croix de guerre et celle de Chevalier de la Légion d'honneur, il devint président de la jeunesse républicaine de son département et, en 1931, bâtonnier du barreau de Bordeaux.

Ces multiples occupations le désignaient tout naturellement pour une carrière politique qu'il commença en se faisant élire maire de Mios, aux environs de Bordeaux. Mais il échoua dans sa première tentative pour entrer au Parlement, aux élections législatives de 1928 : il fut battu dans la troisième circonscription de Bordeaux, par un adversaire de classe : Adrien Marquet, député sortant et maire de la ville, chef du parti socialiste de la Gironde.

Il prit sa revanche au cours d'une élection sénatoriale partielle qui eut lieu le 3 avril 1932 à la suite du décès de l'ancien Ministre Charles Chaumet. Élu sans difficulté, réélu au renouvellement suivant du 10 janvier 1933, avec plusieurs de ses amis de l'Alliance démocratique, dont le professeur Portmann, il s'inscrivit à la Chambre Haute au groupe de l'Union démocratique et radicale et fit partie successivement des Commissions des colonies, du commerce, de la législation civile et criminelle, de l'armée, de l'industrie, des transports et travaux publics et des douanes.

Ce fut toutefois en qualité de rapporteur de la Commission du commerce qu'il déploya une activité intense à la tribune du Sénat, en intervenant dans la plupart des questions de droit commercial soumises au législateur.

Il présenta ainsi de très nombreux rapports concernant notamment : l'élection des membres des tribunaux de commerce et le règlement des billets de fonds (1933), les magasins à prix unique, leur

transformation ou leur prohibition, la protection des consommateurs contre les abus en découlant, la révision des baux commerciaux (1934), l'institution d'une réglementation destinée à protéger le commerçant français, l'inscription au registre de commerce (1936), l'interdiction d'ouvrir de nouveaux magasins à prix unique (1937), l'accession des naturalisés à certaines fonctions, la propriété commerciale (1939), l'application aux départements d'outre-mer des lois relatives aux prohibitions de mariage et aux actes de l'état civil à l'étranger, l'institution d'une contribution sur l'emploi des travailleurs étrangers, les modifications du code du travail et la régularisation de la vente par camions bazars (1940).

Soucieux de protéger l'épargne moyenne (il avait déposé un amendement à ce sujet en 1934), inquiet de l'accroissement de la vente par camions-bazars et du développement des magasins à prix unique, il s'efforça de les endiguer et intervint dans tous les débats soulevés à ce propos. Il demanda d'autre part plusieurs fois à interpeller le Gouvernement sur la politique économique et le commerce extérieur et prit part à un certain nombre de discussions sur : les fonds de commerce, la réglementation des halles centrales (1937), le budget des colonies, les accidents du travail (1938), l'institution du vote obligatoire pour les électeurs consulaires aux tribunaux de commerce et l'élection des membres des mêmes tribunaux, la réglementation de l'importation de certaines catégories de porcelaines et de livres de prières, l'exportation du blé, la création de nouvelles coopératives de blé et les négociants en grains. Il déposa sur ces questions de nombreux amendements.

Il avait présenté également des propositions de loi concernant le Code du commerce (1940) et le Code de procédure civile (1937) et une proposition de résolution tendant à revaloriser la production sylvicole (1935).

En 1940, il fut élu par ses collègues membre suppléant de la Cour de justice. Après avoir voté le 10 juillet de la même année, à Vichy la délégation de pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain, il se retira de la vie politique. En 1944, en raison des services qu'il avait rendus à la Résistance, il fut nommé président du comité de Libération de Bordeaux. C'est en cette qualité qu'il reçut officiellement en septembre de la même année le Général de Gaulle, lors de la visite que le chef du Gouvernement provisoire fit dans la grande ville du sud-ouest. Il mourut le 11 novembre 1946 à Bordeaux, à 67 ans.

Président du comité interparlementaire du Sud-ouest, membre de plusieurs sociétés philanthropiques, il avait tenu à préfacer en 1939 un ouvrage de Gabriel Dubourg consacré à la réforme électorale, question qui lui tenait à cœur.

CAITUCOLI (CÉLESTIN, MARC), né le 12 janvier 1865 à Sollacaro (Corse), mort le 12 mars 1935 à Paris (16*).

Député de la Corse de 1919 à 1928.

Célestin Caitucoli débuta à Paris comme employé de commerce, puis retourna en Corse où il se mêla à la vie politique. Il fut élu Maire de Sollacaro sa commune natale et conseiller général de la Corse. Ayant considérablement développé ses activités commerciales et bancaires comme importateur-exportateur, il partit pour l'Amérique où il acquit une fortune importante.

A son retour en France il essaya par 2 fois en 1910 et en 1914, de se faire élire député de Sartène, mais en vain.

Il fut élu pour la première fois aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 sur la liste du parti républicain démocratique où il occupait la troisième place. Il obtint 20.735 voix sur 46.016 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il fut membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Mais il se consacra surtout à la mise en valeur de la Corse, sur laquelle il avait réuni une importante documentation économique.

Il déposa en 1923 une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission spéciale ayant pour objet l'examen de tous projets ou propositions relatifs à la mise en valeur de l'île.

Il eut quelques ennuis en 1921 où il fut poursuivi pour spéculation illicite sur les produits alimentaires et dut payer une amende.

Réélu député le 11 mai 1924, sur la liste du parti républicain démocratique Corse, par 22.033 voix sur 45.928 votants, il conserva son siège à la Commission de la marine marchande et entra à celle chargée d'examiner les projets ou propositions relatifs à la mise en valeur du département de la Corse, et à la Commission de l'armée.

Il déposa deux propositions de loi tendant, l'une à modifier la loi du 9 juillet 1912 sur le régime douanier de la Corse (1924), l'autre ayant pour objet la mise en valeur de son île au moyen des prestations en nature (1926).

Il présenta en outre deux rapports sur les projets de loi concernant l'exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre la France continentale et la Corse (1926 et 1927).

Il participa à divers débats sur : la répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements, les budgets de l'agriculture et des P. T. T. de l'exercice 1925 (1924) ; le budget de l'instruction publique de l'exercice 1926 (1925 et 1926) et le budget de l'agriculture de l'exercice 1927.

Il subit un échec aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin uninominal. Il n'obtint

en effet que 3.887 voix contre 4.179 à M. De Rocca-Serra qui lui succéda dans la circonscription de Sartène.

Fixé à Paris, il y mourut le 12 mars 1935 âgé de 70 ans.

CALARY DE LAMAZIÈRE (MARIE, LOUIS, Raoul), né le 10 mai 1879 à Paris, mort le 30 janvier 1932 au lieudit La Closure-de-Chuismes (Eure-et-Loir).

Député de la Seine de 1919 à 1924.

Issu d'une vieille famille corrézienne, Raoul Calary de Lamazière fit ses études secondaires au Collège Stanislas, à Paris. Bachelier ès-lettres le 9 juillet 1896, il s'inscrivit parallèlement à la Faculté de Droit de Paris et à l'École libre des sciences politiques (section diplomatique).

Docteur en droit et diplômé des sciences politiques, il prêta son serment d'avocat devant la première Chambre de la Cour d'Appel de Paris le 22 novembre 1899.

Lorsque éclata le conflit mondial de 1914, il s'engagea pour la durée de la guerre et pendant quatre ans combattit à Verdun, sur la Somme, échappa de justesse à la captivité aux environs de Tournay, puis fut envoyé en Roumanie à l'Etat-major du Général Berthelot. Refoulé en Russie, il ne put regagner la France qu'en traversant les pays scandinaves. Sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre avec quatre citations et la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie civile, il fut élu conseiller municipal de Villeloin-Coulangé (Indre-et-Loire), et se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 dans la quatrième circonscription de la Seine. Inscrit quatorzième et dernier sur la liste d'Union républicaine et sociale qui emporta tous les sièges, il obtint personnellement 147.780 voix sur 285.719 votants.

Membre de la gauche républicaine démocratique, il appartint à la Commission des finances. Son activité fut intense : auteur de deux propositions de loi, l'une sur le régime de la circulation en France des valeurs mobilières étrangères autres que les fonds d'Etat (1920), l'autre relative à la participation des associations amicales, mutualités philanthropiques ou professionnelles groupant les anciens combattants, les mutilés, les réformés ou les veuves de la grande guerre, à l'administration des offices départementaux et à l'office national des pupilles de la nation (1927), il intervint souvent à la tribune soit en son nom personnel, soit au titre de membre éminent de la Commission des finances qui le chargea notamment de rapporter le budget de la guerre. C'est ainsi qu'on l'entendit parler du relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques (1920), de l'amnistie (1921), des salaires des ouvriers de la marine (1921), de la taxe sur le chiffre d'affaires (1921), des fabrications

de matériel aéronautique du département de la guerre (1922), de la réforme des pensions civiles et militaires (1923), de la fixation du nombre des députés pour la 13^e législature (1923) ; et qu'il participa à la discussion des budgets des exercices 1920, 1921, 1922 et 1923, insistant tout spécialement sur les questions militaires qu'il était plus spécialement chargé de rapporter. Il intervint également dans les débats sur les ouvertures et annulations de crédits au titre des différents budgets, demandées par le Gouvernement (1921, 1922).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924, et subit un échec à celles du 22 avril 1928 dans la deuxième circonscription de Bourges. N'ayant obtenu que 3.575 voix au premier tour de scrutin, sur 18.417 votants, il se retira avant le deuxième tour.

Alors qu'il se rendait à Angers le 30 janvier 1932 pour assister à une réunion de propagande en vue des élections générales législatives prochaines, sa voiture, qui venait de doubler à 100 kilomètres à l'heure un autre véhicule, ne put redresser sa position et capota au lieu dit « La Closure-de-Chuismes » sur la route nationale 23. Atteint d'une fracture du crâne, M. Calary de Lamazière succomba pendant son transfert dans une clinique de Chartres. Il n'avait que 53 ans.

Ecrivain de talent, il donna des articles d'une haute tenue littéraire dans les grandes revues françaises. Il était en outre Administrateur de la Société générale d'armement et s'occupait, à temps perdu, de sa propriété de famille située à Neuville-d'Ussel (Corrèze).

Il était le père de Mme la Maréchale de Latre de Tassigny.

— **CALÈS** (Jean Jules (Néfioug) in le *Revue* 1928 à Valenciennes in

CALLAC (ALPHONSE, CLÉMENT, ADOLPHE, MORAND DE), né le 17 septembre 1821 à Sixt (Ille-et-Vilaine), mort le 11 avril 1893 à Paris.

Sénateur d'Ille-et-Vilaine de 1888 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 552.)

Membre de diverses commissions spéciales, il se fit entendre à la tribune en 1889 au cours de la discussion des projets de loi tendant à autoriser la ville de Toulouse à changer l'affectation de fonds d'emprunt et concernant les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique. En 1890, il intervint dans un débat sur le livre III du Code rural (police rurale et administrative). En 1891, il s'intéressa au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. En 1892, il participa au débat sur l'exercice de la médecine, puis son activité se ralentit. Il devait mourir de façon subite le 11 avril 1893 à Paris, à l'âge de 72 ans.

Dans son éloge funèbre, prononcé à la séance du 25 avril, le Président Challemlacour retraça la carrière du défunt et exprima ses regrets « qu'il soit resté trop peu de temps parmi nous pour avoir eu de bien fréquentes occasions de nous faire profiter de son expérience et de son savoir. Mais ceux d'entre nous que la rencontre de bureaux ou le travail des commissions avaient mis en relation avec lui, rendront témoignage de sa bonne volonté et n'oublieront pas sa parfaite courtoisie ».

CALLEN (JEAN, NUMA), né le 30 octobre 1820 à Saint-Symphorien (Gironde), mort le 21 mars 1892 à Bazas (Gironde).

Sénateur de la Gironde de 1879 à 1888.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 552.)

Il ne se représenta pas au renouvellement du 5 janvier 1888 et se retira à Bazas où il mourut quatre ans plus tard, le 21 mars 1892, à 72 ans.

CALLIÈS (ALEXIS, EUGÈNE), né le 26 mars 1870 à Ancey (Savoie), mort le 23 juin 1950 à Mars-sur-Allier (Nièvre).

Député de la Haute-Savoie de 1928 à 1932.

Lieutenant-colonel d'artillerie, Alexis Calliés fit comme tel, la guerre de 1914-1918 qui lui valut d'être décoré de la Croix de guerre.

Après pris sa retraite, il devint industriel et fut nommé, à ce titre, arbitre-expert près le tribunal de commerce de la Seine.

Bien que n'ayant rempli aucun mandat local, il fut élu, aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, Député de la circonscription d'Ancey (Haute-Savoie), au deuxième tour de scrutin, par 9.439 voix contre 9.251 à M. Blanc.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, il appartint à la Commission de l'armée, à la Commission des mines et à celle des programmes électoraux. Auteur, en 1930, d'une proposition de loi tendant à instituer le vote familial, il intervint au cours de plusieurs débats sur : la politique générale du Gouvernement ; les budgets des finances, de la guerre, des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1929 (1928) ; il interpella le Gouvernement sur les entreprises des dissidents au Maroc et dans le Sud-oranais, participa à la discussion des Budgets des affaires étrangères, des P.T.T. et de la loi de finances de l'exercice 1930 (1929 et 1930) ; des budgets de l'instruction publique, de la guerre et de la loi de finances de l'exercice 1931-1932 ; s'intéressa à la poli-

Lauragais (Haute-Garonne), mort le 2 novembre 1899 à Bourdeaux (Gironde)
 député de la Haute-Garonne de 1885 à 1889
 (Voir 1^{re} partie de la notice Jean Robert et Cougny t. 1 p. 551/552

lique extérieure du Gouvernement, aux entreprises de navigation adrienne et au mode d'élection des Députés (1931). Il fut chargé de rapporter la proposition de loi ayant pour objet de rendre un hommage national au Maréchal Joffre (1931).

Il subit un échec aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 9.611 voix, contre 10.099 à M. Henri Clerc qui emporta le siège.

Il ne se représenta pas en 1936.

Il est mort le 23 juin 1950 à Mars-sur-Allier (Nièvre), à l'âge de 80 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

CALMEL (ARMAND), né le 7 avril 1871 au Bouscat (Gironde), mort le 20 septembre 1959 à Bordeaux (Gironde).

Sénateur de la Gironde de 1924 à 1941.

Armand Calmel a fait ses études secondaires et supérieures à Bordeaux. Docteur en droit en 1899, où il soutint une thèse sur « *La colonisation pénale* » il se fit recevoir avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux. Il s'y acquit une grande estime tant pour son éloquence que pour sa compétence juridique.

Il débuta dans la politique à 23 ans, comme Président de la jeunesse républicaine de la Gironde.

Il présidait la Fédération girondine du parti républicain démocratique et social, lorsqu'il fut élu Sénateur de la Gironde au renouvellement du 6 janvier 1924. Il obtint au deuxième tour de scrutin 779 voix sur 1.302 votants. Il retrouva son siège aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) au deuxième tour, par 768 voix sur 1.326 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale, il appartint à la Commission de l'Agriculture, et à celle de la législation civile et criminelle dont il devint Vice-président en 1933.

Il s'intéressa aux bénéfices agricoles (1926) ; aux appellations d'origine en qualité de rapporteur (1927) ; interpella le Gouvernement sur les menées révolutionnaires (1928) ; participa à la discussion du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1931-1932 (1931) ; parla de l'amnistie (1931) ; de la durée du mandat de député (1932) ; du droit de vote et de l'éligibilité des femmes (1932) ; des modifications à apporter au Code pénal au sujet de la répression de la bigamie, en qualité de rapporteur (1932) ; il intervint au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1933 (1933) ; demanda à interpeller le Gouvernement sur sa conception du rôle des fonctionnaires dans la République (1933) ; rapporta le projet de loi sur les produits résineux (1934) ; s'intéressa au budget du Ministère de la Justice (1934) ; aux fonds de commerce (1935) ; à la réforme

fiscale (1936) ; aux conflits collectifs du travail (1936) ; à la protection des salons de coiffure (1937) ; aux conventions collectives des professions agricoles (1937) ; à l'ouverture des boulangeries (1939) ; aux magistrats de la Cour de Cassation (1939) ; à l'utilisation rationnelle et équitable de tous les mobilisés (1940).

Au congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Il vécut désormais à l'écart de la politique, à Bordeaux, où il mourut le 20 septembre 1959, âgé de 88 ans.

CALMÈS (GEORGES), né le 31 juillet 1853 à Orthez (Basses-Pyrénées), mort le 11 juillet 1932 à Paris.

Député de la Gironde de 1919 à 1924.

Après avoir passé sa licence en droit, Georges Calmès entra dans l'administration préfectorale. Conseiller de Préfecture de Maine-et-Loire en 1883, il devint sous-préfet de La Réole en 1890 et de Libourne en 1899. Nommé préfet de la Corrèze en 1905, il accéda à la préfecture de l'Hérault en 1908 alors que l'agitation viticole n'était pas encore entièrement calmée. Il quitta l'Hérault pour Paris en 1913, pour prendre la direction des journaux officiels qu'il conserva pendant trois années.

Nommé préfet honoraire, il occupa en 1917, les fonctions de chef de Cabinet de M. Lafferre, Ministre de l'Instruction publique, et malgré qu'il n'eut jamais exercé de mandat local, se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 dans le département de la Gironde, sur la liste d'Union républicaine conduite par M. Pierre Dignac, où il occupait la douzième et dernière place. La liste fut élue tout entière et il obtint personnellement 78.781 voix sur 159.936 votants. Inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale il entra à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle des douanes et à celle de l'enseignement et des beaux-arts.

Auteur de divers rapports sur des projets d'intérêt local, il intervint dans la discussion du budget de l'Instruction publique de l'exercice 1920 pour demander la création d'une chaire de toxicologie à la Faculté de médecine de Bordeaux (1920) et de l'exercice 1923 pour faire créer un poste d'agrégé d'oto-rhinolaryngologie à cette même Faculté (1922). Au cours de la discussion du projet de loi sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoire il déposa un article additionnel ayant pour objet de réserver des croix de la Légion d'honneur aux éducateurs et aux moniteurs chargés de cette formation (1921).

Il subit un échec aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste républicaine indépendante d'action économique et sociale, où il occupait la

deuxième place, mais qui n'eut aucun élu. Il ne recueillit personnellement que 7.030 voix sur 187.689 votants. Il fut alors nommé maire adjoint du 7^e arrondissement à Paris, où il mourut le 11 juillet 1932, âgé de 79 ans.

Il était Officier de la Légion d'honneur.

CALMON (ELIE, PIERRE), né le 14 juillet 1897 à Larroque-des-Arcs (Lot), mort le 8 mai 1948 à Larroque-des-Arcs.

Député du Lot de 1924 à 1928.

Fils de petits propriétaires du Quercy, Elie Calmon après avoir fait son droit, s'inscrivit au barreau de Cahors. Directeur d'un hebdomadaire du département du Lot, *La République sociale*, il y affirmait ses convictions socialistes et son goût de la politique.

Mobilisé durant la première grande guerre mondiale, sa brillante conduite lui valut la Croix de guerre et celle de Chevalier de la Légion d'honneur.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste du bloc des gauches où il occupait la deuxième place. Elle fut élue tout entière. Il recueillit personnellement 28.141 voix sur 51.247 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il appartenait à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des pensions. Il siégea tous les ans au bureau provisoire de la Chambre en qualité de secrétaire d'âge, et participa à plusieurs débats, notamment sur : l'amnistie (1924), le budget des finances de l'exercice 1925 pour évoquer la situation des employés de l'enregistrement, la fabrication des tabacs et de la nicotine ; le budget des pensions et celui de la guerre du même exercice (1925) ; il s'intéressa aux locataires de locaux d'habitation, à l'électrification des campagnes (1926) ; aux prêts aux agriculteurs anciens combattants, aux veuves de pensionnés, au droit à pension, à l'Office national du combattant, aux prisonniers de guerre (1927).

Il appartenait depuis le début de la législature au Conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la nation.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fut battu, au deuxième tour de scrutin, par M. Delpont qui obtint 9.734 voix contre 8.283 à lui-même, dans la circonscription de Cahors. Il subit encore un échec aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 où il ne recueillit que 6.763 voix, contre 9.304 à M. René Besse qui emporta le siège au deuxième tour de scrutin dans la même circonscription.

Il ne se représenta pas au renouvellement de 1936.

Il était devenu, en 1925, maire de sa

commune natale et conseiller général du Lot, pour le canton de Cazals en 1926. Il siégea à l'Assemblée départementale jusqu'en 1933.

Il mourut prématurément à Larroque-des-Arcs, le 8 mai 1948, alors qu'il n'avait que 51 ans.

CALVET (AUGUSTE), né le 16 novembre 1843 à Lodève (Hérault), mort le 26 mars 1921 à Paris-14^e.

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1894 à 1912.

Fonctionnaire de l'administration des eaux-et-forêts dans laquelle il était entré en 1864, Auguste Calvet était sous-inspecteur des forêts, lorsqu'il accepta du Gouvernement Gambetta, en 1881, la charge de préfet de la Charente-Inférieure. Il administra ce département jusqu'en 1885, date de sa mise en disponibilité.

Il se retira alors dans ses propriétés charentaises, aux Angers, près de Pons, où il s'adonna à la viticulture et s'acquitta rapidement une notoriété dans les milieux politiques locaux.

Il fonda le Syndicat des viticulteurs des Charentes, et créa une Ecole de tonnellerie et de distillerie.

C'est ainsi qu'il fut amené à se présenter aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894 sur la liste d'Emile Combes. Il battit sans difficulté le sénateur sortant Hippolyte Barbedette, au premier tour de scrutin par 539 voix sur 999 votants.

Membre de la Commission des boissons, inscrit au groupe de la gauche démocratique, il s'attacha surtout à défendre à la Chambre Haute les intérêts des distillateurs d'eaux-de-vie et réclama la réforme de l'impôt sur les boissons, au cours du débat institué à ce propos.

Il déposa des propositions de loi sur l'organisation de l'assurance et du crédit agricoles (1895), sur le classement des eaux-de-vie naturelles parmi les boissons hygiéniques (1899) et sur les récompenses nationales à attribuer aux Français résidant à l'étranger (1900).

En 1899 et en 1900, il fut chargé de rapports importants sur les conventions franco-équatorienne, franco-uruguayenne et franco-haïtienne, relatives aux garanties réciproques de la propriété littéraire et artistique. Il avait effectué plusieurs missions officielles en Amérique du Sud entre 1886 et 1894 et il ne cessa jamais de s'intéresser aux relations commerciales de la France avec l'étranger, notamment avec les pays d'Amérique latine, où il se rendit encore fréquemment jusqu'en 1905.

En 1895, fidèle à ses premières armes dans les eaux-et-forêts il avait présenté un rapport circonstancié sur la restauration et la conservation des terrains en montagne, notamment dans les régions pyrénéennes et du sud du Massif central.

Il intervint d'autre part dans les débats concernant certains chemins de fer d'intérêt local de sa région et des Pyrénées.

En 1901, il devait présenter un rapport sur une pétition de 40.000 propriétaires de la région des Charentes qui demandaient la détaxe des eaux-de-vie naturelles.

Réélu au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1903, au premier tour de scrutin, par 741 voix sur 1.004 votants, il siégea dans diverses commissions spéciales et se fit entendre au cours de diverses discussions sur : le recrutement de l'armée (1903), les warrants agricoles (1903), le budget de l'agriculture et la loi de finances de l'exercice 1905 (1905) ; le budget de l'agriculture de l'exercice 1906 (1906) ; la loi de finances de l'exercice 1907, le mouillage et la circulation des vins (1907) ; le budget de la guerre de l'exercice 1909 (1908) ; les désastres des inondations, la révision du tarif général des douanes, le budget de l'agriculture de l'exercice 1910, le port de Bordeaux (1910) ; la délimitation de la Champagne viticole, les budgets de la guerre, de l'agriculture et de l'instruction publique de l'exercice 1911 (1911).

Il subit un échec au renouvellement du 7 janvier 1912, où il n'obtint que 117 voix sur 990 votants. Il se retira alors de la vie politique et se fixa à Paris où il mourut le 26 mars 1921, à 78 ans.

Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie, il avait publié plusieurs études d'économie politique et agricole et avait collaboré à de nombreuses publications. Parmi ces études on peut signaler sa *Note sur les associations pastorales*, parue en 1874 dans la revue des eaux-et-forêts.

CALVET (JEAN), né le 25 février 1889 à Gaillac (Tarn).

Député du Tarn de 1928 à 1932.

Issu d'une vieille famille gaillacoise, Jean Calvet fit ses études secondaires à Albi, avant de venir à Paris, pour y suivre les cours de la Faculté de droit. Il venait à peine d'atteindre sa vingt-cinquième année qu'éclata la guerre de 1914-1918. Aussitôt mobilisé, il fut blessé un mois plus tard et ensuite promu successivement sous-lieutenant et lieutenant, en raison de ses états de service. Il termina la guerre avec la Croix de guerre et trois citations.

À son retour dans sa ville natale en 1919, il se présenta aux élections municipales sur une liste d'anciens combattants. Cette liste ayant recueilli un complet succès, Jean Calvet devint aussitôt maire de Gaillac.

Candidat du parti socialiste dans la circonscription de Gaillac-Lavaur, aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, il fut élu, au deuxième tour de scrutin, grâce au désistement du

candidat radical-socialiste, arrivé en troisième position au premier tour. Il obtint 12.676 voix contre 10.167 à Louis Mauriés, ex-membre de la chambre leu horizon.

Fidèle au programme du parti socialiste, il en défendait ainsi les idées directrices dans sa profession de foi : « Nous pensons que le Socialisme pour remplir sa mission historique, doit être, dans une démocratie comme la nôtre, qui cherche aussi douloureusement sa voie de salut, un socialisme réalisateur, prêt à prendre sa part de pouvoir et de responsabilité dans la République ». Soulignant que son parti devait être un « parti de Gouvernement » il concluait en analysant avec clairovoyance le danger « des forces de dictature qui montent tout autour de nous en Europe ».

Il fit partie des commissions de l'hygiène, du suffrage universel et de l'administration générale, départementale et communale et intervint plusieurs fois à la tribune dans les débats qui s'instituèrent sur le budget, la réforme judiciaire et le mode d'élection des députés. Soucieux de rétablir l'autonomie des deux circonscriptions tarnaises de Gaillac et de Lavaur, fondées en une seule, il déposa plusieurs propositions de loi à cet effet et réclama par ailleurs le rétablissement des tribunaux de Gaillac et de Lavaur. En 1929, il intervint en faveur des viticulteurs de la région de Gaillac, dont les vignobles avaient été atteints par la grêle.

Au renouvellement des 1^{er} et 8 mai 1932, il se représenta dans la circonscription de Gaillac rétablie sur ses objurgations, mais n'arriva, au premier tour de scrutin, qu'en troisième position derrière son ancien concurrent Louis Mauriés et le candidat radical-socialiste, Ernest Malric. Conformément aux engagements qu'il avait pris au cours de sa campagne électorale, il se désista en faveur de ce dernier, qui fut élu au second tour.

Il borna dès lors son activité à l'administration de sa ville natale, tout en assumant les fonctions de président du conseil d'administration de la Caisse d'épargne et de la société « Union de secours mutuels ». Il avait été nommé à ces deux postes en 1919 et en 1930. Cette dernière année, il avait été élu conseiller général du Tarn pour représenter le canton de Vaour et siégea dans l'assemblée départementale jusqu'à sa dissolution en 1940, sur décision du Gouvernement de Vichy.

En 1941, en raison de son attitude hostile à l'Etat français il fut révoqué de ses fonctions de maire de Gaillac, mais retrouva cette magistrature après la Libération, en 1945, et la conserva jusqu'en 1959, où il ne se représenta pas. Il fut donc maire de Gaillac pendant près de 40 ans.

Il se consacre actuellement à ses fonctions de président du conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Gaillac et surtout au Musée Maurice et Eugénie de Guérin, dont il est conservateur depuis

1837. A cette date, en effet, il fit acheter par le conseil général du Tarn le château du Cayla, près de Cahuzac-sur-Vère entre Gaillac et Cordes. C'est grâce à ses efforts constants qu'a pu y être installé le musée commémorant le souvenir de Maurice et d'Eugénie de Guérin. Passionné d'histoire locale, il a écrit de nombreux articles d'érudition et s'attache principalement à rendre accessible au public le musée du Cayla. Il collabore activement à la revue *L'amitié guérinienne*, qui recueille patiemment tous les documents relatifs aux deux écrivains tarnais. Il habite actuellement Gaillac.

Il est Officier de la Légion d'honneur et membre de la société des Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Il est en outre titulaire de la Médaille de Vermeil de l'administration communale et départementale (1959), Chevalier des Palmes académiques pour services rendus aux lettres (février 1960). Il a publié deux brochures écrites au retour de la guerre de 1914-1918 : *A la sueur du front*, journal de route, et *Avec les morts*, pensées puisées au souvenir des victimes de la guerre.

CALVET-ROGNIAT (HENRI, FERDINAND, JOSEPH, ETIENNE), né le 12 novembre 1853 à Paris, mort le 31 août 1915 à Paris.

Député de l'Aveyron de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 556).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 et se fixa à Paris où il mourut le 31 août 1915, à 62 ans.

CALVINHAO (GUSTAVE, FRANÇOIS, LOUIS), né le 24 juin 1849 à Montauban (Tarn-et-Garonne), mort le 6 juillet 1902 à Bois-Colombes (Seine).

Député de la Haute-Garonne de 1887 à 1889 et de 1890 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 557).

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il fut réélu, dans la deuxième circonscription de Toulouse au premier tour de scrutin, par 7.823 voix contre 6.164 à son plus proche concurrent M. Labat. Mais il dut se représenter le 9 mars 1890 devant ses électeurs, son élection ayant été annulée le 8 février précédent pour grattage des procès-verbaux. Il fut réélu, au deuxième tour de scrutin, par 7.094 voix contre 5.838 au même concurrent.

Membre des mêmes commissions que

sous la précédente législature, toujours inscrit au petit groupe ouvrier socialiste, qui siégeait alors à l'extrême gauche de la Chambre, il déposa une proposition de loi concernant le monopole concédé à la Compagnie des chemins de fer du Midi pour l'exploitation des canaux du Midi. Il intervint dans toutes les discussions qui eurent lieu à ce sujet ainsi qu'aux débats sur le budget de 1891, sur la situation faite aux hôpitaux de Paris par le renvoi des sœurs hospitalières et sur la grève de Reims (1891). Il parla également de l'autorisation permettant au Mont-de-Piété de Paris de faire des avances sur valeurs mobilières libérées au porteur (1891).

Réélu au premier tour de scrutin, au renouvellement du 20 août 1893, par 6.337 voix contre 6.255 à M. Ressaiguier, il déposa deux nouvelles propositions de loi ayant pour objet l'une la construction d'un canal maritime de l'océan à la Méditerranée (canal des Deux Mers), l'autre tendant à conférer aux obligataires le droit de prendre une certaine part à l'administration des sociétés et à régler le mode de cette participation (1894). Il intervint dans des discussions concernant : la réduction des salaires d'ouvriers appartenant au personnel civil des ateliers de l'Etat et le renvoi d'ouvriers de la manufacture d'armes de Châtelleraul (1896), les sinistrés de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées (1897) et le budget de l'exercice 1898.

Il fut réélu au renouvellement des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 9.212 voix contre 5.396 à son plus proche concurrent M. Favarel. Membre de la Commission du droit d'association, il ne prit qu'une part restreinte aux débats en raison de son état de santé.

Il obtint, malgré tout, le 27 avril 1902 une réélection presque triomphale, dès le premier tour de scrutin, par 10.738 voix contre 5.978 à son concurrent M. Gégout, mais eut à peine le temps de siéger. Il mourut quelques semaines après l'ouverture de la législature, à Bois-Colombes, le 6 juillet 1902.

Le Président Léon Bourgeois, qui prononça son éloge funèbre au cours de la séance du 7 juillet 1902, tint à rendre hommage à son attitude patriotique pendant la guerre de 1870, qu'il fit comme aide-major dans une compagnie franche appelée la « Phalange algérienne », à la sincérité de ses sentiments et au désintéressement de ses convictions. « M. Calvinhao, déclara-t-il notamment, montra toujours ce qui était le trait essentiel de son caractère et la tendance maîtresse de son esprit : le souci des plus humbles et des plus faibles et le désir ardent de mettre dans l'organisation sociale une somme toujours plus grande de justice, et d'humanité. »

Gustave Calvinhao, qui avait fondé l'un des premiers journaux socialistes d'Algérie : *La jeune République*, fut choisi par les radicaux d'Algérie pour aller pro-

tester, auprès de l'Assemblée Nationale contre la signature de la paix et contre l'invalidation du mandat conféré à Garibaldi par les électeurs français. Cette protestation étant restée vaine, il participa à la Commune; il fut arrêté le 8 juin 1871, interné pendant six mois à Versailles et condamné par le Conseil de guerre à un an de prison et 500 fr d'amende. Aussitôt libéré, il se fit le défenseur de l'amnistie.

C'est en juillet 1876 que commença sa carrière politique, qui se termina prématurément alors qu'il n'avait que 53 ans.

CAMAS (Baron EDMOND FILHOL de), né le 16 décembre 1866 à Vannes (Morbihan), mort le 11 mars 1945 à Saint-Avé (Morbihan).

Sénateur du Morbihan de 1933 à 1941.

Dernier représentant d'une glorieuse famille de militaires bretons, qui s'était distingué dès avant la Révolution, Edmond Filhol de Camas était le petit-fils du général de Camas, qui fit la campagne du Mexique sous le Second-Empire. Son oncle, également colonel, fut tué au cours de la campagne de Crimée, à Inkermann.

Edmond de Camas ne fit pas exception aux traditions familiales, puisqu'en 1884, de sa propre initiative, il se rendit à Brest pour prendre un engagement volontaire de cinq ans dans les équipages de la flotte, après avoir accompli ses études secondaires au Prytanée militaire de La Flèche.

Versé peu de temps après dans l'infanterie de marine, il fit, dans des conditions très dures, les campagnes du Sénégal et du Soudan, de 1884 à 1886, et participa ainsi à la lutte contre Samory et Mamadou Lamine. A l'issue de ces deux campagnes, il devait recevoir la médaille coloniale.

Ces années passées au combat ne l'empêchèrent pas de préparer simultanément les Ecoles Polytechnique et de Saint-Cyr, écoles auxquelles il fut reçu en 1890; si, ses goûts scientifiques l'attiraient vers la première, il opta néanmoins pour la seconde, suivant ainsi de près la ligne de conduite familiale.

Sous-lieutenant en 1892, puis lieutenant, il mena de front carrières militaire et scientifique. C'est ainsi qu'il publia en 1902, dans la Revue des sciences, un article intitulé *Essai d'explication des forces à distances* qui constituait pratiquement le schéma de la mécanique ondulatoire. Cet article, qui dressait un premier bilan de ses recherches, passa alors inaperçu, malgré que la matière qu'il traitait constituait en quelque sorte l'ossature de la physique nouvelle, reprise en 1924 par le prince Louis de Broglie. Désireux de se consacrer à ses recherches, il quitta l'armée en 1909, et se retira dans son manoir de Ruliac, dans le Morbihan, où il avait des propriétés.

Président de la société polymathique du Morbihan et de la société des amis de Vannes qu'il avait fondée, passionné de travaux archéologiques, il collabora à plusieurs journaux érudits et s'attacha surtout à défendre les anciennes murailles de Vannes, ensemble magnifique, menacé de destruction. C'est pour racheter ces murailles qu'il fit représenter avant la guerre de 1914, au profit de la société archéologique de la ville, deux revues en vers : *Une tournée des grands ducs* et *Le Sage et Gil-Blas*, ou *le dernier rêve de Le Sage*. Ces deux piécettes, qui furent publiées en 1912 et 1913 et témoignaient de ses qualités de fin lettré, obtinrent un réel succès et atteignirent leur but : les murailles de Vannes furent sauvées de la destruction.

Il poursuivait parallèlement ses travaux scientifiques. En liaison étroite avec d'illustres savants, tels que Louis de Broglie, Félix Le Dantec et Jean Perrin, il publia successivement diverses brochures où il exposait le résultat de ses recherches : *Les poids atomiques et la classification des éléments par la théorie électro-magnétique* (1914), *Les raies spectrales — La cristallisation et la dispersion de la lumière interprétées au moyen de l'atôme-système planétaire de M. Jean Perrin* (1928). En juillet 1929, à l'occasion de la réunion au Havre du congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, il fit une conférence très remarquée sur les fondements de la mécanique ondulatoire.

La guerre de 1914 le tira de sa retraite; il partit au front, sur sa demande, dans une unité territoriale. Il servit comme lieutenant, puis comme capitaine d'une compagnie de mitrailleurs dans les régions de Verdun et de Saint-Mihiel, après avoir participé aux campagnes de Somme et de Champagne. Victime des gaz asphyxiants en 1915, dans la région de Mesnil-les-Hurlus, évacué, il tint à repartir au combat après sa guérison et termina la guerre avec la Croix de Guerre, deux citations et la Croix d'Officier de la Légion d'Honneur.

Dès avant la guerre, il avait commencé à militer au sein du parti radical-socialiste de son département, auquel l'attachaient de profondes convictions bien qu'il n'ait jamais renié les traditions familiales. A son retour du front, il reprit ses activités politiques et se présenta au Sénat, en 1924, sur la liste radicale, qui n'obtint que deux élus, ses amis Alphonse Rio et Alfred Brard. C'est seulement au renouvellement sénatorial du 10 janvier 1933 qu'il triompha du sénateur sortant modéré Roger Grand, au deuxième tour de scrutin, par 532 voix contre 489 à ce dernier, sur 1.034 votants. Ce succès consacrait par ailleurs le renversement complet de la représentation sénatoriale du Morbihan, qui avait été jusqu'alors généralement orientée vers la droite. Edmond de Camas était alors président de la Caisse de crédit agricole du Morbihan et président de la Caisse d'assurances sociales du département.

Inscrit au groupe de la Gauche démocratique.

cratique, membre des Commissions des colonies, de l'enseignement et des beaux-arts, de la marine, de la comptabilité et des pétitions, il n'intervint que rarement dans les débats parlementaires ; il avait alors près de 70 ans. Ses collègues s'accordaient toutefois à rendre hommage à la vitalité dont il faisait preuve et au rayonnement qui émanait de sa personne.

Soucieux des questions intéressant son département, la pêche et la marine, il présenta plusieurs rapports et déposa des propositions de loi concernant la restriction des droits de pêche des porteurs de rôles d'équipage pour navigation de plaisance ou de permis de circulation (1935) et tendant à assurer aux marins de commerce ayant navigué à bord de bâtiments armés défensivement, la qualité de combattant (1936-1937).

Très éprouvé par l'occupation allemande de 1940-1944, il se retira dans son département et abandonna la vie politique après avoir voté à Vichy le 10 juillet 1940, la délégation des pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain. Il mourut en son manoir de Ruliac, peu de temps après la Libération à 79 ans, non sans avoir eu la joie d'apprendre que l'une de ses filles avait épousé aux États-Unis le Commandant Jean L'Hermijnier, héros de la seconde guerre mondiale. Il ne put malheureusement rencontrer son gendre, celui-ci n'étant rentré en France qu'après le décès de son beau-père. Une autre de ses filles, fut conseillère municipale et maire-adjoint de Saint-Avé, où elle ralliait sur son nom la totalité des suffrages.

Bien que les travaux scientifiques d'Edmond Fihol de Camas n'aient pas eu le retentissement auquel ils avaient droit, il est intéressant de noter qu'au moment de la publication de son article de 1902 sur la mécanique ondulatoire, Albert Einstein aurait été le seul à pouvoir tirer parti de ses déductions, jugées alors difficilement accessibles.

CAMBE (HIPPOLYTE, PIERRE, RAYMOND), né le 26 septembre 1844 à Parisot (Tarn-et-Garonne), mort le 11 octobre 1912 à Parisot.

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1890 à 1893.*

Fils de Joseph Cambe, Juge de paix à Caylus (Tarn-et-Garonne), petit-fils d'Antoine Cambe, ancien député aux 500 et au Tribunal, assassiné au château de Cornusson dans des conditions restées mystérieuse, Hippolyte Cambe fit ses études de droit à la Faculté de Toulouse où il présenta en 1870 une thèse intitulée : *De la forme des donations en droit romain et de la loi Cincia. De la forme des donations en droit français.*

Docteur en droit, il exerça quelques temps la profession d'avocat, avant de se fixer dans son département, dont il devint rapidement conseiller général.

C'est à l'élection législative partielle du 12 janvier 1890, dans la deuxième circonscription de Montauban consécutive à l'invalidation du député monarchiste Barthélémy Arnault, qu'il se présenta contre ce dernier et qu'il fut élu, au premier tour de scrutin, comme républicain modéré, par 6.174 voix contre 5.786.

Membre de la commission relative au traitement et au reclassement du personnel de l'enseignement primaire, son rôle fut assez effacé à la Chambre, où il se borna à présenter des rapports concernant : l'autorisation accordée au département de la Creuse à s'imposer extraordinairement (1892), les loyers et fermages payés d'avance (1893), les modifications au Code d'instruction criminelle (1893) et le budget de l'intérieur (1892). Il prit part en outre à des discussions sur l'organisation du crédit agricole et populaire (1892) et sur le budget de l'agriculture (1893).

Au renouvellement législatif de 1893, il se présenta dans la circonscription de Montauban contre le député sortant Prax-Paris, monarchiste. Battu par ce dernier, il se retira dans les propriétés qu'il possédait à Parisot et y mourut en 1912, à l'âge de 68 ans.

CAMBOULIVES (LAURENT), né le 26 août 1883 à Albi (Tarn), mort le 14 janvier 1962, à Albi.

*Député du Tarn de 1928 à 1936.
Sénateur du Tarn de 1936 à 1944.*

Fils d'un pharmacien d'Albi ancien interne des hôpitaux de Paris, Laurent Camboulives fit ses études secondaires dans sa ville natale puis ses études médicales à Paris où il soutint en 1911 sa thèse de docteur. Il avait exercé entre temps, les fonctions d'interne provisoire des hôpitaux de la capitale.

Il ouvrit son cabinet médical à Albi où il fut successivement médecin du lycée, des prisons, de l'hôpital, du dispensaire anti-vénérien et de la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Orléans.

Mobilisé en 1914 en qualité de médecin lieutenant, sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

De retour à Albi, il s'intéressa à la politique et prit, en 1925, la tête de la liste socialiste aux élections municipales. Grâce à sa popularité, il fut élu le premier de tous les candidats. Un an plus tard, il devenait conseiller général du Tarn.

Il entra à la Chambre des Députés aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 en emportant le siège de la première circonscription d'Albi, au second tour de scrutin, par 3.884 voix contre 5.050 à son plus proche concurrent M. Bellet. Il devint maire de sa ville l'année suivante, sa liste ayant obtenu tous les sièges au renouvellement de l'Assemblée municipale.

En 1928, dans sa profession de foi, il avait tenu à dénoncer « l'imposture du régime précédent » qu'il jugeait soumis à la spéculation et à rappeler que le parti socialiste « n'était pas un parti de violence, mais d'ordre ». « Il faut choisir, déclarait-il, la république sera socialiste ou elle ne sera plus qu'un mot vide de sens et la proie des oligarchies économiques qui ont déjà montré leur volonté de l'asservir ». Il se félicitait d'autre part de rallier sur son nom les voix des radicaux socialistes et du groupement des forces de gauches et affirmait enfin : « Je suis socialiste et ce sera l'orgueil de ma vie d'avoir pu, par une adhésion active aux idées de Jaurès, me mettre au service des humbles et des travailleurs ».

Inscrit au groupe socialiste, et membre des Commissions de l'hygiène et du suffrage universel, il ne déploya qu'une activité restreinte à la Chambre en raison de ses multiples occupations municipales, se bornant à intervenir dans les débats concernant les inondations du sud-ouest (1930) et le mode d'élection des Députés (1932). Il déposa en outre une proposition de loi tendant à compléter l'article premier de la loi constitutionnelle de 1875.

Au renouvellement du 1^{er} mai 1932, il obtint sa réélection dès le premier tour de scrutin par 11.111 voix contre 1.247 à M. Pujol. Il fit partie des Commissions de l'armée et de la comptabilité, ainsi que de la Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky. En 1935, il déposa une proposition de loi concernant la réforme judiciaire, après avoir demandé à interpeller le Gouvernement, en 1934, sur la crise de l'industrie minière, particulièrement grave dans le Tarn.

Par 348 voix sur 705 votants, il fut élu au troisième tour de scrutin Sénateur du Tarn aux élections du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936) en remplacement de M. Edouard Andrieu, qui ne se représentait pas.

Il fut membre des Commissions de l'armée, des travaux publics, de la comptabilité et des mines. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il intervint peu dans les débats se contentant de déposer des propositions de loi, de concert avec plusieurs de ses collègues, sur les délinquants mentalement anormaux (1937) et sur le recrutement de l'armée (1939). En 1940, il prit part aux discussions concernant les menées « hitléro-communistes ». Le 10 juillet 1940 à Vichy, il vota les pleins pouvoirs au Gouvernement du Maréchal Pétain.

Un peu plus tard prit fin pratiquement sa vie publique, car, après avoir perdu son siège de conseiller général à la suite de la dissolution des assemblées départementales, il fut révoqué de ses fonctions de maire d'Albi.

Après la Libération, il ne reprit aucune de ses activités politiques, mais fut nommé maire d'honneur de sa ville natale, qu'il ne quitta jamais et où il mourut, le 14 janvier 1962, à 79 ans.

Membre du Cercle républicain, il était Officier de la Légion d'Honneur au titre de la santé publique.

CAMEL (FRANÇOIS), né le 3 mai 1893 à Esplas de Sérout (Ariège), mort le 1^{er} mai 1941 à Lasserre (Ariège).

Député de l'Ariège de 1936 à 1941.

Né au hameau de Camel, dans la commune ariégeoise d'Esplas de Sérout, d'une vieille famille paysanne, François Camel fit des études primaires qui devaient le conduire à l'école normale de Foix, d'où il sortit en 1912 pour exercer la profession d'instituteur dans diverses communes de son département.

Il n'avait que 21 ans lorsqu'éclata la guerre de 1914, qu'il fit d'abord comme simple soldat (il participa comme tel à la Bataille de la Marne), puis comme lieutenant au 17^e bataillon de Chasseurs alpins. A la fin du conflit, il était titulaire de quatre citations et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Il reprit alors ses fonctions enseignantes et adhéra, en 1922, au parti socialiste, au sein duquel il milita activement. Membre du mouvement des anciens combattants de l'Ariège, dont il fut vice-président, il le quitta en 1932 en raison d'un désaccord sur les objectifs politiques de ses nouveaux dirigeants.

Il était directeur d'école, lorsque, sur les objurgations de ses amis politiques, il se lança à son corps défendant dans la lutte électorale, afin de reconquérir, pour le parti socialiste, un siège de député perdu en 1932 par le maire de Saint-Girons, Pierre Mazaud, dont il était l'ami et qui l'encouragea activement pendant sa campagne électorale. Il fut élu dans la circonscription de Saint-Girons, aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, en battant, au second tour de scrutin, grâce au soutien du Front populaire, le député sortant républicain socialiste Pierre Vidal, par 7.343 voix contre 6.854.

Dans sa profession de foi il avait souligné la nécessité de « barrer la route aux hitlériens de France... et de lutter contre les oligarchies financières des grands magnats de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dirigés par le comité des forges et des marchands de canons exerçant sur le peuple une dictature de fait ».

Inscrit au groupe socialiste, il fit partie des Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, de la législation civile et criminelle, des pensions civiles et militaires et des douanes et conventions commerciales. Par la suite, il fut nommé membre d'une commission chargée d'établir annuellement un rapport sur l'application de la loi réservant des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre.

Il présenta de nombreux rapports sur les pensions et les retraites des anciens combattants (1937), sur les colonies de vacances (1937), sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables et sur le recrutement des juges de paix et la réduction de leur délai d'avancement (1939).

Il intervint d'autre part dans les débats sur les budgets des exercices 1936, 1938, 1939 et 1940 et sur le reboisement, avec l'aide de l'Etat, des terres incultes. En 1937, au cours de la discussion concernant le projet et la proposition de loi portant amnistie, il déposa un amendement tendant à l'interdiction de laisser figurer dans les dossiers la trace des faits amnistiés. La même année il interpella le Gouvernement sur les dommages causés par les inondations dans son département. En 1940, il fut élu par ses collègues dont il avait gagné l'estime générale, Secrétaire de la Chambre des Députés.

Il avait créé en outre le groupe de défense laïque de la Chambre, qu'il présidait, et il consacra divers articles, notamment dans le *Midi socialiste* et *Le Populaire*, à la défense de l'école laïque et de l'idéal républicain.

Pendant la guerre de 1940, membre de la Commission de l'armée, il fournit des rapports très remarquables, sur les missions qu'il effectua au front à plusieurs reprises.

Le 10 juillet 1940, il fut un des « 80 » parlementaires qui refusèrent de déléguer les pouvoirs constituant au Maréchal Pétain, et, douze jours plus tard, il lança dans son département un premier appel à la résistance en déclarant aux militants socialistes de l'arrondissement de Saint-Girons : « ... Des jours sombres nous attendent sans doute. Notre devoir est de ne pas désespérer, de ne pas abandonner toute idée de combat pour la résurrection d'un régime de liberté, mais dorénavant, c'est dans le secret que nous devons parler, que nous devons maintenir les liens qui nous unissent. Cette prudence, que je crois devoir vous recommander, sera la condition de toute action efficace dans l'avenir. Pour cette action, vous trouverez toujours avec vous, à votre tête, si on me laisse du moins la possibilité d'y être, car, vous vous en doutez, les menaces qui pèsent sur certaines têtes sont lourdes ». Le texte de cet appel devait être publié après la Libération, par les soins du parti socialiste de l'Ariège, dans une brochure intitulée : *Ultimes paroles*.

Les circonstances ne devaient pas permettre à François Camel de prendre part à l'action qu'il souhaitait : le soir du 1^{er} mai 1941, son corps inanimé était découvert sur la route Lasserre-Sainte-Croix, près de la bicyclette qu'il avait empruntée pour se rendre à la foire de Lasserre. Sa tête baignait dans une flaque de sang. Après autopsie, un rapport du médecin légiste conclut à une mort accidentelle.

Après la guerre, Mme Camel fait ouvrir le dossier d'enquête et se constitue

partie civile. L'affaire est soumise au tribunal civil de Saint-Girons. Une reconstitution des faits donne lieu à un rapport qui aboutit aux conclusions ci-après : « ... En résumé, il résulte de nos constatations, de l'examen des lieux et des pièces du dossier, que la seule thèse possible est l'agression sur la route. Le corps fut placé au milieu de la chaussée, peut-être avec l'espoir qu'éventuellement quelque véhicule l'écraserait, faisant ainsi disparaître toutes traces de l'agression, ou, tout simplement pour laisser supposer un accident de bicyclette, version inacceptable ».

Une deuxième autopsie est pratiquée. On relève dans le rapport des éléments troublants. Mais le tribunal de Saint-Girons conclut à un nouveau non-lieu le 23 mars 1948.

Peu de temps après, la Chambre des mises en accusation de Toulouse, saisie à son tour, déboute en ces termes la veuve : « Il est à considérer que la solution de cette question ne présente plus à l'heure actuelle qu'un intérêt tout théorique, puisque l'hypothèse du crime a déjà été envisagée ... et que toutes les recherches possibles effectuées pour en découvrir les auteurs sont demeurées vaines ».

Cet attendu fit l'objet d'une lettre de M. Emile Kahn, Président de la Ligue des Droits de l'Homme, au Ministre de la Justice, demandant la reprise de l'Instruction « pour que soit définitivement tranchée la question de savoir si, M. François Camel a été lâchement assassiné, comme en sont convaincus sa veuve, son fils, ses amis et avec eux les trois experts auteurs du rapport cité plus haut, ou s'il a été victime d'un accident, comme les médecins experts en ont hasardé l'hypothèse ». Cet appel n'eut pas de suite.

Au moment de la mort de François Camel, sa veuve reçut de nombreux témoignages de sympathie de ceux qui l'avaient connu et estimé. Parmi les télégrammes de Marx Dormoy, Edouard Herriot, Vincent Auriol, Suzanne Buisson et Léon Blum, il faut citer celui de ce dernier : « Pour nous la perte est irréparable. Nous n'avions pas de meilleur et de plus sûr compagnon. Peut-être n'ai-je jamais connu à personne ce mélange parfait d'intrépidité et de raison, de fermeté et de modestie ».

Et le « Livre d'or des 80 » tint à lui rendre à son tour cet hommage : « François Camel laisse le souvenir d'un des plus nobles martyrs de la Patrie et de la République ».

CAMELINAT (ZÉPHIRIN), né le 14 septembre 1840 à Mailly-la-Ville (Yonne) mort le 5 mars 1932 à Paris.

Député de la Seine de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 564.)

Il subit un échec aux élections générales du 22 septembre 1889 dans la pre-

mière circonscription du 20^e arrondissement de Paris où il n'obtint au premier tour de scrutin que 1.358 voix contre 2.468 à M. Dumay qui emporta le siège au deuxième tour. Il échoua encore à celles des 20 août et 3 septembre 1893 dans la même circonscription, au deuxième tour de scrutin, n'ayant recueilli que 4.127 voix contre 4.416 à M. Dejeante.

Mais il n'en continua pas moins à militer dans les rangs socialistes, s'associant activement à toutes les réunions et à toutes les assemblées. Lorsqu'au congrès de Tours, en 1920, eut lieu la scission qui donna naissance au parti communiste, il était membre du Conseil d'administration du journal *l'Humanité*. Son intervention décisive fit basculer cet organe du côté communiste.

En dépit de son grand âge qui en faisait le patriarche du parti, il continua à participer à toutes les manifestations, et notamment à celles du Mur des Fédérés où sa présence soulevait d'enthousiastes ovations.

Il mourut le 5 mars 1932 à Paris, âgé de 92 ans.

CAMELLE (CALIXTE, GEORGES), né le 31 juillet 1863 à Bressuire (Deux-Sèvres), mort le 20 décembre 1923 à Bordeaux-Bastide (Gironde).

Député de la Gironde de 1910 à 1919.

Fils d'un tailleur de pierres bordelais, établi dans les Deux-Sèvres, Calixte Camelle s'installa dès sa vingtième année à Bordeaux, où il avait été appelé par son oncle Paul Camelle, conseiller d'arrondissement et négociant. A la mort de ce dernier, il prit sa succession dans la direction d'une importante maison de commerce de bières sise à La Bastide dans la banlieue de Bordeaux. Cet établissement devait être aussitôt dénommé « Firme Calixte Camelle » et bénéficier d'une certaine notoriété régionale.

Calixte Camelle fut élu à son tour conseiller d'arrondissement en 1888. Il appartint d'abord au parti radical, mais il adhéra peu de temps après au parti socialiste de la Gironde, dont il devint l'un des chefs de file et qu'il vint représenter presque aussitôt au conseil municipal de Bordeaux. Adjoint au maire de 1896 à 1904, il devint en 1898, conseiller général de la Gironde. Il fut à cette époque l'un des inspirateurs principaux du pacte de Bordeaux, qui réunissait des radicaux, des socialistes, des libéraux et des royalistes afin d'obtenir une juste répartition des secours scolaires.

Candidat malheureux aux élections sénatoriales de 1897, il se présenta avec succès aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910 dans la troisième circonscription de Bordeaux. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 9.387 voix contre 8.299 à l'ancien député modéré Albert Dormoy. Le député sortant, M. Jourde, avait été largement distancé

par ses deux concurrents. Dans sa profession de foi, il souhaitait « l'avènement définitif du socialisme » et définissait ainsi le programme de ce parti : « C'est par l'accroissement de nos forces, c'est par l'influence décisive d'élus socialistes toujours plus nombreux dans les assemblées délibérantes que l'existence maintenant si précaire des travailleurs s'améliorera, puis se transformera ». Il protestait d'autre part avec vigueur contre la politique du gouvernement précédent.

Inscrit au groupe socialiste et membre de la Commission de la marine, il prit part à des discussions concernant la mise en chantier de nouveaux bâtiments au cours de l'année 1911 et déposa une proposition de loi relative au rétablissement de l'ancienne circonscription judiciaire de Carbon Blanc (1913).

Au renouvellement du 26 avril 1914, il fut réélu dès le premier tour de scrutin par 8.551 voix contre 8.013 à M. Lorin. Membre des Commissions de la marine marchande et du suffrage universel, il ne prit que peu de part aux travaux parlementaires et se borna à déposer au cours de cette législature deux propositions de loi concernant les femmes en couches (1914) et les tramways et chemins de fer d'intérêt local (1916). Chef de file de la liste socialiste qui subit un échec aux élections générales du 16 novembre 1919, il ne se retira pas pour autant de la vie politique et se consacra jusqu'à sa mort à ses activités de conseiller municipal de Bordeaux et de conseiller général de la Gironde. Sa disparition, en 1923 alors qu'il n'avait que 60 ans laissa la direction du parti socialiste de la Gironde à Adrien Marquet, qui fit triompher la liste S.F.I.O. aux élections de 1924.

Calixte Camelle n'avait pas cessé de diriger l'Union des entrepôts des bières françaises et étrangères pour Bordeaux et le Sud-Ouest, entreprise dont il était propriétaire et il dirigeait le journal socialiste *Le Cri populaire*.

CAMESCASSE (JEAN, LOUIS, ERNEST), né le 23 septembre 1838 à Brest (Finistère), mort le 8 juin 1897 à Paris.

*Député du Finistère de 1881 à 1885.
Député du Pas-de-Calais de 1887 à 1889.
Sénateur du Pas-de-Calais de 1891 à 1897.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 565.)

Il subit un échec aux élections générales du 22 septembre 1889, n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 9.266 voix contre 10.483 à M. Henri-Joseph Tailliandier dans la deuxième circonscription d'Arras.

Mais il se fit élire Sénateur du Pas-de-Calais au renouvellement triennal du 4 janvier 1891. Il obtint au premier tour de scrutin 1.214 voix sur 1.762 votants.

Inscrit à la Gauche républicaine, il

appartint à diverses commissions spéciales, et manifesta à la Haute Assemblée la même activité qu'à la Chambre. Il fut chargé de rapporter : la proposition de loi ayant pour objet d'obliger le bailleur qui revendique des objets mobiliers à rembourser aux acheteurs de bonne foi le prix qu'ils ont payé (1891), le projet de loi tendant à réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux (1891), la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'art. 755 du Code civil sur la vocation héréditaire (1891), la proposition tendant à accorder la gratuité aux élèves de l'École polytechnique, de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, de l'École navale de Brest et des écoles du service de santé de Lyon et de Bordeaux (1891), le projet de loi adopté par la Chambre des Députés portant modification des articles 435 et 436 du Code pénal (menées anarchistes) (1892), le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à augmenter le nombre des magistrats du tribunal de première instance de la Seine (1892), le projet de loi adopté par la Chambre des Députés concernant la convention franco-suisse sur la réglementation de la pêche et la répression des délits de pêche (1892), la proposition de loi sur l'estimation de la réglementation du travail forestier (1893), la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés tendant à réglementer les halles centrales de Paris (1893, 1894 et 1896).

Ses interventions à la tribune furent nombreuses ; on l'entendit notamment sur : le projet de loi ayant pour objet d'obliger le bailleur qui revendique des bestiaux que le fermier a vendus sur une foire ou un marché, à rembourser aux acheteurs de bonne foi le prix qu'ils ont payé (1891) ; le projet de loi sur le régime des sucres (1891) ; la proposition de loi sur le fonctionnement des courses (1891) ; le projet de loi adopté par la Chambre des Députés sur le tarif général des douanes (1891) ; le projet de loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels (1892) ; le projet de loi sur l'assistance médicale gratuite (1893) ; le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à modifier le tableau de circonscriptions électorales (1893) ; la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés tendant à la réglementation des halles centrales (1895 et 1896) ; le projet de loi relatif à la réforme de l'impôt sur les boissons (1896).

Et à la séance du 10 juin 1897, le Président Emile Loubet annonçait son décès au Sénat. La maladie venait de l'emporter en quelques jours, il n'avait que 59 ans.

Après avoir retracé sa carrière active et bien remplie, il rendit hommage à la phalange de jeunes hommes à laquelle il appartenait « que les idées libérales

avaient groupés et qui avaient lutté sans relâche contre l'Empire ».

« Dans son administration, à la Chambre des Députés, au Sénat, Camescasse a toujours fidèlement servi la République et refusé son concours à ceux qui tentaient de la détruire. »

Camescasse écrivait dans la *Republique française*, faisait partie de nombreuses administrations et sociétés, et présidait la Compagnie des omnibus de Paris.

Ses obsèques eurent lieu à Douai au milieu d'une nombreuse assistance.

CAMIER (MAURICE, LÉONCE), né le 15 juin 1884 à Cambrai (Nord), mort le 5 novembre 1933, à Paris-20^e.

Député du Nord de 1932 à 1933.

Agent technique des Régions libérées à Cambrai, puis représentant de Commerce, c'est dans sa ville natale que Maurice Camier commença à exercer ses qualités civiques, consacrant à ses compatriotes tous les loisirs que lui laissait son emploi.

Militant socialiste, membre de la Commission administrative de la Fédération S. F. I. O. du Nord, son infatigable propagande lui valut d'être élu conseiller municipal de Cambrai, puis par une ascension naturelle et progressive d'être amené à siéger à la Chambre des Députés aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 12.503 voix contre 11.540 à M. Delmoite, sur 25.647 votants, dans la première circonscription de Cambrai.

Inscrit au groupe socialiste, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et à celle des régions libérées. Auteur d'un rapport et d'un rapport supplémentaire sur la proposition de loi tendant à proroger les délais fixés pour le dépôt des justifications de emploi en matière de dommages de guerre par l'article 85 de la loi du 31 mars 1931 (1932), il n'eut pas le temps de donner sa mesure :

Mutilé du travail, toujours en lutte avec la souffrance, il dû être transporté à l'hôpital Tenon où il mourut le 5 novembre 1933, à l'âge de 49 ans.

M. Yvon Delbos, Vice-Président de la Chambre annonça ce décès à ses collègues à la séance du 7 novembre, rendant hommage « au labeur du disparu, à son esprit pratique allié à la générosité de ses aspirations sociales. »

« L'aménité et la courtoisie de son caractère la sincérité évidente de ses convictions, sa franchise et sa loyauté, lui avaient rapidement valu l'estime générale. »

L'inhumation eut lieu à Cambrai où il reçut l'ultime hommage de ses nombreux amis.

CAMPARAN (VICTOR, ANTOINE), né le 29 novembre 1832 à St-Gaudens (Haute-Garonne), mort le 27 octobre 1912 à St-Gaudens.

Sénateur de la Haute-Garonne de 1879 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 567.)

De 1889 à 1896, son rôle fut assez effacé. Membre de commissions diverses, il ne participa à aucun débat.

Réélu au renouvellement sénatorial du 3 janvier 1897, au deuxième tour de scrutin par 505 voix sur 982 votants, il resta sur sa réserve, se contentant de siéger dans certaines commissions spéciales.

Il ne se représenta pas aux élections du 7 janvier 1906 et se retira dans sa ville natale où il mourut le 27 octobre 1912, à l'âge de 80 ans.

CAMPARGUE (PAUL, JEAN, LOUIS), né le 21 septembre 1903 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de l'Yonne de 1936 à 1942.

Fils d'un percepteur de Marseille, Paul Campargue a fait ses études secondaires au Collège Sainte-Barbe, à Paris. Il entra de bonne heure dans le journalisme, et fut directeur-adjoint du quotidien *L'Aurore*, vice-président du syndicat de la Presse parisienne et est actuellement Directeur général de la Société Transport-Presses et Président de l'auxiliaire Transports-Presses.

Mobilisé le 27 août 1939 en qualité de sous-lieutenant du train des équipages, sa brillante conduite lui valut une citation à l'ordre du jour. Il fut démobilisé le 5 août 1940.

Il milita tout jeune dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O. et contribua grandement au succès électoral de Georges Boully dans le département de l'Yonne, aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. C'est pour remplacer ce dernier, devenu Sénateur, qu'il posa sa candidature au renouvellement des 26 avril et 3 mai 1936, dans la circonscription de Sens. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 7.917 voix contre 6.873 à M. Bertrand, sur 14.984 votants. « L'importance de la consultation électorale à laquelle vous êtes conviés, déclarait-il dans sa profession de foi, n'est plus à démontrer. La rénovation économique de la nation, les libertés publiques, le régime républicain et la paix, dépendent du verdict que vous allez rendre... Aujourd'hui nous demandons le pouvoir au peuple de France pour atténuer la crise, pour ramener dans notre pays la prospérité, pour défendre les institutions républicaines, pour poursuivre l'œuvre de paix. »

Inscrit au groupe socialiste, il siégea

à la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et à celle des Postes, télégraphes et téléphones, et fut chargé de rapporter le projet de loi relatif aux renforts et réaménagements de personnel du service de la radiodiffusion (1937).

Il participa à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1938 pour demander la modification du taux de la taxe sur les lampes de réception (1937).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il s'abstint volontairement dans le vote tendant à accorder les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, et depuis cette date, il vit en dehors de la politique, s'occupant uniquement de ses affaires.

CAMPINCHI (CÉSAR), né le 4 mai 1882 à Calcatoggio (Corse), mort le 22 février 1941 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député de la Corse de 1932 à 1941.

Ministre de la Marine de juin 1937 à janvier 1938

Ministre de la Justice de janvier à mars 1938.

Ministre de la Marine militaire d'avril 1938 à juin 1940.

César Campinchi fit ses études secondaires au Lycée Condorcet, puis ses études supérieures à la Faculté de Droit de Paris.

En 1906, âgé de 24 ans, les milieux universitaires dans lesquels il évolue discernent ses qualités exceptionnelles, la diversité de ses lectures, sa déjà vaste culture, la fidélité de sa mémoire et sa facilité d'élocution. Il est élu Président de l'Association des étudiants, où il se révèle en outre excellent administrateur. C'est à lui que ses camarades doivent la construction de la Maison des étudiants, rue de la Bûcherie.

Après un stage dans une étude d'avoué où il se familiarise avec la procédure, il s'inscrit au barreau de Paris comme avocat stagiaire et devient le collaborateur de Maître Clunet, puis de Maître Alexandre Millerand. Le bâtonnier Henri Robert le prend en amitié, liens qui ne se relâcheront jamais.

Il devient secrétaire de la Conférence du stage en 1910. Mais son activité s'étend au delà de sa profession et il est chargé de la chronique judiciaire au *Gil-Blas*, à *l'Evènement* et au *Temps*. Il publie en 1908 *Figures du Palais* et plusieurs autres études sur le Barreau. Brillant conférencier, il entre aux *Annales* où il obtient de grands succès.

Lorsque éclate la Première Guerre mondiale, il se trouve dans la situation de réformé, qu'il déclare inacceptable. Il s'engage dans l'infanterie, il est grièvement blessé devant Notre-Dame de Lorette. Menacé de l'amputation d'un bras, les chirurgiens arrivent à le lui sauver après quatre opérations successives. Il est cité à l'ordre du jour de

l'armée et décoré de la Croix de guerre. A peine rétabli, il repart au front sur sa demande, reçoit la Croix du Combattant volontaire, se bat à Verdun en 1916 et 1917 et la Médaille militaire lui est décernée en récompense de sa brillante conduite.

Rendu à la vie civile il rentre au Palais de Justice dès 1919 où sa maîtrise s'affirme de plus en plus. Il plaide des causes retentissantes. On ne saurait les citer toutes : Fieschi contre Léon Daudet, Boppe, Sadoul, Gauchet, André Benoit Directeur de la police judiciaire inculpé de trafic d'influence, Audibert, Garat impliqué dans le procès Stavisky, etc. Il est partie civile pour Marius Plateau contre Germaine Berton, pour l'Hetman Petlioura dans l'affaire des pogroms d'Ukraine. Dans le complot catalan il défend Ricciotti Garibaldi, et tient tête victorieusement à 17 de ses confrères qui sont ses adversaires.

Son éloquence est nette, précise, sans vaine rhétorique. Chez lui, l'art oratoire est avant tout action. Son talent est concis, direct, et dépourvu d'artifice.

En 1927, alors qu'il n'a que 45 ans, sans campagne préalable, il est élu membre du Conseil de l'Ordre des avocats.

Conseiller général de Bocognano depuis 1928, il se présente pour la première fois aux élections législatives du 1^{er} mai 1932 dans la circonscription de Bastia contre M. Henri Pierangeli, Député sortant, et le bat au premier tour de scrutin par 6.145 voix contre 5.279 à ce dernier, sur 11.752 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il entre à la Commission des affaires étrangères, à celle des pensions civiles et militaires et aux Commissions d'enquête sur les événements du 6 février 1934, et sur l'affaire Stavisky. Il observe pendant quelque temps une attitude réservée. Chargé de rapporter le projet de loi concernant le cumul d'une pension d'ancienneté et d'une pension de réversion et relatif à l'amélioration de la situation des retraités civils et militaires, il aborde pour la première fois la tribune au moment de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1935 pour parler du reclassement des marins pensionnés avant la loi du 1^{er} janvier 1930 (1934) ; puis il interpelle le Gouvernement sur sa politique extérieure (1935) ; il s'intéresse aux sinistrés nécessiteux victimes des calamités publiques (1936), et soutient son rapport, cité plus haut, sur la situation des retraités (1936).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936 dans la même circonscription, toujours au premier tour de scrutin, par 5.838 voix contre 5.475 à M. Orenge, sur 11.824 votants, il intervient au cours de la discussion d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement, sur sa politique extérieure (1936), sur sa politique de défense nationale (1937), sur sa politique générale et financière, sur les événements de Clichy (1937), et prend part en outre aux débats sur le projet de loi monétaire (1936), et sur le projet de loi tendant à autoriser l'émission d'un

emprunt à garanties ou options de change (1937). Ces discours, très remarqués lui permettent d'affirmer ses dons exceptionnels d'homme d'Etat. Son propre parti les avait si bien discernés, qu'il lui avait confié dès le mois de juin 1936 la présidence du groupe radical-socialiste en remplacement d'Edouard Daladier nommé Ministre de la Défense nationale. Il présida en même temps la délégation des gauches pendant la période troublée de 1936 à 1938, et sût manifester son autorité faite de droiture et de loyauté. Il ne cessa de défendre la République, la démocratie, le progrès social tout en faisant respecter les notions de dévouement, de discipline et de travail. Il fut le champion de la liberté et de la tolérance. C'est lui qui put proclamer sous le régime du front populaire : « Nous ne sommes plus anticléricaux. »

Il aurait pu devenir Ministre en 1934 et en 1936 mais il refusa les portefeuilles qui lui étaient offerts ne s'estimant pas encore assez préparé au pouvoir. Ce n'est que le 22 juin 1937 qu'il accepta d'entrer dans le 3^e Cabinet Camille Chautemps, en qualité de Ministre de la Marine. Il soutint avec éloquence le budget de son Ministère, s'efforçant d'obtenir les crédits nécessaires à la flotte de guerre (1937). Il démissionna, avec le Cabinet, le 14 janvier 1938, mais fut nommé Ministre de la Justice dans le 4^e Cabinet Camille Chautemps du 18 janvier. Il se fit entendre en cette qualité dans la discussion des interpellations sur les tragiques événements de La Flèche (1938), et soutint le projet de loi concernant la sortie hors de France des journaux et écrits périodiques publiés en France, et la circulation en France des journaux et écrits périodiques publiés soit à l'étranger soit en France en langue étrangère (1938). Il dut abandonner ce portefeuille le 10 mars 1938 à la chute du Cabinet, mais retrouva le Ministère de la Marine militaire dans le Cabinet suivant, formé le 13 mars par Léon Blum. Ce Cabinet ne vécut que jusqu'au 8 avril, et fut remplacé le 10 avril par le 3^e Cabinet Edouard Daladier qui pria César Campinchi de conserver son portefeuille. La situation était devenue tragique, les événements devaient d'ailleurs se précipiter et la Guerre éclater l'année suivante. A son poste, César Campinchi connaissant le rôle que la marine aurait à jouer dans un conflit, s'efforça de hâter le rythme des constructions navales et d'en devancer dans toute la mesure du possible les échéances.

Dès 1938 il fit approuver deux tranches de programme naval et obtint la décision de construire deux navires de ligne de 35.000 tonnes, deux croiseurs, deux porte-avions de 18.000 tonnes, 17 sous-marins et 25 bâtiments légers. Il procéda en janvier 1939, à Brest, au lancement du cuirassé *Richelieu*, notre premier cuirassé de 35.000 tonnes, et à la mise en cale du *Clémenceau*, de même tonnage. Et le 1^{er} septembre 1939, se trouvaient en construction ou en projet 180 unités devant déplacer plus de 380.000 tonnes.

Il poursuivit en même temps un louable

effort en faveur de l'aéronautique maritime. Il fit aménager des bases : Mers-el-Kebir, Aspreto, et renforcer la protection de notre flotte contre les attaques aériennes.

Lorsque la guerre éclata, la marine était prête. La Baltique mise à part, la France était présente dans toutes les mers et dès le début du conflit nos voies maritimes restèrent ouvertes à leur trafic régulier. Par contre, les communications traditionnelles des allemands leur étaient interdites et leurs navires marchands bloqués dans les ports neutres.

César Campinchi avait déjà quelque temps avant la guerre compris la gravité de la situation internationale due à la montée de l'hitlérisme, et fait tout son possible pour armer la France en prévision d'un conflit qu'il jugeait inévitable.

Aussi, lorsque démissionna le Ministre Daladier le 20 mars 1940, Paul Reynaud qui forma dès le lendemain le nouveau Cabinet, demanda-t-il à César Campinchi de conserver ses fonctions de Ministre de la Marine militaire. Il devait en assumer la responsabilité jusqu'au 16 juin 1940 où se constitua, à Bordeaux, le Ministère Philippe Pétain. A ce moment, César Campinchi fidèle à son sens de l'honneur qui avait fait de lui un adversaire déterminé de la politique d'abandon, se dépensa sans mesure pour éviter l'armistice. Son attachement à la parole donnée et au respect des traités ne pouvaient s'accommoder de la rupture de notre alliance avec l'Angleterre. Partisan de la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, il s'embarqua le 16 juin sur le *Massilia* pour l'Algérie. Arrêté à son arrivée, il fut placé par le Gouvernement de Vichy en résidence surveillée à Casablanca, puis à Alger, puis à Marseille. Il ne se laissa cependant pas abattre par le destin, et organisa autour de lui la résistance.

Mais ayant dû subir une intervention chirurgicale, son organisme profondément atteint par les rudes épreuves qu'il venait de subir, ne pût supporter le choc opératoire. Il mourut dans une clinique Marseillaise le 22 février 1941, alors qu'il n'avait que 59 ans.

Il avait épousé en 1925 Hélène Landry, fille d'Adolphe Landry ancien député et sénateur de la Corse, ancien Ministre, elle-même avocat à la Cour d'Appel de Paris.

CAMUS (LUCIEN, EUGÈNE, RENÉ) né le 8 juillet 1876 à Gurgy-le-Château (Côte-d'Or), mort le 12 avril 1947 à Etampes (Seine-et-Oise).

*Député de Seine-et-Oise
de 1936 à 1942.*

Ses études médicales terminées, Lucien Camus installa son cabinet à Gerbeville (Meurthe-et-Moselle) où l'attachaient à ce moment des liens familiaux.

Les soins éclairés qu'il apportait à ses malades lui valurent bientôt une popularité qu'il mit à profit pour se lancer dans

la politique dont il avait le goût. Et c'est ainsi qu'à 26 ans, il se fit élire maire de Gerbeville. Il le resta pendant sept ans, de 1912 à 1919. Il entra au Conseil général de Meurthe-et-Moselle la même année pour y siéger également jusqu'en 1919.

Les vicissitudes de l'art médical et de nouvelles considérations familiales l'amènèrent alors à quitter la Meurthe-et-Moselle pour la Seine-et-Oise. Il se fixa à Etampes où il bénéficia de la même faveur populaire. Il en devint maire le 5 mai 1929.

Membre de la Caisse de crédit aux départements et aux communes, il fit acte de candidature aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, sous le patronage du parti Camille-Pelletan.

Il déclarait dans sa profession de foi : « Notre pays ne veut plus de ces théoriciens qui ne sortent de l'ombre que juste le temps de se faire élire, puis disparaissent pour ne plus s'occuper que de leurs « affaires » personnelles. Ce qu'il faut, ce sont des administrateurs éprouvés, et comme administrateur, j'ai sû faire mes preuves » « J'entends rester l'homme modeste que je suis ; éloigné des prébendes et des honneurs, je puis-serai uniquement ma récompense dans la satisfaction que j'aurai d'amener une population vers un idéal plus républicain, vers une amélioration sociale, et de faire régner enfin un peu de bien-être dans nos campagnes. »

Il fut élu député de la circonscription d'Etampes au deuxième tour de scrutin, par 5.753 voix contre 5.640 à M. Cathala, sur 11.572 votants.

Inscrit au groupe du parti Camille-Pelletan, il entra à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle de l'hygiène, à celle de la législation civile et criminelle, et à celle de la santé publique.

Son rôle fut des plus effacés ; il ne prit part à aucun débat et ne déposa ni proposition de loi, ni proposition de résolution, ni rapport.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote des pouvoirs constituants réclamés par le maréchal Pétain.

Il regagna sa ville d'Etampes, où il mourut le 12 avril 1947, âgé de 71 ans.

CAMUZET (ÉTIENNE, PIERRE), né le 10 juin 1867 à Vosne-Romanée (Côte-d'Or), mort le 25 octobre 1946 à Vosne-Romanée.

Député de la Côte-d'Or de 1902 à 1932.

Fils d'un viticulteur de Vosne-Romanée, Etienne Camuzet succéda à son père dans l'exploitation familiale qui s'étendait à Nuits-Saint-Georges, Richebourg, Corton et Château de Clos Vougeot, s'efforçant de continuer les bonnes traditions, indispensables à la production de crus de grande renommée.

Très populaire dans sa ville natale, il en devint conseiller municipal en 1900 pour le demeurer jusqu'en 1935 et en fut maire de 1900 à 1929.

Il avait auparavant, en 1895, accédé au Conseil d'arrondissement où il représenta le canton de Nuits-Saint-Georges jusqu'en 1907. Il fut élu conseiller général du canton de Beaune-Nord en 1907 et siégea à l'Assemblée départementale jusqu'en 1940.

Fondateur en 1909, d'une coopérative agricole à Vosne-Romanée, il patronna en 1912 avec Bouhey-Alex celle qui devait s'établir à Gevrey-Chambertin.

La société vigneronne de Beaune et celle de Nuits-Saint-Georges l'avaient choisi comme vice-président; et il était membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

C'est aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 qu'il fut élu pour la première fois député de la Côte-d'Or, dans la 1^{re} circonscription de Beaune. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.097 voix contre 5.064 à M. Guerrier, sur 15.422 votants.

Inscrit au groupe républicain-socialiste, il appartint à diverses commissions, notamment à celle relative au monopole des inhumations, à celle des douanes et à celle relative à la législation des boissons. Il rapporta une proposition de loi ayant pour objet la protection douanière de la culture du safran (1905) et prit part à de nombreux débats concernant plus spécialement : le sucrage des vendanges (1902), les bouilleurs de cru (1902, 1903, 1905, 1906), la culture du lin (1904), les écoles pratiques d'agriculture et l'école pratique de viticulture de Beaune (1904), la fraude sur les vins et le régime des spiritueux (1905), le port de Saint-Jean-de-Lozne (1905), le tarif des douanes (1905) la convention de commerce signée entre la France et la Russie (1905).

Il retrouva son siège au premier tour de scrutin des élections générales du 6 mai 1906, par 10.273 voix contre 4.016 à M. Bichot, sur 15.949 votants. Il resta membre de la Commission des douanes qui le chargea de présenter et de soutenir plusieurs rapports sur des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1908), et ses interventions eurent toujours pour principal objet la défense des viticulteurs : taxe sur les vermouths et vins de liqueur (1906), vins artificiels (1906), fraudes sur les vins (1907), mouillage des vins et abus du sucrage (1907), événements du Midi (1907), enquête sur la viticulture (1907), répression des fraudes (1909), vignettes d'origine des vins (1910).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 24 avril 1910, où il obtint au premier tour de scrutin 9.875 voix, contre 4.120 à M. Gardey-Virely, sur 14.464 votants. Siégeant à la Commission des douanes, à celle des boissons et à celle de la législation fiscale, il se fit entendre sur : le vote d'allocations extraordinaires en faveur

des viticulteurs (1910), la destruction de la cochylys et de l'eudémis (1910), la garantie d'origine des vins de Champagne (1911), la délimitation de la Champagne viticole (1911), les droits de douane sur les blés (1912); l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle (1912); la défense et la reconstitution des vignobles de France (1912); la durée du service militaire dans l'armée active (1913); les délimitations régionales (1913); la réglementation des débits de boissons (1914).

Il fut réélu au deuxième tour de scrutin des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, par 14.530 voix, contre 8.430 à M. Bichot, sur 23.304 votants. Il siégea à la Commission des douanes, à celle de l'agriculture et à celle du suffrage universel. Auteur d'un rapport sur la proposition de loi tendant à parer à l'insuffisance probable de la récolte viticole de 1915 (1915), il prit part à plusieurs débats sur : le ravitaillement en blé et en farine de la population civile (1915); la taxation des beurres et fromages (1916); les bouilleurs de cru (1916); le régime de l'alcool (1916); la protection des appellations d'origine (1919); la question de la vie chère (1919); les soldes militaires (1919); le nouveau régime temporaire de l'alcool (1919).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut inscrit au deuxième rang de la liste d'action républicaine et sociale qui fut élue tout entière. Il emporta son siège avec le plus grand nombre des suffrages obtenus par ses colistiers (51.792 sur 73.705 votants). Il retrouva sa place à la Commission des douanes et à celle de l'agriculture, et entra à la Commission des boissons. Il fut chargé du rapport sur une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1922), et prit part à de nombreuses discussions sur : le régime des alcools (1919); la politique du blé et du pain (1920); les bénéfices agricoles (1920); la taxe de luxe (1920); les spiritueux, vins de liqueurs et vins de luxe (1920); la protection des appellations d'origine (1921 et 1922); la taxe sur le chiffre d'affaires frappant les vins de luxe (1921); les bénéfices agricoles (1922); les bouilleurs de cru (1922); les impôts frappant la vinaigrerie (1923); l'appellation d'origine des vins de Bourgogne (1923).

Il occupait la 2^e place de la liste d'union républicaine et sociale aux élections générales du 11 mai 1924, et en fut l'élu qui recueillit le plus grand nombre de voix (37.232 sur 78.879 votants). Il fut nommé membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, de la Commission des boissons, de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission chargée d'opérer le dépeuplement des professions de foi et des programmes électoraux de 1924. Il présenta plusieurs propositions de loi tendant l'une à interdire la fabrication des vins de sucre de 2^e cuvée et des piquettes par époussement des marcs (1924), l'autre à abaisser les droits de circulation sur les vins à 5 francs par

hectolitre (1924) ; la troisième à suspendre les élections législatives partielles jusqu'à la fin de la législature (1927). Il fut en outre chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par le Sénat tendant à la répression des fraudes sur les sirops et liqueurs de cassis (1928). Il soutint à la tribune les thèses auxquelles il était le plus attaché concernant : l'impôt sur les bénéfices agricoles (1925 et 1926) ; les appellations d'origine (1925) ; le relèvement du chiffre du contingent des rhums (1925) ; la taxe sur le chiffre d'affaires (1925) ; les taxes de remplacement (1925) ; le service des fraudes (1925), les musées nationaux ; les bouilleurs de cru (1926) ; les actes de vente et les baux à ferme (1926) ; la révision des baux à ferme de longue durée (1927) ; les appellations d'origine des vins (1927).

Il retrouva son siège dans la circonscription de Beaune aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement. Il réunit au premier tour de scrutin 9.594 voix contre 6.364 à M. Bouhey, sur 17.297 votants. Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales dont il devint vice-président et de la Commission des boissons, il déposa notamment une proposition de loi ayant pour but d'autoriser la vente de la liqueur de cassis et des liqueurs de fruits dans les débits n'ayant que la petite licence (1930). Il rapporta le projet de loi tendant à l'approbation de la convention de commerce et de navigation signée à Athènes le 11 mars 1929 entre la France et la Grèce (1929) ; ainsi que les propositions de loi et de résolution tendant à assurer aux bouilleurs de cru la liberté de distillation (1932). On l'entendit en outre parler à la tribune des sujets qui lui tenaient à cœur : l'impôt sur les bénéfices agricoles (1928) ; l'accord commercial entre la France et l'Autriche (1928) ; la modification des droits de douane sur les céréales panifiables, leurs dérivés, le bétail et la viande (1929) ; la production des vins et la capacité des bouteilles (1929) ; les droits de douane sur les mouts de vendange et les vins autres que les vins de liqueurs et assimilés (1929) ; le régime douanier applicable à certaines catégories de papier (1929) ; le régime fiscal des spiritueux (1931) ; les bouilleurs de cru (1932).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. Après avoir représenté la circonscription de Beaune pendant 30 années consécutives et s'être donné tout entier à la défense des viticulteurs bourguignons, il estima avoir accompli sa tâche et se retira à Vosne-Romanée.

Il avait été mobilisé, dès 1914, en qualité de capitaine au 58^e puis au 133^e régiment d'infanterie territoriale. Il fut cité à l'ordre du jour de la 210^e brigade d'infanterie le 3 novembre 1916. Muté dans les tanks en 1917, il fut affecté après un stage d'instruction, aux formations de la région de Compiègne. Il participa ensuite à l'organisation rapide des bataillons de chars Renault.

Il mourut dans son pays natal le 25 octobre 1946, âgé de 79 ans.

Il avait publié un *Traité de culture de la Vigne en Côte-d'Or*.

Il était Officier de la Légion d'honneur et Commandeur du Mérite agricole.

CANAVELLI (JEAN-BAPTISTE), né le 1^{er} décembre 1877 à Balogna (Corse), mort le 3 juin 1941 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Député des Bouches-du-Rhône de 1919 à 1928.

Commis des Postes et Télégraphes, Jean-Baptiste Canavelli milita de bonne heure dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O. de la ville de Marseille, qui, malgré ses origines corses l'adopta comme un des siens.

Il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 sur la liste du parti socialiste unifié, conduite par Fernand Bouisson. Il y occupa la 4^e place et fut élu à la plus forte moyenne, recueillant personnellement 34.589 voix sur 84.040 votants. Inscrit au groupe socialiste, il appartint à la Commission de la marine marchande, à celle de l'Algérie et à celle des travaux publics.

Auteur d'une proposition de résolution sur l'industrialisation des Postes, Télégraphes et Téléphones (1921), il se fit entendre au cours de nombreuses discussions parmi lesquelles il faut retenir celles concernant : le relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques (1920) ; les interpellations sur les réformés, les veuves et ascendants des militaires tués à la guerre (1920) ; le budget des P.T.T. de l'exercice 1920 (1920) ; les budgets de l'hygiène, assistance et prévoyance sociales, de la marine marchande, des finances, des P.T.T. de l'exercice 1921, ainsi que la loi de finances du même exercice (1921) ; les interpellations sur la politique financière du Gouvernement (1921) ; les budgets de l'hygiène, assistance et prévoyance sociales, des travaux publics, des postes et télégraphes et la loi de finances de l'exercice 1922 (1922) ; les interpellations : sur le relèvement économique du pays (1922) ; sur la législation du travail (1922) ; sur la marine marchande (1922) ; le budget des P.T.T. de l'exercice 1923 (1922) ; la réforme du régime des pensions civiles et militaires (1923) ; le budget spécial des dépenses recouvrables, de l'exercice 1923 (1923) ; et il développa une interpellation sur la politique générale du Gouvernement et sur ses entreprises illégales contre la réglementation du travail (1922).

Réelu aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste du cartel des gauches où il occupait le deuxième rang, il obtint personnellement 52.379 voix sur 111.459 votants.

Membre de la Commission de la marine marchande et de celle des travaux publics et des moyens de communication,

son activité fut intense. Auteur d'une proposition de résolution tendant à rétablir la Commission des Postes, télégraphes et téléphones (1927), il fut chargé de rapporter une proposition de loi tendant à accorder une pension proportionnelle aux anciens inscrits de la navigation intérieure (1926 et 1927) ; le projet de loi tendant à la ratification de la convention concernant le payement d'une indemnité de chômage au marin en cas de perte du navire par naufrage (1927) ; le projet de loi portant allocation d'une indemnité de chômage au marin, en cas de prise, naufrage ou déclaration d'innavigabilité du navire (1928) ; il présenta en outre un avis sur le projet de loi portant approbation du traité relatif à la prévention de la contrebande maritime des boissons enivrantes (1926).

Il se fit entendre à la tribune en de nombreuses circonstances, notamment sur : les budgets de la marine marchande, des finances, des P.T.T., et la loi de finances de l'exercice 1925 (1924 et 1925), les comptes alloués aux fonctionnaires en attendant la révision générale des traitements (1925), la suppression du Sous-Secrétariat d'Etat des P.T.T. (1925), l'interpellation concernant la grève des facteurs (1925), les budgets de la marine marchande, des finances, des P.T.T. et la loi de finances de l'exercice 1926 (1925 et 1926), les interpellations concernant la liquidation des pensions (1925), les ambulants des postes (1925), les transports des colis postaux (1925), les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1926), le redressement financier, l'équilibre du budget et la réforme des taxes successorales (1926), les fonctionnaires des postes (1926), les budgets de la marine marchande, de la guerre, des P.T.T., et des finances, et la loi de finances de l'exercice 1927 (1926), les préposés des contributions indirectes (1927), la gestion du monopole des allumettes (1927), les budgets de la marine marchande, des P.T.T., de l'intérieur, et des finances de l'exercice 1928 (1927), l'exploitation des services maritimes postaux entre la France, le Mexique, les Antilles et l'Amérique centrale (1928). Il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur la violation du droit syndical des fonctionnaires (1926).

Il ne se représenta pas aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal.

Mais il n'abandonna pas pour autant la politique. Rentré à Marseille, il en devint conseiller municipal le 12 mai 1935, en même temps que premier adjoint au maire de l'époque, M. Henri Tasso.

Il mourut à Aix-en-Provence, le 3 juin 1941, âgé de 64 ans.

CANDA (EMILE, ULYSSE), né le 16 juin 1884 à Lillers (Pns-de-Calais), mort le 18 janvier 1942 à Paris.

Député du Pas-de-Calais de 1932 à 1936.

Médecin-vétérinaire établi à Lillers, sa ville natale, Emile Canda fit toute la

campagne de 1914-1918 en qualité de vétérinaire-major et sa brillante conduite lui valut d'être décoré de la Croix de guerre.

Rendu à la vie civile, il fut attiré par la politique et se fit élire conseiller d'arrondissement du canton de Lillers.

Aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, il fut désigné par le Congrès intercantonal de la première circonscription de Béthune comme candidat d'union républicaine. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.182 voix contre 8.982 à M. Tellier, sur 19.036 votants. Se recommandant des Gouvernements Poincaré, Laval et Tardieu, dont il soutenait la politique, il se fit inscrire au groupe des républicains de gauche. Siégeant à la Commission des comptes définitifs et des économies, à celle des mines et de la force motrice et à celle de l'hygiène, il déposa un nombre considérable de propositions de loi et de résolution concernant notamment : le relèvement des crédits affectés à la distribution des primes d'encouragement à la culture du lin (1934) ; la réforme du régime actuel de la distribution de l'électricité (1934) ; l'exécution immédiate de tous les projets d'électrification et d'adduction d'eau dans les campagnes, restés en souffrance jusqu'à ce jour, faute de crédits (1934) ; l'achèvement du programme de construction d'habitations à bon marché et de logements à loyer moyen prévu par la loi du 13 juillet 1928 (1934) ; le régime actuel des sociétés à filiales dans l'intérêt de l'épargne et dans celui des finances publiques (1934) ; la modification du décret-loi du 19 juillet 1934 en ce qui concerne la taxe unique sur la bière et le rétablissement de l'égalité fiscale entre les trois boissons hygiéniques : vin, cidre et bière (1934) ; l'abaissement de 10 % du taux de la taxe sur les spectacles de combats de coqs et leur exonération lorsqu'ils sont donnés au profit de certaines œuvres sociales et de bienfaisance (1934) ; la modification du régime d'admission temporaire accordé actuellement aux amidonneries qui travaillent les maïs étrangers (1934) ; la suppression de la taxation du pain (1934) ; l'admission de la batellerie fluviale au bénéfice des lois sociales dont elle est jusqu'à ce jour exclue, notamment en ce qui concerne les secours de chômage (1935) ; la modification des conditions actuelles de perception des taxes sur le matériel professionnel et sur la main-d'œuvre dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (1935) ; l'aide à apporter aux petits artisans sans travail, en les faisant bénéficier des secours prévus pour le chômage ou pour tout autre moyen (1935) ; la baisse du prix des engrais par le retour au marché libre, dans le but d'alléger les charges qui pèsent sur l'agriculture (1935) ; la réduction du prix des baux à ferme (1935) ; l'abaissement du prix du courant électrique à la consommation, réellement en rapport avec les prix de revient, et la diminution des charges qui écrasent les usagers (1935) ; la suppression de l'admission temporaire des céréales dans notre

pays (1935); la suppression, pour les élections législatives, du scrutin d'arrondissement et son remplacement par un mode de scrutin plus conforme aux aspirations du pays (1935); la défense de nos régions minières, en partie ruinées par la crise, contre la concurrence étrangère (1936); l'allocation de primes pour l'allaitement maternel (1936).

Par contre, il n'aborda jamais la tribune. Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 et reprit l'exercice de son art vétérinaire à Lillers.

Il mourut prématurément au cours d'un séjour à Paris, le 18 janvier 1942, à peine âgé de 58 ans.

CANDACE (GRATIEN), né le 18 décembre 1873 à Baillif (Guadeloupe), mort le 11 avril 1953 à Lormaye (Eure-et-Loir).

Député de la Guadeloupe de 1912 à 1942.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies de juin 1932 à janvier 1933.

Né à Baillif, d'une famille de propriétaires terriens, Gratién Candace se montra dès l'enfance exceptionnellement travailleur et doué. Son acharnement au travail était cité en exemple à ses camarades de Basse-Terre lorsque, jeune étudiant de 16 ans, il se préparait à l'enseignement. Il débuta à 18 ans comme instituteur dans une petite commune de la Guadeloupe. Très vite, les inspecteurs le distinguèrent. Il fut d'abord désigné comme secrétaire d'inspection, puis, se rattachant aux conseils de ses supérieurs, il vint en métropole afin d'y poursuivre ses études.

C'est à Toulouse qu'il se fixa. Reçu à l'Ecole normale d'instituteurs parmi six candidats sur 80 concurrents, il s'inscrivit à la Faculté des Sciences et suivit simultanément les cours d'une Ecole régionale d'agriculture et les leçons de philosophie sociale, professée par Rauh et par Bougle à la Faculté des Lettres. En deux ans, il obtint sa licence ès-sciences naturelles. Il se vit alors confier sa première charge officielle : une mission en Afrique du Nord ayant pour objet l'organisation de l'agriculture. Cette mission, parfaitement menée à bien, lui valut les félicitations de Gaston Doumergue, alors Ministre des Colonies. Il partit peu après pour une seconde mission, cette fois aux Antilles Britanniques. Ce qu'il put observer à Trinidad l'incita à encourager les planteurs des Antilles Françaises à intensifier et à améliorer leurs cultures de cannes à sucre selon les méthodes modernes qu'il avait pu étudier et qu'il était en mesure de leur faire connaître.

Rentré en métropole, il prépara son Doctorat ès sciences et fut nommé à l'Ecole de Pau. C'est à cette époque, en 1906, que le Ministre du Travail, René Viviani, l'appela à son Cabinet. Il y demeura jusqu'en 1909. En 1910 et 1911, il occupa un poste de professeur à l'Ecole professionnelle de Creil. Le journalisme

l'intéressait. Il avait collaboré à *La Dépêche de Toulouse*, à *l'Homme Libre*, il dirigea *La Justice*. Une telle activité, menée au sein de milieux politiques, convenait particulièrement à Gratién Candace et mettait en valeur ses qualités multiples.

Disciple de Jaurès, il se présenta aux élections générales du 24 avril 1910 dans sa Guadeloupe natale, il obtint 1.592 voix et fut battu par Gérauld-Richard, député sortant, journaliste, qui remporta 9.098 suffrages. Mais Gérauld-Richard mourut le 7 décembre 1911. Candace se présenta à l'élection partielle du 10 février 1912 destinée à pourvoir le siège vacant, et fut élu député de la première circonscription de la Guadeloupe, au deuxième tour de scrutin, par 6.022 voix contre 5.483 à M. Gerville-Réache, rédacteur au *Matin*.

Inscrit, à la Chambre, au groupe des Républicains socialistes, membre de nombreuses commissions, notamment de celles des finances et de la marine marchande, il se consacra particulièrement à la mise en valeur des colonies et au développement de la flotte de commerce. En juin 1912, il prononça un important discours pour demander l'application de la loi militaire aux « Vieilles Colonies », comme on les appelait alors, et sa proposition fut votée. A dater de ce jour, les jeunes gens des terres d'outre-mer furent enrôlés en France. En 1913, il fut parmi les députés qui votèrent la loi de trois ans, présentée par Aristide Briand, car il voyait là le seul moyen de « renforcer immédiatement notre niveau de couverture de 200.000 hommes et de faire face à une agression inopinée de l'Allemagne ».

Aux élections générales du 26 avril 1914, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 5.581 voix contre 3.726 à M. Jean François. La guerre éclate, Gratién Candace contracte un engagement volontaire puis est rappelé au Parlement pour y suivre ses travaux. En 1915, il fonde, avec le sénateur Henry Bérenger et le docteur Vitalien, le Foyer Colonial pour les combattants et le Comité d'aide et d'assistance coloniales. En 1916, il est rapporteur général de la Commission supérieure des prisonniers de guerre; il inspecte les camps de prisonniers et va souvent en Suisse pour prendre contact avec les dirigeants de la Croix Rouge internationale.

La guerre achevée, il est de nouveau sur la brèche. Membre de la Commission parlementaire du traité de paix en 1919, il est réélu cette même année, le 14 décembre, au deuxième tour de scrutin, sur la liste de l'Union Républicaine et socialiste. Il remporte 11.147 voix sur 16.302 votants. Sur cette liste, René Boisauf est également élu avec 10.927 suffrages. A la Chambre c'est toujours à l'action coloniale et aux questions maritimes qu'il consacre le meilleur de lui-même. « Par sa connaissance approfondie des éléments de la politique navale et des besoins maritimes de la métropole et de ses possessions d'outre-mer, écrira plus tard Gasnier-Duparc, Ministre de la Marine, Gratién Candace contribue à réhausser les conceptions de notre avenir sur mer au

niveau où le portent les événements internationaux. Il sait allier la sagacité du censeur à la vigilance de l'administrateur. >

C'est à cette époque 1918-1919 qu'il fonde avec Alcide Delmont et Henry Bérenger, l'Institut colonial Français, devenu l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. A l'Union coloniale il préside la section de nos colonies d'Amérique et du Pacifique. Lors du décès de M. René Boissieu, Président du Conseil général de la Guadeloupe, Gratien Candace lui succède à la présidence de l'Assemblée. Sa nomination a lieu le 31 octobre 1921.

Aux élections générales du 11 mai 1924, la liste d'Union Républicaine Socialiste et Radicale comporte deux candidats : Gratien Candace et Jean-François. Ils sont élus tous les deux : le premier obtient 20.629 voix, le second 20.113, sur 34.017 votants. Ainsi que sous ses précédentes législatures, Gratien Candace est membre de la Commission de la marine, de la Commission des finances et de plusieurs autres commissions spéciales. Son assiduité aux débats ne se dément jamais. Son activité dans les commissions, ses dons personnels, sa culture, font de lui un orateur très écouté. Il est prompt à l'émotion, toujours précis, très estimé de tous. « Il a eu des adversaires, dira de lui M. Henry Lemery, député de la Martinique, Sous-Secrétaire d'Etat aux Transports maritimes, il n'a pas eu d'ennemis. Il désarmait la haine et il défilait l'injure par son affabilité, sa parfaite politesse, sa largeur d'esprit qui faisait crédit de bonne foi et de sincérité à ses contradicteurs, parce qu'il était lui-même de bonne foi. »

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il est réélu, au deuxième tour de scrutin, député de la première circonscription de la Guadeloupe, par 5.834 voix contre 4.747 à M. Adolphe Lara, son principal adversaire, sur 10.900 votants.

Fondateur, avec M. Henry Bérenger, de la revue *Colonies et Marine*, Gratien Candace publie chez Payot, en 1930, un ouvrage important, tant par l'intérêt qu'il suscite que par l'abondance du texte : *Marine marchande française et son importance dans la vie nationale*. En dépit de son caractère très technique, le livre remporte un grand succès et reçoit, en 1931, le grand prix de l'Académie de Marine. Cette année-là, Gratien Candace est l'ardent promoteur de la mise en chantier du *Normandie*, gloire de la Compagnie Générale Transatlantique que dirige M. Henri Cangardel.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 6.442 voix contre 3.336 à M. Adolphe Lara. Le 3 juin suivant, il est nommé Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies dans le 3^e Cabinet Herriot. Il conserve ces fonctions dans le Cabinet Paul Boncour. Il sera remplacé par Albert Sarrault, le 31 janvier 1933, dans le 1^{er} Cabinet Daladier. Pendant son court passage au pouvoir, il s'attache à l'un des problèmes qui, depuis longtemps, le préoccupe : la culture des bananes dans son pays de la

Guadeloupe et leur transport en métropole. On lui doit, pour une grande part, la constitution d'une flotte bananière qui permet de transporter en France la totalité de la production de bananes des Antilles, de la Guinée et du Cameroun. Il organise aussi des coopératives fruitières.

En 1936, aux élections générales du 26 avril, il retrouve son siège, au premier tour de scrutin, par 8.795 voix contre 3.454 à M. Graëve. Cette année-là, fut fêté le tricentenaire du rattachement des Antilles à la France. Ce furent de magnifiques manifestations de patriotisme. « C'est là, écrivit M. Henri Stehle, membre correspondant de l'Académie des Sciences Coloniales, qu'il me fut donné de voir Gratien Candace dans son île natale, et c'était bien l'ambiance qui lui convenait. Les Antilles avaient revêtu leur air de fête et leur visage d'apparat. La foule frénétique des cultivateurs, descendus des « mornes », endimanchés, se mêlant aux créoles à madras et à foulards multicolores, clamait sa gratitude, sa fidélité et son amour pour la France libératrice. C'est en de telles circonstances qu'il faut avoir vu les Antilles Françaises pour connaître l'hospitalité, la tendresse de ses populations, pour sentir leur cœur battre au rythme de la nation, pour comprendre, enfin, ainsi que l'a dit Albert Sarrault, pourquoi tous levaient des mains frémissantes de reconnaissance vers les symboles de la grande patrie qui était venue, un jour, mettre fin à la longue misère de la race et lui apporter ces bienfaits suprêmes : la liberté et la dignité humaines. »

L'année suivante, le 4 février 1937, est célébré le Jubilé Parlementaire de Gratien Candace, en l'honneur de ses 25 ans de représentation ininterrompue de la Guadeloupe au Palais-Bourbon. Une brochure est éditée à cette occasion par la *Dépêche Coloniale et Maritime*. En tête de cette plaquette, figure un remarquable portrait de Gratien Candace dû à la plume de M. Gheerbrandt. A cette même occasion, Gaston Doumergue écrit : « Par son caractère, sa droiture, la dignité de sa vie, la conscience avec laquelle il a rempli son mandat et collaboré, en qualité de Sous-Secrétaire d'Etat, à la haute direction des colonies, il mérite bien l'honneur qui lui est rendu ». Et M. René Coty, alors Sénateur, lui adresse ses chaleureuses félicitations en l'assurant de sa plus cordiale amitié.

A la Chambre, Gratien Candace poursuit inlassablement la tâche qu'il s'est fixée. C'est à lui qu'est due l'exonération, au bénéfice des produits agricoles d'origine coloniale, de la taxe unique à la production et à l'importation. (Loi Candace de janvier 1937). En 1938, il est élu Vice-Président de la Chambre, puis c'est la guerre, l'exode et, pour ce pionnier, la douleur de voir l'impuissance de nos deux flottes maritimes et la coupure avec nos colonies.

Gratien Candace fut de ceux qui votèrent les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940 à Vichy. Il fut

membre du Conseil national de l'Etat français.

Après l'armistice, il se retira de la vie politique. Il devait mourir à Lormaye, le 11 avril 1953 de façon presque subite. Une crise cardiaque le terrassa. Il avait 80 ans.

L'Académie des Sciences coloniales dont il avait été un des fondateurs annonça son décès, dans sa séance du 24 avril 1953, par la voix de M. Henry Lemery qui prononça un émouvant éloge du disparu. Le 17 décembre 1954, M. Paul Carton, appelé à occuper à cette Académie le siège de Gratien Candace, évoqua avec émotion la carrière de son collègue. M. Henri Stehle consacra à sa mémoire un long et intéressant article qu'il termina en citant ces paroles de son ami Albert Sarraut : « C'est parce qu'elle a posé son geste de liberté et de lumière sur son front et sur son cœur, que notre France a fait de ce fils noir l'égal de ses meilleurs enfants par l'intelligence, le talent, la culture, la bonté, la conscience et l'exaltation du sens patriotique. Si le prestige blanc avait à se chercher des titres, le meilleur, à mes yeux, serait d'avoir su créer et promouvoir des hommes comme Candace. »

CANET (FÉLIX), né le 7 mars 1837 à Albens (Savoie), mort le 23 mars 1911 à Albens.

Député de la Savoie de 1898 à 1902.

Après avoir obtenu son diplôme de licencié en droit, Félix Canet s'établit notaire à Albens, son pays natal.

Il en devint maire en 1865 et entra en 1877 au Conseil général de la Savoie où il présida la Commission départementale.

Il était notaire honoraire en 1898, lorsque, âgé de 61 ans, il se présenta aux élections générales législatives du 8 mai, dans la première circonscription de Chambéry. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 8.147 voix contre 4.097 à M. Gimet et 3.395 à M. Carret, sur 16.134 votants. Il succédait à Jules Roche qui venait d'abandonner la Savoie pour l'Ardèche.

S'adressant à ses électeurs, il déclarait dans sa profession de foi : « Républicain sous l'empire, sous l'ordre moral, adversaire du boulangisme, j'ai toujours suivi le même programme. Défenseur énergique des droits du pouvoir civil, adversaire constant et résolu du cléricalisme, que je ne confonds pas avec la religion, j'estime que la neutralité religieuse de l'Etat, rassure les consciences, fait régner la tolérance et garantit la paix intérieure. Je veux le maintien intégral des lois républicaines, des lois intangibles, des lois militaires et scolaires. Je suis partisan de toutes les économies ne nuisant pas à la défense nationale, de l'encouragement à l'agriculture, du développement du commerce et de l'industrie, de la décentralisation administrative, de la stabilité gouvernementale. C'est le programme d'un vieux républicain assez honnête pour ne

prendre que les engagements qu'il pourra tenir. »

Il s'inscrivit au groupe Républicain progressiste et siégea dans diverses commissions spéciales et à celle de la législation fiscale.

On lui doit quelques rapports sur des opérations électorales. Il ne prit part à aucun débat. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1902 et ne quitta plus son pays natal où il mourut le 23 mars 1911, âgé de 74 ans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur et Officier d'Académie.

CANNAO (PAULIN, LÉON, AMANS), né à Carcenac-Peyralès (Aveyron), le 21 décembre 1858, mort à La Mothe, commune de Quins (Aveyron), le 20 décembre 1935.

Sénateur de l'Aveyron de 1912 à 1921.

Issu d'une famille paysanne dont les attaches terriennes dans le Rouergue remontaient à plusieurs siècles, Paulin Cannac fit de brillantes études au Lycée de Rodez, rivalisant d'ardeur au travail avec son frère aîné, dans la même classe, pour la conquête des premiers prix. Il obtint le baccalauréat et se fit inscrire à la Faculté de Médecine de Paris où il fut reçu Docteur en 1886.

Sans se laisser séduire par le mirage des villes, il revint à son pays natal pour y exercer la rude profession de médecin de campagne. Il s'installa à La Mothe, commune de Quins (Aveyron), allant par tous les temps, soit à cheval, soit en voiture, dans des pays montagneux et sans routes carrossables, apporter aux malades le soulagement que la science médicale pouvait leur procurer, véritable sacerdoce pénible, mais noble. Sa renommée de bon docteur s'étendit vite au-delà de son canton.

Il consacra sa vie au bien public, non seulement comme médecin, mais comme agriculteur et comme homme politique.

Il dirigea l'exploitation de son domaine de La Mothe. Le Ségala était alors une terre pauvre et sauvage d'où n'émergeaient que quelques champs de seigle. Mais, bientôt sous l'impulsion d'une poignée d'agriculteurs d'élite, dont il fit partie, « le trèfle chassa la bruyère rose et de blondes moissons prirent la place des fougères mordorées et des genêts d'or, tandis que la pomme de terre étalait ses pampres luxuriants ». Il fut un des premiers promoteurs de cette transformation culturale, remportant de nombreux prix aux concours agricoles pour sa ferme modèle.

Sa compétence, son activité et ses heureuses initiatives en matière agricole, le mirent en vedette dans le département de l'Aveyron. Aussi, fut-il élu, président des caisses régionales de réassurances mutuelles, de la caisse mutuelle agricole d'assurances sociales et de la caisse régionale de crédit agricole.

Il devint membre de l'office départemental agricole et de la société centrale

d'agriculture et, lorsque les Chambres d'agriculture furent créées, en 1924, il fut élu membre de celle de l'Aveyron.

Ses qualités d'esprit et de cœur, sa simplicité, sa modestie, sa bienveillance, le rendirent vite populaire parmi les populations rurales qu'il fréquentait et avec lesquelles il avait plaisir à évoquer leurs préoccupations professionnelles et leurs peines.

En 1887, à l'âge de 29 ans, il fut élu maire de Quins, un des plus jeunes maires de France. Il le resta pendant près d'un demi-siècle sans interruption jusqu'à sa mort, ayant eu le mérite d'administrer une commune rurale d'une très grande étendue et très accidentée. Il s'efforça de remédier aux difficultés des communications en développant de nombreux chemins ruraux.

En 1889, il fut élu conseiller général de l'Aveyron pour représenter le canton de Naucelle. Au conseil général, il intervint fréquemment, notamment au sujet de la construction de la voie ferrée Rodez-Carmaux, de l'amélioration de la voirie, de l'électrification des campagnes et de l'organisation du réseau d'autobus. Défenseur de l'enseignement public, il fut membre du conseil départemental de l'enseignement primaire, du conseil d'administration des deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices et délégué cantonal. Il fut constamment réélu conseiller général pendant 46 ans.

Il fit acte de candidature aux élections générales législatives du 27 avril 1902, dans la 2^e circonscription de Rodez, sous l'étiquette politique de « républicain démocrate ». Mais il fut battu par M. Gaffier, candidat de droite, député sortant, par 8.607 voix contre 6.065 sur 14.710 votants, bien qu'il se soit affirmé, dans son programme politique, très tolérant et libéral, partisan de la « liberté de l'enseignement et de la liberté du père de famille pour l'éducation de ses enfants ».

Le 7 janvier 1912, il se présenta aux élections sénatoriales, sous l'étiquette politique de radical, comme collègue d'Ernest Constans, ancien Ministre de l'Intérieur. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin au siège de M. Ouvrier, Sénateur sortant de droite, par 414 voix contre 385, sur 802 suffrages exprimés.

Au Sénat, il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste. Tout au long de son mandat, il s'intéressa tout particulièrement aux questions agricoles et à tout ce qui se rapportait de près ou de loin aux intérêts de sa petite patrie. Il fit partie de diverses commissions spéciales : de celle relative aux établissements dangereux et insalubres (1912), de celle chargée d'examiner le projet de loi sur le repos hebdomadaire aux Halles de Paris (1913), de celle créée pour l'examen de la proposition de loi modifiant les articles 27 à 31 de la loi du 30 octobre 1886 sur la nomination et la révocation des instituteurs titulaires (1914) ; de celle des pétitions et de celle des chemins de fer (1915) ; de la Commission chargée

d'examiner le projet de loi tendant à la ratification de la convention franco-suédoise pour la protection en Chine des marques de fabrique et de la Commission des congés (1916) ; de la Commission d'initiative parlementaire et de celle d'intérêt local (1917), de la Commission des congés (1918), de celle des chemins de fer (1920). Il intervint dans la discussion publique du projet de loi sur le sectionnement électoral, le 14 octobre 1919, pour demander l'adoption du texte de ce projet transmis au Sénat par la Chambre des députés.

Il se représenta au renouvellement du 9 janvier 1921 mais ne fut pas réélu. Bien que placé par le nombre de voix obtenues en tête de sa liste, il ne recueillit que 369 voix sur 794 suffrages exprimés, la liste des trois candidats de droite battant la liste des trois candidats de gauche.

Il professa toute sa vie des opinions républicaines très fermes, prenant la responsabilité de ses votes, même lorsqu'il présumait que ceux-ci seraient odieusement exploités contre lui par des adversaires politiques sans scrupule ; mais sa loyauté savait concilier la pureté de son orthodoxie avec la tolérance et la courtoisie qui sont de règle sous un régime de libre discussion. Cette attitude lui valait la fidélité indéfectible de ceux qui l'approchaient.

Il appartenait à une génération de républicains idéalistes qui, ayant lutté et souffert pour le triomphe de la République, maintenaient leurs principes inaltérables au-dessus des contingences et des opportunistes. Voisin de Jean-Jaurès, puisque son canton touchait la circonscription de Carmaux, et contemporain du grand tribun, à peine âgé de huit mois de plus que lui, il fut de ces médecins radicaux auxquels pensait celui-ci lorsqu'il répondait à ceux qui critiquaient le « Bloc républicain », qu'il ne pouvait oublier qu'au cours des déplacements qu'il effectuait dans les régions du Centre pour répandre la doctrine socialiste, il était souvent protégé contre les jets de pierres des réactionnaires par des hommes de gauche qui ne partageaient pas toutes ses idées politiques, des radicaux parmi lesquels on comptait souvent des médecins de campagne.

Il était Officier du Mérite agricole, Officier de l'Instruction publique et Chevalier de la Légion d'honneur.

Il fut inhumé dans le petit cimetière de Salan situé près de son domicile de La Mothe, aux côtés de son fils Louis étudiant en médecine, mort au champ d'honneur en 1917. Ses funérailles furent suivies par un imposant cortège qui exprimait sa douleur et sa sincère sympathie. Des éloges funèbres furent prononcés sur sa tombe par le préfet de l'Aveyron, le vice-président du Conseil général de l'Aveyron, le maire de Naucelle, le président de la Chambre d'agriculture et le représentant de la société des médecins de l'Aveyron. Toute la presse régionale relata la cérémonie et rendit hommage au disparu.

dit)

CANROBERT (MARÉCHAL) FRANÇOIS/
~~ANTOINE, CANARY~~, né le 27 juin 1809 à
Saint-Céré (Lot), mort le 28 janvier 1896
à Paris.

*Sénateur du Lot de 1876 à 1879
et de la Charente de 1879 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie
dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des
Parlementaires*, t. 1., p. 572.

En 1869 il intervint, comme opposant,
dans la discussion du projet de loi sur
le recrutement de l'armée. En 1890 il
participa à la discussion du budget de
l'exercice 1891. En raison de son âge et
de son état de santé, il se tint éloigné
des débats à partir de cette époque.

Il ne se repréenta pas au renouvellement
du 7 janvier 1894.

En 1893, alors qu'il avait 84 ans, il
tint à se rendre aux obsèques du Maré-
chal de Mac-Mahon, et à cette occasion
l'amiral russe Avellane vint le saluer au
nom de l'Empereur de Russie. Ce fut le
dernier acte de sa vie publique. Il devait
mourir à Paris le 28 janvier 1896, à
87 ans.

CANTE (JEAN dit Charles), né le 23 avril
1882 à La Brède (Gironde), mort le
14 mars 1957 à La Brède.

Député de la Gironde de 1924 à 1928.

Issu d'une famille de viticulteurs,
réputée pour les progrès qu'elle fit accom-
plir à la culture de la vigne, Charles
Cante fit ses études secondaires au lycée
de Bordeaux puis s'en fut passer plu-
sieurs années à l'étranger et principale-
ment en Allemagne, pour se familiariser
avec le commerce des vins et la banque.

Rentré en France, il se consacra à
l'exploitation de sa propriété de La Brède.
Sa compétence en matière agricole et
surtout viticole, lui acquit une notoriété
qui dépassa bientôt les limites de sa
commune, pour devenir régionale. C'est
ainsi que dès la fin du premier conflit
mondial, ses compatriotes le portèrent en
1919 à la mairie de La Brède et au Conseil
général de la Gironde où il devait siéger
jusqu'en 1945. C'est en sa qualité de
maire qu'il fit ériger à La Brède un mo-
nument à la gloire de Montesquieu et
qu'il publia à cette occasion une pla-
quette intitulée : *La Baronnie de La Brède
— Montesquieu* (Ed. Aquitaine-Pyrénées).

Aux élections générales législatives du
11 mai 1924 il fut inscrit en deuxième
position sur la liste du bloc des gauches,
conduite par Adrien Marquet, qui eut
sept élus. Charles Cante obtint person-
nellement 74.621 voix sur 187.689 votants.

Il s'inscrivit au groupe radical-socia-
liste et siégea à la Commission des
douanes et des conventions commerciales,
à celle des travaux publics et des moyens
de communication, à celle du suffrage
universel et à celle de la marine mar-
chande.

Son activité fut intense. Auteur des
propositions de loi tendant : l'une à
réprimer le débauchage de la main-
d'œuvre étrangère agricole (1925), l'autre
à la création d'une taxe d'amortissement
de la dette publique (1925), la troisième
à l'amortissement des bons de la défense
nationale (1925), il fut chargé de rap-
porter : la proposition de loi relative au
tarif général des douanes (1925), le projet
de loi tendant à modifier le régime doua-
nier applicable aux couvelages des mines
(1925), le projet de loi portant appro-
bation des arrangements commerciaux
signés en 1914 et 1925 entre la France,
la Belgique et le grand Duché de Luxem-
bourg (1925), le projet de loi portant
modification de certains droits de douane
(1925), le projet de loi tendant à prohiber
les exportations d'huîtres indigènes (1926),
le projet de loi concernant l'exploitation
des services maritimes postaux et d'in-
térêt général entre la France, le Brésil
et la Plata (1928).

Il est à noter qu'il se rendit au Portu-
gal en 1926 en vue d'obtenir un traité
commercial favorable à la viticulture.

Ses interventions furent nombreuses :
au cours de la discussion du budget de
l'agriculture de l'exercice 1925, il parla
de la main-d'œuvre étrangère (1924) et
dans celle du budget du même Ministère,
pour l'exercice 1926 de l'emploi des
engrais azotés (1925). Il se fit entendre
encore au cours des débats sur le
projet et les propositions de loi concer-
nant le redressement financier à propos
duquel il traita de l'impôt sur les béné-
fices agricoles (1926), le projet de loi sur
la protection du marché du travail national
(1926), le projet et les propositions
de loi tendant au rétablissement du scrutin
uninominal pour l'élection des députés
(1927). Il demanda en outre à interpellier
le Gouvernement sur les dangers de
chômage que ne manquerait pas de subir
le commerce des vins de la Gironde et
de la Bourgogne, si l'accord commercial
franco-allemand était renouvelé sans
comprendre les vins de ces deux régions.
(1927).

Son attachement aux intérêts des grands
vins français lui avait valu d'être nommé
vice-président du groupe viticole de la
Chambre. Aux élections générales légis-
latives du 22 avril 1928 qui marquèrent
le retour au scrutin uninominal d'arron-
dissement, il fit acte de candidature dans
la 3^e circonscription de Bordeaux. N'ayant
obtenu au premier tour de scrutin que
3.136 voix contre 5.561 à M. Jean Odin,
il se retira de la compétition avant le
second tour.

Il ne fut pas plus heureux aux élec-
tions générales du 1^{er} mai 1932 dans la
5^e circonscription de Bordeaux où il
n'obtint au premier tour de scrutin que
3.535 voix contre 7.167 à M. Cazatet et
9.346 à M. Jean Odin.

Il essaya encore un échec dans la même
circonscription aux élections générales
du 24 avril 1936, où il ne recueillit au
premier tour de scrutin que 1.384 voix
contre 4.346 à son adversaire le plus favo-
risé.

Il ne fit plus acte de candidature, se contentant de l'exercice de ses mandats locaux.

Il mourut dans son pays natal, le 14 mars 1957, à l'âge de 75 ans.

Il avait été président du syndicat viticole des Graves et président de la Caisse locale de crédit mutuel agricole de la Gironde.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CANU (EUGÈNE, GEORGES), né le 11 septembre 1864 à Trith-Saint-Léger (Nord), mort le 6 janvier 1952 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais
de 1928 à 1932.*

Après avoir soutenu, en 1892, à Paris, sa thèse de doctorat ès sciences naturelles, alors qu'il était attaché en qualité de naturaliste et chef des travaux zoologiques à la station agricole du Pas-de-Calais, Eugène Canu en fut nommé directeur en 1895, puis directeur honoraire en 1903.

Armateur à Boulogne-sur-Mer, il devint en 1895 membre du comité consultatif des pêches maritimes auprès du Ministère de la Marine. A l'exposition universelle de 1900, il remporta le grand prix de pêche et pisciculture. Sa compétence l'amena à la vice-présidence de l'Office technique et scientifique des pêches maritimes, à la présidence de l'Association d'encouragement des industries ostréicoles, et à la présidence du syndicat des armateurs.

C'est en 1900 qu'il débuta dans la politique, en se faisant élire conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer, pour en devenir le maire. Le Conseil d'arrondissement de Boulogne lui ouvrit ses portes en 1908. Il devait y conserver son siège jusqu'en 1914. Elu conseiller général du Pas-de-Calais en 1912, il accédait à la vice-présidence de l'Assemblée départementale en 1925, et à la présidence en 1928 pour la garder jusqu'en 1934.

Aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, il fut élu député de la 1^{re} circonscription de Boulogne-sur-Mer, par 6.943 voix contre 5.653 à M. Tellier, sur 13.790 votants. Il s'inscrivit au groupe radical-socialiste et siégea à la Commission des comptes définitifs et des économies et à celle de la marine marchande à laquelle ses capacités le destinaient, et où il se montra très actif. Auteur d'une proposition de loi tendant à créer un Office national de crédit hypothécaire maritime (1932), il fut chargé des rapports : sur le projet de loi portant déclaration d'utilité publique des travaux d'amélioration et d'extension du port de Boulogne-sur-Mer (1930), sur la proposition de loi fixant le statut des opérateurs radiotélégraphistes à bord des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (1930), sur la proposition de loi tendant à rétablir entre les pensionnés de la ma-

rine et les pensionnés civils, l'égalité de traitement dans le calcul du point de départ et de la prescription triennale (1930), sur la proposition de loi tendant à l'augmentation de la participation de l'Etat dans les travaux restant à achever ou à exécuter au port de Cherbourg et déclarés d'utilité publique (1932).

Il prit en outre la parole au cours de la discussion du budget de la marine marchande de l'exercice 1929 pour plaider la cause de l'orphelinat maritime, et de la protection de la pêche côtière (1928) et du budget de l'exercice 1930 pour attirer l'attention du Gouvernement sur le personnel de surveillance et de gardiennage de notre littoral (1929).

Aux élections générales du 1^{er} et 8 mai 1932, il dut s'incliner devant M. Paul Bacquet qui obtint au deuxième tour de scrutin 7.229 voix contre 5.825 à lui-même. Il n'eut pas plus de chance à celles du 26 avril 1936 où il ne recueillit au premier tour de scrutin que 4.568 voix, contre 7.530 à M. Paul Bacquet. Mais il n'abandonna pas pour autant ses activités locales : il fut vice-président de la Commission administrative des hospices de Boulogne de 1919 à 1935, puis, à partir de cette date, président des Commissions administratives de l'hospice et du bureau de bienfaisance, et président de l'Office public des habitations à bon marché.

Il mourut à Boulogne-sur-Mer le 6 janvier 1952, à 88 ans.

Il était président du parti radical et radical-socialiste du bouloonnais, Officier du Mérite maritime et Officier de la Légion d'honneur.

CAPÉLAN (SIMON, JEAN, Charles), né le 12 novembre 1862 à La Bastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne), mort le 17 avril 1938, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1902 à 1910.*

*Sénateur du Tarn-et-Garonne
de 1912 à 1920.*

Le père de Charles Capélan avait créé à La Bastide-Saint-Pierre une minuscule épicerie au chiffre d'affaires insignifiant qui ne lui permettait pas de satisfaire aux besoins de sa famille. Mais en même temps, sac au dos, il faisait à la campagne le ramassage de peaux de lapins, chiffons et plumes. Il le fit intelligemment car il eut bientôt besoin de trois ouvriers pour effectuer le triage de ces marchandises.

Le commerce se développant, la maison fut transférée à Montauban et devint de plus en plus florissante. Charles, l'aîné des trois fils remplaça tout jeune son père et se trouva de bonne heure chef d'une importante entreprise. Il s'occupait en même temps de politique républicaine et combattait le maire réactionnaire de Montauban, Delbreil, qui signait d'Elbreil après avoir été fait comte par le Pape.

Il devint à 25 ans conseiller municipal

de Montauban, puis succéda à la mairie à M. Alfred Marty dont il avait été pendant quatre ans l'adjoint.

Il était à ce moment juge au tribunal de commerce et membre de la Chambre de commerce depuis 1895.

Soutenu par Abraham Schrameck qui était préfet du Tarn-et-Garonne, avant de devenir sénateur des Bouches-du-Rhône, puis Ministre, Charles Capéran se présenta aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 dans l'arrondissement de Montauban. Après une lutte homérique, il réussit à battre au deuxième tour de scrutin, par 12.994 voix contre 12.993 sur 26.288 votants, soit à une voix de majorité, le député sortant Prax-Paris qui représentait la circonscription depuis 1869.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale et siégea dans diverses commissions spéciales, notamment dans celle de l'armée et celle du commerce et de l'industrie. Auteur de deux propositions de loi, l'une tendant à modifier la loi du 15 mai 1818 établissant un prélèvement sur les octrois des villes de garnison pour les frais de casernement des troupes (1903), l'autre tendant à supprimer les droits de douane sur les plumes brutes (1905), il se fit entendre au cours de la discussion : du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1905, où il se fit le partisan de la protection des oiseaux (1904) et de la proposition de loi concernant les Caisses de retraites ouvrières (1906).

Il retrouva son siège dans la même circonscription, aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au deuxième tour de scrutin, par 13.939 voix contre 12.925 à M. Delbreil, sur 26.736 votants. Membre de diverses commissions et principalement de celle des octrois, de celle des douanes et de celle de l'armée, il fut chargé de rapporter le projet de loi relatif à l'attribution de médailles militaires supplémentaires aux hommes de troupe de la gendarmerie (1909). Il intervint en outre dans la discussion de la proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes pour parler de l'importation des chapeaux (1909).

Il subit un échec aux élections générales des 24 avril et 10 mai 1910, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 11.948 voix contre 12.665 au docteur Bories qui lui succéda.

Mais une élection partielle ayant eu lieu le 7 juillet 1912 pour pourvoir au remplacement de M. Léon Rolland, sénateur du Tarn-et-Garonne, décédé le 1^{er} mai précédent, Charles Capéran emporta le siège au troisième tour de scrutin, par 271 voix contre 94 à M. Jules Salers, sur 420 votants.

Il s'affilia au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste de la Haute Assemblée, et fit partie de diverses commissions dont celle des témoins mobilisés, celle d'initiative parlementaire, celle d'intérêt local et celle de la prospérité littéraire et artistique. Il présenta plusieurs rapports sur des projets

d'intérêt local (1912, 1914, 1915, 1917) et étudia au nom de la Commission chargée d'examiner les marchés passés pendant la guerre, la question de l'acquisition de laines pour la fabrication du drap de troupe (1917), il rapporta le projet de loi ayant pour objet d'approuver un avenant à la convention de rétrocession des tramways départementaux de Tarn-et-Garonne (1918), ainsi que les projets de loi tendant à approuver les conventions passées entre le Ministère des Travaux publics et les Compagnies de chemins de fer pour accorder au personnel des suppléments d'allocations (1918).

Il échoua au renouvellement du 11 janvier 1920 où il n'obtint au deuxième tour de scrutin que 57 voix sur 419 votants. Il se retira purement et simplement. Entre-temps, il avait transporté son commerce, en raison de son développement, à Paris dans le quartier de La Villette.

Ses derniers jours furent attristés par une cécité progressive, qui devint presque complète. Retiré à Montauban, il y mourut le 17 avril 1938, âgé de 76 ans.

CAPGRAS (ANTOINE, JEAN-PIERRE), né le 23 mars 1876 à Moissac (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1924 à 1932.*

Entré à l'École normale de Montauban en 1892, Antoine Capgras en sortit en 1895 et fit d'abord carrière dans l'enseignement. Il occupa divers postes de directeur d'école en Tarn-et-Garonne jusqu'en 1912, où il fut nommé secrétaire général de la mairie de Montauban.

Lorsque éclata le premier conflit mondial, il fut mobilisé dès le mois d'août 1914 comme adjudant de bataillon, et après avoir fait toute la campagne, fut démobilisé en janvier 1919 à Nancy, en qualité de lieutenant commandant de compagnie. Sa brillante conduite lui avait valu d'être décoré de la Croix de guerre.

Il appartenait depuis plusieurs années au parti socialiste S.F.I.O. où il s'était acquis la réputation de militant actif lorsqu'il fut prié de prendre place, en prévision des élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste d'Union des gauches du Congrès républicain. Malgré qu'il n'ait encore exercé aucun mandat local, il fut élu avec toute la liste. Il obtint personnellement 24.084 voix sur 45.665 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il appartint à la Commission d'Alsace-Lorraine, à celle de l'enseignement et des beaux-arts, à celle du suffrage universel et à celle des marchés et spéculations. Il prit part à plusieurs débats, notamment sur le projet et les propositions relatifs à l'amnistie (1924), sur le projet de loi portant réorganisation du régime administratif dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1924); sur le budget du Ministère des Affaires

étrangères de l'exercice 1928, pour exposer principalement la question des œuvres françaises en Orient (1927).

Candidat dans la circonscription de Castelsarrasin aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fut réélu au deuxième tour, par 6.983 voix contre 5.670 à M. Frayssinet, sur 13.143 votants. Il siégea aux Commissions d'Alsace-Lorraine et du commerce et de l'industrie. Il fut chargé de rapporter pour le groupe S.F.I.O. le projet de loi ayant pour objet la réparation des dommages causés par les inondations dans le Midi du 2 au 5 mars 1930 (1930). Au cours de la discussion du budget du Ministère des Travaux publics de l'exercice 1931-1932, il plaida la cause du personnel de la navigation intérieure.

Antoine Capgras, fut, à la Chambre des députés, secrétaire général du groupe franco-polonais. En cette qualité, il dirigea le voyage en France d'une délégation parlementaire polonaise dirigée par le sénateur Mariam Kynorski.

Il fut délégué en 1925 au congrès inter-parlementaire de Washington (U.S.A.), où il soutint, au Palais du Parlement, la discussion du projet de la délégation allemande sur la crise de la démocratie, sujet qu'il aborda quelques jours après, au Parlement de Montréal. Chargé de mission dans le proche-Orient en 1927, il visita Salonique, Athènes, et Constantinople où il recueillit une importante documentation.

Il subit un échec dans la même circonscription de Castelsarrasin aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 4.198 voix contre 6.321 à M. Ferdinand Augé qui lui succéda.

Il fut alors nommé secrétaire général administratif du groupe de l'Union socialiste républicaine qui comprenait à ce moment des personnalités telles que MM. Renaudel, Paul Boncour, Frossard, Ramadier, Painlevé, Gouin, etc., et le demeura jusqu'à la guerre de 1940. Pris comme otage par la Gestapo pendant l'occupation, il fut relâché le 10 mai 1944.

Après la Libération, il fut élu maire de Labenne (Landes), mandat qu'il remplit toujours à l'heure présente.

Antoine Capgras, outre sa Croix de guerre, est décoré de la Croix d'Officier de la Légion d'honneur, de la Médaille commémorative, de la Croix d'Officier de l'instruction publique, et est, à titre étranger, Commandeur de l'Ordre polonais « Polonia Restituta ».

CAPRON (André), né le 23 août 1854, à Paris, mort le 18 octobre 1930 à Cannes (Alpes-Maritimes).

*Député des Alpes-Maritimes
de 1928 à 1930.*

Parisien de naissance, André Capron se fixe à Cannes en 1890, à la villa Madrid,

l'un des quartiers les plus élégants et les plus choisis de la vie mondaine.

Il s'intéresse aussitôt aux affaires de la cité et en est élu conseiller municipal en 1892 sur la liste du maire Jean Hibert. Il devient son adjoint en 1895 et lui succède à la mairie le 6 janvier 1902. Depuis cette date, en dehors d'une interruption, de mai 1910 à mai 1912, il ne cessera de présider aux destinées de la ville.

Il succéda également à Jean Hibert au Conseil général des Alpes-Maritimes, en 1902, démissionne en 1910, et est réélu en 1920 pour devenir vice-président de l'Assemblée départementale.

Lorsque éclate le premier conflit mondial, il part sur le front sur sa demande dès 1914, malgré son âge (il a à ce moment 60 ans). Il est chef d'escadron d'artillerie et Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1904. Il fait campagne jusqu'en 1916 où il doit regagner ses foyers en raison d'une chute de cheval dont il a été victime quelques mois plus tôt en forêt de Villers-Cotterets et dont il souffrira jusqu'à sa mort. Il sera fait en 1923 Officier de la Légion d'honneur à titre militaire.

C'est aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 qu'il fait pour la première fois acte de candidature au Parlement, alors qu'il a 74 ans. Il est élu au deuxième tour de scrutin député de la 2^e circonscription de Grasse, par 6.321 voix contre 4.691 à M. Homberg, sur 13.020 votants.

Il s'inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, et siége à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle de la marine marchande et à celle de l'hygiène.

Il prend part à la discussion du budget du Ministère des Finances de l'exercice 1929 pour présenter des observations sur la rente à 3 %, et à la séance du 4 novembre 1930, le Président Fernand Bouisson annonce son décès à l'Assemblée.

Si son activité parlementaire avait été de courte durée, sa magistrature cannoise avait été longue et fructueuse, et c'est sur ce dernier mandat que le Président de la Chambre des députés lui rendit le plus bel hommage. « Son administration fut active, ordonnée, accueillante à tous. Sa haute courtoisie sut toujours attirer à Cannes les concours les plus précieux et les plus rares. Ceux qui furent ses adversaires n'ont jamais contesté tout ce que la ville lui doit. L'état de sa santé l'avait empêché d'exercer comme il l'avait souhaité le mandat législatif qui lui avait été confié il y a deux ans ; il avait eu le regret, il y a quelques mois, d'être écarté des affaires municipales. Mais, dans l'hommage très spontané qui lui fut rendu au lendemain de sa mort, il y avait la reconnaissance de toute une population. »

Il avait été en effet le maire du développement de Cannes.

Il était âgé de 76 ans.

CAPRON (MARCEL, ALBERT), né le 24 mars 1896 à Montereau (Seine-et-Marne).

Député de la Seine de 1932 à 1942.

Ouvrier métallurgiste, maire d'Alfortville, Marcel Capron fut élu député de la cinquième circonscription de Sceaux aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 9.737 voix contre 9.598 à M. Leboucq, sur 19.376 votants. Il était présenté par le Comité central du parti communiste français, dont il était un des militants.

Inscrit au groupe communiste, il appartient à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, à celle des pensions, à celle de la marine militaire, à celle de l'administration générale, départementale et communale, à celle de l'hygiène, et à celle des comptes définitifs et des économies. Son activité fut intense. Il présenta plusieurs propositions de loi ou de résolution, tendant à ramener à quatre ans la durée du mandat municipal et à assurer la représentation proportionnelle dans les conseils municipaux (1932), tendant à accorder aux ouvriers et aux ouvrières des établissements industriels de l'Etat, le bénéfice des services effectués sous un régime de retraite différent dans une administration du service privé, public ou concédé (1933), tendant à l'institution de la représentation proportionnelle intégrale aux élections législatives (1934), tendant à réglementer les rapports entre les différents organismes créés en vertu des dispositions des lois sur les habitations à bon marché et leurs locataires (1934), tendant à exonérer de l'impôt les contribuables dont les revenus, salaires ou émoluments n'ont pas atteint un minimum vital (1936).

Il se fit entendre au cours de nombreux débats parmi lesquels on peut citer : le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire (1932), le projet de loi portant autorisation d'émissions du Trésor (1932), le projet de loi portant autorisation de rembourser ou de convertir divers fonds publics (1932), le projet de loi relatif au perfectionnement de l'outillage national (1932), le projet et les propositions de loi relatifs à l'amnistie (1933), le projet de loi relatif à l'émission d'obligations du Trésor (1933), le budget de la marine militaire, et la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933), la loi de finances de l'exercice 1934 (1934), le projet de loi relatif au recrutement de l'armée (1934), les budgets de la santé publique et de l'éducation physique, de la guerre et du travail, de l'exercice 1935 (1934), du projet de loi relatif à l'organisation de la défense passive (1935). Il demanda en outre à interpeller le Gouvernement : sur la violation du droit d'opinion et du droit syndical (1932), sur les conséquences de la rationalisation et le non-respect des mesures de sécurité dans les établissements de la marine (1932), sur la situation extrêmement difficile des mal-lotés

(1932), sur l'agression des Camelots du roi au cours d'une réunion organisée à Charenton le 18 février 1933 (1933), sur les sanctions prises contre deux ouvriers de l'arsenal de Lorient (1933), sur les incidents de la journée du 1^{er} mai à Alfortville (1934), sur les compressions d'effectifs ouvriers dans les établissements militaires (1934), interpellation qu'il développe en 1935; sur les enquêtes régionales, sur les salaires en vigueur dans l'industrie privée, afin de diminuer les salaires des ouvriers de l'Etat (1934), sur la réduction arbitraire des salaires des ouvriers des établissements de la guerre 1935, sur le retard apporté à la suppression des passages à niveau de la gare de Villeparisis (Seine-et-Marne) (1935), sur les mesures que le Gouvernement compte prendre en vue de remédier au développement de la crise économique et au chômage (1936).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 11.426 voix contre 4.180 à M. Renaud et 3.437 à M. Montaut sur 22.567 votants, il siégea à la Commission du règlement et à celle de l'administration générale, départementale et communale. Son activité ne se ralentit pas. Il déposa un grand nombre de propositions de loi et de résolution : tendant à la création d'une caisse de solidarité nationale et à accorder une allocation annuelle aux vieux travailleurs et aux infirmes (1936), tendant à la coordination des constructions d'habitations à bon marché et à loyers moyens (1937), tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi relatif à la retraite des vieux travailleurs français (1938), tendant à donner aux conseils municipaux et aux conseils généraux la possibilité d'octroyer à leur personnel des avantages supérieurs à ceux dont bénéficiaient les fonctionnaires de l'Etat (1939). Il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : du projet de loi relatif à l'obligation de l'enseignement primaire (1936) ; du projet de loi relatif à l'organisation d'un plan de grands travaux destinés à combattre le chômage (1936), du projet de loi relatif aux premières mesures de réforme des finances départementales et communales (1936), du budget de l'intérieur de l'exercice 1937 (1936), du budget de l'intérieur de l'exercice 1938 (1937), de sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire voter par les deux Chambres, une loi instituant la retraite pour les vieux travailleurs (1938 et 1939), du budget de l'intérieur de l'exercice 1939 (1938), du projet de loi créant des allocations de solidarité en faveur des travailleurs exclus des assurances sociales en raison de leur âge (1939) ; il demanda en outre à interpeller le Gouvernement : sur sa politique générale en ce qui concerne les conséquences des décrets-lois en matière d'administration communale et notamment au sujet de l'arrêt des constructions scolaires (1938), sur sa politique générale et notamment sur les mesures restrictives contenues dans les derniers décrets-lois frappant les finances et les libertés communales (1939). Il était, depuis le début de

la législature membre du comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne.

Ayant fondé, avec quelques dissidents communistes le Parti ouvrier et paysan français (P.O.P.F.), dont il était secrétaire, il ne fut pas frappé de déchéance le 21 janvier 1940, et à l'Assemblée nationale du 10 juillet suivant, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

Mais étant resté adhérent à ce parti pendant l'occupation, il dut en rendre compte après la libération.

Il vit depuis ce moment, à Paris, tout-à-fait à l'écart de la politique.

CAPUS (JOSEPH, MARIE), né le 18 août 1867 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 1^{er} mai 1947 à Paris-17^e.

Député de la Gironde de 1919 à 1928.

Sénateur de la Gironde de 1930 à 1941.

*Ministre de l'Agriculture
du 29 mars au 14 juin 1924.*

Fils d'un avocat de Marseille, frère d'Alfred Capus, de l'Académie française et neveu du philosophe Lucien Arréat, Joseph Capus, quoique provenant d'origine, fut girondin d'adoption.

Sa mère, fille d'un notaire de Perthuis (Vaucluse), mourut prématurément et sa jeunesse connut, de ce fait, certaines difficultés.

Ses études classiques terminées, il entra à l'Ecole de Grignon, d'où il sortit professeur d'agriculture.

Nommé, en 1900, directeur de la station pathologique végétale de Cadillac (Gironde), il entreprit, avec la collaboration de Cazaux-Cazalet des travaux qui font toujours autorité sur les maladies de la vigne, en particulier le black-rot et le mildiou qui lui valurent en 1918 le prix Montagnac décerné par l'Académie des sciences. Il étudia également le greffage de la vigne ; on lui doit en cette matière, le procédé dit « greffage à la Cadillac ».

Il créa la première station d'avertissement météorologique destinée à prévenir les agriculteurs de l'approche des maladies menaçant leurs cultures.

En 1904, lorsqu'il fut question des délimitations administratives, il fut chargé de l'étude de ce problème délicat et présenta un rapport dans lequel il proposait une série de positions législatives, dont certaines sont encore en vigueur. Il les porta lui-même plus tard à la tribune du Parlement. Il fut également un des promoteurs de la loi du 1^{er} août 1905 sur la répression des fraudes.

Cependant, les méthodes qu'il préconisait, bouleversaient les principes officiels. Il se heurta à de grandes difficultés hiérarchiques et fut même mis en demeure de mettre un terme à la diffusion de ses convictions scientifiques.

Cette incompréhension allait décider de sa carrière parlementaire.

Aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, il occupa la 9^e place de la liste d'Union républicaine qui fut élue (tout entière. Il recueillait lui-même 79.996 voix sur 159.336 votants.

Inscrit au groupe d'action républicaine et sociale, il siégea à la Commission de l'agriculture et à celle des comptes définitifs. Son activité fut intense. Auteur d'une proposition de loi ayant pour but de fixer les maxima et les minima à appliquer aux coefficients prévus par la loi du 25 juin 1920 relativement aux bénéfices agricoles (1921), il présenta un rapport sur le projet de loi tendant à modifier l'article 30 de la loi du 8 avril 1910 relatif à l'application des formalités à la circulation pour les vendanges fraîches (1920) et un rapport sur le projet de loi instituant le retrait agricole (1922).

Il intervint souvent à la tribune, notamment sur : le projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales pour exprimer son point de vue au sujet de l'impôt sur les bénéfices agricoles (1920) ; le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires, pour se préoccuper des syndicats agricoles et des associations ne poursuivant aucun but d'ordre commercial (1921 et 1923) ; la loi de finances de l'exercice 1923, pour attirer l'attention du Gouvernement sur les droits de circulation frappant les vins, cidres et poirés (1923) ; le projet de loi sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique (1923 et 1924) ; le projet de loi concernant les incendies de forêts (1923) ; le projet de loi tendant à modifier le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924) ; il développe en outre une interpellation sur les questions qui devaient être traitées à la conférence internationale de Genève et sur les conditions dans lesquelles l'agriculture française devait y être représentée (1921). Nommé Ministre de l'Agriculture le 29 mars 1924 dans le troisième Cabinet Poincaré, il souleva à la tribune : le projet de loi adopté par le Sénat sur la fabrication de l'ammoniaque synthétique (1924) ; le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à modifier le régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie (1924) ; et le projet de loi adopté par le Sénat relatif à la police de la chasse (1924).

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste de concentration républicaine de la Gironde (où il occupa la deuxième place) et où il obtint 59.952 voix sur 187.089 votants, il dut abandonner son portefeuille avec la démission du Ministère Poincaré qui intervint le 1^{er} juin 1924, mais il le retrouva dans le Cabinet suivant formé par M. François-Marsal.

Cette combinaison ministérielle n'ayant vécu qu'un jour, Joseph Capus regagna son banc de député pour reprendre à la tribune les questions dont il était le spécialiste incontesté. La loi de finances de l'exercice 1925 lui fournit une nouvelle occasion de parler de l'impôt sur les bénéfices agricoles et des appellations d'origine (1925) ; il revint sur la question de l'impôt sur les bénéfices agricoles lors de la

discussion du projet et de la proposition de loi sur le redressement financier (1926); on l'entendit encore sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes (1926), sur les bénéfices agricoles et sur l'Institut des recherches agronomiques à propos du budget de l'exercice 1927.

Cette même année, il fut élu président de la Commission de l'agriculture, juste récompense de son œuvre scientifique et législative. Et c'est avec une autorité accrue qu'il participa aux débats sur : le projet de loi adopté par le Sénat ayant pour objet d'autoriser la révision des baux à ferme de longue durée (1927); le projet de loi portant révision du tarif général des douanes (1927); le projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1927); le projet et les propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927); et qu'il rapporta et fit voter la loi relative aux appellations d'origine des vins à laquelle on a donné son nom (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal, il subit un échec dans la septième circonscription de Bordeaux, n'ayant recueilli au deuxième tour de scrutin que 5.797 voix contre 7.433 à M. Henri Labrousse qui lui succéda.

Mais une élection partielle ayant eu lieu au Sénat le 2 février 1930 pour pourvoir au remplacement de M. Fernand Faure décédé le 6 novembre 1929, Joseph Capus posa sa candidature et fut élu au deuxième tour de scrutin par 782 voix contre 518 à M. Teyssier, sur 1.325 votants. Il retrouva son siège aux élections du 15 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) au deuxième tour de scrutin, par 805 voix sur 1.326 votants. Il ne se fit d'abord inscrire à aucun des groupes politiques de la Haute-Assemblée, mais s'affilia à celui de l'Union démocratique et radicale après le renouvellement partiel de 1933.

Il siégea à la Commission des douanes et des conventions commerciales de 1931 à 1936 et à celle des affaires étrangères de 1934 à 1940.

Il déposa plusieurs propositions de loi tendant, l'une à réprimer la fraude dans le commerce de l'essence de térébenthine (1930), l'autre tendant à compléter la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine (1932) et une troisième sur la protection des appellations d'origine viticoles (1935), qui fut reprise par le décret-loi du 30 juillet 1935. Il fut chargé de rapporter le projet de loi adopté par la Chambre des députés portant modification des droits de douane sur les produits dérivés des viandes de porc, du blé ou des produits féculents (1932), la proposition de loi adoptée par la Chambre tendant à modifier et à compléter la loi du 6 août 1933 portant tarification des fruits et graines oléagineux, des matières grasses et de leurs

dérivés (1934); il émit deux rapports successifs sur la modification de certains tarifs douaniers (1935); enfin, au nom de la Commission des affaires étrangères, il présenta un avis sur le projet de loi adopté par la Chambre, portant approbation de l'avenant à l'accord commercial franco-allemand du 17 août 1927, signé à Berlin le 28 décembre 1932 (1934), ainsi que trois avis sur le régime international des voies ferrées, des transports des voyageurs et des marchandises, et sur la protection et l'assistance judiciaire (1935).

Il se fit entendre à la tribune en de nombreuses circonstances, notamment sur : le projet de loi concernant l'agriculture et le commerce des vins (1931); le projet de loi sur la viticulture (1933); le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933); le projet de loi sur la réforme fiscale (1934); le projet de loi sur l'assainissement du marché des vins (1934); le projet de loi sur la modification du tarif douanier des pièces détachées pour machines agricoles (1935); la proposition de loi tendant à supprimer la taxe d'octroi sur les vins en bouteilles (1936); la proposition de loi sur les appellations d'origine contrôlées (1937). Il interpella en outre le Gouvernement sur la situation faite aux vins fins dans les accords commerciaux (1936).

Ayant voté les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain, le 10 juillet 1940, à Vichy, il fut déclaré indigible, mais le Jury d'Honneur reconnut sa parfaite dignité pendant l'occupation.

Nommé Président du Comité national des vins à appellation d'origine contrôlée, devenu depuis l'Institut national des appellations d'origine, il organisa la défense de nos grands vins tant en France qu'à l'étranger. Il occupa la présidence de cet Institut jusqu'à sa mort qui survint le 1^{er} mai 1947 à Paris alors qu'il allait avoir 80 ans.

Il laissait de nombreux travaux parmi lesquels on peut citer : *Observations sur l'Anthracnose maculée; les invasions de black-rot et de mildiou en 1905; Eudemis et cochylis; Mœurs et traitements* (en collaboration avec J. Feytaud); *Le régime corporatif dans l'Europe moderne; Aperçu sur la corporation agricole en France; L'assainissement du marché des vins par le contrôle des appellations d'origine; Examen de la loi du 2 décembre 1940 sur l'organisation corporative de l'agriculture; L'œuvre du Comité national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie; La réceptivité de la vigne à l'égard du Mildiou* (communication faite à l'Académie d'agriculture le 29 avril 1942); *Traitement des maladies de la vigne.*

Membre de l'Académie d'agriculture qui lui attribua le prix Vermorel en 1922, il fut élu à l'Académie de Bordeaux en 1919 et nommé membre associé non résidant, en 1945.

Il était Chevalier de la Légion d'Honneur.

CARADEC (ALBERT, MARIE, AMBROISE), né le 12 mars 1831 à Vannes (Morbihan), mort le 26 novembre 1916 à Vannes.

Député du Morbihan de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 576.)

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 et reprit son cabinet d'avocat à Vannes où il mourut le 26 novembre 1916, âgé de 85 ans.

CARAMAN (GEORGES ERNEST, Maurice, RIGUET DE), né le 10 avril 1845 à Paris mort le 28 septembre 1931 au Château de Bouron, près d'Orsay (Seine-et-Oise).

Député de Seine-et-Oise de 1901 à 1906.

Fils de Victor, Charles, Antoine de Riquet, duc de Caraman, qui fut attaché d'Ambassade en Espagne, puis Auditeur au Conseil d'Etat, Maurice de Caraman débuta dans la diplomatie, comme son père.

Propriétaire d'un important domaine à Saint-Jean-de-Beauregard, arrondissement de Rambouillet, il s'intéressa bientôt à la politique, et se fit élire maire de Saint-Jean-de-Beauregard et conseiller général de Seine-et-Oise pour le canton de Limours.

Un siège de député s'étant trouvé vacant dans la circonscription de Rambouillet pour pourvoir au remplacement de Marcel Habert déchu de son mandat à la suite de sa condamnation en Haute-Cour de Justice, Maurice de Caraman fit acte de candidature à l'élection partielle du 21 mars 1901 et fut élu au deuxième tour de scrutin par 8.049 voix contre 5.203 à M. Bascou, sur 15.354 votants.

Il s'inscrivit au groupe progressiste. En cette fin de législature, il n'appartint à aucune commission et se borna à déposer une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit en faveur des victimes d'un ouragan en Seine-et-Oise (1901).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, dans la même circonscription, par 7.973 voix contre 3.952 à M. Vian, et appartint à diverses commissions. Auteur de deux propositions de loi tendant, la première, à établir un droit de douane sur les tourbes étrangères (1903), la deuxième à modifier les articles 23 et 24 de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1905), il posa au Ministre des Travaux publics une question sur l'état du chemin de fer de Paris à Chartres (1902), et se fit entendre dans plusieurs débats sur : le projet de loi déclarant d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Paris-Montparnasse à Chartres (1902) ; le projet de résolution relatif à une convention à conclure avec les compagnies de chemins de fer de

l'Ouest et d'Orléans (1904) ; la proposition de loi sur le recrutement de l'armée (service de deux ans) pour plaider la cause des familles nécessiteuses des hommes incorporés (1904) ; le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1905 pour parler des tourbes étrangères (1904) ; le projet et les propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat pour traiter la question des édifices religieux, des archevêchés, etc. (1905) ; le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1906 qui lui permit de parler à nouveau des tourbes étrangères (1906). Enfin, il posa au Ministre des Travaux publics une question sur le prolongement jusqu'à Dourdan du chemin de fer de Limours (1905).

Il échoua au deuxième tour des élections générales des 24 avril et 8 mai 1906 où il ne recueillit que 7.364 voix contre 8.710 à M. Gast, sur 16.163 votants.

Il ne s'est pas représenté en 1910.

Il est mort au château de Bouron, près d'Orsay, le 28 septembre 1931, âgé de 86 ans.

CARBUCCHIA (HORACE DE), né le 1^{er} mars 1891 à Paris.

Député de la Corse de 1932 à 1936.

Horace de Carbuccia appartient à une famille ancienne de la Corse dont plusieurs membres ont exercé des mandats politiques. Son arrière grand-père, son grand-père, puis son père, Pierre de Carbuccia, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bastia, ont été conseillers généraux de l'île. Un de ses ancêtres paternels fut orateur de la Corse à Gênes au XVII^e siècle.

Après ses études secondaires, Horace de Carbuccia suivit les cours de la Faculté de Droit de Paris, de l'Ecole des Sciences politiques, de l'Université de Heidelberg et de l'Institut français de Florence.

Il venait d'être reçu docteur en droit quand la guerre de 1914 éclata, Soldat au 155^e régiment d'infanterie, il est blessé, passe dans l'aviation et est décoré de la médaille militaire.

La paix signée, il se lance dans la carrière d'éditeur. En 1921 il fonde, avec Marcel Prévost, Joseph Bédier et Raymond Recouly, la *Revue de France*, revue politique et littéraire qui se place, par son tirage, aussitôt après la *Revue des Deux Mondes* et la *Revue de Paris*. En 1923, il crée les *Editions de France* qui publient les œuvres d'écrivains tels que Marcel Prévost, Paul Chack, Joseph Kessel, Henri Béraud, Francis Carco, Pierre Benoit, Claude Farrère, François Mauriac, Paul Valéry, André Maurois, Mac Orlan, Paul Morand, La Varenne, Duc de Levis Mirepoix, René Benjamin, Duc de la Force, Henry Bordeaux, Les Rosny, Les Tharaud, Recouly, auteur du *Mémorial de Foch*, etc. En 1928, il lance *Gringoire*, hebdomadaire politique et littéraire, dont les leaders politiques seront André Tardieu et Henri Béraud et dont le tirage atteindra 975.000 exemplaires.

Le directeur général des *Editions de France* et de *Gringoire* est, lui-même, homme de lettres : il adapte à la scène française plusieurs pièces de Somerset Maugham : *Pluie* (1927), *le Cercle* (1928), *La lettre* (1929), *Le cyclone* (1931) et, de Bayard Weiler, *Le Procès de Mary Dugan*.

Horace de Carbuccia a posé sa candidature aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932 dans l'arrondissement d'Ajaccio : il est élu au premier tour de scrutin par 7.852 voix contre 7.590 à M. Landry. Inscrit d'abord à la gauche radicale, il rejoint, en 1934, le centre républicain, groupe d'André Tardieu. Il est membre de la Commission de la marine militaire. Il ne paraît pas se passionner pour la vie parlementaire, car il n'intervient qu'une fois en séance publique, au cours du débat sur sa validation, son élection ayant été contestée par M. Landry : il est validé par 229 voix contre 135 (séance du 16 mars 1933). En 1936, il ne se représente pas, afin de laisser son siège à son beau-père, Jean Chiappe, ancien préfet de police, président du Conseil municipal de Paris.

La Revue de France sera sabordée à la déclaration de la guerre de 1939. *Gringoire*, qui avait violemment pris parti contre le Cartel des Gauches en 1932 et contre le Front populaire en 1936 — ses polémiques virulentes valurent à son directeur plusieurs duels, notamment une rencontre avec César Campinchi qu'il blessa, — se rallie en 1940, au Gouvernement du Maréchal Pétain mais n'en accepte aucune subvention : son tirage, pour la seule zone libre et l'Afrique du Nord, atteint 475.000 exemplaires.

En 1943, lors de l'occupation de la Corse par l'Italie, Carbuccia publie une brochure *Corse, terre de fidélité* qui lui vaut d'être l'objet d'un mandat d'arrêt des autorités militaires italiennes. En 1944, les allemands interdisent *Gringoire*.

A la libération, Carbuccia demeure à Paris, mais condamné par contumace par une cour de justice, à cinq ans de travaux forcés, il passe en Suisse. Dès la suppression des juridictions d'exception, il se présente devant le tribunal militaire qui prononce son acquittement, après abandon de l'accusation.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, Commandeur de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Roumanie et de l'Ordre royal d'Isabelle la Catholique.

CARDENAU DE BORDA (JEAN, BAPTISTE, ALEXANDRE DE), né le 28 octobre 1823 à Tilh (Landes), mort le 9 mars 1904 à Tilh.

Député des Landes de 1876 à 1877 et en 1885 (invalidé).

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COGNEX, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 579.)

Il ne fit plus acte de candidature, et se retira dans sa commune natale où il mourut le 9 mars 1904, âgé de 81 ans.

CARDET (ALEXANDRE, GEORGES), né le 2 mars 1856 à Harfleur (Seine-Maritime), mort en 1941.

Député de la Seine de 1902 à 1906.

Né en Normandie d'un père qui travaillait dans la mégisserie, Alexandre Cardet, lui-même ouvrier mégissier, vint à Paris à l'âge dix-neuf ans.

Il prit une part très active au mouvement syndical et professionnel et, en 1890, fut élu conseiller prud'homme de la Seine ; réélu en 1893 et en 1899, il présida le Conseil prud'homal en 1901. En 1900, il avait été désigné par ses pairs pour représenter au Conseil supérieur du Travail les chambres syndicales des cuirs et peaux.

Propagandiste ardent et conférencier très écouté du parti socialiste, il fut candidat aux élections municipales de 1896 dans le quartier de la Maison Blanche, mais subit un échec.

Aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902, il se présenta dans la première circonscription du XIII^e arrondissement de Paris et fut élu au deuxième tour de scrutin par 3.746 voix contre 3.588 au député sortant nationaliste, Paul Bernard.

Inscrit au groupe socialiste, il fut membre de diverses commissions, notamment de celle du travail et de celle des postes et télégraphes. Lors de la discussion en séance publique du budget de l'exercice 1905, il intervint pour demander la création d'une école d'arts et métiers dans le XIII^e arrondissement.

Aux élections générales de 1906, il fut battu de justesse par Charles Leboucq qui obtint 3.816 voix alors qu'il en recueillait lui-même 3.756. Cependant, il ne se représenta pas aux élections suivantes et renonça définitivement à la carrière parlementaire.

Il est mort, pendant l'occupation, au début de l'année 1941, à 85 ans. Mais, n'ayant pas laissé d'ayants-droit, la Chambre des députés ne fut pas informée de la date exacte et du lieu de son décès.

CARDON (ARMAND, LOUIS), né le 27 septembre 1850 à Douai (Nord), mort à Neuilly-sur-Seine le 23 septembre 1923.

Député du Nord de 1900 à 1906.

Après avoir fait ses études classiques au lycée de Douai, ville où son père exerça la profession de notaire pendant trente-six ans, Armand Caron suivit les cours de la Faculté de Droit, obtint la licence en 1883 et prêta serment d'avocat devant la Cour d'Appel de sa ville natale.

Quelques années plus tard, il abandonna le barreau pour prendre la direction d'une importante exploitation agricole et devint membre de la Société des Agriculteurs du Nord.

Tenté par l'action civique et politique, il fut délégué cantonal, vice-président

d'honneur des Sauveteurs du Nord, membre du comité directeur de la Ligue républicaine de l'arrondissement de Douai et représenta de 1898 à 1910 le canton de Douai-Sud au conseil d'arrondissement qu'il présida de 1901 à 1904.

Le 24 juin 1900, lors d'une élection partielle provoquée par le décès du baron Raoul des Rotours, qui était député de la deuxième circonscription de Douai, il posa sa candidature comme républicain progressiste et fut élu au premier tour de scrutin par 5.811 voix contre 4.959 à M. Dumont, radical-socialiste.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il fut réélu au deuxième tour de scrutin, d'extrême justesse, avec 7.479 voix contre 7.417 à M. Dehau, conservateur.

À la Chambre, Armand Cardon ne se fit inscrire à aucun groupe. Il fut membre de diverses commissions, notamment de celle du règlement et de celle du commerce et de l'industrie.

Le 2 avril 1905, il fut candidat à une élection sénatoriale motivée par le décès de M. Emile Dubois et par la démission de M. Jean-Baptiste Trystam : il ne fut pas élu bien qu'il eût obtenu 1.114 voix au premier tour de scrutin et 1.128 au second tour, car M. Jean Trystam et M. Hayez recueillirent respectivement 1.296 voix et 1.292 voix.

Armand Cardon sollicita donc le renouvellement de son mandat de député aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, mais il échoua au second tour de scrutin devant M. Guislain qui obtint 7.822 voix alors qu'il en avait lui-même 6.901.

Il renonça alors à la vie parlementaire pour se consacrer à ses obligations professionnelles. Il devait finir ses jours à Neuilly-sur-Seine, et ses obsèques furent célébrées en l'église Saint-Pierre de Douai le 28 septembre 1923. Il avait 63 ans.

CARETTE (ALBERT, ALEXANDRE), né le 23 avril 1841 à Abbeville (Somme), mort le 9 janvier 1908 à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Député de la Somme de 1882 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUVY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 530.)

Il abandonna définitivement la politique et se retira à Montreuil-sur-Mer, où il mourut le 9 janvier 1908 à 67 ans.

CARLIER (LÉON, JULES, FERDINAND), dit CARLIER-CAFFIERI né le 9 décembre 1878 à Villers-Pol (Nord).

Député du Nord de 1926 à 1932.

Né d'une famille d'agriculteurs, Jules Carlier-Caffieri après des études secon-

dares au lycée de Valenciennes, entre à l'École nationale d'agriculture de Rennes où il obtient le diplôme d'ingénieur agricole. En 1904, il reprend l'importante exploitation paternelle et remporte de nombreuses récompenses aux concours agricoles départementaux ainsi qu'au concours général de Paris.

Mobilisé le 2 août 1914, il s'évade de Maubeuge après la capitulation de cette citadelle. En 1916, il est promu sous-lieutenant. Sa brillante conduite au front lui vaut d'être décoré de la Croix de guerre.

La paix revenue, il regroupe les anciens combattants de Villers-Pol pour assurer la défense de leurs droits. Il se préoccupe aussi du sort des sinistrés et devient vice-président, puis président de l'Union des coopératives de reconstruction de l'arrondissement d'Avesnes.

Jules Carlier-Caffieri s'occupe en même temps des problèmes qui se posent dans le monde agricole. Membre de la société des agriculteurs du Nord, il en est élu vice-président en 1920, puis président en 1930 pour le rester jusqu'en 1932. Il devient également membre, puis président de la Chambre d'agriculture du Nord où il est réélu en 1930 et en 1936 sur une liste d'Union agricole.

Déjà conseiller municipal de Villers-Pol de 1908 à 1912, il est réélu aux élections municipales de 1919 et devient maire le 10 décembre 1919 ; il le restera jusqu'en septembre 1944. Aux élections cantonales de 1919, il est élu conseiller général du canton du Quesnoy et siégera pendant neuf ans à l'assemblée départementale.

Le 12 décembre 1926, une élection législative complémentaire a lieu dans le département du Nord pour le remplacement de trois députés décédés : Jules Carlier-Caffieri, qui se présente sur une liste républicaine d'Union nationale est élu avec ses deux colistiers. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et est membre de la Commission des comptes définitifs et des économies, de la Commission des douanes et des conventions commerciales, de la Commission du travail et de la Commission de l'agriculture.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal, il est candidat dans la troisième circonscription d'Avesnes sous l'étiquette « concentration républicaine ». Il est élu au deuxième tour, par 6.421 voix contre 5.539 à M. Alfred Lacourt, radical-socialiste.

Membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission des régions libérées, il dépose une proposition de loi tendant à réglementer l'utilisation du benzol et de l'alcool industriel comme carburant et à créer des ressources pour alimenter la caisse du Service des alcools (1932). Au cours de la discussion du budget général de l'exercice 1931-1932, il intervient sur l'article 50 de la loi de finances qui étend la gratuité de l'externat aux classes de 5^e des établissements secondaires de l'Etat (1931). Lors du vote

des crédits du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1932, il demande le maintien des subventions allouées aux offices régionaux et départementaux agricoles ; il présente des observations sur la fixation des contingents d'importation des produits laitiers et insiste pour que le contrôle sur les importations frauduleuses de beurre soit renforcé (1932).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il sollicite le renouvellement de son mandat, mais est battu au deuxième tour de scrutin par son adversaire M. Alfred Lacourt, qui l'avait évincé du conseil général, et qui obtient 8.204 voix contre 4.926 à lui-même.

Six mois plus tard Jules Carlier-Caffieri pose sa candidature aux élections sénatoriales sur une liste de concentration républicaine. Au premier tour de scrutin, il obtient 1.066 voix, ce qui le classe au septième rang pour huit sièges à pourvoir ; au deuxième tour de scrutin le nombre de suffrages qu'il recueille s'élève à 1.120, mais il n'est plus qu'au quinzième rang et il retire sa candidature avant le troisième tour. Il renonce alors définitivement à la vie parlementaire.

Outre la Croix de guerre 1914-1918 Jules Carlier-Caffieri s'est vu décerner la Croix de chevalier de la Légion d'honneur et le Mérite agricole.

CARLIER (VINCENT, PAUL), né le 29 avril 1859, à Paris, mort le 22 mai 1917, à Nanterre (Seine).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1906 à 1910.*

Né à Paris, Vincent Carlier vint très jeune dans les Bouches-du-Rhône, où il se fit adopter par la ville de Marseille. Attiré par le journalisme, il collabora à divers organes socialistes, notamment à l'hebdomadaire *l'Action socialiste*, et dirigea le journal *La Journée*.

Après s'être dépensé sans compter pendant plusieurs années pour soutenir les candidats du parti socialiste et républicain dans les Bouches-du-Rhône, sans avoir sollicité aucun mandat pour lui-même, il fut désigné par le congrès socialiste comme candidat aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906 dans la cinquième circonscription de Marseille. Ses amis l'avaient choisi en raison de son talent qui lui permettait d'être toujours courtois avec ses adversaires, de son intégrité et de son indépendance de caractère. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 7.486 voix contre 6.605 à M. Saint-Yves.

Inscrit au groupe socialiste S.F.I.O. et membre de diverses commissions spéciales, notamment de celle du commerce et de l'industrie, il déposa une proposition de loi tendant à constituer au profit de l'Etat le monopole des assurances (1908). Dans la discussion générale du budget de l'exercice 1910, il demanda que

la houille blanche fut exploitée par la collectivité au profit de tous et, lors du vote de la loi de finances, il soutint une disposition additionnelle relative aux concessions de cours d'eau (1910). Il soutint, également, dans la discussion de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, un amendement tendant à couvrir les charges de la retraite-vieillesse par les revenus du monopole des assurances et de l'exploitation par l'Etat des forces hydro-électriques (1910).

Vincent Carlier sollicita le renouvellement de son mandat aux élections générales de 1910 dans la même circonscription, mais il échoua dès le premier tour de scrutin, n'ayant obtenu que 2.906 voix contre 6.536 à M. Auguste Bouge, radical-socialiste. Il ne se représenta pas aux élections de 1914 et mourut trois ans plus tard, alors qu'il n'avait que 58 ans.

Il laissa deux ouvrages : *Souvenirs d'une période électorale à Salente* (1903) et *l'Art et la propriété* (1908).

CARMAGNOLLE (JOSEPH, Hubert) né le 25 avril 1879 à Cotignac (Var), mort le 28 septembre 1944, route d'Entrecasteaux (Var).

Député du Var de 1924 à 1936.

Fils de cultivateur, Hubert Carmagnolle devint lui-même agriculteur et resta fidèle toute sa vie à son village natal dont il fut maire pendant de très longues années.

Militant de bonne heure de la fédération socialiste du Var, il demeura, lors de la scission de Tours, au parti socialiste unifié, ce qui lui valut, pendant toute sa carrière politique, de violentes attaques du parti communiste.

Il fut élu pour la première fois à la Chambre des Députés, aux élections générales du 11 mai 1924 sur la « Liste de la coalition rouge », conduite par Renaudel, qui enleva les quatre sièges du département. Membre de la Commission de l'agriculture, il déposa une proposition de loi tendant à venir en aide aux agriculteurs du Var éprouvés par les gelées et les orages de grêle (1926). Dans la discussion du budget général de l'exercice 1925, il intervint au sujet des allocations viagères des assurés obligatoires et facultatifs (1924). Dans la discussion du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1925, il soutint un amendement relatif aux coopératives de production agricole (1926). Il soutint également un amendement lors des débats sur un projet et des propositions de loi concernant les accidents du travail (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, il fut élu député de l'arrondissement de Brignoles, au second tour par 5.114 voix contre 3.108 à M. Gavoty et 1.280 à M. Barbaroux. A celles du 1^{er} mai 1932, il fut réélu, dès le première tour, par 5.160 voix contre

3.865 à M. Ricard et 1.153 à M. Gaou. Membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il consacra l'essentiel de son activité durant ces deux législatures aux questions agricoles. C'est ainsi qu'il élaborait des rapports sur une proposition de résolution relative à la répression des fraudes sur l'essence de lavande (1929) et sur des propositions et un projet de loi relatifs aux primes à l'oléiculture (1930).

Il prit part à la discussion d'un projet de loi autorisant l'attribution d'une avance à la Caisse nationale de Crédit agricole (1931) et fut nommé par la Chambre, membre de la Commission plénière de ladite Caisse nationale (1932). Enfin, au cours de la discussion du projet de loi relatif à la viticulture et au commerce des vins, il soutint un amendement concernant l'application du blocage aux départements dont la superficie en vignobles était inférieure à celles des années précédant l'invasion du phylloxéra (1932).

Aux élections générales du 26 avril 1936, Hubert Carmagnolle n'obtint, au premier tour de scrutin que 1929 voix, ce qui le classait au quatrième rang des candidats en présence : il ne maintint pas sa candidature pour le second tour.

Resté maire de Cotignac sous l'occupation, il fut arrêté et traduit devant le Comité départemental de libération de Brignoles qui le relâcha, aucun fait de collaboration n'ayant été retenu contre lui. Mais il fut enlevé à son domicile le 28 septembre 1944 et assassiné sur la route d'Entrecasteaux (Var). Il était âgé de 65 ans.

CARNAUD (ANTOINE, ALBERT, *Maximilien*), né le 6 juillet 1863 à Paris, mort le 5 novembre 1937 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1894 à 1910.*

Fils de Jean-Baptiste Carnaud et de Marie Watrison, artistes lyriques, Maximilien Carnaud fut orphelin de bonne heure et dut se mettre au travail, dès l'âge de 15 ans, comme garçon de courses dans une maison de commerce. Mais il poursuivit fort courageusement ses études et, en 1880, il était nommé instituteur dans les Bouches-du-Rhône.

Il milita bientôt dans le parti socialiste et fut élu conseiller municipal de Marseille en 1886, réélu et nommé adjoint au maire en 1892. En 1891, il s'était présenté au Conseil général dans le canton de Gardanne et avait échoué, mais six mois plus tard, il était élu conseiller général du septième canton de Marseille.

Aux élections générales législatives de 1893, il se présente dans la première circonscription de Marseille contre Paul Peytral, Ministre des Finances du Cabinet Charles Dupuy. Il n'obtint que 1.803 voix contre 7.353 à son adversaire. En

outre, il est traduit devant le Conseil départemental de l'Instruction publique pour avoir défendu des théories collectivistes et il est révoqué de ses fonctions d'instituteur.

Quelques mois plus tard, au renouvellement triennal du 7 janvier 1894, Paul Peytral est élu sénateur. Lors de l'élection partielle qui a lieu le 18 février suivant pour pourvoir à son remplacement, Maximilien Carnaud pose à nouveau sa candidature, et il emporte le siège au second tour de scrutin, par 6.138 voix contre 5.745 à M. Chanot, radical. Il sera réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au second tour, par 6.983 voix contre 6.686 à M. Vassal, radical, puis les 27 avril et 11 mai 1902, également au second tour, par 6.431 voix contre 5.774 à M. Vassal, enfin à celles du 6 mai 1906, au premier tour, par 5.904 voix contre 4.730 à M. Grandval.

Au cours de ces quatre législatures, Maximilien Carnaud a fait preuve d'une débordante activité. Dès son arrivée au Palais-Bourbon, il se signale par une retentissante interpellation contre le Gouvernement Charles Dupuy au sujet des mesures disciplinaires qui avaient frappé trois fonctionnaires des Bouches-du-Rhône ayant voté, comme conseillers généraux, des vœux (tenus pour injurieux à l'égard du Gouvernement (1894). Il interpelle ensuite le Gouvernement sur la situation faite aux travailleurs atteints par la modification des services maritimes postaux entre la France et l'Algérie (1895), sur la nomination de Paul Doumer au poste de Gouverneur général de l'Indochine (1897), sur la mort du cavalier Agostini du 9^e Hussards à Marseille (1897). Membre de diverses commissions, spécialement de la Commission de la marine et de la Commission de l'enseignement, les propositions de loi qu'il a déposées et les discussions auxquelles il a participé en séance publique sont trop nombreuses pour pouvoir être énumérées dans ce cadre restreint. Bien entendu, il s'intéresse tout particulièrement aux problèmes qui se posent dans son département : membre de la Commission du canal du Rhône, il contribue au vote, par le Parlement, en 1901, de ce projet si utile pour le développement du commerce marseillais. Il intervient à de multiples reprises, soit par le dépôt de propositions, soit au cours de débats budgétaires, en faveur des marins, des pêcheurs, des douaniers. En 1904, il interpelle le Gouvernement sur la législation du travail à bord des navires de commerce. En 1909, il est chargé d'exposer l'avis de la Commission de la marine sur le projet de loi approuvant une convention entre l'Etat et la compagnie des Messageries maritimes pour l'exploitation de services de navigation d'intérêt général ; en 1910, il exprime l'avis de la même commission sur le projet de loi relatif à l'exercice de la pêche côtière.

En ce qui concerne les problèmes d'ordre plus général, on peut citer parmi les propositions de loi dont il fut l'auteur, celle tendant à refuser la naturalisation

aux étrangers qui se sont soustraits au service militaire à la fois chez eux et en France (1894), celle ayant pour objet la limitation et l'organisation de l'affichage électoral (1898), celle concernant les sociétés des auteurs et compositeurs de musique (1903), une proposition de loi tendant à expérimenter un impôt général sur les revenus (1906), une proposition de loi concernant la participation des communes aux bénéfices résultant des plus-values de terrains ou d'immeubles obtenues à la suite de travaux exécutés par leur soin dans un but d'intérêt général (1907).

Mais sa préoccupation essentielle a été, tant au Parlement que dans le pays, la lutte contre l'enseignement confessionnel et l'organisation de l'enseignement laïque. Farouche anticlérical, il entreprit des tournées de conférences dans toute la France pour réaliser l'union des instituteurs laïques et « opposer l'enseignement de la morale scientifique à celui des morales religieuses ». En 1899, il fonde le *Bulletin des Instituteurs et Institutrices de France*.

A la Chambre, dès 1895, il dépose : une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les traitements du personnel de l'enseignement primaire. En 1899, une seconde proposition de loi ayant pour objet d'interdire l'enseignement à tout homme qui fait vœu de chasteté et, au cours de la législature, fonde le groupe parlementaire de l'enseignement, — il en est élu secrétaire — dont l'action est décisive dans la défaite des partisans de la loi Falloux. Dans la législature suivante, il dépose une proposition de loi tendant à assurer l'égalité des enfants devant l'instruction (1902), une proposition de loi tendant à réorganiser le Conseil supérieur de l'instruction publique (1904) et il élabore un rapport concernant la participation de l'Etat à l'entretien des collèges communaux de jeunes filles (1905). En 1906, il interpelle le gouvernement sur l'organisation républicaine de l'éducation et de l'enseignement en France. Enfin, il reprend sa proposition de loi tendant à assurer l'égalité des enfants devant l'instruction et rédige, au nom de la Commission de l'enseignement, le rapport sur cette proposition (1909).

En septembre 1906, Maximilien Carnaud se sépare des socialistes unifiés pour se rapprocher des socialistes indépendants. Il devient co-directeur de la *Petite République*. Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il sollicite à nouveau le renouvellement de son mandat, mais il échoue au deuxième tour de scrutin, n'obtenant que 5.819 voix contre 6.302 à son adversaire M. Amable Chanot.

Nommé receveur particulier des Finances, à Joigny (Yonne) où il exerce ces fonctions du 1^{er} décembre 1912 au 8 novembre 1926, il devient ensuite Receveur-Percepteur à Vanves (Seine) où il restera jusqu'à son admission à la retraite, le 1^{er} janvier 1931. Il se retirera enfin à Marseille, sa ville d'adoption, où il mourra âgé de 74 ans, le 5 novembre 1937.

CARNÉ DE COETLOGON (HENRI, JEAN-BAPTISTE, ANTOINE, MARQUIS DE), né le 17 janvier 1834 à Sévignac (Côtes-du-Nord), mort le 23 janvier 1912 au château de la Villesblanc en Sévignac (Côtes-du-Nord).

*Sénateur des Côtes-du-Nord
de 1880 à 1912.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 582.)

En 1889, il se fit entendre sur : la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, le recrutement de l'armée, les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et le traitement du personnel de ce service, et le livre III du Code rural.

En 1890, il fut nommé membre de la Commission relative aux travaux du port du Havre et de la Basse-Seine ; il parla à nouveau sur le livre III du Code rural et sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et intervint dans la discussion de la proposition de loi relative au régime des raisins secs, ainsi que dans celle du budget de l'exercice 1891.

En 1891 il fut élu Secrétaire du Sénat, et se fit entendre sur : le projet de loi tendant à autoriser le Mont-de-Piété de Paris à faire des avances sur valeurs mobilières au porteur, le projet de loi portant fixation du tarif général des douanes, et le budget de l'exercice 1892.

En 1892, il retrouva ses fonctions de Secrétaire du Sénat, et prit part à la discussion : du budget de l'exercice 1892, de la proposition de loi relative aux arrêtés administratifs agréant des gardes particuliers et du projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs, entre patrons, ouvriers et employés.

Toujours secrétaire du Sénat en 1893, il participa aux débats sur l'assistance médicale gratuite, et le budget de l'exercice 1894.

Il retrouva son siège au renouvellement du 7 janvier 1894, au premier tour de scrutin, par 714 voix sur 1248 votants. Il déclina aussitôt toute candidature aux fonctions de Secrétaire. Membre de diverses commissions spéciales, il se fit entendre sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine.

En 1895, il s'intéressa tout spécialement à la réforme de l'impôt des prestations, aux abattoirs publics autorisés et à la création de nouveaux abattoirs, au budget de l'exercice 1895 et à celui de l'exercice 1896.

En 1896, il se préoccupa tout spécialement du recrutement de l'armée (service de deux frères), de l'inscription maritime et de la fabrication, de la circulation et de la vente des vins artificiels.

En 1897 il parla sur la protection de la santé publique, sur le budget de l'exer-

cice 1897, sur le permis de navigation maritime, l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde, et encore une fois sur la réforme de l'impôt des prestations.

En 1898, il prit part aux discussions sur : la police de la chasse, les accidents du travail, le budget de l'exercice 1898, la trahison et l'espionnage, et la police sanitaire des animaux.

En 1899 il se fit entendre sur : la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications de denrées alimentaires et des produits agricoles ; la modification du tarif des douanes ; l'organisation des régiments de tirailleurs algériens ; la nouvelle évaluation des propriétés non bâties ; les accidents du travail ; le budget de l'exercice 1899, et les opérations de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents.

En 1900 il participa à la discussion du budget de cet exercice, du projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique, du projet de loi sur le régime des boissons et de celui relatif aux taxes de remplacement votées par le Conseil municipal de Paris.

En 1901, il se préoccupa du budget de cet exercice, de l'incompatibilité appliquée aux médecins de l'assistance publique, du contrat d'association, et du régime des admissions temporaires des bîés.

En 1902, avec la même activité, il s'intéressa à la protection de la santé publique ; au budget de l'exercice 1902 ; et au recrutement de l'armée.

En 1903, il fut réélu au renouvellement du 4 janvier, par 852 voix sur 1.244 votants, au premier tour de scrutin. Toujours membre de commissions diverses, il se fit entendre sur : le recrutement de l'armée ; le budget de l'exercice 1903 et de l'exercice 1904 ; en 1904 sur l'enseignement secondaire libre ; le service des enfants assistés, et la convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique occidentale ; en 1905 sur : le recrutement de l'armée, le budget de l'exercice 1905 ; l'amnistie ; et la séparation des Eglises et de l'Etat ; en 1906 sur : les actes de corruptions dans les opérations électorales ; en 1907 sur : la destruction des pieux et des corbeaux ; le budget de l'exercice 1908 ; en 1908 sur le budget de l'exercice 1909 ; en 1909 sur les retraites ouvrières ainsi qu'en 1910 ; en 1911 sur les exploitations forestières.

Il présidait, depuis 1903, la droite du Sénat. Malade, il ne se représenta pas au renouvellement du 7 janvier 1912 et mourut quelques jours plus tard, en son château de la Villesblanc en Sévignac (Côtes-du-Nord). Il était âgé de 78 ans.

Sa famille reçut un télégramme de condoléances du duc d'Orléans.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

CARNOT (ERNEST, CLAUDE, JEAN), né le 26 décembre 1866 à Annecy (Haute-Savoie), mort le 15 janvier 1955 à Paris-16^e.

Député de la Côte-d'Or de 1895 à 1898.

Second fils du quatrième président de la III^e République, Ernest Carnot, après des études classiques au lycée Condorcet à Paris, entra à l'Ecole nationale supérieure des Mines et suivit en même temps les cours de la Faculté de droit. Licencié en droit en 1890, il obtint l'année suivante le diplôme d'ingénieur civil des Mines.

Nommé aussitôt inspecteur des Messageries maritimes, il effectua en Extrême-Orient une mission d'étude consacrée particulièrement aux charbonnages du Japon et du Tonkin : les résultats de ses travaux firent l'objet de plusieurs articles dans la *Revue scientifique*. En 1893, il fut chargé d'une nouvelle mission en Amérique du Sud où il organisa le service postal des Messageries maritimes. En 1894, il fut nommé administrateur de cette compagnie et désigné comme adjoint au Commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

Le 24 juin 1894, Sadi Carnot est assassiné. Quelques mois après, Pierre Guéneau, député de la deuxième circonscription de Beaune qu'avait représenté Sadi Carnot de 1876 jusqu'à son élection à la première magistrature du pays, meurt en cours de législature. Ernest Carnot est sollicité de poser sa candidature à l'élection partielle qui se déroule le 6 janvier 1895 : aucun concurrent ne lui est opposé et il est élu à l'unanimité des 9.337 suffrages exprimés sur 9.643 votants et 14.716 inscrits. La même année, il est élu conseiller général du canton de Nolay qui avait également envoyé siéger son père à l'assemblée départementale de la Côte-d'Or dès 1871.

A la Chambre des Députés, Ernest Carnot s'inscrit au groupe des républicains de gouvernement. Il fait partie de diverses commissions, particulièrement de celle chargée de l'examen des projets relatifs aux colonies. Il est élu Secrétaire de la Chambre le 12 novembre 1895, réélu en 1896, mais fait connaître en janvier 1897 qu'il n'est plus candidat à cette fonction.

Sa carrière politique fut très courte, car il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat de député aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 et, aux élections cantonales de 1901, il abandonna son siège de conseiller général à son frère François.

En revanche, il devait faire dans l'industrie une très longue et très brillante carrière. Il fut, en effet, le fondateur en 1903, de la Société de la Viscose française et participa à la création de l'industrie des textiles artificiels en Suisse, en Espagne, en Italie et en Belgique. Il fonda aussi, en 1913, la société « La Cellophane » dont il resta président jusqu'en 1930. A

sa mort, survenue alors qu'il venait d'avoir 88 ans, il était président de la Viscose française sans interruption depuis plus de 51 ans, président de la Société de Participation de Rayonne (S.O.P.A.R.A.) dont il fut administrateur de 1905 à 1922 puis président depuis 1922, administrateur d'honneur de la Compagnie des Transports océaniques qui reprit une partie de l'activité des Messageries maritimes dont il était resté administrateur pendant plus de 50 ans, administrateur de la Compagnie Tunisienne des phosphates du Djebel M'Dilla depuis 1920, président de la Société anonyme de la Grande Comore.

Ernest Carnot avait été promu Commandeur de la Légion d'Honneur le 9 août 1929. Il était en outre titulaire de nombreuses décorations étrangères.

Il était le petit-fils d'Hippolyte Carnot, sénateur inamovible, et avait épousé Marguerite Chiris, fille du sénateur des Alpes-Maritimes.

CARNOT (FRANÇOIS, ADOLPHE, LÉON), né le 22 février 1872 à Paris, mort le 24 décembre 1960 à Paris.

*Député de la Côte-d'Or de 1902 à 1910.
Député de la Seine-et-Oise
de 1910 à 1914.*

Frère du précédent, François Carnot fit ses études au Lycée Janson de Sailly, à l'École Monge puis à l'École Centrale de Paris, où il obtint en 1896 le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures. En 1897 il fut nommé délégué général des musées centennaux et contribua à préparer l'exposition universelle de 1900.

Élu membre du Conseil général de Nolay (Côte-d'Or) en 1901 — (en remplacement de son frère Ernest) il battit le député sortant M. Jean-Baptiste Guéneau lors des élections générales législatives du 27 avril 1902 — par 6.551 voix contre 5.586 — dans la deuxième circonscription de Beaune (Côte-d'Or), au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe progressiste, il fut Secrétaire de la Chambre (1904 et 1905) et membre de diverses commissions spéciales. Il intervint, notamment, dans le débat sur le projet de loi concernant la séparation des Églises et de l'État : au nom de quelques uns de ses collègues, et en son nom personnel il déclara que ses amis et lui voteraient le projet « dans un esprit d'entente et d'apaisement », bien qu'il ne leur donnât point toute satisfaction.

Il fut réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin dans la même circonscription, avec un nombre de voix en légère diminution (6.090 voix) celles de son adversaire M. Guéneau ayant au contraire augmenté (5.749). Membre de diverses commissions, il s'intéressa en particulier aux problèmes du vin. En 1907 il déposa un ordre du jour favorable au Gouvernement au cours

de la discussion des interpellations sur les affaires marocaines : MM. Boni de Castellane et Edouard Vaillant avaient dénoncé, pour des raisons différentes, « la politique de conquête » de la France au Maroc, mais l'ordre du jour de François Carnot fut adopté.

Lors des élections générales du 24 avril 1910 il changea de circonscription : 6.160 électeurs d'Étampes (S.-et-O.) le choisirent comme député, sur 10.444 votants, au premier tour de scrutin, son principal adversaire, M. Milhaud, n'en ayant obtenu que 2.396.

Il fut membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, et de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette. Intéressant au renouveau de l'art décoratif en France il devint en 1910 président de l'Union centrale des arts décoratifs. Il déposa une proposition de loi tendant à organiser en 1915 à Paris une exposition internationale des arts décoratifs.

Il abandonna alors la carrière politique. Membre du Conseil des Musées nationaux il fut l'animateur de la grande exposition internationale de 1925. Il dirigea la manufacture des Gobelins de 1932 à 1937, et lui donna une orientation nouvelle (modernisation des techniques, appel à des artistes modernes). Il fonda le musée Fragonard de Grasse. Il fut président du jury de l'Exposition de 1937.

Il mourut à Paris le 24 décembre 1960, à 88 ans.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole, et titulaire de nombreuses décorations étrangères.

Il avait épousé Valentine Chiris. Il possédait une admirable collection de verreries françaises et de faïences du Midi.

CARNOT (JEAN), né le 13 juillet 1881 à Paris.

Député de la Charente de 1924 à 1928.

Fils d'Adolphe Carnot, inspecteur général des mines, membre de l'Institut, neveu du président Sadi-Carnot, petit-fils d'Hippolyte Carnot et, du côté maternel, de Jean-Jacques Durieu, député républicain du Cantal, Jean Carnot entre second à l'École nationale supérieure des Mines ; il est également ingénieur électricien et licencié en droit.

En 1912 il publie, en collaboration, un ouvrage sur « *Les sources de l'énergie calorifique* ».

Conseiller général de la Charente depuis 1908, vice-président du parti républicain démocratique et social, M. Jean Carnot se présente, dans le département de la Charente, aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste de concentration républicaine. Second de liste il obtint cependant le nombre de voix le plus élevé — 20.995 sur 81.083 votants —

et fut le seul élu de sa tendance, à la plus forte moyenne. Inscrit au groupe de la gauche républicaine il devint membre de la Commission des travaux publics, de la Commission de l'armée, de la Commission du travail, vice-président de la Commission des mines et de la force motrice.

Il déposa une proposition de loi tendant à réduire de six mois la durée du service militaire de tous les fils de famille nombreux ayant cinq frères ou sœurs vivants plus jeunes qu'eux (1925). Il fut rapporteur d'un certain nombre de textes concernant notamment : les distributions d'énergie électrique (1925) le régime international des voies ferrées (1925) l'emploi obligatoire des mutilés (1927). Il prit part à la discussion du budget de 1925 en ce qui concerne l'établissement de l'impôt sur le revenu (1925).

De nouveau candidat aux élections générales du 22 avril 1928, dans la circonscription de Confolens, il fut battu par M. Edouard Pnscaud qui obtint 7.934 voix sur 15.007 votants, contre 6.637 à lui-même.

Il abandonna alors la vie publique.

Il partage son temps entre son appartement de la rue de Solferino, à Paris, et sa propriété de Savignac, par Chabannais (Charente).

Il fut président de l'Union des sociétés de tir de France, président de l'Union internationale de tir, président de l'Union des sociétés de gymnastique de France, et président de nombreuses sociétés industrielles et meunières.

En 1939 il fut nommé Secrétaire général du Service des recherches scientifiques au Ministère de l'Armement.

Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de nombreux ordres étrangers.

Il avait épousé Geneviève Merillon, fille du député de la Gironde, décédée en 1962.

CARNOT (MARIE, FRANÇOIS, Sadi), né le 11 août 1837 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 24 juin 1894 à Lyon (Rhône).

Représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député de la Côte-d'Or de 1876 à 1887. Président de la République de 1887 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 587.)

Malgré les difficultés auxquelles il eut à faire face durant sa présidence : affaire de Panama, affaire Wilson, agitation boulangiste etc..., l'ordre ne fut jamais troublé et il sût gagner à la France un surcroît de prestige à l'étranger. Dès son

avènement il s'était fait un devoir d'assister à toutes les solennités publiques et d'entreprendre des voyages, dans les départements pour en étudier les besoins et les satisfaire autant qu'il se pouvait. Sa présence contribuait à répandre dans les populations françaises le sens de la concorde et l'attachement à la République. N'avait-il pas déclaré en acceptant son mandat, qu'il le considérait comme un haut témoignage du désir de pacification et de concorde, dont la France était animée ?

C'est au cours d'un de ces voyages, alors qu'il visitait l'exposition de Lyon au Palais de la Bourse, le 24 juin 1894, qu'un anarchiste italien, Caserio, le frappa au flanc d'un coup de poignard. Il mourut dans la nuit, des suites de cet abominable attentat.

À la séance de la Chambre des Députés du lendemain, le Président Casimir-Perier donna lecture à ses collègues d'une lettre du Chef du gouvernement Charles Dupuy faisant part de la douloureuse nouvelle. La même cérémonie eut lieu le même jour au Sénat où la même lettre fut lue par le Président Challemeil-Lacour. « M. Carnot a succombé cette nuit à Lyon, aux suites de l'odieux attentat dont il avait été victime à la sortie du Palais de la Bourse. La France, frappée de stupeur à la nouvelle de ce crime abominable, transmet de toutes parts au Gouvernement l'expression de son émotion et de sa douleur. Elle pleure dans le Président de la République le loyal serviteur, le citoyen intègre qui, pendant sept années a porté avec honneur et fidélité le drapeau national, et inspiré à l'Europe des sentiments qui nous sont une consolation dans la cruelle épreuve que nous traversons. La République gardera la mémoire de son Président. Sa sympathie est acquise à la famille qui le pleure et qui, comme lui, est digne de la France. Le pays tout entier s'associera au mouvement d'indignation que l'attentat de Lyon excite au sein du Gouvernement et de la représentation nationale ».

Les deux présidents, en des paroles émus associèrent leur Assemblée aux sentiments exprimés par le Chef du Gouvernement et les Chambres se séparèrent au milieu de la plus grande émotion.

Ses funérailles nationales eurent lieu le dimanche 1^{er} juillet, et son corps fut inhumé au Panthéon.

Il avait épousé la fille de l'économiste Dupont-White. Celle-ci ne cessa de l'assister durant son septennat, avec un admirable dévouement. Elle refusa la pension nationale que le Gouvernement désirait lui attribuer. Compatissante à toutes les misères, elle laissa en mourant, en 1898, une somme de 50.000 francs à la « Fondation Carnot » qui distribuait des secours aux veuves des ouvriers.

Sadi Carnot était le père d'Ernest et de François Carnot, et l'oncle de Jean Carnot (voir ci-dessus).

CARON (RENÉ, FRANÇOIS), né le 8 juillet 1861 à Paris, mort le 27 octobre 1930 à Besançon (Doubs).

Député du Doubs de 1919 à 1924.

Après avoir accompli ses études au lycée de Besançon et à l'Institut national agronomique, René Caron s'installa à Arc-et-Senans (Doubs) en 1889 où il dirigea une affaire d'élevage et de laiterie.

Président de l'Union des syndicats agricoles du Doubs, conseiller municipal d'Arc-et-Senans, président de l'action libérale populaire, il se présenta aux élections générales législatives du 26 avril 1914. Il fut battu au premier tour de scrutin par Albert Metin, Ministre du Travail, n'obtenant que 5.325 voix contre 6.505 à son adversaire. Plus heureux en 1919, il fut élu le 16 novembre sur la liste de l'Entente républicaine démocratique et libérale, dirigée par le marquis de Moustier. Il s'inscrivit au groupe de l'Entente républicaine démocratique. Devenu membre de la Commission des régions libérées, de la Commission des comptes définitifs et de la Commission de l'agriculture, il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant, notamment, la réduction du nombre des fonctionnaires (1922) et les mutations cadastrales (1922).

Il fut rapporteur du projet de loi modifiant la loi de 1920 sur le crédit et la coopération agricoles (1924). Il prit part, en particulier, aux débats concernant respectivement les stocks de charbon (1921), les économies à réaliser (1924).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 11 mai 1924 et se retira de la vie politique.

Il mourut le 27 octobre 1930 au château de Roche, près de Besançon, à 69 ans.

CARPENTIER (ISIDORE dit CARPENTIER-RISBOURG), né le 12 septembre 1842 à Pommereuil (Nord), mort le 8 septembre 1917 à Pommereuil.

Député du Nord de 1893 à 1898.

Cultivateur et négociant en vins, conseiller municipal de Pommereuil depuis 1868, conseiller d'arrondissement depuis 1892, Isidore Carpentier-Risbourg se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la deuxième circonscription de Cambrai. Dans son programme électoral, il se prononçait pour l'amélioration du sort des travailleurs et déclarait préférer les affaires à la politique tapageuse. Il était partisan de la stabilité gouvernementale, du maintien des lois scolaire et militaire, de la protection de l'agriculture et de l'industrie et de la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Il fut élu au second tour de scrutin, par 10.212 voix contre 8.792 à M. Marliot sur 19.644 votants. Au premier tour il n'était arrivé qu'en seconde position, mais il dépassa assez largement au deuxième son adversaire socialiste.

Essentiellement progressiste et démocrate, il siégea dans diverses commissions, et fut chargé de plusieurs rapports sur les opérations électorales. Malade il dut suspendre ses activités parlementaires. Candidat malheureux aux élections générales du 6 mai 1906 (il n'obtint que 3.463 voix sur 22.611 votants au premier tour de scrutin et se retira au second) il mourut le 8 septembre 1917 à Pommereuil, à 75 ans.

Il avait organisé à Cateau un syndicat agricole cantonal et fondé une association artistique des sociétés musicales du canton, qui se réunissaient deux fois par an sous sa présidence et sa direction.

CARPOT (FRANÇOIS, DURAND, EUGÈNE), né le 11 mai 1862 à Saint-Louis du Sénégal, mort le 4 novembre 1936 à Asnières (Seine).

Député du Sénégal de 1902 à 1914.

François Carpot, dont le père était commissaire de la Marine, fit ses études de droit à Bordeaux puis à Paris où il obtint son diplôme de docteur. Avocat à la Cour, il fut nommé conseiller de préfecture dans la Corrèze en 1889. En 1898, il fut candidat à la députation, à Saint-Louis du Sénégal, mais n'obtint que 2.511 voix contre 2.895 au comte d'Agout. Au contraire, le 27 avril 1902 il écrasa son ancien rival qui n'eut que 281 voix contre 3.292 à lui-même et 1.640 à M. Dreyfus. Membre de la Commission de la marine, de la Commission de comptabilité pour l'année 1904, et de la Commission de révision de la loi de 1853 sur les pensions civiles, il rapporta divers textes concernant notamment : la répression de la candidature officielle (1902) ; la réorganisation des corps disciplinaires de l'armée (1902) ; la réduction des dépenses publiques (1902) ; le règlement de la Chambre (pointage de la présence des députés aux séances de la Chambre) (1902) ; la répression des menées anarchistes (1902). Il prit part à diverses discussions concernant les budgets des exercices 1904, 1905 et 1906, intervenant plus particulièrement au sujet des problèmes coloniaux.

Réélu le 6 mai 1906, avec 2.857 voix sur 5.718 votants, il battit cette fois trois adversaires, Marsat, Teissière et Enguerand de Marigny qui obtinrent respectivement 1.878, 857 et 22 voix. Il redevint membre de diverses commissions, notamment de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies.

Il déposa plusieurs propositions de loi visant entre autres sujets : l'organisation judiciaire (1906) le règlement de la Chambre des Députés (1909), les colonies pénitentiaires (1907). Il prit part aux débats sur les budgets annuels successifs. En 1908 il avait été élu Secrétaire de la Chambre mais déclina l'année suivante une nouvelle candidature à cette fonction.

De nouveau candidat lors des élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il

l'emporta, péniblement, au second tour de scrutin sur 4 adversaires MM. Marsat, Couchard, Tisseyre et Sabourault, obtenant 1.786 voix sur 3.238 votants. Membre de diverses commissions, notamment de celle des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, il déposa plusieurs propositions de loi concernant des questions particulières aux territoires coloniaux. Il prit part aux discussions des budgets des divers exercices. En 1912 il demanda à interpellier le Gouvernement sur la conscription des indigènes en Algérie et dans les colonies françaises.

Lors des élections du 26 avril 1914, François Carpot ne recueillit que 472 voix. Blaise Diagne, candidat d'origine sénégalaise, l'emporta avec 2.424 voix.

François Carpot est mort le 4 novembre 1936 à Asnières, à 74 ans, retiré de la vie politique depuis plus de 20 ans.

CARQUET (FRANCIS), né le 12 octobre 1845 à Seez (Savoie), mort le 23 juillet 1899 à Paris.

Député de la Savoie de 1889 à 1899.

Fils de François Carquet, Représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 puis Sénateur de 1881 à 1891 (Voir ROBERT ET COGNAY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome 1, p. 591.). Francis Carquet fut avocat, juge suppléant, puis juge de paix à Moutiers. Officier porte drapeau des mobiles de la Savoie pendant la guerre de 1870, membre du Conseil général de la Savoie depuis 1878, et de la Commission départementale depuis 1880, membre du Club-Alpin français et de l'Académie du Val d'Isère, il se présenta aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Moutiers, comme républicain. Il battit le candidat conservateur Laissus au premier tour de scrutin, obtenant 3.946 voix contre 3.158, sur 7.145 votants. Siégeant parmi les républicains, il fut membre de diverses commissions spéciales et eut à rapporter sur une élection et plusieurs pétitions.

Réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 20 août 1893, avec 4.441 voix contre 2.261 à M. Dinier sur 6.797 votants, il redevint membre de diverses commissions, notamment de celle des Chemins de fer. Il fut, en particulier, rapporteur de divers projets de loi visant des chemins de fer d'intérêt local.

Il triompha de nouveau au premier tour de scrutin des élections générales du 8 mai 1898 par 4.509 voix contre 2.286 à M. Empereur sur 7.281 votants. Malade, il n'eut aucune activité politique.

Il est mort en cours de mandat le 23 juillet 1899 à Paris. Ce décès ayant eu lieu pendant l'intersession, il ne fût pas prononcé d'éloge funèbre.

Il avait publié en 1880 une brochure intitulée : *Le percement du Petit-Saint-Bernard*, pour l'étude d'une nouvelle voie ferrée, et était l'auteur de divers écrits littéraires.

CARRÉ (RENÉ, CÉSAR, JULIEN, dit CARRÉ-BONVALET), né le 11 août 1875 à Pontarlier (Doubs), mort le 9 février 1953 à Paris.

Député de la Charente-Inférieure de 1914 à 1919.

Sénateur de la Charente-Inférieure de 1934 à 1945.

Fabricant de bijouterie, devenu propriétaire-viticulteur à Nieul-le-Virouil (Charente-Inférieure), officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole, René Carré-Bonvalet se présenta aux élections générales législatives du 10 mai 1914, dans l'arrondissement de Jonzac et fut élu au premier tour de scrutin par 9.653 voix contre 8.182 à M. Larquier sur 18.091 votants.

Inscrit au groupe de l'Union républicaine radicale et socialiste, il devint membre des Commissions de l'Agriculture, et des travaux publics. Il déposa une proposition de loi concernant la résiliation, au profit des employés, de contrats de louages de services (1917) et rapporta plusieurs textes relatifs à la transformation des produits agricoles : emploi de la caséine (1918), fraudes sur le miel (1919), fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine (1919). Il ne se représenta pas aux élections du 16 novembre 1919. Conseiller général de la Charente-Inférieure, il fut élu sénateur le 2 décembre 1934 en remplacement de M. Lauraine décédé le 8 septembre précédent, par 722 voix, sur 1.000 votants, au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il devint membre de la Commission des colonies, de la Commission des douanes et de celle de l'Administration générale, départementale et communale.

Il rédigea notamment plusieurs rapports, au nom de la Commission des douanes, au sujet des surtaxes compensatrices de l'écart des changes (1935-1936). En 1938 il déposa une proposition de résolution tendant à relever les droits de douane sur l'iodo. Réélu au renouvellement du 10 janvier 1939 au premier tour de scrutin, par 588 voix sur 1.010 votants, il redevint membre de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale et de celle des douanes. Il déposa un ordre du jour avec MM. Beaumont et Borjeot à la suite de l'interpellation de M. Beaumont sur la fièvre aphteuse et l'élevage national. Il vota les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940, à Vichy comme la majorité de ses collègues, et se retira de la politique.

Il est mort le 9 février 1953. Il était président d'honneur de l'Association Léopold-Bellan, et administrateur de la Société nationale d'encouragement au bien.

CARRÈRE (BERTRAND), né le 29 septembre 1880 à Sédeilhac (Haute-Garonne), mort le 26 juillet 1957 à Sédeilhac.

*Sénateur de la Haute-Garonne
de 1933 à 1941.*

Fils d'instituteur, Bertrand Carrère fut boursier au collège de St-Gaudens, puis étudiant à la Faculté de médecine de Toulouse ; il passa sa thèse de doctorat en 1907 et revint à Sédeilhac pour y installer son cabinet médical. Dès 1908 il devint conseiller municipal puis maire de sa commune ; il devait le rester pendant plusieurs décades. Médecin-lieutenant, puis capitaine, il obtint la croix de guerre pendant la campagne de 1914-1918, et fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Elu conseiller général de la Haute-Garonne en 1919 il se présenta sans succès aux élections législatives du 11 mai 1924 comme candidat du parti républicain radical et radical-socialiste.

Mais il fut élu Sénateur de la Haute-Garonne le 16 octobre 1932, (renouvellement du 10 janvier 1933), au deuxième tour de scrutin, par 506 voix, sur 934 votants. Il devint membre de la Commission d'administration générale, départementale et communale, puis, en 1934, de celle de l'armée. En 1936 il déposa avec plusieurs de ses collègues deux amendements, relatifs aux coopératives de blé, au projet de loi sur l'office national du blé. Cette même année il devint membre d'une troisième commission, celle de la comptabilité. Il fut élu secrétaire du Sénat en 1939 et réélu à ce même poste l'année suivante.

En 1940 il déposa un ordre du jour faisant confiance au Gouvernement à la suite d'une interpellation sur le service de santé militaire. Le 10 juillet à Vichy, suivant la plupart de ses collègues, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain. Son mandat expira le 31 décembre 1941. Il se retira de la vie politique et mourut le 26 juillet 1957 dans son village natal, à 77 ans.

CARRÈRE (GASTON, ETIENNE), né le 27 juillet 1877 à Casseneuil (Lot-et-Garonne), mort le 31 juillet 1936 à Casseneuil.

*Sénateur du Lot-et-Garonne
de 1920 à 1936.*

Né de parents cultivateurs, Gaston Carrère s'intéressa toute sa vie aux problèmes agricoles. Après avoir obtenu le diplôme d'ingénieur à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier il fit ses études de droit à la Faculté de Paris et consacra sa thèse de doctorat à « *La protection de l'ouvrier agricole* ». Pendant 26 ans il fit valoir le domaine familial tout en poursuivant ses recherches scientifiques et en tenant régulièrement la chronique agricole de *La Dépêche de Toulouse* et du *Progrès agricole* de Montpellier.

A la fin de la Première Guerre mondiale — au cours de laquelle il eut une brillante conduite — il fut élu successivement maire puis conseiller municipal de Sainte-Livrade, conseiller général, et enfin, le 11 janvier 1920, Sénateur du Lot-et-Garonne, au deuxième tour de scrutin, par 410 voix sur 648 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste et devint membre de la Commission de l'Agriculture dont il fut élu secrétaire. Dès sa première année de mandat il dut remplacer M. Clermontel, empêché, comme rapporteur de la loi sur le crédit agricole. Il rapporta également les lois sur la prud'homie agricole et l'assurance mutuelle contre la grêle. Il intervint à de nombreuses reprises en séance publique dans les débats agricoles (petits artisans et travailleurs individuels, recrutement des agriculteurs, répression des fraudes, matières agricoles fertilisantes et antiparasitaires).

Réélu le 6 janvier 1924, au premier tour de scrutin, par 489 voix sur 648 votants, il fut élu vice-président, puis, en 1930, président de la Commission de l'Agriculture dont il dirigea les travaux avec beaucoup d'autorité. Il était, depuis 1922, membre du Conseil d'administration de l'Institut des recherches agronomiques, et du Conseil supérieur de l'agriculture. Il prit notamment une part importante aux discussions annuelles sur le budget de l'Agriculture, et, en 1928, aux débats concernant la loi sur les assurances sociales. En 1930 il déposa une demande d'interpellation sur l'organisation de l'enquête agricole prescrite par la loi de finances de 1927.

Réélu le 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) au premier tour de scrutin, par 504 voix sur 646 votants, il poursuivit ses travaux à la tête de la Commission de l'Agriculture, se préoccupant toujours de l'aspect humain et social des problèmes traités. Il intervint notamment, en 1932, sur les baux à ferme de longue durée et, en 1933, sur l'indemnité de plus-value à verser au fermier sortant. En 1934 il tomba gravement malade. Il se retira à Casseneuil et consacra ses deux dernières années à écrire un ouvrage de souvenirs sur son pays natal, l'Agenais. Il mourut le 31 juillet 1936. Jules Jeanneney, Président du Sénat, prononça son éloge funèbre au cours de la séance publique du 3 août 1936 ; après avoir retracé la carrière du disparu, il déclara : « Ce que furent pour notre collègue, en dépit des admirables soins qui l'entourèrent, deux années de retraite forcée et de souffrance, nous n'en avons rien ignoré. Mais nous savons aussi ce qu'à un destin si dur, Gaston Carrère a opposé de courage, et la volonté sereine qu'il a mise à ne disputer des forces à la mort que pour les pouvoir donner à l'action jusqu'au dernier souffle. » « Dans son livre de souvenirs on ne voit pas seulement combien Gaston Carrère sut comprendre et aimer les lieux où sa vie s'est déroulée. Le « rude campagnard » le « rural téméraire et impertinent » qu'il aimait à se dire, s'y montre pleinement aussi, avec

son indépendance d'esprit et sa santé morale que l'ironie et une philosophie sans amertume agrémentent encore ». Il n'avait que 59 ans.

CARRET (JULES), né le 10 janvier 1844 à Aiguebelle (Savoie), mort le 30 juillet 1912 à Chambéry (Savoie).

Député de la Savoie de 1883 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 594.)

Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 septembre 1889. Son siège revint à Jules Roche.

Il reprit l'exercice de la médecine à Chambéry, où il mourut le 30 juillet 1912, à 68 ans.

CARRIER (JEAN, JOSEPH, ALFRED), né le 28 septembre 1834 à Nantua (Ain), mort à Sutrieu (Ain) le 9 septembre 1898.

Député de l'Ain en 1898.

Alfred
Jean Carrier se destina d'abord à la carrière des Armes et fut élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Mais il quitta l'armée pour des raisons personnelles, et vint se fixer dans le Bugey, dont sa famille était originaire. Licencié en droit, il s'inscrivit au barreau de Belley. En 1870, il reprit du service et fut nommé par Gambetta colonel des mobilisés de l'Ain.

Conseiller général du canton de Brenod, il avait tenté sans succès, de ravir son siège au député de Nantua, M. Philippon, en 1889 et en 1893. Aux élections générales du 8 mai 1898, il l'emporta enfin, dès le premier tour de scrutin, obtenant 6.273 suffrages, contre 4.489 à son rival, M. Paul Phillippon. Mais quatre mois plus tard, le 9 septembre 1898, la mort le surprit avant qu'il ait pu prendre part à la vie parlementaire. Il avait 64 ans.

Son décès étant survenu au cours d'une période d'intersession, l'éloge funèbre traditionnel n'a pas été prononcé.

CARRON (HYACINTHE), né le 1^{er} juillet 1879 à Chambéry (Savoie), mort le 3 décembre 1953 à Voulx (Seine-et-Marne).

Député de la Savoie de 1924 à 1942.

Issu d'une famille de cultivateurs, Hyacinthe Carron fut lui-même propriétaire exploitant, activité à laquelle il joignit pendant un temps celle de négociant en vins. Attiré par la politique, il gravit le *cursum honorum* classique : conseiller municipal de la commune de Saint-Alban-Laysse en 1912, conseiller d'arrondissement en 1913, conseiller général de la Savoie en 1919.

Lors des élections législatives du 11 mai 1924, il occupa la troisième et dernière place sur la liste du Cartel des gauches du département de la Savoie. Celle-ci est élue en entier, Carron obtenant personnellement 27.413 voix sur 55.780 votants.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain radical et radical-socialiste, qu'il ne quittera jamais. Les électeurs savoyards lui témoignèrent une égale fidélité puisqu'ils lui confirmèrent son mandat aux élections générales du 22 avril 1928 — il était alors maire de Saint-Alban — par 8.482 voix contre 7.655 à M. Richard, et à celles du 1^{er} mai 1932 par 9.324 voix contre 6.676 à M. Suarez, toujours au premier tour de scrutin. À celles des 26 avril et 3 mai 1936 toutefois, il ne l'emporta qu'au second tour et assez difficilement : 8.433 voix contre 3.027 à son ancien concurrent conservateur Suarez, qui, au premier tour, était arrivé en tête avec 7.025 voix contre 6.142.

Tout au long de sa carrière Hyacinthe Carron s'est intéressé essentiellement aux questions agricoles et viticoles. Membre, presque sans interruption, des Commissions de l'Agriculture et des Boissons, il déposa propositions de loi et rapports sur de nombreux projets concernant l'agriculture et la viticulture. Il tenta en particulier de faire aboutir une proposition de loi tendant à développer les lotissements ruraux pour faciliter l'accession à la petite propriété paysanne (1927), et une autre relative au crédit agricole mutuel (1928). En 1936, il intervint et défend plusieurs amendements au cours de la discussion du projet de loi créant l'Office du Blé.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota avec la majorité de ses collègues les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

Hyacinthe Carron n'a pas reparu sur la scène politique après la deuxième guerre mondiale.

Il est mort le 3 décembre 1953 à Voulx, âgé de 74 ans.

CARRON DE LA CARRIÈRE (PAUL, ANGE, LOUIS, MARIE), né le 22 juillet 1852 à Paris, mort le 12 mai 1915 à Pire-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1886 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 596.)

En vue des élections générales de 1889, Paul Carron de la Carrière, qui était alors vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, mène campagne contre « les gouvernements républicains qui se succèdent depuis treize ans », auxquels il reproche d'avoir constamment augmenté les dépenses publiques, sacrifié les intérêts de l'agriculture, et fait voter des lois scolaires dont il dénonce « l'odieuse intolérance laïque ». Il invite les électeurs à arracher le pouvoir à « ces hommes sans

caractère et sans conscience qu'on a nétrés du nom de Tonkinois ». Son appel sera entendu puisque le scrutin du 22 septembre lui donne, dans la deuxième circonscription de Rennes, 7.694 voix, contre 5.746 à M. Martin-Feuillée au premier tour.

A la Chambre, il appartient à plusieurs commissions. Son activité parlementaire est très faible, mais ses votes le classent nettement à droite.

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il ne peut obtenir le renouvellement de son mandat et doit céder son siège au candidat républicain Brice, qui obtient 8.807 voix contre 6.288 au deuxième tour de scrutin.

Paul Carron est mort le 12 mai 1915, dans la commune de Piré-sur-Seiche dont il a longtemps été le maire. Il était âgé de 63 ans.

(7) **CASABIANCA** (JOSEPH, MARC, Luce de), né le 27 novembre 1846 à Bastia (Corse), mort le 3 février 1920 à Nice (Alpes-Maritimes).

Député de la Corse de 1893 à 1898.

Petit neveu du conventionnel Luce de Casabianca, qui, capitaine de vaisseau, trouva une mort glorieuse à Aboukir, Joseph Luce de Casabianca manifesta dès sa jeunesse des sentiments républicains. En 1870, il s'engagea et fit les campagnes de la Loire et de l'Est comme lieutenant de la garde mobile de Corse. Il fut fait chevalier de la Légion d'Honneur pour sa belle conduite à la bataille de Villersexel.

Propriétaire exploitant en Corse, président du syndicat agricole de l'île, il fut élu maire de Venzolasca, puis, en 1885, conseiller général de Campitello.

Les 20 août et 3 septembre 1893, il se présenta aux élections générales législatives comme candidat républicain, arriva en tête au premier tour de scrutin et l'emporta au second par 6.604 voix contre 5.655 à Marius Giacobbi.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fit partie de la Commission d'enquête sur les scandales de Panama, au nom de laquelle il déposa un rapport. Il intervint surtout dans les discussions d'ordre économique intéressant la Corse. En mai 1895, il développa à la tribune une interpellation d'un ton très vif, reprochant à l'administration préfectorale en Corse de provoquer des fraudes électorales, et à la justice de couvrir ces abus. Mais après la réponse du Ministre de l'Intérieur, Georges Leygues, la Chambre vota l'ordre du jour pur et simple, par 339 voix contre 142.

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, Joseph Luce de Casabianca dut céder son siège à Marius Giacobbi (6.481 voix contre 4.891). Il renonça alors à briguer d'autres mandats, et mourut à Nice le 3 février 1920, à l'âge de 72 ans.

Théophile
CASABIANCA (PIERRE, PAUL DE), né à Bastia (Corse) le 13 septembre 1839, mort à Bastia le 19 mars 1916. 116

Sénateur de la Corse de 1885 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 599.)

Frère du précédent, Pierre Paul de Casabianca est Sénateur de la Corse depuis 1885 : il siège, au Luxembourg, sur les bancs de la gauche modérée. Dans son île natale, il est chef de la fraction du parti républicain qui s'oppose à la fois à l'ancien parti bonapartiste et au parti extrémiste d'Emmanuel Arène.

Il est réélu sénateur aux élections du 7 janvier 1894, au premier tour de scrutin, par 434 voix sur 747 votants, mais échoue à celles du 4 janvier 1903, contre Combes, qui était venu se présenter en Corse. Il renonce alors à la politique. Lui, l'ancien président du Conseil général, ne se présente même pas aux élections cantonales de 1910. Cependant, le 7 janvier 1912, lors du renouvellement du Sénat, il accepta de prendre la tête de liste que son parti opposait à celle de Paul Doumer. Il échoua de nouveau. Bien qu'il eût reconquis un siège de conseiller général de Vescovato, il n'eut pas plus de succès aux élections générales législatives du 26 avril 1914, où il retira sa candidature après avoir été distancé au premier tour par Pierangeli.

Il mourut à Bastia le 12 mars 1916, à l'âge de 77 ans.

CASIMIR-PÉRIER (CHARLES, FORTUNAT, PAUL), né à Paris le 10 décembre 1812, mort à Paris le 8 juin 1897.

Député de la Seine-Inférieure de 1878 à 1889.

Sénateur de la Seine-Inférieure de 1891 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 588.) IV

Paul Casimir-Périer ne se représenta pas aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889.

Mais au renouvellement du 4 janvier 1891, il fut élu Sénateur de la Seine-Inférieure, battant M. Ancel, Sénateur sortant et candidat de la droite, par 854 voix contre 621. Au Luxembourg, il siégea sur les bancs de la gauche.

Malheureusement, son état de santé ne lui permit pas de siéger à la haute assemblée.

Il mourut en cours de mandat le 8 juin 1897, âgé de 85 ans. Son éloge funèbre fut prononcé par Emile Loubet, alors président du Sénat, à la séance du 10 juin : « L'état de sa santé, déclara-t-il, ne lui permit pas de prendre à nos travaux une part active. Mais sa courtoisie parfaite et sa modestie lui avaient attiré les sympathies de tous ».

« Le Sénat conservera précieusement le souvenir de son trop court passage dans notre assemblée. »

CASIMIR-PÉRIER (JEAN-PAUL, PIERRE), né le 8 novembre 1847 à Paris, mort le 11 mars 1907 à Paris.

Député de l'Aube de 1876 à 1894.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Instruction publique de 1877 à 1879.

Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre de 1883 à 1885.

Président de la Chambre en 1893 et en 1894.

Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du 3 décembre 1893 au 23 mai 1894.

Président de la République du 25 juin 1894 au 15 janvier 1895.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 600.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, les électeurs de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine conservent à Casimir-Périer son siège de député en lui accordant 5.051 voix, contre 3.741 à son concurrent le plus dangereux, M. Charonnat, au premier tour de scrutin.

Elu vice-président de la Chambre le 16 novembre 1889, par 286 suffrages sur 371, il sera confirmé dans cette haute fonction en 1890, par 266 voix sur 315, en 1891, par 244 voix sur 297, et en 1892 par 318 voix sur 384. Casimir-Périer est donc dès lors un parlementaire de tout premier plan. D'autant plus qu'au titre surtout honorifique de vice-président de la Chambre, il ajoute en 1890, 1891 et 1892, celui de président de la Commission du budget qui fait de lui un personnage-clé du Parlement, l'un de ceux avec lesquels tout gouvernement doit compter. Le 10 janvier 1893, enfin, il est élu Président de la Chambre, par 254 voix contre 76. Dans le discours d'usage qu'il prononce en prenant possession du fauteuil présidentiel il s'attache surtout à défendre le régime contre les accusations qui étaient alors lancées contre lui à l'occasion du scandale de Panama.

« Ce ne sont pas, déclarait-il sous les applaudissements de la gauche et du centre, des défaillances individuelles qui pourront atteindre la République. Le suffrage universel... sait qu'à d'autres époques le silence et l'impunité étaient acquis aux fautes que la République veut dévoiler et saura punir. »

Cependant, la législature arrivait à son terme. Les élections générales eurent lieu le 20 août 1893. Elles furent pour Casimir-Périer l'occasion d'un véritable triomphe: il fut réélu, toujours dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine au premier tour de scrutin, par 6.847 voix contre 984, à M. Bouhenry-Gornet.

La Chambre issue de ces élections ne

compte plus que 76 « révisionnistes » et monarchistes, au lieu de 210. En revanche, les socialistes y sont 45 au lieu de 12. Le régime paraît cette fois solidement établi. Les membres de la majorité, n'ayant plus rien à redouter sur leur droite, sont d'autant plus sensibles au « péril socialiste » qu'ils voient se dessiner sur leur gauche. Fermes républicains, mais non fermes soutiens de l'ordre établi et des intérêts économiques, ils manifestent l'orientation de leurs préoccupations dominantes dès la réunion de la Chambre, le 18 novembre 1893, en réalisant à la Présidence le modéré, le rassurant Casimir-Périer, avec un nombre de voix plus élevé qu'au début de l'année : 295 contre 195 au candidat radical Henri Brisson.

Le premier Cabinet de la législature avait à sa tête Charles Dupuy. Il dut démissionner, le 25 novembre 1893, abandonné par ses membres radicaux, qui jugeaient trop timide sa politique sociale. Le Président Sadi-Carnot se tourna alors vers Casimir-Périer qui, après sa brillante réélection à la présidence de la Chambre, semblait tout désigné. Mais celui-ci refusa catégoriquement. Le Président de la République s'adressa alors à Develle, puis à Spuller ; tous deux échouèrent. Il semblait que seul Casimir-Périer fût en mesure de résoudre la crise. Spuller se rendit donc auprès de lui pour l'adjurer de ne pas se dérober devant la responsabilité qui se présentait à lui. Casimir-Périer finit par céder. Il avait, dit-on, les larmes aux yeux.

Jeune encore — il avait quarante-six ans — pouvant faire figure d'homme nouveau, car il n'avait jamais exercé de fonctions ministérielles de premier plan, Casimir-Périer forma pourtant le 3 décembre 1893 un cabinet assez terne. Si l'on met à part le jeune député Jonnart, aux Travaux publics, et le général « républicain » Mercier à la Guerre, il fit appel à des hommes que M. Chastenay peut décrire comme « d'anciens gambettistes mûris dans le confort de l'opportunisme ». Le Président du Conseil conservait pour lui-même le portefeuille des Affaires étrangères.

Il reprit, en se présentant devant la Chambre, le 4 décembre, l'essentiel des idées de Charles Dupuy. Il se déclara « résolu à défendre des théories d'une certaine école... les principes que la Révolution française a donnés pour assises à la Société moderne : liberté et propriété individuelle ». Il ajoutait toutefois qu'aux doctrines socialistes, il opposerait « non le dédain, mais l'action généreuse et féconde des pouvoirs publics ». Il se proposait de faire voter une loi sur les associations, mais se refusait à entreprendre une séparation des Eglises et de l'Etat, qu'à son avis, le suffrage universel n'avait pas réclamée. Il se prononçait enfin contre toute révision de la Constitution.

Le Cabinet ne devait demeurer au pouvoir que six mois. Six mois marqués d'événements, certains éclatants, d'autres demeurés secrets, mais dont les conséquences lointaines devaient être considérables.

Un événement demeuré secret : la conclusion définitive de l'alliance franco-russe, intervenue dans les premiers jours de 1894, mais qui ne sera révélée au public que deux ans plus tard.

Des événements spectaculaires entre tous : les attentats anarchistes. Le plus marquant s'est produit le 9 décembre 1893, lorsque Vaillant jeta la bombe dans l'hémicycle du Palais-Bourbon, donnant ainsi à Charles Dupuy qui avait succédé à Casimir-Périer à la présidence de la Chambre le 5 décembre 1893, l'occasion de prononcer la phrase fameuse : « Messieurs, la séance continue ». Vaillant, rapidement jugé, fut exécuté le 7 février 1894, non sans que son cas ait passionné et profondément bouleversé l'opinion publique. Il fut, indirectement, l'une des causes de la chute du Cabinet Casimir-Périer.

Celui-ci, en effet, pour défendre l'ordre social menacé et obtenir le vote de lois « réprimant les menées anarchistes » tenta de se rapprocher des catholiques « ralliés ». L'entreprise n'était pas sans danger, après tant d'années où l'anticléricalisme avait été le lien le plus solide entre les républicains des diverses tendances. Répondant à une interpellation de Brisson, le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, Spuller, déclara que la République laïque n'avait plus les mêmes raisons que jadis de se méfier de l'Eglise, et qu'un « esprit nouveau » devait s'instaurer. Ce propos fut très mal accueilli à gauche, où l'on reprocha au Gouvernement de « pactiser avec l'ennemi ». Au terme d'une séance fort houleuse, l'ordre du jour de confiance fut cependant voté par 302 voix contre 119 ; mais la majorité sur laquelle s'appuyait le Gouvernement était gravement ébranlée lorsque les Chambres se séparèrent.

Au mois de mai, après l'intersession, c'est Jonnart, Ministre des Travaux publics, qui est sur la sellette. On lui reproche de refuser le droit syndical aux employés des chemins de fer de l'Etat. Cette fois, bien qu'il ait tenté de ressouder sa majorité modérée en attaquant vivement les socialistes, le Gouvernement est battu. L'ordre du jour sur lequel il a posé la question de confiance est repoussé, le 23 mai 1894, par 231 voix contre 217.

Casimir-Périer, par un nouveau chassé-croisé, retrouve au Palais-Bourbon le fauteuil présidentiel. — Le 2 juin 1894, par 229 voix contre 187 — tandis que Charles Dupuy lui succède à la tête du Gouvernement.

Quelques semaines plus tard, le 24 juin, le Président Sadi-Carnot tombait à Lyon sous le couteau de l'anarchiste italien Caserio.

Tout de suite, le nom de Casimir-Périer est mis en avant. Sadi-Carnot lui-même, dont le septennat approchait de son terme, voyait en lui, disait-on, un successeur. Et puis, son nom n'est-il pas synonyme d'autorité ? Son passé de chef de Gouvernement ayant fait voter les lois sur la répression des menées anarchistes, son visage même auquel les caricaturistes

prêteront souvent les traits d'un dogue, tout en lui n'annonce-t-il pas l'homme à poigne que les circonstances réclament ?

Mais, cette fois encore, Casimir-Périer se dérobe. Aux amis qui le sollicitent, il apparaît « pâle, défait, les yeux tantôt brillants de fièvre, tantôt mouillés ». Il cède enfin, sur les instances de sa mère et de sa femme. Peut-être aussi par point d'honneur, pour ne pas esquiver une charge dont l'expérience venait de montrer qu'elle pouvait être périlleuse.

Le 26 juin, les groupes de la majorité réunis au Sénat le choisissent comme candidat, par 180 voix sur 200. Le lendemain, à Versailles, sur 851 votants, il obtient 451 suffrages, le radical Brisson 195, Charles Dupuy 96. Après l'élection, il fond en larmes et se lamente : — « Je suis un prisonnier ».

Le nouveau Président de la République signe les décrets réinvestissant les membres du Cabinet Charles Dupuy. Puis, le 31 juillet, il adresse aux Chambres, un message dans lequel il se déclare résolu à ne laisser « ni méconnaître, ni prescrire » les droits que lui confère la Constitution. Le ton, jugé trop autoritaire, indispose fortement la gauche radicale et socialiste qui, déjà, avait très mal accueilli l'élection de Casimir-Périer, y voyant un « triomphe de la coalition réactionnaire ».

Au demeurant, Casimir-Périer ne sera jamais populaire. On lui reproche d'appartenir à l'une de ces grandes « dynasties bourgeoises » qui dirigent le pays, à travers gouvernements et régimes. N'est-il pas le petit-fils du président du Conseil de Louis-Philippe, le fils du Ministre de l'Intérieur de Thiers ? Si son républicanisme n'est pas mis en doute, on s'alarme de ses relations très étroites, économiques, mondaines, familiales même — il est le beau-frère du duc d'Audiffret-Pasquier — avec les milieux orléanistes. Surtout, on ne lui pardonne pas de posséder la majorité des actions des mines d'Anzin et d'incarner le grand capitalisme industriel.

Une campagne extrêmement violente est menée contre lui dans la presse de gauche. Dans *Le Chambard*, Gérault-Richard, publie, sous le titre « A bas Casimir ! » un article virulent. « Avec son arrogance brutale d'exploiteur, écrit-il, sans pitié ni noblesse, sans entrailles ni âme, il est l'image fidèle et repoussante d'une caste sanguinaire dont la prospérité a pour étiage la mortalité des travailleurs ». Poursuivi devant la Cour d'Assises de la Seine, Girault-Richard est défendu par Jaurès, dont la plaidoirie est un réquisitoire en règle contre le Président de la République, « symbole de la tradition larmoyante et hautaine du grand despotisme bourgeois », et contre sa famille — Gérault-Richard est condamné, le 5 novembre 1894, à un an de prison. Mais, porté candidat par les socialistes à une élection partielle dans le 13^e arrondissement de Paris, il est élu, et les députés radicaux votent avec leurs collègues socialistes en faveur de la suspension de sa détention. Pour Casimir-Périer, c'est un affront.

Il en essuie d'autres dans l'exercice même de ses fonctions. Les ministres, en effet, et au premier chef le président du Conseil Charles Dupuy, le tiennent systématiquement à l'écart. Contrairement à la tradition établie sous la présidence de Grévy et maintenue sous celle de Carnot, le Ministre des Affaires étrangères, Hanotaux, refuse de collaborer avec lui et même de lui communiquer les dépêches. Casimir-Périer dira plus tard :

— « J'ai d'ordinaire ignoré, pendant que j'occupais la présidence de la République, ce qui touchait à la marche des affaires publiques. »

De toutes ces marques d'hostilité et de défiance, il est profondément affecté. Mais, enfant gâté de la vie, mal habitué à la lutte par une carrière rendue trop facile par son nom et sa fortune, il ne tente même pas d'imposer sa personne et son autorité. Il se renferme sur lui-même. Son hypersensibilité s'aggrave. Il se croit espionné, menacé, va jusqu'à faire ôter les cocardes de ses équipages pour circuler inaperçu. Au lieu de se battre, il se résoud à démissionner. La décision en est prise dès le mois d'octobre 1894. L'occasion de la mettre à exécution fut fournie, en janvier 1895, lorsque le Cabinet Dupuy fut mis en minorité à l'issue d'une interpellation portant sur une question d'importance secondaire : les conventions passées en 1883 entre l'Etat et les grandes compagnies de chemins de fer. Casimir-Périer voulut voir dans le vote de la Chambre la preuve de la désagrégation de la majorité modérée qui l'avait élu. Dès le lendemain 15 janvier, sans même avoir tenté de désigner un autre président du Conseil, il adresse au Parlement un message de démission, dans lequel il se plaignait qu'on eût « réussi à égaler l'opinion publique » et déclarait : « Je ne me résigne pas à comparer le poids des responsabilités morales qui pèsent sur moi et l'impuissance à laquelle je suis condamné. »

Sa décision fut sévèrement jugée par l'opinion et par la presse. « Nous regrettons, écrivirent *Les débats*, qu'il ait laissé à son successeur une leçon au lieu d'un exemple ». Et le *Figaro* rendit ce verdict : « M. Casimir-Périer agit suivant les fatalités de son tempérament. Il avait montré dans son passage au pouvoir une humeur ombrageuse et cassante qu'on prenait pour de l'énergie et qui n'était que de la nervosité. Ceux qui le connaissaient... purent prédire avec certitude qu'il s'en irait à la première bourrasque. C'est en effet ce qu'il a fait ».

Après sa démission, Casimir-Périer s'est consacré à la gestion des mines d'Anzin et d'œuvres sociales. Il se refusa à repaître sur la scène politique, lorsqu'en 1899, le président Loubet lui proposa la présidence du Conseil.

Il mourut à Paris le 11 mars 1907. Il n'avait que 60 ans.

CASSADOU (ANDRÉ), né à Carbon-Blanc (Gironde) le 4 juin 1854, mort à Saint-Loubes (Gironde) le 17 octobre 1938.

Député de la Gironde de 1910 à 1914.

Propriétaire négociant en vins, André Cassadou s'est présenté pour la première fois aux élections générales législatives en 1906, dans la sixième circonscription de Bordeaux. Dès ce coup d'essai, il fut malgré son échec un concurrent redoutable pour le député sortant Cazeaux-Cazalet, qui ne l'emporta qu'au deuxième tour, de scrutin, par 6.593 voix contre 5.535.

Au renouvellement des 24 avril et 8 mai 1910, Cassadou pose de nouveau sa candidature, sous l'étiquette de « républicain libéral progressiste » avec un programme qui le classe parmi les modérés : pour une politique « d'ordre et d'économie », contre toute augmentation des dépenses, et, en particulier, toute majoration de l'indemnité parlementaire. Cette fois, c'est lui qui l'emporte, après une lutte très serrée, obtenant au deuxième tour de scrutin 7.618 voix contre 7.561 à Cazeaux-Cazalet.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe d'Action libérale. Membre des Commissions de l'hygiène publique, des économies et des comptes définitifs, il déploie une grande activité, multipliant propositions de loi et interventions sur des sujets fort divers.

Toutefois son intérêt s'attache principalement à tout ce qui concerne la production, la circulation et la vente des vins, les délimitations régionales, les appellations d'origine, etc. Il s'efforce notamment d'obtenir que la circulation des piquettes soit autorisée.

Ayant subi un échec sévère aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 (1.818 voix contre 8.695 à Chauvet, dans la première circonscription de Bordeaux) il renonça à la vie politique.

Il mourut à Saint-Loubes le 17 octobre 1938, à 84 ans.

CASSAGNAC (JEAN, BAPTISTE, *Georges de GRANIER DE*), né à Paris le 16 février 1854, mort à Paris le 25 octobre 1897.

Député du Gers de 1880 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 3, p. 244, à GRANIER DE CASSAGNAC.)

Georges de Cassagnac est mort prématurément à Paris, le 25 octobre 1897, à 43 ans, sans avoir reparu sur la scène politique. Il était le père de M. Jean de Granier de Cassagnac plus connu sous le pseudonyme théâtral de Saint-Granier.

CASSAGNAC (PAUL, ADOLPHE DE GRANIER DE), né à la Guadeloupe le 2 décembre 1842, mort à Saint-Viâtre (Loir-et-Cher) le 4 novembre 1904.

Député du Gers de 1876 à 1893
et de 1898 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires à GRANIER DE CASSAGNAC*, t. II, p. 242 et suivantes.)

Nota. — Pour les origines de la famille, prière de bien vouloir se reporter plus loin à la notice de M. Paul Julien de Cassagnac, le « Robert et Cougny » contenant à ce sujet certaines inexactitudes.

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Paul-Adolphe de Granier de Cassagnac est réélu, sans concurrent dans l'arrondissement de Mirande avec 11.529 voix sur 12.957 votants.

Tout au long de la législature, mais peut-être avec moins de violence que par le passé, il s'en prend, tant à la tribune que dans son journal *L'Autorité*, au Gouvernement républicain : il avait inventé la théorie du « n'importequisme », voulant dire que n'importe qui ou n'importe quoi étaient préférables à la République. Catholique ardent, hostile à la politique de ralliement préconisée par Léon XIII, il dénonce le 18 septembre 1890, la situation faite aux hôpitaux de Paris par le renvoi des sœurs hospitalières.

Le 11 décembre 1891, au cours de la discussion d'une interpellation sur les manifestations ultra-montaines de certains évêques de France, un incident très vif l'oppose au Président Charles Floquet, à propos de Pie IX. La même année, il intervient sur la dénonciation du traité de commerce, et sur l'arrangement conclu avec le roi du Dahomey. Le 18 février 1892, M. Le Hérisse ayant interpellé le Gouvernement sur l'inaction dont avait fait preuve le Parquet de la Seine à la suite des voies de fait auxquelles M. Constans, Ministre de l'Intérieur s'était livré sur la personne de M. François Laur, M. de Granier de Cassagnac soutient l'opinion que le Président a non seulement le droit, mais le devoir de déférer devant le Procureur de la République l'auteur de tout délit commis dans l'enceinte de l'Assemblée.

Au cours de la même séance, il s'oppose à l'urgence demandée en faveur d'un projet de loi relatif à la liberté d'association, « le projet le plus odieux, le plus cynique qui ait pu être perpétré par une politique de haine religieuse ». Intervenant, le 23 juin 1892, au sujet des incidents survenus entre la Cour d'assises et les jurés de la Seine, lors du procès intenté par M. Burdeau à la *Libre Parole*, il reproche au Garde des Sceaux de n'avoir pas voulu faire la lumière sur le comportement du Président Mariage.

Enfin il intervient, le 10 novembre 1892, sur l'inscription à l'ordre du jour d'un

projet de loi modifiant la loi sur la presse, déposé au lendemain d'attentats à la dynamite, et le 31 janvier 1893, dans la discussion du projet de loi tendant à réprimer plus efficacement les campagnes dirigées contre les caisses d'épargne et le crédit public.

Aux élections générales du 20 août 1893, après une lutte des plus vives, M. de Granier de Cassagnac n'obtient que 9.301 suffrages contre 9.940 à son adversaire républicain, M. Bascou qui lui succède. Mais à celles des 8 et 22 mai 1898, il prend sa revanche. Il est élu au second tour de scrutin avec 9.801 voix contre 8.602 à M. Bascou, sur 18.727 votants.

Le 11 juin 1898, il participe à la discussion d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement. Il intervient également sur les poursuites dirigées contre M. Urbain Gohier, sur le renvoi du lieutenant-colonel Picquart devant un conseil de guerre, sur la démission du président de chambre à la Cour de Cassation, M. Quesnay de Beaurepaire.

La discussion du budget de 1899 lui donne l'occasion d'intervenir en faveur de la liberté de l'enseignement et de dénoncer le caractère, à son avis théorique, de l'enseignement donné par les professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture.

Le 25 mars 1899, il est entendu sur l'urgence d'une proposition de M. Coutant, relative aux incompatibilités parlementaires. Les 5 et 12 juin, il intervient dans la discussion d'interpellations « sur les incidents, survenus le 4 juin au Champ de courses d'Auteuil, et dirigés contre le Président Loubet, et sur les violences exercées par la police contre les républicains, à l'occasion de la manifestation de Longchamp du 11 juin ».

Lors de la discussion d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement, le 14 novembre 1899, il reproche à Waldeck-Rousseau et à son Ministre de la Guerre, le général de Gallifet, d'avoir en cassant le verdict du Conseil de guerre de Rennes « donné un soufflet à l'armée nationale », et, à la fin du débat, reprenant — sans succès — une motion de M. Michel il demande l'affichage du discours du Président du Conseil, mais, « avec toutes les interruptions et les mouvements d'indignation et de révolte qu'il a soulevés ».

A l'occasion de la discussion du budget des cultes, le 7 décembre 1899, il s'élève contre les « divagations » du rapporteur M. Tourgnol et échange des propos très vifs avec M. Berteaux qui le traite d'insulteur public. « Mieux vaut, lui répliquait-il, être traité par vous d'insulteur public que d'être un millionnaire déguisé en démocrate et mentant et à ses programmes et à ses principes ! »

Le 12 février 1900, il demande à interpellier sur les mesures que le Gouvernement compte prendre à l'occasion de la protestation des évêques. Le 22 mai, il se félicite que la politique générale du Cabinet Waldeck-Rousseau ait « provoqué dans

le pays une désaffection croissante pour le régime républicain ». L'année suivante, il intervient dans la discussion d'une interpellation de Marcel Sembat sur l'ingérence du Vatican dans les affaires intérieures de la France, ainsi que sur le drame de Margueritte et l'insécurité générale régnant en Algérie. Le 17 janvier 1902, il se joint à M. Cunéo d'Ornano pour reprocher au Ministre de la guerre, le général André, de n'avoir « été toute sa vie qu'un officier politicien » et de n'avoir dû « sa carrière qu'à la politique, rien qu'à la politique ».

Battu aux élections générales du 27 avril 1902, avec 8.665 voix contre 9.619 à M. Noulens, Paul-Adolphe de Granier de Cassagnac continua son combat dans son journal, sans plus se faire beaucoup d'illusions, toutefois, sur les destinées du parti bonapartiste.

Il mourut brusquement le 4 novembre 1904, après une partie de chasse, en Sologne, dans sa propriété des « Etangs », commune de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher). Il n'avait que 62 ans.

CASSAGNAC (PAUL-JULIEN DE GRANIER DE), né le 12 avril 1860 à Paris.

Député du Gers de 1919 à 1924.

Paul-Julien de Granier de Cassagnac appartient à l'une des branches du tronç des de Granier. Son ancêtre Eustache de Granier avait reçu, à la première croisade, les titres de prince de Césarée et de Sidon, de connétable de Jérusalem, de vicomte de Jérusalem et de baron du Saint-Royaume, et ses exploits valurent aux de Granier, comme il advint à nombre de familles nobles, de recevoir de Saint-Louis le privilège d'exercer l'art du verre. Quand Peyre de Granier, maître verrier à Fabas (Ariège), mourut, en 1549, ses descendants, pour se distinguer des autres branches, adjoignirent selon la coutume à leur nom celui de Cassagnac et c'est sous ce nouveau nom que leur fut délivrée le 5 mai 1668 une déclaration de maintenue de noblesse, renouvelée en 1676 puis en 1710. Après avoir transféré leur verrerie dans la Haute-Garonne, à Saint-André et à Aurignac, les de Granier de Cassagnac s'installèrent dans le Gers, près de Callian, au lieu dit depuis lors « Le Cassagnard ».

Petit-fils de Bernard Adolphe et fils de Paul-Adolphe, Marie, Prosper de Granier de Cassagnac, députés et publicistes, Paul-Julien de Granier de Cassagnac suit la voie qui lui est ainsi tracée.

Bachelier ès lettres et ès sciences, licencié en droit, il prend, à la mort de son père, en novembre 1904, avec son frère Guy (qui devait trouver la mort à 32 ans, en 1914 sur le front de Lorraine), la direction du journal quotidien *L'auto-rité*, fondé par son père en 1886, et, dès 1905, il est élu au conseil général du Gers dont il restera membre jusqu'en 1937.

En 1914, il refuse d'être affecté au bureau de presse du Ministère de la Guerre et, mettant fin à son activité journalistique, il rejoint le 115^e régiment d'infanterie comme lieutenant de réserve. Il participe avec le 4^e corps d'armée aux batailles des frontières, de la Meuse, de la Marne, de l'Aisne, de Picardie et de Champagne (février-mars 1915). Trois citations à l'ordre de l'armée, une blessure, la croix de Chevalier de la Légion d'honneur qui lui est décernée en 1915, sa promotion, en 1916, au grade de capitaine, illustrent assez sa conduite.

En mai 1918, après trois mois d'hospitalisation au Val de Grâce, il est classé inapte au service armé. Clemenceau l'appelle à son Cabinet et le détache au grand quartier général comme chef de la mission de la presse aux armées. C'est en cette qualité que, devant l'entrée des troupes, il pénètre le 20 novembre 1918 à Strasbourg où il prend possession au nom de la France, des principaux bâtiments publics.

Le 16 novembre 1919, il se présente aux élections générales législatives dans le Gers et est élu premier de la liste d'Union républicaine nationale, aux côtés de MM. Gounouilhou et Joseph Barthélemy. Membre de la Commission de l'armée et de la Commission des boissons, puis de la Commission des finances, Paul de Cassagnac fut l'auteur de propositions de loi concernant l'octroi de décorations à titre militaire, l'arbitrage obligatoire (1920), la naturalisation des étrangers ayant servi la France (1921) et la taxe sur le chiffre d'affaires (1923), et de rapports relatifs : à l'institution d'une médaille commémorative de la Grande guerre, d'une médaille de la victoire et d'une croix de guerre spéciale pour les théâtres extérieurs d'opérations (1920) et à l'interdiction de l'absinthe et des liqueurs similaires (1922).

Dès le début de la législature, on l'entend combattre le relèvement de l'indemnité parlementaire et réclamer un important effort fiscal destiné à libérer le pays du poids écrasant de la dette publique. Quelques jours plus tard, à l'occasion d'incidents survenus à Brest et à Belfort, il interpelle le Ministre de la Guerre sur les mesures qu'il compte prendre pour lutter contre les menées révolutionnaires et rétablir l'ordre et obtient de lui la promesse de la création d'une gendarmerie mobile. Il critique l'emploi des fonds des offices agricoles; il se déclare partisan d'amnistier les combattants égarés, mais dénonce les fauteurs de troubles (1920). Il intervient aussi bien dans la discussion des interpellations sur le trust de la meunerie et l'affaire Vilgrain que sur la législation des loyers ou le fonctionnement du crédit agricole (1921); il se plaint de l'immixtion de la politique dans certaines affaires déferées à la justice; dénonçant le danger d'une renaissance militaire de l'Allemagne, il réclame un service militaire d'au moins 18 mois (1922); il s'oppose au renvoi d'un projet de loi relatif aux bouilleurs de cru qui, selon lui, possèdent un véri-

table droit, corollaire de leur droit de propriété et, lors de la discussion d'un projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires, il soutient la thèse selon laquelle cette taxe devrait frapper le produit au stade de sa transformation ou de sa production — mais non à l'occasion de la transaction commerciale dont il fait l'objet (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, Paul-Julien de Granier de Cassagnac se représente avec ses collègues Gounouilhou et Joseph Barthélemy. Seul ce dernier est réélu avec 22.153 voix, tandis que la liste du Cartel des gauches obtient deux sièges.

Aux mandats exercés par Paul-Julien de Granier de Cassagnac, tant à la Chambre des députés qu'au Conseil général du Gers s'ajoutent de multiples activités.

Avocat à la Cour d'Appel de Paris, puis, à partir de 1938, dans son département, Paul-Julien de Granier de Cassagnac assumait les fonctions de vice-président du syndicat économique de la presse, de membre du comité du syndicat de la presse parisienne et de secrétaire général de l'union internationale des associations de presse.

Avant la guerre de 1914-1918, il avait écrit plusieurs ouvrages : *Contribution à l'étude de la question sociale* (1909), *Pour la tradition* (1910), *L'œuvre poétique de Paul Harel* (1910) et même — en collaboration avec son frère Guy — une pièce de théâtre, « *Tout à coup* », représentée au théâtre Sarah-Bernhardt dans l'hiver 1913-1914. Son échec aux élections législatives de 1924 lui donne le loisir de publier successivement : *La lanterne magique* (1925), *L'amour et son visage* (1925), *Le cheval bossu* (1926), *Les vins de France* (1927), *Faites une Constitution ou faites un chef* (1933), *Napoléon pacifiste* (1933), *Allez, messieurs* (essai sur le duel) (1936).

Sociétaire des Poètes français, il édita *Les Heures captives* et fut lauréat, en 1955, de l'Edelweis d'argent, et en 1956, du Jasmin d'argent.

Le 2 septembre 1939, Paul-Julien de Granier de Cassagnac est mobilisé avec le grade de lieutenant-colonel. Affecté sur sa demande à un régiment de la 3^e division d'infanterie coloniale, il commande la région fortifiée et le fort de Douaumont. A la tête du 446^e R.P., il organise le 20 juin 1940 la défense du village de Favières. Encerclé, il est fait prisonnier le 21 juin et envoyé à l'ONag VIA en Westphalie.

Le 25 juin 1940 il était promu colonel et officier de la Légion d'honneur.

Paul-Julien de Cassagnac a assumé depuis 1920 la présidence d'honneur de l'Association des 115^e et 315^e R.I. et la présidence de la Légion française des décorés au péril de leur vie. Il est lui-même titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères : Croix de guerre, Croix de la Marne, Médaille des blessés, Military Cross, Sainte-Anne de Russie, Commandeur d'Isabelle la Catholique, Chevalier de Charles III d'Espagne, Chevalier du Sauveur de Grèce, Grand Croix

de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem dont il a été élu lieutenant grand-maître le 7 juillet 1960.

Paul-Julien de Granier de Cassagnac vit actuellement dans son château du Couloumé, par Riscle, dans le Gers.

CASSE (EUGÈNE, FRANÇOIS, GERMAIN), né le 23 septembre 1837 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), mort le 9 décembre 1900 à Avignon (Vaucluse).

Représentant de la Guadeloupe
à l'Assemblée Nationale de 1873 à 1876.
Député de la Guadeloupe
de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 602).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 septembre 1889. Il fut nommé le 20 octobre de cette même année Gouverneur de la Martinique, puis le 1^{er} septembre 1890, Trésorier-payeur général à la Guadeloupe. Le 1^{er} juillet 1894 il fut appelé aux mêmes fonctions en Vaucluse, et mourut à Avignon le 9 décembre 1900, à 63 ans.

CASSEZ (AUGUSTE, Emile), né le 23 juillet 1871 à Bournonville (Pas-de-Calais), mort le 14 septembre 1948 à Chaumont (Haute-Marne).

Sénateur de la Haute-Marne
de 1924 à 1941.

Ministre de l'Agriculture
du 8 novembre 1934 au 31 mai 1935.

Issu d'une famille paysanne, Emile Cassez a consacré toute sa vie à l'agriculture. Diplômé de l'École pratique d'agriculture de Berthonval (Pas-de-Calais) en 1891, diplômé de l'École nationale d'agriculture de Grignon (1895), il est successivement professeur de physique et de chimie à l'École d'agriculture des Merchettes (Meuse) du 18 mars 1895 au 15 juillet 1897, directeur des services agricoles de la Haute-Marne du 15 juillet 1897 au 1^{er} janvier 1913, inspecteur général de l'agriculture et directeur adjoint au Ministère de l'Agriculture du 1^{er} janvier 1918 au 6 janvier 1924.

A cette date, Emile Cassez, déjà conseiller général de Châteauvillain, est élu sénateur de la Haute-Marne par 607 voix sur 736 votants, au premier tour de scrutin. Appartenant au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, membre des Commissions de l'enseignement, de l'agriculture et des douanes, il n'est guère de débat intéressant l'agriculture où il n'intervienne, souvent en qualité de rapporteur ou de rapporteur pour avis, qu'il s'agisse de faciliter l'achat d'engrais azotés (1924), du crédit mutuel et de la coopération

agricoles, des accidents du travail dans l'agriculture (1925-1926), des permissions agricoles (1926), de la protection du marché du travail national (1926), des baux à ferme (1926-1927), des assurances sociales, des appellations d'origine, de l'enseignement agricole, des mines de potasse d'Alsace (1927), du programme de construction d'habitations à bon marché (1928). Lui-même déposa plusieurs propositions de loi notamment tendant à faciliter l'accès de la petite propriété rurale aux victimes de guerre (1924) ou à admettre les petits artisans au bénéfice des prêts à long terme du crédit agricole (1929).

Réélu aux élections du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) par 423 voix sur 739 votants, au premier tour de scrutin, Emile Cassez se préoccupe très activement à partir de 1932 de la protection du marché du blé et de la lutte contre le chômage. Appelé par M. Pierre-Etienne Flandin au Ministère de l'Agriculture, le 8 novembre 1934, il expose à plusieurs reprises en cette qualité, la position du Gouvernement sur la crise agricole et plus précisément sur le marché du blé, le marché des vins, le marché de la viande, l'élevage et les produits laitiers.

Revenu à son banc de sénateur à la chute du Ministère, le 31 mai 1935, il intervient dans la discussion d'interpellations sur la politique économique du Gouvernement (1936), sur l'application des assurances sociales à l'agriculture (1937-1939), sur la situation démographique et les allocations familiales agricoles (1938).

Emile Cassez qui, le 10 juillet 1940, vota les pleins pouvoirs constitutionnels au Gouvernement du Maréchal Pétain, fut membre du Conseil national créé en 1941.

Parallèlement à son activité politique, Emile Cassez a assumé la présidence de la Caisse régionale de crédit agricole mutuelle de Langres, de la société d'horticulture et de la société d'agriculture de Chaumont, la vice-présidence de la fédération nationale de la mutualité agricole, de la fédération nationale des sociétés d'électrification rurale, la présidence de la société des jardins ouvriers. Secrétaire général fondateur de la Mutuelle agricole incendie de l'Est à Chaumont, secrétaire de la société nationale d'encouragement à l'agriculture, il était membre de l'Académie d'agriculture, du Conseil supérieur de l'agriculture et du Conseil supérieur du travail, et conseiller du commerce extérieur. Il était officier de la Légion d'honneur et commandeur du Mérite agricole.

Emile Cassez est l'auteur de plusieurs études consacrées à des problèmes agricoles. Il a collaboré notamment à l'ouvrage *L'économie dirigée et l'agriculture* (1935) et a rédigé pour la Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais un rapport sur *La pomme de terre et ses ennemis* (1944).

Il est mort à Chaumont (Haute-Marne), après s'être retiré de la vie politique, le 14 septembre 1948, âgé de 77 ans.

CASSOU (JEAN, René), né le 31 mai 1827 à Simacourbe (Basses-Pyrénées), mort le 17 janvier 1906 à Monassut (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1881 à 1885 et de 1896 à 1900.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1900 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1., p. 602.)

En 1887, il est appelé à la vice-présidence du Conseil général des Basses-Pyrénées, mais en juillet 1892, de nouvelles dispositions législatives sur le cumul des fonctions judiciaires et des mandats électoraux lui interdisent de solliciter le renouvellement de son mandat cantonal.

Par la suite, le décès de Léon Say lui donnera l'occasion de faire l'union de tous les républicains sur son nom. Élu à l'élection partielle du 7 juin 1896, député de la première circonscription de Pau, avec 9.124 voix contre 2.417 à M. Butel, il confirmera son succès aux élections générales du 8 mai 1898, toujours au premier tour de scrutin avec 9.117 voix sur 11.787 votants. Membre de la Commission de l'impôt sur le revenu et de la Commission de la législation criminelle, il n'intervint en séance publique que pour défendre l'élevage du cheval demi-sang (1898) et pour réclamer l'octroi d'une indemnité de résidence aux agents des postes de Pau (1899).

Le 28 octobre 1900, il est élu sénateur à une élection partielle en remplacement de M. Justin Quintaa, décédé. Il obtient au premier tour de scrutin 546 voix contre 236 à M. Clédou, député, sur 994 votants. Membre de plusieurs commissions spéciales, il dépose un rapport sur la proposition de loi concernant les récidivistes (1901), puis la maladie met fin à son activité. Il meurt en cours de mandat le 17 janvier 1906. Dans son éloge funèbre qu'il prononça à la séance du lendemain, le vice-président du Sénat, M. Antonin Dubost, rendit hommage à « sa science juridique et à sa haute expérience du droit et des affaires ». Tout au long de sa vie, il les avait mises au service non seulement de la nation mais de l'administration locale, comme conseiller général, comme membre des commissions administratives de l'asile Saint-Luc et de l'hôpital de Pau et comme maire de Monassut.

Il était âgé de 79 ans.

CASTAGNET (PROSPER, Gabriel), né le 24 mars 1886 au Boucau (Basses-Pyrénées), mort le 27 janvier 1960 au Boucau.

*Député des Basses-Pyrénées
de 1924 à 1928.*

Fils d'un entrepreneur, Gabriel Castagnet, après avoir accompli ses études primaires à Bayonne et ses études secon-

daires à Nantes, puis à Paris, entra à l'École centrale d'où il sortit avec le diplôme d'ingénieur des Arts et Manufactures.

Dès 1912, sa commune natale le porte à la tête de sa municipalité.

Mobilisé en 1914, sa brillante conduite lui valut de terminer la guerre comme capitaine d'artillerie avec la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Conseiller municipal et maire de Bayonne de 1919 à 1925, on lui doit de nombreuses réalisations urbaines, notamment la construction de la grande poste de la place des Basques.

Auparavant, il s'était présenté sans succès aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur une liste radicale-socialiste qui avait été largement distancée par la liste de M. Jean Ybarnégaray.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il se range sur la liste d'Union nationale républicaine de MM. Champetier de Ribes et Ybarnégaray et est élu à la plus forte moyenne, par 36.624 voix sur 93.475 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique, et membre de la Commission du travail et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, il intervient dans la discussion du projet de loi relatif à l'amnistie, pour réclamer une mesure générale de réintégration des cheminots (1924), dans la discussion du projet de loi instituant des mesures exceptionnelles destinées à assurer l'équilibre de la Trésorerie, pour s'élever contre la création de nouveaux impôts (1925), dans la discussion d'interpellations relatives à la vie chère et au chômage, pour inviter le Gouvernement à donner l'exemple de l'économie en réduisant le coût des services publics industriels (1927).

La discussion du budget de 1925 lui donne l'occasion de déplorer l'insuffisance de l'effort consenti pour la marine marchande, de demander le relèvement des crédits d'entretien des ports, et de s'élever contre les lenteurs apportées à l'équipement des ports, en particulier de celui de Bayonne (1925).

Déçu par la politique, il ne se représenta pas aux élections des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, et se consacra à ses affaires privées. Les qualités qu'il déploya à la tête de son entreprise de manutention et de transport et de la Société bayonnaise d'entreprises maritimes lui valurent d'être élu en 1945, président de la Chambre de commerce dont il était membre depuis 1919.

Il est mort dans sa ville natale du Boucau, le 27 janvier 1960, à l'âge de 74 ans.

CASTAGNEZ (JEAN), né le 29 avril 1902 à Castillonès (Lot-et-Garonne).

Député du Cher de 1932 à 1942.

Fils d'un instituteur de condition modeste, Jean Castagnez entre très jeune,

après ses études secondaires, dans l'administration des Contributions directes où, dès 1922, il était nommé contrôleur. En même temps, il prépare sa licence en droit d'abord à Toulouse, puis à Paris et soutient avec succès en 1928 sa thèse de doctorat.

Attiré par la politique, il milite dans les Jeunesses socialistes, aux côtés de MM. Bedouce et Vincent Auriol. Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, le parti socialiste le désigne comme candidat dans le Cher pour la circonscription de Sancerre. Il est élu, au second tour de scrutin, avec 9.001 voix contre 8.601 à M. Mathieu, républicain de gauche. Il siège dans les commissions de l'aéronautique, de l'hygiène, de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat. Auteur de propositions de loi sur la révision des baux à ferme, et l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, il est chargé du rapport sur le projet de statut du personnel navigant de l'aéronautique civile et intervient à plusieurs reprises pour dénoncer la fraude fiscale, l'avilissement des prix du blé ou les répercussions de la crise économique sur la situation des ouvriers agricoles ou pour proposer la création d'une carte d'identité fiscale (1933). On l'entend également dans la discussion d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement, sur un programme de travaux intéressant la défense nationale, sur l'exonération de la patente des entreprises de travaux publics effectuant des travaux destinés à remédier au chômage, sur le chômage des ouvriers agricoles, sur les auberges de la jeunesse (1934), sur la complexité du régime fiscal et les principes directeurs d'une réforme des impôts (1935), sur les moyens de revaloriser les produits de la terre (1936).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au second tour de scrutin avec 9.210 voix contre 8.706 à son ancien concurrent, M. Mathieu, Jean Castagnez est membre de la Commission du règlement et de celle des finances. Celle-ci le désigne comme rapporteur pour avis du projet de loi concernant le service de la radiodiffusion (1937) et du budget des P.T.T. (1937-1938). Il interpelle le Gouvernement sur la situation pénible des journaliers agricoles et des petits cultivateurs et sur les mesures qu'il compte prendre pour généraliser les allocations familiales dans le milieu rural. Il se préoccupe aussi de la patente des artisans, des licences des transporteurs. Le 18 mars 1939, lorsqu'il s'agit d'accorder des pouvoirs spéciaux au Gouvernement, il propose que ces pouvoirs soient limités à la durée de la session ordinaire et lors de la discussion du budget de la santé publique, le 30 décembre 1939, il regrette que le Gouvernement n'en ait pas usé pour simplifier, généraliser et harmoniser le régime des allocations familiales.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, Jean Castagnez vote les pleins pouvoirs constitutionnels au Gouvernement du maréchal Pétain.

Après la Libération, il exerce au

barreau de la Cour d'appel de Paris et collabore, à la *République libre*, journal fondé en 1948 par M. Paul Faure. Il est également l'auteur de plusieurs études fiscales, en particulier *Commerçants, industriels, artisans, vous devez payer* (1942), *Les profits illicites* (1946). Il a préfacé un livre de Paul Faure *Histoire d'un faux et de ses conséquences*.

Il est un des membres fondateurs du parti Socialiste démocratique, créé en 1946 par d'anciens membres de la S.F.I.O.

CASTAIGNÈDE (JEAN, EMILE), né le 9 août 1825 à Pissos (Landes), mort le 25 mars 1890 à Pissos.

Député des Landes de 1877 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 603.)

Il ne fit plus jamais acte de candidature et se retira dans sa ville natale où il mourut le 25 mars 1890, à 65 ans.

CASTANET (LÉON), né le 22 mars 1884 à Alès (Gard), mort le 19 septembre 1961 à Nîmes (Gard).

Député du Gard de 1928 à 1936.

Instituteur, puis directeur d'école à Bessèges, Saint-André de Majencoules, Saint-Christol-les-Alès et enfin Alès, Léon Castanet eut, pendant la guerre de 1914-1918, une brillante conduite.

En 1928, alors qu'il entrevoyait le terme de sa carrière enseignante, le parti socialiste le désigna comme candidat aux élections générales législatives des 22 et 29 avril dans la première circonscription d'Alès.

Élu au deuxième tour de scrutin, avec 7.426 voix contre 6.133 à son concurrent communiste, M. Béchard, il se voit nommé d'abord à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, puis à celle des mines. Auteur d'une proposition de loi relative à la titularisation des instituteurs publics, anciens élèves des écoles normales, rapporteur d'une proposition de loi concernant les écoles des maîtres-mineurs d'Alès et de Douai (1928), il intervient à plusieurs reprises, dans les discussions budgétaires, au sujet des inspections primaires, des congés de longue durée, de l'avancement et de la responsabilité civile des maîtres (1929), de l'instruction des enfants aveugles, sourds-muets, anormaux et arriérés, de la sériculture (1931), des retraites des mineurs (1932).

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932 avec 6.734 voix contre 4.839 au candidat communiste, M. Evesque, au premier tour de scrutin, Léon Castanet siège à la Commission des comptes définitifs et des économies, à la Commission des mines,

ainsi qu'à la Commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934. Il est en outre appelé au comité consultatif des mines. A la tribune, il se préoccupe de la condition des surveillants des services pénitentiaires et de la retraite des mineurs (1934). Propriétaire viticulteur lui-même, il s'intéresse aux questions vinicoles, et, il propose plusieurs amendements au projet de loi tendant à l'assainissement du marché des vins (1934).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il n'obtient que 3.506 voix contre 7.385 à son concurrent communiste, M. Béchard qui lui succède.

Sous l'occupation, son opposition au Gouvernement de Vichy lui vaudra d'être membre du comité local de libération d'Aigremont, avant d'en être élu maire, le 6 mai 1945. En 1949, il est élu conseiller général de Lézignan. Porté en 1961 à la présidence de la Commission départementale, il y fait preuve de grandes qualités d'administrateur et, en 1957, il est élu Président du Conseil général.

En juin 1961, lorsque son état de santé l'obligea à renoncer au renouvellement de son mandat cantonal, ses collègues lui exprimèrent leur reconnaissance en le nommant Président d'honneur. Il devait mourir quelques mois après, le 19 septembre, à 77 ans.

Léon Castanet était officier de la Légion d'honneur.

CASTEL (LÉON), né le 7 février 1871 à Lézignan (Aude), mort le 27 février 1955 à Lézignan.

Député de l'Aude de 1919 à 1942.

Issu d'une famille d'ouvriers agricoles, et ouvrier agricole lui-même pendant une quinzaine d'années avant de devenir propriétaire-viticulteur, Léon Castel a pris très vite une place dans la vie sociale et politique de son département. En 1892, il est secrétaire du syndicat des travailleurs agricoles de Lézignan, en 1895, correspondant de la *Dépêche de Toulouse*; en 1896, il fonde le groupe d'études sociales de Lézignan. En 1898, il est élu conseiller d'arrondissement et le restera jusqu'en 1908, pour devenir conseiller général jusqu'en 1939. En 1900, il accède à la mairie de Lézignan dont il restera l'administrateur jusqu'en 1941, et, en 1910, on le trouve à la présidence de la fédération radicale-socialiste de l'Aude.

En 1919, il fonde, à Lézignan, une coopérative de vinification qui servira de modèle à de nombreuses coopératives du Midi. L'activité qu'il déploie en faveur de la viticulture lui vaut d'être placé à la présidence de la section locale de la Confédération générale des vignerons, puis de l'Office agricole départemental, enfin de siéger au Conseil supérieur de l'agriculture.

Élu aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, par 23.689 voix sur 57.548 votants sur la liste de la fédé-

ration républicaine d'union économique, agricole et démocratique, Léon Castel inscrit au groupe radical-socialiste partage son activité entre la Commission de l'administration générale et celles des boissons, de l'agriculture et des douanes. Dans la discussion du projet de loi créant de nouvelles ressources fiscales, il propose la perception d'un décime additionnel à la taxe de luxe en faveur des départements et des communes (1920). De même, il intervient en 1922 pour signaler les difficultés qu'éprouvent les communes à obtenir des prêts du Crédit foncier ou à couvrir leurs dépenses d'assistance aux vieillards. On l'entend également sur la crise viticole (1921), sur la protection du travail agricole (1922) et sur le régime fiscal des coopératives de consommation (1923).

Réélu au renouvellement du 11 mai 1924 par 29.495 voix sur 69.338 votants, à la tête de la liste républicaine radicale-socialiste et de défense agricole et viticole, Léon Castel continue à siéger aux commissions de l'agriculture, des boissons et des douanes. Il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à créer une contribution spéciale sur la fortune et le capital (1925) et lors de la discussion du budget de 1926 il soutiendra un amendement tendant à instituer une taxe civique.

Il est également l'auteur de plusieurs propositions de loi ou rapports sur la réglementation de la vente des vins, la révision et la réduction des tarifs de transports sur les vins (1925), le régime des expertises légales et des douanes (1927) et il intervient à plusieurs reprises en séance publique au sujet des droits de circulation sur les vins (1925), des subventions accordées à des groupements qui, sous le couvert de la lutte contre l'alcoolisme, développent une campagne contre le vin, de l'impôt sur les bénéfices agricoles, de la station œnologique de Narbonne (1926), de la hausse du prix du vin (1927).

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui marquent le retour au scrutin uninominal, Léon Castel est élu dans la deuxième circonscription de Narbonne avec 6.227 voix sur 12.366 votants, et il est réélu le 1^{er} mai 1932 par 6.396 voix sur 12.493 votants, ainsi que le 26 avril 1936 où il obtient 6.447 voix sur 12.582 votants, contre 4.976 à son concurrent socialiste, M. Guille, toujours au premier tour de scrutin.

Au cours de ces trois législatures, il dépose plusieurs propositions de loi et rapports relatifs à la réglementation des plantations de vignes, au remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires sur les vins par une taxe unique (1929), à l'amélioration du marché des vins (1930), aux tarifs de transport des vins et cidres (1932, 1935), à la revalorisation des cours du vin (1936) et est entendu dans plusieurs débats concernant les mêmes sujets, en particulier dans la discussion des projets de loi sur la viticulture et le commerce des vins (1931, 1933) et sur l'assainissement du marché des vins (1934).

Le 10 juillet 1940, Léon Castel vota les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Sa participation à des assemblées créées par le Gouvernement de Vichy devait par la suite, l'évincer de toute activité politique.

Il mourut le 27 février 1955 dans sa ville natale de Lézignan, âgé de 84 ans.

CASTELIN (André, Louis), né le 5 juillet 1858 à Paris, mort le 24 juillet 1912 à Saint-Maurice (Seine).

*Député de l'Aisne de 1889 à 1902
et de 1910 à 1912.*

André Castelin, qui était entré aux Ponts et Chaussées comme conducteur de travaux, fut affecté en 1881 au service de la Basse-Seine à Mantes, puis au contrôle des chemins de fer du Nord. Chargé de mission en Tunisie au moment où le corps expéditionnaire était commandé par le général Boulanger, il fait la connaissance de celui-ci et quitte l'administration pour participer au mouvement boulangiste. Rédacteur à la *Lanterne*, puis à la *France*, lorsque la *Lanterne* cesse de soutenir la politique du général, il est un des fondateurs de la *République* et son rédacteur en chef. Il devient ensuite rédacteur en chef de la *Cocarde* mais il doit abandonner cette fonction lorsque le journal modifie son orientation politique.

Il se présente aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la deuxième circonscription de Laon, comme candidat boulangiste du parti républicain national « pour le relèvement matériel et moral de la patrie, la grandeur de la France et sa prospérité ». Elu au premier tour de scrutin, il enlève son siège à Paul Doumer avec 10.386 voix contre 7.031 sur 17.949 votants.

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 8.932 voix contre 7.700 à M. Henry, sur 16.965 votants, et à celles du 8 mai 1898, par 9.409 voix contre 7.055 à M. Grégoire, sur 17.625 votants, il n'est candidat ni en 1902 ni en 1906. Mais il se représente à celles des 24 avril et 8 mai 1910 et retrouve son siège au deuxième tour de scrutin avec 9.366 voix contre 8.280 à Paul Doumer sur 18.158 votants.

Membre de la société des agriculteurs de France et maire de la commune rurale de Pargny-les-Bois, il participe à de nombreux débats sur l'agriculture : organisation du crédit agricole, transport des engrais, droits de douane sur les importations de blé, coopératives de production et de consommation, primes pour la culture du chanvre, taxe de consommation sur les sucres, régime des boissons, etc. Il intervient aussi à maintes reprises au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France dont il demande une réglementation plus stricte (1890, 1896) et sur la situation des chemins de fer (1894, 1900). En 1895, interpellant le Gouvernement sur la révision de la Constitution, il se déclare partisan du référen-

dum. L'année suivante, au cours d'interpellations sur l'affaire Dreyfus, il protesta contre la remise en question de la culpabilité de Dreyfus et contre les attaques qui visent certains officiers et l'armée. Par la suite, il prend position contre la révision du procès.

En 1899, il demande la mise en liberté provisoire de Déroulède et de Marcel Habert incarcérés à la suite des manifestations qui eurent lieu à l'issue des obsèques du Président Félix Faure. La même année, il intervient dans la discussion de propositions de loi tendant à compléter la loi de 1898 sur les accidents du travail. Après sa réélection de 1910, il dépose une proposition de loi tendant à supprimer les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des Finances et à recourir aux services des banques. Lorsque le projet qui ramène à 10 heures la durée du travail dans les établissements industriels vient en discussion (1912) il propose certaines dérogations en faveur des petites entreprises.

Il meurt en cours de mandat le 24 juillet 1912, alors qu'il n'est âgé que de 54 ans.

Ce décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il n'a pas été prononcé d'éloge funèbre.

CASTELLANE (MARIE, EUGÈNE, PHILIPPE, Antoine, BONIFACE, Marquis de), né le 12 mai 1844 à Paris, mort le 10 décembre 1917 à Paris.

Représentant du Cantal
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député du Cantal de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 606.)

Après les ouvrages mentionnés par Robert et Cougny, il publia : *Les hommes d'Etat français au XIX^e siècle* (essai de psychologie politique, 1888) ; *Hommes et choses de mon temps* (mémoires, 1909) ; *Gentilshommes démocrates* (1891).

Il s'essaya dans le roman, avec *Désenchantée* (1887) ; *Destruction* (1890) ; *Larmes d'amante* (1893) ; *Lettres d'amour* (1905) ; *Les mémoires d'un mort* (1907).

Le théâtre le tenta également, et il fit représenter devant un public d'élite : *Les Mystiques*, à la Comédie française en 1901 ; *Le festin de la mort* ; *Pour la Patrie* ; *Pétronie*, etc.

Aimant le sport, il parcourut longtemps le Bois de Boulogne à cheval, en compagnie des personnalités les plus éminentes de l'époque, ses parents ou amis : le prince de Sagan, le Duc Adalbert de Montmorency, le Duc de la Force, le Marquis de Breteuil, le Comte François de Gontaut, etc.

Ses chasses d'automne, en son château de Rochecotte en Touraine, berceau de son enfance, réunissaient les plus hautes

notabilités intellectuelles de France et d'Europe. Elles y étaient accueillies par sa mère née Talleyrand-Périgord et par sa femme, née de Juigné qui dans ce cadre de tradition et de famille savaient animer ce qui les avait précédées et ce qui les entourait.

La maladie, vint, en ses dernières années, ralentir ses activités. Il accepta ses infirmités avec énergie et courage, et conserva jusqu'au bout son intelligence et sa lucidité.

Il s'éteignit le 10 décembre 1917, en son domicile de la rue de l'Université, alors que certains de ses enfants et petits-enfants se trouvaient aux armées, et sans avoir pu assister à la réparation que l'ancien combattant de la guerre de 1870 dont il avait gardé la marque, appelait de tous ses vœux. Il était âgé de 73 ans, et laissait trois fils : Boni, Jean, et Stanislas.

CASTELLANE (BONIFACE, MARIE ERNEST, PAUL, comte de), né le 14 février 1867 à Paris, mort le 20 octobre 1932 à Paris.

Député des Basses-Alpes de 1898 à 1910

Descendant d'une illustre famille dont on retrouve l'origine à Senec et à Castellane dès le X^e siècle, fils aîné du précédent, ancien député du Cantal, arrière-petit-fils du maréchal de Castellane et arrière-petit-neveu du prince de Talleyrand, Boniface de Castellane vécut une partie de son enfance au château de Rochecotte (Indre-et-Loire). Il fit ses études au collège Stanislas et au collège de Juilly, servit au 15^e régiment de chasseurs puis mena la vie mondaine et brillante de la haute société du Paris de la fin du siècle dernier. Il rencontra en 1894, miss Anna Gould, fille du « roi » des chemins de fer américains et l'épousa l'année suivante à New York. Les fastueuses réceptions données par le jeune couple dans le palais à la façade de marbre rose construit à l'angle de l'avenue du Bois et de l'avenue Malakoff sur le modèle du grand Trianon sont demeurées célèbres, comme celles du château du Marais près de Rambouillet. Boniface de Castellane avait aussi acheté l'ancienne demeure de Mme de Sévigné, le Château de Grignan, qu'il voulait faire restaurer ; grand amateur d'objets d'art et de meubles anciens, propriétaire d'une écurie de chevaux de course et d'un yacht à bord duquel il participait à des régates internationales, il s'intéressait aussi à la politique et particulièrement aux Affaires étrangères sur lesquelles il était très bien informé grâce à ses relations dans les milieux les plus fermés.

Conseiller général des Basses-Alpes, il se présenta aux élections générales du 8 mai 1898 et il fut élu dès le premier tour de scrutin dans la circonscription de Castellane avec 2.786 voix sur 4.398 votants contre 1.576 au député sortant, M. Deloncle, Ministre plénipotentiaire. Sa

générosité lui valut une grande popularité dans sa circonscription et il fut réélu à une très forte majorité au renouvellement du 27 avril 1902. Accusé de diffamation par son adversaire, M. Siegfried, il fut invalidé, mais, à l'élection partielle du 25 janvier 1903, il battit à nouveau M. Siegfried par 2.348 voix contre 1.836.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il conserva son siège, mais avec 111 voix d'avance seulement sur son adversaire, M. Escandé, ancien sous-préfet de Castellane. De nouveau invalidé, bien que le bureau de la Chambre eût conclu à la régularité des opérations électorales, il obtint 2.247 voix contre 1.977 à M. Escandé sur 4.451 votants à l'élection partielle du 30 septembre 1906 et revint donc au Palais-Bourbon. Aux séances de nuit, on le voyait arriver en habit, distribuant parcimonieusement des poignées de main « de cette main gantée, tendue comme au bout d'une perche ». Anti-dreyfusard, mais non antisémite, il souhaitait que « l'armée et la magistrature continuent d'assumer, à l'abri des intrigues, leur rôle sacré de dépositaires de l'honneur national ». Il critiqua la politique antireligieuse des gouvernements de l'époque, notamment leur attitude à l'égard du Saint-Siège (21 octobre 1904) et se prononça contre le projet de séparation des Eglises et de l'Etat (27 mars 1905) qui était à ses yeux un projet « de destruction de l'église par l'Etat ». Il intervint à maintes reprises dans les débats de politique étrangère (21 janvier 1901, 8 et 23 novembre 1904, décembre 1906, 12 novembre 1907, 28 janvier 1908) s'opposant à la politique de Delcassé dans l'affaire marocaine dont il redoutait qu'elle ne fut une source de graves conflits. Amiralteur d'Edouard VII, il fut un partisan résolu de l'entente cordiale puis de l'alliance avec la Russie devant le danger allemand.

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il fut battu au second tour de scrutin par M. Berthot, directeur du journal *Le Radical* et ne se représenta pas à celles de 1914.

Depuis plusieurs années, il connaissait de graves difficultés d'ordre privé. Sa femme ayant obtenu le divorce en 1906, il ne parvint pas à se faire accorder par le Vatican l'annulation de son mariage à laquelle le catholique qu'il était tenait beaucoup. Il connut de durs moments : ruiné, poursuivi par ses créanciers, vilipendé par certains journaux, abandonné par nombre de ses amis, il fit front avec courage. Il s'essaya au journalisme, collabora au *Soir*, puis, comprenant le parti qu'il pouvait tirer de ses connaissances artistiques refit fortune en vendant très cher les meubles et les objets que ses dons d'antiquaire lui faisaient découvrir. Il parvint ainsi à rembourser ses dettes et même quelques autres. « Jamais, dit-il, je n'eus plus de morgue qu'au moment où l'on me croyait irrémédiablement perdu ». En 1914, il chercha en vain à s'engager, sa classe étant libérée, puis à servir comme interprète auprès de l'armée anglaise. Ardent patriote, il souffrit de ne

pouvoir davantage se consacrer à son pays. Peu après la guerre, l'immobilité à laquelle le contraignait une cruelle maladie lui donna le loisir d'écrire ses mémoires : *Comment j'ai découvert l'Amérique, L'art d'être pauvre, Vingt ans de Paris*. Tous les acteurs d'une époque y défilent, campés d'une plume alerte et spirituelle. « J'ai eu au moins une consolation, disait-il, je ne me suis jamais ennuyé. » Il mourut le 20 octobre 1932 à Paris, au moment où la crise économique allait faire disparaître ce qui survivait encore du monde qu'il avait connu. Il avait 65 ans.

CASTELLANE (JEAN, marquis de), né le 24 avril 1868 à Paris.

Député du Cantal en 1902.

Frère de Boniface et de Stanislas de Castellane, Jean de Castellane fit ses études au collège Stanislas puis à l'école militaire de Saumur dont il sortit officier de cavalerie. Il épousa en 1898 la princesse de Furstenberg, née Talleyrand-Périgord.

Attiré par la politique, il quitta l'armée et se présenta comme candidat libéral antiministériel aux élections générales législatives du 24 avril 1902 dans la circonscription de Saint-Flour (Cantal). Il fut élu au premier tour de scrutin par 6.300 voix contre 5.892 à M. Hugon, médecin, député radical sortant. Mais ses adversaires, arguant que sa campagne électorale « s'était manifestée par une véritable pluie d'or » demandèrent son invalidation qui fut votée par 307 députés contre 229. A l'élection partielle qui suivit, le 10 août 1902, le docteur Hugon le battit de justesse avec 6.211 voix contre 6.113 sur 12.234 votants.

En 1914, Jean de Castellane reprit du service dans l'aviation, accompagna une mission en Italie, puis commanda un groupe d'automitrailleuses. Enseveli par un pare-éclats dans la nuit du 29 au 30 juillet 1917, il put être dégagé et reprit aussitôt la tête de son unité. Il fut six fois cité durant les quatre années de guerre.

Elu conseiller municipal du quartier de l'Ecole militaire en 1919, il fit aussi partie du Conseil général de la Seine dont il fut vice-président en 1922. Membre de la Commission du Vieux-Paris, président de la fédération française de natation, il fut vice-président en 1928 puis en 1930-1931 du Conseil municipal de Paris et siégea sans interruption dans cette assemblée jusqu'en 1944, date à laquelle il se retira de la vie politique.

Il a publié : *Talleyrand, le diplomate, le gentilhomme, vu par l'un des siens*, texte d'une conférence donnée le 26 avril 1934 à Paris, aux « grandes Conférences des Ambassadeurs ».

Le marquis de Castellane est Commandeur de la Légion d'honneur et membre de l'Ordre de Malte.

CASTELLANE (STANISLAS, CLAUDE, MARIE, CHARLES DE), né le 15 octobre 1875 à Juigné-sur-Sarthe, mort le 4 juillet 1959 à Paris.

*Député du Cantal de 1902 à 1906,
de 1919 à 1924 et de 1928 à 1936.*

Sénateur du Cantal de 1938 à 1944.

Frère cadet de Boniface et de Jean de Castellane, Stanislas de Castellane, ancien élève de l'École libre des sciences politiques, fut élu député de la circonscription de Murat (Cantal) aux élections générales du 27 avril 1902, battant M. Peschaud, député sortant et maire de Murat par 3.917 voix contre 3.464, sur 7.455 votants, au premier tour de scrutin. Il s'inscrivit au groupe progressiste et entra à la Commission d'intérêt local.

Favorable à la liberté de l'enseignement et de l'exercice des cultes, il ne s'opposa pas à la discussion du projet de séparation des Églises et de l'État, estimant « que la séparation faite par un Gouvernement libéral pouvait être considérée comme le moyen de mettre un terme au malaise moral dont souffrait le pays ». Propriétaire terrien et maire de Marcenat, il portait une attention soutenue aux questions agricoles et fiscales (protection douanière, organisation des marchés, révision du cadastre, crédit agricole) et se préoccupait d'améliorer le sort des paysans, particulièrement des métayers. Au cours de la discussion du projet de loi relatif aux Caisse de retraites ouvrières (1905), il proposa d'utiliser les fonds de ces organismes pour financer le crédit agricole.

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, il perdit son siège au profit de M. Baduel, pharmacien, adjoint au maire de Murat.

Réélu le 16 novembre 1919 sur la liste d'Union nationale républicaine par 20.817 voix sur 42.921 votants, il fit partie des Commissions de l'Algérie, des colonies, des Affaires étrangères et des marchés de guerre. Il se prononça en faveur de la révision de ces marchés et de la taxation des bénéfices (1920). Au cours de la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement présidé par Aristide Briand, il manifesta ses inquiétudes devant la hausse des prix et les conditions d'application du traité de Versailles (1921). Lors de la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée, il demanda que l'incorporation des jeunes agriculteurs fut effectuée en tenant compte des travaux agricoles (1922). Il intervint à diverses reprises en faveur des producteurs de fromage de Cantal. En 1923, il établit au nom de la Commission des Affaires étrangères, le rapport sur le traité de Lausanne.

Privé de son siège par la victoire du cartel des gauches le 11 mai 1924, il le retrouva aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, par 8.700 voix contre 7.725 à M. Hugon, au deuxième tour de scrutin, dans la circonscription

de Murat-Saint-Flour. Membre de la gauche républicaine démocratique, vice-président puis président de la Commission des affaires étrangères, il prit partie en faveur de l'accord conclu à Washington pour le remboursement des dettes de la France envers les États-Unis (1929). En 1932, à l'occasion du 83^e anniversaire de M. Masaryk, il prononça l'éloge du Président de la République tchécoslovaque. Il fut aussi vice-président de la Chambre de 1930 à 1932.

Réélu aux élections générales législatives du 1^{er} mai 1932, par 8.862 voix contre 8.169 à M. Peschaud, au premier tour de scrutin, il demanda au Gouvernement de prendre des mesures pour remédier aux effets de la crise économique sur la vente des céréales et du bétail. Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, arrivé en deuxième position derrière M. Maurice Montel, il se retira au deuxième tour.

Élu sénateur du Cantal le 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939) au troisième tour de scrutin, par 311 voix sur 576 votants, il siégea sur les bancs de l'Union démocratique et radicale et fit partie de la Commission des affaires étrangères et de celle des travaux publics. À partir de la guerre, il semble que son activité politique ait été réduite.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, et se retira de la vie publique. Il est mort le 4 juillet 1959 à Paris, âgé de 84 ans.

Il avait fait la guerre de 1914-1918, en qualité de lieutenant d'artillerie.

CASTELNAU (GÉNÉRAL NOËL, MARIE, JOSEPH, Edouard de CUNÈRES DE), né le 24 décembre 1851 à Saint-Affrique (Aveyron), mort le 18 mars 1944 à Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne).

Député de l'Aveyron de 1919 à 1924.

Élève à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1869, Edouard de Castelnau en sortit sous-lieutenant d'infanterie en août 1870 et fit la campagne contre l'Allemagne au 31^e et au 36^e régiments d'infanterie. Après avoir suivi les cours de l'École supérieure de guerre en 1879, il fut affecté à l'état-major de la 3^e division d'infanterie puis à celui du 17^e corps d'armée.

Chef du 1^{er} bureau de l'état-major de l'armée, colonel en 1900, il se distingua dans le commandement du 37^e régiment d'infanterie à Nancy. Général de brigade en 1906, général de division en 1909, il fut nommé en 1911 premier sous-chef d'état-major de l'armée et prit une part importante à l'élaboration du plan 17, qui devait être appliqué au début de la guerre de 1914 et à la préparation de la mobilisation.

Membre du Conseil supérieur de la guerre, il était commandant de la deuxième armée le 2 août 1914. Au cours de la bataille dite « des frontières de

l'Est » (14-21 août 1914), il pénétra dans le territoire annexé par l'Allemagne, avança au-delà de Château-Salins, mais dut se replier après la sanglante bataille de Morhange. Début septembre, il sauva Nancy en gagnant la bataille du grand Couronné puis, ayant battu l'ennemi à la trouée de Charms, libéra presque entièrement le territoire national qui était devant la deuxième armée. Le 17 septembre, Joffre l'appela de Lorraine avec la deuxième armée qu'il établit de part et d'autre de la Somme. Commença alors la « course à la mer » qui devait aboutir, fin octobre, à une sorte de stabilisation du front. Commandant le groupe d'armées du centre à partir de juin 1915, il dirigea la bataille de Champagne du 25 au 29 septembre 1915. En décembre 1915 il fut nommé chef d'état-major des armées et devint ainsi le collaborateur direct de Joffre. Il accomplit une mission à Salonique, puis, lorsque les allemands attaquèrent Verdun en février 1916, il fut envoyé sur place par Joffre avec les pleins pouvoirs. Exigant que fut tenue coûte que coûte la rive droite de la Meuse, il donna les premiers ordres qui assurèrent la conservation de la place dont le commandement fut confié au général Pétain. En décembre 1916 il fut envoyé en mission en Russie et, en mars 1917, devint commandant du groupe d'armées de l'Est. En cette qualité il devait être chargé d'exécuter l'offensive qui, si elle avait eu lieu avant l'armistice, aurait pu couper la retraite des armées allemandes sur le Rhin.

Le général de Castelnau qui était Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1911, fut promu grand Officier le 19 septembre et grand-Croix le 8 octobre 1915. Il fut décoré de la Croix de guerre et, en 1917, de la Médaille militaire avec la citation suivante : « Officier général d'une haute vertu militaire. A brisé sur le grand Couronné de Nancy, en septembre 1914, les attaques des armées allemandes. En 1915 et 1916, comme commandant d'armée, chef d'état-major général et commandant d'un groupe d'armées en Artois, en Champagne et dans l'Est, a rendu les services les plus éminents ». Trois de ses fils — il avait douze enfants — tombèrent au champ d'honneur.

Après la guerre, le général de Castelnau se présenta aux élections générales du 16 novembre 1919, dans l'Aveyron son département natal, sur la liste républicaine de défense nationale et de progrès social, qui emporta les trois sièges de député. Au Palais-Bourbon, il fit partie du bloc national et présida avec habileté la Commission de l'armée. Il intervint à maintes reprises dans la discussion des projets relatifs au recrutement et à la réorganisation des forces armées, en 1922 et en 1923, insistant sur « la nécessité de maintenir la puissance militaire de la France devant une Allemagne qui nie sa défaite et d'exécuter le traité de Versailles sans haine et sans crainte ».

Il ne fut pas réélu aux élections générales du 11 mai 1924, ni des 22 et 29 avril 1928 qui eurent lieu au scrutin uninomi-

nal, mais continua d'avoir une activité politique au sein de diverses associations catholiques. Il présida la Ligue des Patriotes, après Maurice Barrès et collabora à *L'Echo de Paris* et à *La France catholique*. Il mourut le 16 mars 1944, âgé de 93 ans à Montastruc-la-Conseillère où il s'était retiré au début de la deuxième guerre mondiale. Sa statue équestre, œuvre du sculpteur Louis Chavigne, a été récemment inaugurée à Saint-Affrique.

CASTELNAU (JOSEPH DE CURIÈRES DE), né le 4 janvier 1879 à Campagnac (Aveyron), mort le 29 juillet 1943 à Montpellier (Hérault).

Député de l'Aveyron de 1914 à 1919.

Joseph de Curières de Castelnau, qui était avocat, se présenta comme candidat catholique aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 dans l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron) et fut élu député au deuxième tour de scrutin avec 6.920 voix sur 13.565 votants, contre 6.486 à M. Fournol, député sortant, directeur honoraire au Ministère des Travaux publics.

Membre des Commissions des mines et des pensions, il participa à la discussion des lois concernant la répartition et l'utilisation des hommes mobilisables (1915), l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, les pupilles de la nation, les pensions de guerre (1918), les traitements du personnel enseignant (1919). La même année, à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à l'utilisation de l'énergie hydraulique, il demanda de prévoir l'équipement de certaines chutes d'eau secondaires, afin de favoriser l'essor des économies régionales. Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919, s'effaçant devant le général de Castelnau dont il était le cousin germain. Il mourut à Montpellier le 29 juillet 1943, à 64 ans.

CASTELNAU (MARIE, JOSEPH, Léonce, MARQUIS DE CURIÈRES DE), né le 10 juin 1845 à Saint-Affrique (Aveyron), mort le 29 mars 1909 à Paris-7^e.

Député de l'Aveyron de 1902 à 1909.

Léonce de Castelnau fut élu député de la circonscription de Saint-Affrique aux élections générales législatives du 27 avril 1902 au premier tour de scrutin avec 7.729 voix contre 6.541 à M. Blancard, sur 14.310 votants.

Agé de 57 ans, il était avocat, ancien bâtonnier du barreau de Nîmes et conseiller général de Barjac (Gard) de 1880 à 1904. Il avait été auparavant substitut du Procureur général de la Cour d'Appel de Nîmes (1875-1880).

Au Palais-Bourbon, il se consacra essentiellement aux questions juridiques —

rapports sur la réglementation des perquisitions (1903), sur la réorganisation des justices de paix (1905) et agricoles — projet sur les warrants (1905), retraites ouvrières et paysannes (1905-1906).

Considérant celles-ci comme un corollaire du contrat de travail, il proposa de donner aux métayers la possibilité d'adhérer à un régime de concordat ; il combattit vigoureusement la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat qu'il estimait dangereuse pour la paix religieuse (juillet 1905). Il s'attacha à obtenir des garanties pour la gestion du patrimoine des établissements du culte et des établissements d'enseignement religieux.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, avec 8.039 voix contre 6.200 à M. Fournol sur 14.362 votants, toujours au premier tour de scrutin, il interpella le Gouvernement sur la manière dont étaient attribués les biens ecclésiastiques (1906) et se prononça contre le projet de dévolution présenté en 1907. Il participa à la discussion de divers projets relatifs à l'assistance judiciaire, au régime des aliénés, à la réglementation des jeux, à la répression des fraudes sur les marchandises, au sucrage des vins et s'opposa à la proposition de MM. Viollette et Steeg relative à la légitimation des enfants adultérins (1908). L'année suivante, à l'occasion de l'examen d'un projet d'impôt sur le revenu, il demanda que les droits de visite et d'investigation des agents du fisc fussent strictement définis.

Il mourut à Paris, au cours de la session, le 29 mars 1909, âgé de 64 ans. « Il était la courtoisie même » devait dire de lui le président Henri Brisson dans son éloge funèbre à la séance du même jour « et il savait soutenir ses opinions avec cette mesure qui rend la discussion utile et profitable à tous, ne faisant jamais appel qu'à des arguments nés du droit tel qu'il le concevait. Ceux-là même qui ne partageaient pas son avis, disaient parfois qu'il avait éclairé pour eux certaines parties de la question traitée par lui. »

Il était membre de l'Académie de Nîmes.

CASTIAU (ABEL, OMER), né le 23 avril 1842 à Vieux-Condé (Nord), mort le 25 juillet 1918 à Lille (Nord).

Député du Nord de 1905 à 1906.

Abel Castiau, qui avait achevé en 1870 ses études de médecine à la Faculté de Paris, revint s'installer dans son pays natal. Elu conseiller général de Condé en 1898, réélu en 1904 et en 1910, il fut vice-président du Conseil général de 1904 à 1906. Il se présenta à la députation dans la première circonscription de Valenciennes à l'élection partielle qui eut lieu le 30 avril 1905 pour remplacer M. Debiève décédé, et il fut élu au deuxième tour de scrutin par 5.517 voix contre 421 à M. Thellier de Poncheville, sur 8.066 vo-

tants. Aux élections générales du 6 mai 1906, il arriva second au premier tour de scrutin avec 4.255 voix contre 5.273 à M. Melin, vice-président du conseil des prud'hommes, et se retira au deuxième tour. Il fut à nouveau candidat dans la même circonscription en 1914 mais M. Melin conserva son siège. La carrière parlementaire du docteur Castiau fut donc très brève, mais ses compatriotes rendirent hommage à son dévouement en donnant son nom à une rue de Vieux-Condé.

Il est mort à Lille, le 25 juillet 1918, à 76 ans.

Le docteur Castiau était officier d'Académie.

CASTILLARD (HENRY), né le 3 septembre 1847 à Woinville (Meuse), mort le 22 juillet 1927 à Paris.

Député de l'Aube de 1893 à 1909.

Sénateur de l'Aube de 1909 à 1927.

Après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit à la Faculté de Nancy, Henry Castillard entra dans la magistrature et fut procureur de la République à Arcis-sur-Aube et à Troyes, puis substitut à Paris. Tenté par la politique, il donna sa démission et se présenta avec succès aux élections générales législatives du 20 avril 1893 dans la circonscription d'Arcis-sur-Aube. Elu au premier tour de scrutin par 4.612 voix contre 4.108 au comte Armand, député sortant, il s'inscrivit au groupe de l'union progressiste qui siège entre la fraction modérée et la fraction radicale du parti républicain. Il conserve de justesse son mandat aux élections générales des 8 et 22 mai 1898 avec 4.363 voix contre 4.352 au comte Armand au deuxième tour de scrutin. Réélu sans difficulté dès le premier tour aux élections générales du 27 avril 1902 par 4.584 voix contre 3.038 à M. Mareau sur 8.114 votants, et à celles du 6 mai 1906 par 6.289 voix contre 403 à M. Waldemar, sur 7.466 votants, il devient sénateur le 6 juin 1909, en remplacement de M. Emile Gaillot, au deuxième tour de scrutin, par 467 voix sur 652 votants. Il est réélu au renouvellement du 7 janvier 1912, au premier tour de scrutin, par 392 voix sur 659 votants et à celui du 9 janvier 1921, au premier tour de scrutin, par 562 voix sur 662 votants. Il le demeurera jusqu'à son décès en 1927.

Membre de diverses commissions, notamment de celles de la législation criminelle et de la réforme judiciaire, des chemins de fer, de l'administration et des cultes, il fait preuve, au cours de sa longue carrière parlementaire d'une grande activité qui porte essentiellement sur les questions agricoles et juridiques. Défenseur attentif de l'agriculture française, il prend part aux débats sur : les droits de douane sur les blés et l'impôt sur les boissons (1894), le régime des admissions temporaires de froment (1901),

les engrais chimiques (1902), les importations de blé et de bétail (1903 et 1904), les mutuelles agricoles (1904 et 1906), les bouilleurs de cru et les fraudes sur les vins (1905), l'abattage des animaux tuberculeux et la lutte contre les épizooties (1903 et 1906), le prix d'achat des céréales panifiables (1920) et, question qui lui tient particulièrement à cœur, la délimitation de la Champagne viticole (1909, 1913, 1919). Il présente un rapport sur la police des chemins de fer (1900) et intervient dans la discussion du projet de tarification des transports (1901). En 1905, il vote la loi de séparation de l'Église et de l'État qu'il estime libérale et justifiée par l'attitude du Vatican. Il vote également la loi sur les retraites ouvrières, l'assistance aux vieillards et le service militaire de deux ans.

Membre de la Commission chargée de répartir entre les communes les subventions pour les sapeurs-pompiers, il intervient à plusieurs reprises sur ce sujet, notamment en 1905 et en 1907. Rapporteur pour la Commission de la réforme judiciaire des propositions et projets de loi relatifs à l'abolition de la peine de mort, il s'affirme résolument opposé à sa suppression et défend cette opinion avec une ténacité inébranlable (1898, 1902, 1906, 1909). Durant les dernières années de sa vie, il continue en dépit de son âge, à participer au travail parlementaire et intervient dans la discussion du projet sur les loyers (1922, 1924).

Il meurt le 22 juillet 1927 à Paris, en cours de mandat dans sa quatre-vingtième année.

À l'ouverture de la session extraordinaire, le Président Paul Doumer prononça son éloge funèbre (séance du 3 novembre 1927). « Elu sénateur de l'Aube, déclara-t-il, notre collègue, restant parmi nous l'homme du droit et de la magistrature, s'attacha en même temps, non sans passion, à la défense des intérêts agricoles et viticoles de la région qu'il représentait... Unanimement nous déplorons la perte de Henry Castillard. »

CATALAN (CAMILLE, CONSTANT), né le 10 février 1889 à Solomiac (Gers), mort le 14 décembre 1951 à Toulouse (Haute-Garonne).

Député du Gers de 1928 à 1942.

Camille Catalan, né, d'après son acte de naissance, d'un père « limonadier », fut élève des lycées d'Auch et de Toulouse et conquit les baccalauréats de philosophie et de mathématiques élémentaires avant de poursuivre des études de droit, à Toulouse, puis à Paris et d'entrer dans l'administration des contributions directes. Mobilisé en 1914, il fut blessé et reprit les fonctions de contrôleur des contributions à Murat (Cantal) en 1916 — il deviendra par la suite contrôleur principal. Secrétaire d'une commission de bénéfices de guerre à Paris de 1917 à 1920, il passa le doctorat en droit en 1919

et fut, quatre ans durant, secrétaire du syndicat national des agents des contributions directes.

Elu conseiller général du canton de Cologne (Gers) le 17 octobre 1920, il brigua, aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, au nom de l'Union des gauches, le siège de député de la circonscription d'Auch-Lombez. Distant d'environ 2.000 voix au premier tour de scrutin par Joseph Barthélémy, il triompha au second avec 9.462 suffrages contre 8.883 à son rival, sur 18.607 votants. Se représentant, le 1^{er} mai 1932, sous l'étiquette radicale-socialiste, il fut réélu dès le premier tour de scrutin avec 8.610 voix sur 17.408 votants. Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, en revanche, candidat, à nouveau, du parti radical, il ne l'emporta qu'au second tour de scrutin sur de Montesquiou, avec 9.696 suffrages sur 17.438 votants.

Sous ces trois législatures, il appartient à diverses Commissions, parmi lesquelles il y a lieu de citer la Commission des finances et la Commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934. Il fut rapporteur du budget des finances et intervint fréquemment au sujet du personnel de ce Ministère. Les discussions budgétaires lui fournirent l'occasion de traiter de questions assez diverses comme l'électrification rurale, l'accueil des mutilés dans certains centres de réforme, les ressources de la Caisse de crédit aux départements et communes. Mais c'est plus volontiers des problèmes fiscaux et agricoles qu'il entretint la Chambre : lors de l'examen du budget de 1931-1932, il examinait les causes des imperfections du système fiscal et au début de 1940 il exprimait les critiques du groupe radical-socialiste sur le projet de loi concernant la patente ; sous la quinzième législature, il prenait une part active à la discussion du projet et des propositions de loi relatives au marché du blé et demandait à interpeller sur l'attitude de la grande meunerie. Enfin, il se fit le défenseur des petits et moyens commerçants, des petits et moyens industriels et des artisans.

Il ne put assister à la séance de l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940 à Vichy.

Camille Catalan est décédé le 14 décembre 1951 en son domicile toulousain après s'être retiré de la vie politique. Il était âgé de 62 ans.

CATALOGNE (JACQUES, MATHIEU, DAMIEN), né à Arzacq (Basses-Pyrénées) le 27 septembre 1856, mort le 6 octobre 1934 à Arzacq.

*Député des Basses-Pyrénées
de 1902 à 1906.*

*Sénateur des Basses-Pyrénées
de 1906 à 1934.*

Fils d'un « propriétaire rentier », Jacques Catalogne fit ses études classiques au lycée de Pau, puis sa licence en droit

à Toulouse et s'inscrivit au barreau de Pau. Après avoir plaidé durant quelques années, il acquit, dans cette même ville, une charge d'avoué. Sous sa direction, l'étude prospéra. Mais après une vingtaine d'années d'exercice de la profession, il céda son office pour se présenter aux élections générales législatives de 1902 dans l'arrondissement d'Orthez où le député sortant, radical, ne se représentait pas. Presque continuellement membre, jusqu'alors, de la Chambre des avoués, qu'il fut même appelé à présider, ayant été juge de paix suppléant du canton-Est de Pau, président du comice agricole d'Arzacq et de deux sociétés de secours mutuels de la région, maire de sa cité natale depuis le 20 mai 1888, envoyé au conseil général par le canton d'Arzacq le 31 juillet 1892, secrétaire de cette assemblée de 1892 à 1903, avant d'en être élu vice-président en 1909, membre de la Commission départementale et du Conseil départemental des Basses-Pyrénées, il jouissait d'une grande notoriété locale.

Au premier tour de scrutin, le 27 avril 1902, il est élu, sur un programme républicain, avec 8.584 suffrages contre 8.440 à Langoardette, républicain libéral progressiste. La faible différence entre les deux chiffres incita le député Prache à demander à la Chambre, lors de la validation des pouvoirs, une enquête sur les opérations électorales dans la circonscription d'Orthez et sur les pressions que l'administration lui paraissait avoir exercées en faveur de la candidature de Catalogne. Il ne fut pas suivi.

Au Palais-Bourbon, Catalogne s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique ; il appartint à diverses commissions, dont la Commission de réforme judiciaire, la Commission des postes et télégraphes et la Commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat et déposa essentiellement deux propositions de loi concernant l'une les rigues localités en matière d'incendie, l'autre l'article 346 du Code de commerce.

Le 18 janvier 1906, il donne sa démission de député, car le 7 du même mois, au second tour de scrutin, par 656 voix sur 990 suffrages exprimés il a été élu sénateur, en remplacement de Berdoly, décédé. Son mandat lui sera ensuite régulièrement renouvelé sans coup férir : le 3 janvier 1909, par 508 voix sur 1.008 suffrages exprimés, le 11 janvier 1920, par 659 voix sur 993 suffrages exprimés, le 9 janvier 1927, par 567 voix sur 1.003 suffrages exprimés.

Au Palais du Luxembourg, la confiance de ses collègues fit de lui à plusieurs reprises l'un des secrétaires du Sénat et lui valut de siéger dans des commissions parmi les plus importantes. Il appartint, en particulier, presque constamment aux Commissions de la législation et de l'administration générale, qui lui confièrent de nombreux rapports. Inscrit à l'Union républicaine, il fit porter principalement son activité — qu'il s'agisse de propositions de loi, de rapports ou d'interventions à la tribune — sur les questions relatives au mariage, au statut

de la famille et à l'état civil, sur les modifications du Code civil, du Code de procédure civile et du Code de commerce, sur la réforme des conseils de préfecture, sur la loi municipale, sur la réglementation relative à l'opium, à la cocaïne et à la morphine et sur celle des cultures microbiennes pathogènes.

Alors qu'au cours d'une réunion publique tenue dans la mairie même de la commune qu'il administrait depuis près d'un demi-siècle, il sollicitait le renouvellement du mandat de conseiller général qu'il détenait depuis 1892, une attaque d'apoplexie le terrassa brusquement, le 6 octobre 1934, au début de l'après-midi, après trente-deux ans passés dans les assemblées législatives. Il avait 78 ans.

Ses obsèques eurent lieu le 9 octobre à Arzacq, dont le château lui appartenait. Quelques jours plus tard, au Conseil général, Léon Bérard rendait hommage à l'œuvre accomplie dans le département par Catalogne et soulignait que de sa longue pratique judiciaire, il avait gardé, avec le sens du droit, celui du réel et du possible. Au Sénat, son éloge funèbre fut prononcé par le Président Jeanneney le 8 novembre. « Le département des Basses-Pyrénées, que Catalogne servit de plein cœur, ne lui a pas ménagé les témoignages de sa reconnaissance. Nous y joignons le nôtre, bien dû. »

CATELAS (JEAN, JOSEPH), né le 6 mai 1894 à Puisieux (Pas-de-Calais), mort le 24 septembre 1941 à Paris-14^e.

Député de la Somme de 1936 à 1941.

Dès douze ans, aussitôt obtenu son certificat d'études, Jean Catalas, septième enfant d'une famille modeste qui en compte neuf, devient ouvrier bonnetier, profession qu'il exerce jusqu'en 1914.

Il fait toute la Grande guerre dans l'infanterie. Sa conduite exemplaire au feu lui vaut plusieurs citations à l'ordre de l'armée et la Médaille militaire.

Démobilisé, il entre à la Compagnie des chemins de fer du Nord comme garde-frein. Il passera, en 1924, chef de train. D'emblée, il se lance dans les luttes syndicales. Il participe activement au mouvement de 1920. Deux ans plus tard, il est élu secrétaire du syndicat des cheminots, poste qu'il ne quittera, après dix ans, que pour des fonctions plus importantes.

Membre du parti communiste depuis le congrès de Tours de 1920, bon orateur, militant ardent, propagandiste infatigable, il sera désigné par le congrès d'Arles, en décembre 1937, pour siéger au Comité central du parti.

Aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, il est le porte-drapeau du parti communiste dans la première circonscription d'Amiens. Mais, au premier tour de scrutin avec 1.475 voix, comme au second avec 1.460, il reste loin derrière Lucien Lecointe qui en obtient successivement 6.433 puis 11.435 et qui

enlève le siège. Tête de liste de son parti à Longueau, lors des élections municipales de 1935, il se présente à nouveau, les 26 avril et 3 mai 1936, aux suffrages des électeurs de la première circonscription d'Amiens. Il mène une vive campagne contre son rival heureux de 1932, « le réactionnaire Lecoq, homme de Laval, candidat de la grosse bourgeoisie et qui n'a plus rien pour se réclamer de la classe ouvrière ». Il l'emporte, au second tour de scrutin, avec 11.280 voix contre 10.598 à Lecoq, sur 22.327 votants.

Au Palais-Bourbon, inscrit au groupe communiste, il consacre son attention principalement à l'hygiène populaire, à la défense de l'enfance, aux classes moyennes, en même temps qu'à toutes les questions ouvrières. Il appartient d'ailleurs successivement aux Commissions de l'hygiène, de la santé publique, des douanes et conventions commerciales et du commerce et de l'industrie. La discussion du budget de 1938 lui est l'occasion de s'élever contre la « régionalisation » des services des assurances sociales et de réclamer le retour à une organisation départementale. On lui doit plusieurs rapports sur des opérations électorales et le 5 juin 1936, au nom de son parti, il demande — en vain — l'invalidation de Jacques Doriot qui n'avait obtenu, à Saint-Denis, que 698 suffrages de plus que le candidat communiste Grenier.

Pendant la guerre civile d'Espagne, Jean Catelas est l'un des plus actifs soutiens des républicains espagnols en France. Chaque mois il se rend, parfois à plusieurs reprises, dans la péninsule afin de voir sur place, souvent en première ligne, comment les aider. Le 14 juillet 1938, sur le front de l'Ebre, il participe, au milieu des volontaires français de la brigade « La Marseillaise », à la préparation de la grande attaque qui sera lancée onze jours plus tard. L'échec des républicains espagnols n'entame pas sa résolution de lutter contre la « cinquième colonne » et le fascisme.

Vient la guerre de 1939-1940. Fidèle à son parti, Catelas tombe sous le coup de la loi du 20 janvier 1940 et la Chambre constate, le 20 février, sa déchéance de la qualité de député. Après l'invasion allemande, il est l'un des premiers organisateurs de la publication clandestine de l'*Humanité*. En octobre, il adresse à ses camarades cheminots d'Amiens une lettre pour les inciter à rester groupés dans leur syndicat et à y poursuivre la lutte : « Accrochez-vous, écrit-il. Restez-y envers et contre tous, pour en refaire contre les traîtres et contre les lâches votre moyen de défense des revendications et de libération des Français ».

Arrêté le 16 mai 1941 pour ses activités clandestines et condamné à mort par le Tribunal d'Etat du Gouvernement de Vichy, Jean Catelas se montra jusqu'au bout d'une parfaite fermeté et dans la cour de la prison de la Santé, le 24 septembre, monta sur l'échafaud en chantant la Marseillaise. Il n'avait que 47 ans.

CATHALA (PIERRE, ADOLPHE, JUSTE), né le 22 septembre 1888 à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine), mort à Paris le 27 juillet 1947.

*Député de la Seine-et-Oise
de 1928 à 1936.*

*Sous-Secrétaire d'Etat au Travail
et à la Prévoyance sociale
du 2 mars au 13 décembre 1930.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
du 27 janvier 1931 au 14 janvier 1932.*

*Ministre de l'Intérieur
du 14 janvier au 20 février 1932.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil
du 20 février au 3 juin 1932.*

*Sous-Secrétaire d'Etat
la Présidence du Conseil
et à l'Intérieur
du 1^{er} au 7 juin 1935.*

*Ministre de l'Agriculture
du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936.*

Petit-fils d'un préfet, fils d'un sous-préfet, Pierre Cathala, dont des ancêtres siégèrent dans les assemblées sous la Révolution et sous la monarchie constitutionnelle, hérita sans doute de ses ascendants le goût prononcé qu'il devait manifester pour les affaires publiques.

Après avoir fait ses études secondaires aux lycées du Havre et de Bayonne et ses études supérieures à la Faculté des lettres de Bordeaux et à la Faculté de droit de Paris, licencié ès lettres et en droit, il s'inscrivit au barreau de la Cour d'appel de Paris en 1911, fut secrétaire de la conférence des avocats et reçut les prix Ernest Cartier en 1914 et Jacques Sabatier en 1920.

Le 22 avril 1914, il épousait Henriette Lagrange, fille d'un professeur d'ophtalmologie à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Mobilisé comme officier de réserve dans l'infanterie, durant la première grande guerre mondiale, il fut blessé et fait prisonnier. A son retour en France, il participe d'abord à un groupement d'anciens combattants et d'intellectuels, « La Quatrième République », qui s'assigne pour objectif une rénovation des institutions. Il adhère ensuite, au cours de l'hiver 1922-1923, au parti radical-socialiste qui l'élit à son comité exécutif, puis à son bureau. Au cours d'une élection partielle, dans la Seine-et-Oise, en 1923, il apporte son concours à Franklin-Bouillon, sur la liste duquel il figure lors des élections de l'année suivante. En 1927, il quitte, comme lui, le parti valoisien, tout en demeurant radical. L'an d'après, tandis que son ami Franklin-Bouillon est élu dans la première circonscription de Pontoise, aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, il l'est lui-même dans la seconde, au deuxième tour de scrutin, avec 8.222 suffrages sur 15.710 votants, contre 7.410 à M. Arrighi.

A la Chambre des députés, il est inscrit au groupe de la gauche sociale et radicale et appartient aux commissions de l'Alsace-

Lorraine, de l'hygiène, de l'assurance et de la prévoyance sociales, de l'administration générale, départementale et communale, de la législation civile et criminelle. Il intervient dans la discussion des budgets de 1929 et de 1930 et dans le débat sur la réforme judiciaire (1929).

Le 2 mars 1930, il entre dans le second Cabinet Tardieu comme sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministre du Travail et de la prévoyance sociale, Pierre Laval, qu'il connaissait jusqu'alors assez peu et auquel allait le lier désormais une amitié décisive pour la suite de sa carrière. Il a à soutenir devant le Parlement la discussion du projet de loi sur les assurances sociales. Après l'intermède du Cabinet Steeg, Pierre Laval, formant son premier Gouvernement, l'appelle à ses côtés, le 27 janvier 1931, comme sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, avant de se dessaisir du Ministère de l'Intérieur à son profit, le 14 janvier 1932. Lorsque est constitué, le mois suivant, le troisième Cabinet Tardieu où Laval retrouve le Ministère du Travail, Pierre Cathala devient sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il conserve son siège de député de Pontoise avec, au second tour de scrutin, 10.922 voix sur 20.077 votants, cependant que Frachon le talonne avec 9.069 suffrages. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fait partie des Commissions du suffrage universel et de l'administration générale, départementale et communale, ainsi que de la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. Il se fait entendre sur des sujets aussi divers que l'aménagement de la région parisienne, l'amnistie, la réforme électorale, l'organisation de certains marchés agricoles. Le 1^{er} juin 1935, il reçoit le sous-secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil et à l'Intérieur dans le Cabinet Fernand Bouisson, qui doit démissionner trois jours après. Le 7 juin, Pierre Laval, qui forme son quatrième Cabinet, lui confie le Ministère de l'Agriculture qu'il conserve jusqu'à la démission du Gouvernement le 22 janvier 1936.

Les élections des 26 avril et 3 mai 1936, auxquelles il se présente dans la circonscription d'Elampes, lui sont funestes : le docteur Camus, maire de cette ville, l'emporte sur lui au second tour de scrutin, d'une centaine de voix seulement, il est vrai. Après la mort de Franklin-Bouillon et reprenant le dessein de son ami, il constitue, au début de 1938, le parti radical indépendant, dont il assume la présidence.

Mobilisé en 1939 dans la justice militaire, il est reversé, sur sa demande, dans l'infanterie, puis affecté à l'état-major de la mission militaire franco-polonaise dirigée par le général Denain.

Après l'armistice, en juillet 1940, il est nommé Secrétaire général des P.T.T., poste qu'il abandonne en décembre, après la disgrâce de Pierre Laval, pour rouvrir son cabinet d'avocat. En avril 1942, Laval, appelé à succéder à l'amiral Darlan à la tête du Gouvernement de Vichy, le charge

du Département des Finances, auquel s'ajouteront successivement celui de l'Economie nationale et celui de l'Agriculture. Il reste à ce poste jusqu'au 17 août 1944. Ce jour-là, averti par Laval que les membres du Gouvernement sont menacés d'être appréhendés par les Allemands, il quitte l'hôtel Matignon, n'assiste pas au conseil des Ministres et disparaît. Le soir, les soldats allemands se présentent en vain à son domicile de la rue de Tournon. Au début de septembre, il se réfugie chez son frère, le docteur Jean Cathala, professeur à la Faculté de médecine de Paris, où il se confie dans la réflexion.

En mars 1947, il apprend que la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 s'apprête à le juger par contumace. Il rédige, pour sa défense, un mémoire qui a été publié avec des annexes, après sa mort, par les soins de son frère, sous le titre *Face aux réalités. La direction des finances françaises sous l'occupation*. Le 2 juin, il informe le président de la Haute Cour de son lieu de résidence et de son intention de se présenter devant cette juridiction. Mis en état d'arrestation, il est cependant, en raison de la gravité de son état de santé, autorisé à demeurer chez son frère, où il est gardé à vue. C'est là qu'atteint d'un infarctus du myocarde il décède le 27 juillet âgé seulement de 59 ans. De ce fait, l'action publique se trouvait éteinte.

Pierre Cathala avait appartenu au Conseil général de Seine-et-Oise et au Conseil supérieur de l'aménagement de la région parisienne. Il avait été membre ou président de plusieurs groupes parlementaires, tels le groupe des députés de la région parisienne et le groupe de défense des sports.

Il était titulaire de la Croix de guerre

CAUDERON (ADOLPHE, JOSEPH), né à Vic-Fezensac (Gers) le 26 décembre 1870, mort à Arcachon (Gironde) le 18 mars 1944.

Député de la Gironde de 1924 à 1928.

Fils d'un négociant, Adolphe Cauderon s'établit industriel à Bordeaux en 1906. Militant du parti radical et radical-socialiste, il en présida la fédération de la Gironde et en fut, dans ce département, aux élections du 11 mai 1924, l'un des candidats sur la liste du bloc des gauches conduite par Adrien Marquet.

Avec une moyenne de 73.904 voix, cette liste enleva sept sièges sur les onze du département, n'en laissant qu'un à la liste de concorde nationale et d'action républicaine clémenciste (moyenne 31.340 voix) et trois à la liste de concentration républicaine (moyenne de 55.473 voix), cependant qu'en dépit d'une moyenne de 61.583 voix, la liste républicaine indépendante d'action économique et sociale n'en avait aucun. Parmi les élus du bloc des gauches, Cauderon venait en troisième position pour le nombre des suf-

frages obtenus (74.315 voix sur 187.689 votants).

La profession de foi dont il était cosignataire stigmatisait « le Bloc national impérialiste, militariste et clérical qui, par ses conceptions rétrogrades, sa pratique routinière, a désorganisé les forces vives du pays, accablé les moyens producteurs et le petit commerce, déséquilibré et supprimé les budgets nationaux, aggravé les impôts indirects, arraché à l'Etat des monopoles, préparé la faillite par des emprunts successifs, détourné vers des dépenses stériles des milliards dont auraient eu besoin l'outillage économique encore rudimentaire, l'enseignement laïque compromis, les travaux publics languissants, les œuvres de justice et de solidarités sociales ébauchées à peine ».

Député, Cauderon s'inscrivit au groupe radical-socialiste et appartint aux Commissions du commerce et de l'industrie, de la marine marchande, de l'Algérie, des colonies et des protectorats, ainsi qu'à la Commission d'enquête sur les opérations concernant les réparations en nature et en outre au conseil d'administration de l'Office national du commerce extérieur. On ne relève sous son nom qu'un rapport sur les élections dans le Cher, une intervention en faveur du projet de loi tendant à diviser les sept circonscriptions cantonales de Bordeaux en dix-sept circonscriptions nouvelles et, en 1927, une brève intervention dans le débat sur le rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés.

En 1925, il avait été élu conseiller municipal de Bordeaux sur la liste du bloc des gauches et nommé premier adjoint d'Adrien Marquet.

Aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928, le scrutin uninominal ne lui fut pas favorable : candidat dans la deuxième circonscription de Bordeaux, il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 2.171 voix sur 17.591 votants et c'est Henri Lorin qui enleva le siège au second tour avec 9.602 suffrages.

Adolphe Cauderon est mort, après une très longue maladie, à Arcachon, le 18 mars 1944, âgé de 74 ans.

CAUJOLE (PAUL, LADISLAS), né le 11 octobre 1878 à Pamiers (Ariège), mort le 27 août 1961 à Gaudiès (Ariège).

Député de la Seine de 1928 à 1932.

Docteur en médecine, officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre, conseiller général du premier canton de Boulogne-Billancourt depuis 1925 — il le restera jusqu'en 1929 — Paul Caujole fut incité par le rétablissement du scrutin uninominal à se présenter aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la huitième circonscription de Saint-Denis (canton de Boulogne).

Republicain de gauche, membre du Comité directeur de l'Alliance démocra-

tique, il se réclame, dans sa circulaire électorale, de la politique réaliste du Ministère Poincaré. Il met ses concitoyens en garde contre « la méthode marxiste, signée Léon Blum », qui conduirait inévitablement à l'inflation, au désordre, à la crise économique, à l'écrasement des petits et des humbles. Constatant l'échec successivement du Bloc national et du cartel des gauches, il préconise l'union nationale et appuie l'idée d'une trêve de quatre ans lancée par Franklin-Bouillon.

Il recueille 5.053 voix sur 16.245 votants au premier tour de scrutin, et est élu au second par 8.629 suffrages sur 15.541 votants. Il s'inscrit au groupe des républicains de gauche et participe aux travaux des Commissions de l'hygiène, des pensions et de l'aéronautique. Il traite essentiellement, tant par écrit qu'oralement, de problèmes médicaux et de questions de pensions : extension de l'immunisation contre la diphtérie, maladies mentales, création de services départementaux d'hospitalisation libre des psychopathes incurables, création d'annexes psychiatriques aux prisons et de laboratoires d'anthropologie criminelle, assistance aux incurables, dispositions en faveur des fonctionnaires, agents et ouvriers de l'Etat mis à la retraite pour infirmités contractées en service, prise en compte du temps passé en stage militaire pour le calcul de la retraite des fonctionnaires, création d'un tableau spécial des emplois réservés pour les fonctionnaires de police, présomption d'origine en matière de pensions d'invalidité militaires. Il rapporte, en 1931, le projet et les propositions de loi tendant à proroger le délai de mise en instance de pension.

A deux reprises, il intervient au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France.

Le 16 juin 1931, dans la discussion de l'interpellation de Franklin-Bouillon sur la composition du second Cabinet Pierre Laval, il déplore que la formule de concentration républicaine dont il préconise l'application depuis longtemps n'ait pas été retenue.

Rentré dans la vie privée après le renouvellement des 1^{er} et 8 mai 1932, qui amena l'élection de Jean Fernand-Laurent dans sa circonscription, le docteur Paul Caujole est décédé dans son département natal, à Gaudiès, le 27 août 1961, à 83 ans.

CAURANT (HIPPOLYTE), né le 22 octobre 1839 au Faou (Finistère), mort le 17 décembre 1923 à Paris.

Député du Finistère de 1880 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 612.)

Il vécut désormais à l'écart de la politique et se fixa à Paris, où il mourut le 17 décembre 1923, âgé de 84 ans.